ADMONITION CHRESTIENNE,

DE F. DVJON FIDELE SERVITEVR DE DIEV, AVX CHRESTIENS DV Pays bas:

Respondante aux faussses doctrines, blasmes, & calomnies de IEAN HAREN, contre les Eglises des Protestans, & les Ministres d'icelles, en vn liuret intitulé

LES CAVSES IVSTES ET EQVITABLES *qui ont meu Iean Haren, iadis Ministre, de quiter la religion pretendue reformee, pour se renger au giron de l'Eglise catholique.*

Prouerb. 19, 28.

Le tesmoin inique se moque du droit, tant l'iniquité tient comme engloutie la bouche des meschans:
Mais des iugemens sont apprestez contre ces moqueurs, & froissures prestes au dos des sots.

M. D. LXXXVI.



14034

QVelques abuſeurs tournoyans es prouinces & villes, & portans par cy par là des erreurs a reuendre, vinrent par deuers les Galates auſsi. Ainſi les Galates, apres les auoir ouys, eſtãs aucunemẽt degouſtez de la verité & vomiſſans la mãne de la doctrine catholique prenoyent plaiſir es ordures des nouuelles hereſies. Pour ceſte cauſe S. Paul employa tellement l'autorité de la puiſſance Apoſtolique qu'il a fort rigoureuſemẽt decerné: Encores que nous, dit il, ou vn Ange du ciel vous euangelizaſt autre choſe que ce que nous vous auõs euãgelizé, qu'il ſoit anatheme. Qu'eſt ce qu'il dit, encores que nous? pourquoy n'a il plus toſt dict, encores que moy? C'eſt a dire,* encores que Pierre, encores qu'André, encores que Iean, brief encores que toute la compagnie des Apoſtres vous euãgelize outre ce que nous auõs euangelizé, qu'il ſoit anatheme. C'eſt vne reſtriction treſpuiſſante pour maintenir la fermeté de la premiere foy, qu'il ne s'eſt point eſpargné, ne les autres Apoſtres ſes compagnons. Cela eſt peu de choſe: quand meſme vn Ange du ciel, dit il, vous euangelizeroit outre ce que nous auons euangelizé, qu'il ſoit anatheme. Il ne luy ſuffiſoit pas pour garder la foy qu'il auoit vne fois baillee, de rememorer la condition naturelle de l'hõme, s'il ne comprenoit meſme l'excellence des Anges: Encores que nous, dit il, ou vn Ange du ciel. Nõ point que les Anges ſainctz & celeſtes maintenant puiſſent pecher: mais voila ce qu'il dit, Si

* *Voyez, Chreſtiens, la ſentence prononcee contre l'Egliſe Romaine pretendue.*

meſmes cela auenoit qui ne peut eſtre, quiconque ſoit celuy qui aura attenté de changer la foy qui a vne fois eſté baillee, qu'il ſoit anatheme. Mais, *dira quelcũ*, poſsible a il dict ainſi par aquit, & plus toſt iecté cela par incõſideration humaine, que decerné auec la raiſon diuine. Ainſi n'auienne. Car il s'enſuit encores, & il redit le meſme par inſinuatiõ redoublee auec treſgrãd effort, Cõme i'ay dict parauant, dit il, ainſi di ie encores maintenant, ſi quelcun vous euangelize outre ce que vous auez receu, qu'il ſoit anatheme. Il ne dit point, ſi quelcun vous annõce outre ce que vous auez receu, qu'il ſoit benit, loué, receu: mais il dit, qu'il ſoit anatheme, c'eſt a dire, ſeparé, debouté, exclus, de peur que la contagion meſchante d'vne brebis ne ſouille le troupeau innocẽt de Chriſt en y meſlant ſon venin. Mais poſſible, *dira on*, que ces choſes ſont commandees ſeulement aux Galates. Il faudroit donques qu'aux Galates ſeuls apartinſent les commandemens dont il eſt parlé puis apres en la meſme Epiſtre, comme ſont ceux cy; Si nous viuons en eſprit cheminons auſsi en eſprit, ne ſoyons point conuoiteux de vaine gloire, nous prouoquans l'vn l'autre, portans enuie l'vn a l'autre, & ce qui s'enſuit. Or ſi cela eſt abſurde, & ces choſes ſont egalement commendees a tous, il faut bien dire que les choſes qui ſont ordonnees de la foy touchent auſsi bien a tous que les commandemẽs des mœurs: & comme il n'eſt loyſible a aucũes perſonnes de ſe prouoquer les vns les autres, & porter enuie l'vn a l'autre, qu'auſsi il n'eſt loiſible a perſonne de receuoir outre ce que l'Egliſe catholique euangelize par tout. Ou bien,

bien, *dira quelcun*, possible que l'on commandoit alors si quelcun annõçoit outre ce qui auoit esté annõcé, qu'il fust fait anatheme: mais que maintenant cela n'est plus commandé. Il faudroit donc par consequẽt que ce qu'il dit la mesme, Or ie vous di, cheminez en esprit, & vous n'acomplirez les desirs de la chair; que cela donques ait esté seulement commandé alors, mais maintenant ne soit pas commandé. Que si c'est vne chose pleine d'impieté & entierement pernicieuse de le croire ainsi, il s'ensuit necessairement que comme ces choses concernantes les mœurs & la vie doiuent estre obseruees de tous eages, qu'aussi sont commandees a tous eages celles qui ont esté ordonnees de ne point changer la foy. Iamais donc il ne fut permis, & n'est permis en aucun lieu que ce soit, d'annoncer aux Chrestiens catholiques outre ce qu'ils ont receu. Ne sera il pas aussi loisible d'anathematizer ceux qui annoncent quelque chose outre ce qui a vne fois esté receu? Iamais ne fut temps qu'il ne le faluſt faire, iamais ne fut lieu ou il ne le faille faire, iamais ne sera qu'il ne le faille faire.

AVX CHRESTIENS DV PAYS BAS APPELLEZ POVR ESTRE saincts, François Dujon souhaitte grace, misericorde, & paix de par Dieu nostre Pere, & nostre Seigneur Iesus Christ.

FRESCHERS, *freres, il y a desia long temps, que i'auoye entendu en quelque sorte, comme Iean Haren estoit miserablement decheu de la verité qu'il auoit parauant conneue & enseignee. Mais d'vn costé la charité me commandoit de ne point croire de luy facilement tels raports, & d'autre part la prudẽce Chrestienne requeroit que i'ensuspendisse mon iugement auant que le croire, & entendisse soigneusement la verité de son cas, s'il auoit faict ainsi ou quoy. Car combien que i'eusse bonne souuenance que desia il s'estoit auparauant assez lachement gouuerné, lors que le Duc d'Alue eut publié ses pardõs generaux: toutesfois ie ne pouuoye me persuader en moymesme, qu'il eust faict vne si infame & dangereuse retraite, cõme aucuns enrendoyent tesmoignage. Voila pourquoy des l'autre anneeie m'efforcay a connoistre le tout de diuerses parts: & finalement quand i'ay entendu certainement qu'il auoit tourné sa robe, encore ne pensoye ie pas qu'il eust faict vn tel renoncement*

ment & abiuration vniuerselle. Cela fut cause que i'ẽployay toute l'annee passee & partie de celle-cy en enqueste du faict. Car ie recerchoye mes amis desquels i'esperoye entẽdre le tout, & les sollicitoye de me scrire les particularitez de sa doctrine, pource que ie ne pouuoye croire qu'il se fust du tout abandonné là ou il en est venu. Mon intention estoit alors, en cas qu'il eust couué ses erreurs & tenu couuerts par deuers soy, de l'amonnester fraternellement & luy escrire particulierement vne viue remonstrance de ses fautes, selon que Dieu m'en feroit la grace. Car aussi i'estimoye ce moyen estre conforme a l'ordonnance de Christ, & esperoye qu'il reconnoistroit en cela d'autant mieux la syncerité de mon affection, comme de celuy qui ne le vouloit point perdre ne diffamer, mais aider a salut & a redressement honorable deuant Dieu, ses Anges, & son Egliſe. Mais depuis que i'ay veu ceste annee le liuret que les Iesuites & luy ont mis en auant sous son nom, i'ay esté induict maugré moy a changer d'opinion & conseil. I'ay changé l'opinion que i'auoye de luy, puis que ie n'ay rien trouué qui me peust aider & entretenir en icelle. A plus forte raison i'ay changé de conseil, puis que i'ay trouué tout au rebours de mon opinion, qu'il cõbat publiquement & deuant tout le monde la doctrine de verité qu'il a goustee, & que nous auons aprise de la parole de Dieu sans tradition des hommes. Car que pourroye faire autrement en bonne conscience, que reprendre publiquement celuy qui commet publiquement vn tel & si enorme peché? Dieu le commande, la verité le requiert dont nous sommes seruiteurs, la charité m'y oblige enuers tous, enuers vous, & enuers luy: puis

que ſon faict tend a la deſtruction de tous, a voſtre diffame mes freres, & a ſa confuſion eternelle. ſi nous n'y courõs cõme au feu, & y mettõs ordre de tout noſtre pouuoir par la benediction de Dieu. Or cõbien que pluſieurs autres bons perſonnages ornez de pieté & de ſauoir plus que moy ayent peu mettre la main a ceſte beſoigne, & poſſible encores l'y mettront s'ils voyent qu'il en ſoit beſoin: Toutesfois il y a deux choſes qui m'ont faict entreprendre ceſte matiere & deuancer les autres en ce ſeruice. La premiere eſt le iugement de quelques gens de bien, qui m'ont deferé ce trauail pour ce qu'ils ſauoyent quelle connoiſſance particuliere i'ay de quelques matieres qui y ſont propoſees: ſans laquelle connoiſſance a grand' peine pourroit on donner reſponſe pertinente a certains blaſmes que Haren y a entaſſez. La ſeconde eſt la connoiſſance particuliere que i'ay eue du perſonnage, & pour laquelle ie ſuis particulierement obligé a cercher ſon ſalut, s'il y a ſalut & repentance a ſalut pour luy. Le Seigneur connoiſt que ie n'ay point icy procedé d'aucune affection particuliere: mais que la verité de Dieu, la charité du prochain, & le ſalut meſme de ce poure miſerable m'ont faict courir ceſte lice, & que i'ay touſiours tendu a cela, comme au but que ie doi cercher ſelon Dieu. Teſmoin auſſi en eſt la facon que i'ay tenue en ceſte preſente reſponſe: qui ſeruira aſſez pour monſtrer a chacun que ie n'ay rien diſſimulé a mon eſcient de toutes les choſes qui ſont icy alleguees contre la religion ſaincte & la doctrine pure, que nous tenons de Dieu ſeul, & non point des hommes. Car pour cela meſme auſſi, enſuiuant les exemples des ſaincts Peres en l'Egliſe primitiue, i'ay couché de mot a mot les

paroles

paroles dudict Haren & de ses peres Iesuites par escript, & mis ma response au dessous, afin que chacun qui a conscience iuge en bonne conscience de la syncerité & rondeur de ma conscience en ceſt affaire. Et toutesfois i'ay volontiers passé les choses vaines ou superflues, ayant esgard aux neceſſaires qui nous deuoyent arreſter plus long temps, afin que ie n'abusasse de la patiẽce du Lecteur. Pour ceſte cause ie prie affectueusement le Lecteur, qui qu'il soit, que lisant les allegations de Haren & mes reſponses conioinctes, il ne se donne point a vne partie sans iugement equitable, par affection ou preiugé quelconque, mais qu'il vse de la balance des saincteſ Escritures pour examiner le tout auec vn sain & entier iugement de la foy, & en faire son profit a salut. Et particulierement ie desire que non seulement vous, mais aussi Haren meſme & les Ieſuites ſes compaignons en ceſte œuure, vueillent croire, selon que mon Dieu me rend teſmoignage en ma conſcience, que ie ne cerche en ceſt examen & conference preſente que de seruir au salut d'eux & de tous auec le mien par Ieſus Christ noſtre Seigneur. Finalement ie ſupplie Dieu noſtre pere, que comme il luy a pleu me preſenter ſa verité, m'eſtreindre de ſa charité, & appeller a ſon ſeruice, auſſi il luy plaiſe vous en donner & a tous vn meſme ſentiment, eſclairãt tous les Lecteurs du flambeau de verité, les alumant en charité, & conduiſant en ſon ſeruice a ſa gloire & a leur ſalut des maintenant & a touſiours. Amen.

EPISTRE DEDICATOIRE DE L'AVTEVR IEAN HAREN, ENVOYEE a Seigneur Philippe D. &c. son bon amy.

MONSIEVR, i'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire: qui amplement me tesmoignẽt l'affectiõ charitable que me portez. Dieu me fera la grace vn iour de vous en faire reconnoissance, si i'ay ce biẽ d'estre honoré de vos commandemens. Vous me mandez, que depuis ma retraite en l'Eglise catholique i'auroye aquis des grands ennemis, voire que quelques vns auroyent conspiré ma mort & maruine, desquels ie feroye bien de me garder craignãt l'execution de leurs cruels desseins, estãs gẽs barbares & cruels. C'est ce que de toute part l'on m'a signifié: mais ayant iecté l'ancre de mon esperance en Iesus Christ qui regne au ciel a la dextre du Toutpuissant, & estant armé d'vne saine & bonne conscience, ie m'asseure qu'il ne permettra pas qu'vn seul cheueu de ma teste tombe en terre sans son vouloir, auquel sont assuiectis les diables & les tyrans. Or tant s'en faut que tels & semblables tourmens

mens & afflictions d'esprit estonnent ma foy & ma constance, qu'au contraire ie loue le Seigneur mon Dieu, qu'il m'est donné non seulement de croire, ains aussi de souffrir pour celuy en qui i'ay creu: sachant que mes souffrances ne sauroyent estre longues, puis que ceste vie est courte, & celle qui dure a tousiours est conioincte auec vne felicité inenarrable & perpetuelle. Quant a la foy, i'espere qu'elle croistra en moy & m'acompaignera iusques au bout.

Et de-rechef ie loue Dieu de ce qu'il me fait ce bien, non seulement de le connoistre, ains de sentir interieurement combien est grande ceste misericorde dont il a vsé en mon endroit, que moy miserable creature, qui de ma tendre ieunesse ay esté la poure brebis esgaree, disposee a la mercy des loups & de ce grand lion infernal Satan, voire perturbateur du regne de nostre Seigneur Iesus Christ, il luy a pleu charitablement me prendre par la main pour me rendre a ma treschere mere son Eglise, afin de luy estre sainct temple & habitacle eternel.

Ie say tresbien, que plusieurs qui m'ont conneu le trouuent estrange, & en font diuers discours. Neantmoins ie peus proteſter deux choses deuant Dieu, qui connoist mon cœur & mes reins, deuant la face duquel ie suis prest de comparoistre quand il voudra. Premierement que ie

n'ay cerché de mon propre, richeſſes n'y honneurs de ce monde, ains au-contraire reputant dommage pour l'amour de Ieſus Chriſt tout ce qui m'eſtoit gain, me preparer a vne vie dure, faſcheuſe & laborieuſe, & ainſi edifier mon prochain en ſainct eté & iuſtice le reſte de ceſte vie. Secondement, ie n'ay rien faict temerairement ny ſans equitable fondement, ains apres auoir eſté bien & deuement aſſeuré tant par la ſaincte Eſcriture, que par la doctrine des Peres, qu'il n'y a autre Egliſe qui ſoit la maiſon de Dieu, le temple du S. Eſprit, la colõne & fermeté de verité, que l'Egliſe catholique Apoſtolique & Romaine, hors laquelle il ne ſe trouue vn ſeul peuple agreable a Dieu qui puiſſe auoir ſalut & vie, lumiere ne verité. Et d'autant que me requerez par vos lettres, de vous mander les cauſes principales qui m'ont emeu de ce faire, & que tous Chreſtiens ſont amonneſtez par la bouche de ſainct Pierre de ſe tenir preſts a rendre reſponſe a vn chacun qui leur demande raiſon de leur eſperance: i'ay bien voulu vous enuoyer ce petit diſcours, par ou il vous ſera aiſé de connoiſtre, de quel eſprit forſené ſont conduicts & menez ceux qui ſous ombre de religion & reformation troublent le ciel & la terre a la ruine & confuſion de toute la Chreſtienté. Dieu large en miſericorde, qui tient le cœur de tout bon-

homme en ſa main, vueille auoir pitié de tant de poures creatures errantes, enſeigner les ignorans, fortifier les foibles, illuminer les aueugles, & faire regner ſa verité en tout peuple & nation, afin que le monde vniuerſel ne reconnoiſſe qu'vn Dieu & vn ſeul Sauueur Ieſus Chriſt, vne foy, & vne Egliſe: Et continue voſtre ſanté, Monſieur, en longue & heureuſe vie. D'Anuers ce xvj Mars. 1586.

Voſtre humble & ſeruiable amy
Iean Haren.

LA connoiſſance particuliere que i'ay autres-fois eue de vous, Iean Haren, me donne occaſion de parler maintenant a vous d'vne façon tout autre que ie n'euſſe onques preſumé. Car combien que ie n'aye iamais aperceu qu'il y euſt en voſtre cœur grande lumiere de pieté, ne de ſauoir en voſtre entendement: ſi eſt ce que ie ne me fuſſe attendu a cela, que vous fuſſiez ſi eſtrangement eſcoulé & tombé en vne ſi infame, horrible, & lamentable reuolte. Mais puis que vous eſtes en telle ſorte abandonné de noſtre Dieu treſiuſte, & trãſporté par le Prince de ce mõde afin

que n'obeissiez a la verité, i'ay estimé estre mõ deuoir que ie feisse enuers vous ce dernier office, & rendisse a l'Eglise de Dieu ce tesmoignage public de mon affection. Ce qui vous pourra seruir de ma part, afin que s'il y a encor en vous quelque estincelle du don de Dieu, il soit ralumé par mon auertissement & le souffle salutaire de l'Esprit de Dieu: & au contraire si tout est desesperé en vous, que vous cõnoissiez en vous mesmes qu'encores cecy sera plus vertueux enuers vous, que l'extreme onction de l'Eglise Romaine, deuant que Dieu vous appelle hors de ceste miserable vie.

Or pour le premier, ie ne m'enquerray point ne qui est le Seigneur Philippe auquel vous escriuez, ne q̃lle courtoisie vous auez apris depuis vostre cheute, comme vous la demonstrez au commancement de vos letres (car cela n'apartient rien a la cause presente) mais ie vous donneray vn contre-auertissemẽt; duquel vous pouuez estre plus asseuré, que de ce q̃ le Seigneur Philippe vous a escript, & qu'õ vous a faict sauoir de toutes pars. C'est que par la grace de Dieu nous sõmes apris de n'estre point ennemis a personne, ains d'aimer mesme nos ennemis. Et pourtant, sachãs tresbien

que

que selon la vocation Chrestienne en laquelle nous sommes, nous deuons faire ce que Dieu nous commande, & exhorter les autres de ce faire, nous vous pouuons bien asseurer, qu'ame viuante n'intentera contre vostre poure & miserable vie par nostre conseil, sceu, ou consentement. Car nous sauons fort bien, qu'en telles gẽs (s'ils ne se conuertissent en brief) Dieu a imprimé la marque de Cain, & qu'a luy apartient d'en faire le iugement a sa gloire. Ne nous estimez point, ie vous prie, si hastez de courir deuant Dieu, que nous ne puissions souffrir vn apostat, puis que luy mesmes, qui est tresiuste, le souffre: ne nous estimez poīt si ennemis de vostre salut, que nous vueillons vous acourcir le temps de repentance a salut, s'il y en a pour vous: ne nous estimez point si lasches de courage, que nous cerchions des moyens de fraude & trahison plus tost que de simplicité & verité. Ces moyens sont les armes ordinaires de l'Egliſe Romaine, auec lesquels elle combat auiourd'huy la verité, l'Egliſe de Dieu, & les membres d'icelle en toutes sortes. Faites plus tost estat de nous, comme de ceux qui ont pitié de vous ainsi que d'vne creature de Dieu, & qui attendent vo-

ſtre iugement de la propre main de Dieu, ſoit a perdition ou vous courez, ſoit a ſalut & a vie eternelle, ou il vous monſtre encores le chemin par ſa grace. Mais ie vous prye, ceux qui vous perſuadent ces contes penſent il a la verité, que vous ſoyez ſi habile compaignon, que nous craignons de voſtre vie, comme ſi c'eſtoit noſtre mort? ou vous meſmes, cuydez vous cela dõques de vous? Ce n'eſt pas humilité, qui vous fait ſentir de vous choſes ſi hautes: ce n'eſt pas la verité, qui fait que les autres le vous diſent: c'eſt vne preſomptiõ ſotte, comme celle d'vn yuroigne ou d'vn phrenetique, qui ſe cuyde eſtre en fort bon ſens. Mais poſſible y a il caché la deſſous quelque myſtere, autre que vous ne penſez. Car ne veiſtes vous iamais comment les oiſeaux de pipee ſont puis apres fricaſſez auſſi biẽ que les autres, meſme par l'oiſeleur? Qui ſait donques ſi ceux qui ſe meſlent de ce meſtier ne pẽſent point a vous accommoder apres s'eſtre ſerui de vous? Mais Dieu ſait ce qui en eſt, & vo⁹ meſmes deuriez auoir en cela plus d'auis, & deuenir ſage par les exemples d'autruy. Vous dites que vous auez foy & bonne conſcience contre toutes ces afflictions qui vous menacent, que

vous

vous en louez Dieu pour la grace qu'il vous a faicte,& amplifiez cela par magnifiques paroles autant qu'il vous est possible. Mais ie vous prie, qu'est ce de la foy sans la parole de Dieu? qu'est ce de la bonne conscience sans la vraye foy, en matiere du salut eternel ? La foy certes ne peut estre, ne l'esperance encore en Iesus Christ, quand on ne se tient pas a l'adresse de la parole : laquelle vous poure miserable, auez lachement & desloyaument delaissee, comme nous monstrerons clairement en la poursuite de ce discours. Quant a la cõscience, comment faut il qu'elle soit cauterizee, apres auoir si long tẽps faict estat & passé le cours d'vne hypocrisie continue ? En hypocrisie estudier pour seruir au ministere, en hypocrisie exercer le ministere, en hypocrisie vser du pardon general du Duc d'Alue pour le recouurement de ces biens temporels tant petis qu'ils sont, en hypocrisie reprendre les erres du ministere, en hypocrisie se fourrer par tout,& diuertir les poures consciences de ville en ville & de maison en maison sous couleur du ministere passé, & en hypocrisie maintenant contrefaire le Catholic, sont ce là actes de bonne conscience?

Or ayant reiecté la bonne cõſcience vous auez faict naufrage de la foy, encores meſmes que vous la penſiſſiez auoir. Voulez vous en auoir preuue? Ie ſay perſonnes, & en pourroye nommer, auxquelles en ce meſmes iour voire a la meſme heure que vous partiez de Couloigne pour aller vers le Prince de Parme proteſter a ſes genoux devoſtre miſerable reuolte, auxquelles, dite, vous monſtraſtes lettres, diſant que c'eſtoyent lettres de Monſeigneur le Duc Iean Caſimir qui vous appelloit par deçà, & que vous acheminiez vers le Palatinat, & declaraſtes qu'on vous faiſoit grand tort d'auoir autre opinion de vous. Mais Dieu, qui connoiſt voſtre cœur mal inſtruit, & vous reignons bruſlans en mauuaiſes affections, n'a point voulu que ceſte hypocriſie ſe couuaſt plus long temps en vos entrailles: Dieu a eu pitié de ſon Egliſe, la deſchargeant d'vn tel venin: qui ſait s'il aura pitié de vous, qui eſtes & vous monſtrez ſi confict d'hypocriſie & de meſchanceté? Auſſi ie ne doute point, que tous ceux qui vous connoiſſent & oyent parler de voſtre comportement, n'en ſoyent venus iuſques là, qu'ils ſe moquent de toutes vos declarations & proteſtations, & de vous

tout

tout enſemble. Car que peuuent ils autrement croire, quand ils conſiderent qu'il y a deſia plus de vint ans que vo⁹ n'auez faict autre meſtier ? & ceux qui penſent faire leurs triomphes de vous, les eſtimez vous ſi beſtes qu'ils cuydent trouuer de la conſtance & reſolution en voſtre inconſtance & legiereté ordinaire ? Ie les tiens certes pour gens plus acorts & plus auiſez que cela: car ils peuuent bien iuger qu'apres auoir eſté ſi long temps hypocrite & enuelopé, vous eſtes deuenu ſi hypocrite, que vous meſmes ne vous connoiſſez pas, & ne ſauez pas redreſſer ce qui eſt ſi tortu & deceuable en voſtre cœur. Apres ces choſes vous faictes vne grande proteſtation tant de voſtre conſeil & intention, comme du moyen & de l'adreſſe que vous auez ſuiuie pour vous retirer en l'Egliſe Romaine. Quant au conſeil & intention, vous dites que vous n'auez point cerché richeſſes ny honneurs de ce monde, ains auez reputé toutes autres choſes dommage pour l'amour de Chriſt. Voſtre conſciẽce meſme, & vos deportemens teſmoignent le contraire. La conſcience, Dieu la voit, & vous la ſentez, vueilliez ou non. Vos deportemens chacun les ſait. Car il

n'eſt pas croyable que celuy qui s'aproche touſiours des grands ſans eſtre requis, ne cerche la grandeur: cela auez vous faict. Il n'eſt pas croyable que celuy qui ſe remue ſans repos pour abandõner ſon troupeau quãd il voit la tempeſte venir, ne cerche la grãdeur: cela auez vous faict. Il n'eſt pas croyable q̃ celuy qui s'inſinue en toutes afaires & veut mener ſes compaignons a la baguette, ne cerche la grandeur: cela auez vous faict. Il n'eſt pas croyable que celuy qui encores a preſent ſe glorifie d'auoir conuerſé es villes, es cours, pres des Seigneurs, es maniemens, ne cerche la grandeur: cela auez vous faict. Il n'eſt pas croyable que celuy q̃ a voulu acouder Chriſt auec Belial & retenir ſon miniſtere decà, & ſon patrimoine de delà a tel marché, n'ayt cerché les richeſſes: cela auez vous faict. Qui eſt donc l'hõme ſi abruti & deſgarni de ſens, qui croye vne telle proteſtation? Quant au moyen que vous dites auoir tenu, comme ſi vous auiez eſté bien aſſeuré de voſtre faict par les ſainctes Eſcritures & la doctrine des Peres auant que faire le ſaut, vous le pourrez bien perſuader a ceux qui le veulẽt croire: mais a ceux qui vous connoiſſent, & qui ſauent que

vous

vous auez plus eſtudié es letres de nouuelles, qu'es Eſcritures ſainctes tout le tẽps de voſtre vie, iamais vous ne leur ferez croire vne telle vanterie: & auſſi vous auez la veue trop foible pour faire ce trauail aſſidu, ſi ie me ſouuien biẽ des plaintes que vous meſmes m'en auez faictes autre-fois. D'auantage l'effect monſtre cõbien vous y auez profité par ce preſent diſcours: veu que nõ ſeulement vous errez grandemẽt, & vous fouruoyez de la parole de Dieu en beaucoup de ſortes, mais auſſi que vous n'auez pas eſté ſi adextre en ceſte voſtre abnegatiõ, que vous meſmes l'ayez couchee par eſcript. Car il a falu que vos maiſtres en l'Eſcole deſquels vous l'auez faicte vous y conduiſiſſent la main, comme le ſtyle monſtre ouuertement ſans que nous ſonnions mot. Or d'autant que de ceſt erreur ou vous eſtes vous auez trouué bon d'en eſcrire les cauſes principales a ce Seigneur Philippe, & d'abondant les faire voler en public pour vn teſmoignage de voſtre reniement, i'ay bien voulu auſſi conioindre aux cauſes de voſtre reniement les cauſes iuſtes de noſtre foy & reſolution, en laquelle nous ſommes cõfermez par l'autorité de Dieu, de ſa ſaincte parole, & de

l'Egliſe catholique & Apoſtolique : voire confermez d'autant plus que nous voyons l'imbecillité des fondemens que vous iectez, & du baſtiment que les Ieſuites auec vous ont dreſsé en ce liuret. Car quant a ce que vous desbagoulez des paroles outrageuſes cõtre ceux là deſquels en couurant voſtre hypocriſie vous auez eſté compaignon, i'eſtime que ce n'eſt pas mon deuoir d'y reſpondre icy ne par cy apres, & auſſi qu'eux meſmes ne s'en doiuẽt pas ſoucier, veu que ce ſont accuſations perſonnelles, & qui ne touchent point droitement a la cauſe. Car ce nous ſera aſſez, ſi nous defendons ſimplement la verité de Dieu que nous enſeignons, par ſa ſaincte parole: & au reſte abſtenons de tels outrages & calomnies contre vous, & contre tant: ſachãs
Matth. 5, 11. que cela meſme nous eſt vn teſmoignage de noſtre felicité, ſi on dit blaſme contre nous en mentant a l'occaſion de noſtre Seigneur Ieſus. Or ie ſupplie le Dieu de paix, qui a retiré des morts le grand Paſteur des brebis noſtre Seigneur Ieſus, qui paiſt ſes brebis magnifiquement au ſang de ſon alliance eternelle, qu'il deliure ſa bergerie des loups & mauuais ouuriers de plus en plus, & parfaire les ſiens en toute bonne

œuure

œuure pour faire ſa volonté, faiſant en eux ce qui eſt agreable deuant ſoy par Ieſus Chriſt: auquel ſoit gloire es ſiecles des ſiecles. Ainſi ſoit il.

Fautes ſurvenues en l'impreſſion.

Page 9, verſ. 9 liſez repugnantes. pag. 12, v. 8 liſez inſpire viuifie, & ſanctifie. p. 20, v. 11 liſez preſuppoſans. p. 47, v. 25 liſez le ſubiect. p. 54, v. 5 liſez a vray dire. p. 63, v. 15 liſez promoteur. p. 67, v. 12 liſez la gloſe. p. 88, v. 6 liſez deposé. p. 89, v. 13 liſez comptans. p. 98, v. 3 liſez acompaigne. p. 142, v. 3 liſez adorez. p. 145, v. 5 liſez Laodicene. p. 156, v. 20 liſez meritoire. p. 161, v. 22 liſez diſtribuer. p. 168, v. 25 liſez s'attachent. p. 204, v. 1, apres *nous* aiouſtez *par*.

LES CAVSES IVSTES ET EQVITABLES, QVI ONT INCITÉ Iean Haren, autre-fois Miniſtre Proteſtant, de quiter la religion pretendue reformee, pour ſe renger au giron de l'Egliſe catholique.

PREMIEREMENT *il dit, que naiſſant au monde il fut fait Chreſtien & receu en la ſocieté des enfans de Dieu par le Bapteſme en l'Egliſe catholique Apoſtolique & Romaine: mais que de ſa tendre ieuneſſe il auroit eſté nourri & inſtruit és Eſcoles des Proteſtans: tant que croiſſant en luy le iugement & l'experience, il ſe ſeroit mis a recercher és eſcrits des Peres anciens les marques de la vraye Egliſe, qui ſont l'ãcienneté, l'vnion, la generalité, & ſucceſſion: que iamais il n'auoit ſceu trouuer entre leſditz Proteſtans, ains au contraire nouueauté, partialité, temerité, & outrecuidance.*

Et d'autant que l'vne de ces voyes tire a la

vie, & l'autre a la mort, voire a la mort eternelle, & qu'vn chaſcun doit auoir ſoin du ſalut de ſon ame, qui peut trouuer eſtrange, ſi fuyant l'ire & le courroux de Dieu, qui tombe ordinairement ſur les eſprits rebelles & obſtinez, il ſe ſoit retiré en ceſte Egliſe, qui l'auoit engendré a Ieſus Chriſt des le commancement ? laquelle a le conſentement des peuples & nations, ſon autorité encommancee par miracles, nourrie d'eſperance, augmentee par charité, confirmee par l'antiquité, & a ſa ſucceſſion des Apoſtres depuis ſainct Pierre iuſques au iour preſent.

Afin que nous puiſſions d'autant plus abreger, & entrer incontinent en matiere qui ſoit d'edification, nous laiſſerons le titre pour ce qu'il vaut: eſtans aſſeurez que la pourſuite de l'œuure monſtrera s'il eſt vray, ou quoy. Pour le premier donques, nous auons a noter que ce n'eſt point Iean Haren qui a eſcript ce diſcours: mais que les Ieſuites s'eſtimans eſtre meilleurs & plus habiles cuiſiniers pour luy faire ſa ſauſſe, ont dreſsé le tout a leur diſcretion & auãtage. Voyla pourquoy tant icy qu'en la plus grande partie de ce diſcours on a vsé de ces mots, *il dit, il confeſſe*, & autres ſemblables: mais en d'autres endroits ils ont oublié leur ſtyle, & diſcouru comme ſi Haren meſme en eſtoit l'auteur, diſant, *Ie ſay*

Titre des proceſsions.

tresbien, i'ay veu, en ma preſence, &c. D'ou vient cela, ie vous prie, ſinon de ce que Iean Haren a dõné des lopins aux Ieſuites, que puis apres ils ont ainſi habillez & rapetaſſez a plaiſir? Car cela eſt vn teſmoignage contre les ouuriers de ceſte piece d'ouurage, & contre ledict Haren. Teſmoignage manifeſte contre les ouuriers, de ce qu'ils ſe ſont oubliez lourdement deſcouurans leur fauſſeté, quand ils ont ainſi changé les perſonnages par meſgarde: ſemblablemẽt teſmoignage contre Haren, de ce que les Ieſuites ſes maiſtres ne l'ont pas en effect trouué ſi habile compaignon que luy meſmes a cuydé eſtre, & a voulu eſtre reputé. Or cõbien q̃ i'auroye quelque choſe a dire de la perſõne dudit Harẽ, toutesfois ie m'en deporteray, aimãt mieux qu'il ſe dõne ſoy-meſme a connoiſtre tel qu'il eſt par ceſt eſcript & par tout ſon gouuernemẽt, q̃ de propoſer cõme de moy aucũ teſmoignage a l'encõtre de luy. Mais pour venir au premier poinct de ce diſcours, les auteurs d'ice luy no⁹ feroyẽt volõtiers croire, q̃ to⁹ ceux q̃ ont eſté receus enfans de Dieu par le Bapteſme en l'Egliſe cathol. Apoſtol. & Rom. ſont obligez d'vne ſolennelle obligation a l'Egliſe Rom. & q̃ tous ceux qui s'en deſ-

Titre de la hardieſſe & temerité des Proteſtans, & es ſuyuans.

uoyent ne peuuent tant gaigner ſur eux, que leur conſcience ne les remorde, & les rappelle a reconnoiſtre pour vraye Egliſe celle qu'ils appellent Romaine: comme il en a pris a Iean Haren. Et afin de mieux induire ces fauſſetez en la teſte des ſimples & ignorans, ils en employent deux autres qui ſeruent cõme d'appuy a celle que nous venons de dire: L'vne eſt qu'ils confondent touſiours l'Egliſe catholique & Apoſtolique auec la Romaine, comme ſi c'eſtoit tout vn, ne plus ne moins que ſi on diſoit des pois gris & des gris pois: l'autre, qu'ils maintienent hardimẽt que les marques de la vraye Egliſe ſont l'ancieneté, l'vnion, la generalité, & la ſucceſſion. Parquoy nous traiterons premieremẽt de ces deux poinctz par ordre: puis apres nous viendrons au but principal de la cauſe.

Nous diſons donques que cela ne ſe peut faire en maniere quelconque, que l'Egliſe catholique Apoſtolique & Romaine ſoit tout vn. Car iamais on ne veit ny ſelon l'ordre de nature, ny ſelon la verité de la ſaincte Eſcriture, que deux choſes cõtraires fuſſent tout vn: iamais auſſi on ne veit, & iamais homme ſage ne dit, qu'vne petite partie du corps ſoit tout le corps. Or

c'eſt

c'eſt vne choſe treſcertaine, que celle qui eſt auiourd'huy entre les Ieſuites appellee Egliſe Romaine, eſt directement contraire a l'Egliſe catholique & Apoſtolique: & d'auantage que la vraye Egliſe Romaine (car ie croi que le Seigneur a encores a Rome des ſiens) n'eſt qu'vn treſpetit membre de l'Egliſe catholique & Apoſtolique.

Pour monſtrer que l'Egliſe appellee Romaine, eſt contraire a la catholique & Apoſtolique, ſans aller loin il ne faut ſinon regarder aux noms qui leur appartienent, & aux raiſons pour leſquelles ils ont eſté donnez. L'Egliſe donc catholique ou vniuerſelle a eſté ainſi nommee pour deux raiſons, qui meritent d'eſtre bien obſeruees. Car premierement ſi ſous le nom d'Egliſe catholique nous auons ſimplement regard a tout le corps des eleus de Dieu, qui par l'Eſprit de ſanctification ont eſté, ſont, & ſeront vnis a noſtre Seigneur Ieſus pour auoir en luy vie eternelle; ce corps certes eſt a bon droit nommé l'Egliſe catholique ou vniuerſelle, pource qu'il comprend tous les mẽbres de Chriſt, de quelque tẽps & en quelque lieu qu'ils ſoyent, tant ceux du viel que du nouueau teſtament, deuant & apres la venue de

Christ, tant ceux qui sont au ciel que ceux qui sont en la terre. & de ceste Eglise nul ne peut mettre autre fondemẽt que celuy qui est mis, asauoir Iesus Christ: duquel fondemẽt les maistres massons & ouuriers sans reproche sont les saincts Prophetes & Apostres, comme S. Paul escrit aux Ephesiens. Secondement si par le nom d'Eglise catholique nous entẽdons faire comparaison auec l'Eglise des Iuifs, qui iadis fut enserree dedans les bornes de la terre promise par l'ordonnance de Dieu; ceste partie de l'Eglise catholique qui a esté catholique ou vniuerselle depuis le temps seulement que Christ est venu en chair, est a bonne cause appellee catholique en comparaison de l'Eglise des Iuifs. Or comme ceste Eglise pour le regard de ses membres & de la matiere dont elle est prise (par maniere de dire) est appellee catholique ou vniuerselle, aussi est elle nommee Apostolique pour le regard de la forme que les saincts Apostres de nostre Seigneur Iesus Christ luy ont donnee par l'adresse de son Esprit en toute leur doctrine & administration. Car là ou ceste forme d'Eglise est gardee en verité, là est veritablement l'Eglise Apostolique: & au contraire là ou elle n'est

Ephes. 2, 10.
2 Cor. 3, 10.

n'eſt point gardee, il n'y a raiſon quelconque de dire que là ſoit vne Egliſe Apoſtolique. Dont auſſi viēt que les Anciēs voulans en donner vne regle & interpretation aſſeuree, l'ont nommee orthodoxe d'vn mot Grec, qui ſignifie autant comme ſi nous diſions, l'Egliſe qui tiēt la droite ſentence de Chriſt & de ſes Apoſtres, & qui a pour ſon parti la doctrine de verité. Voila le vray allignemēt de l'Egliſe de Dieu, que l'on peut iuſtement dire catholique ou vniuerſelle, & Apoſtolique ou orthodoxe.

Que ſi nous venōs a faire comparaiſon de l'Egliſe Romaine auec ce que deſſus, qui eſt l'homme ſi deſpourueu d'entendement, qui n'y remarque vne merueilleuſe diuerſité, difference & contrarieté ? Car en prenant l'Egliſe Romaine pour ceſte hierarchie (comme ils l'appellent) c'eſt a dire, pour ce corps compoſé du Pape, du conſiſtoire des Cardinaux, & de leurs autres adherens, certainement cela ne peut eſtre le corps des eleus de Dieu comprenant tous les membres de Chriſt ſans exception ou diſtinction aucune. Premierement ce n'eſt point tout le corps : ſecondement les membres qui y ſont, ne ſont pas tous eleus de Dieu. a quoy il n'eſt be-

ſoin d'apporter autre teſmoignage que des factieuſes & partiales elections qui ſe font au conſiſtoire & couclaue de Rome. D'auantage ils ne ſont pas tous vnis a noſtre Seigneur Ieſus par l'eſprit de ſanctificatiõ. Car s'il eſt vray ce qu'on dit (comme certes il eſt vray) qu'vne choſe n'eſt plus en eſtre quand on a oſté les parties principales d'icelle, & qu'vn homme n'eſt plus quand l'ame ou la teſte ou le cœur en eſt ſeparé, celle ne peut eſtre appellee Egliſe catholique qui a perdu la teſte: & faut bien que ceux là ne ſoyẽt pas vnis a noſtre Seigneur Ieſus & n'ayent l'eſprit de ſanctification, qui ont renoncé en corps & en ame au Seigneur Ieſus, & ont conuenu auec l'Eſprit malin, comme les hiſtoires des Papes en ſont pleines depuis huit ou neuf cens ans en ça. Qui plus eſt, s'ils diſoyent vray, ce ne ſeroit pas merueille ſi chaſcun cerchoit d'eſtre Pape ou Cardinal, comme ils font ordinairement, puis que ceux la par neceſſité ſont l'Egliſe catholique, & n'y a autres eleus de Dieu que ceux qui paſſent par leurs elections, ou bien par la porte de la Cour Romaine s'en volent en Paradis. Si donques Rome n'eſt pas l'vniuers, mais comme vn poinct ou eſchantillon

lon de l'vniuers, comment ſeroit l'Egliſe de Rome vniuerſelle? ſi tous les membres d'icelle ne ſont pas eleus de Dieu, ny vnis a Chriſt, ny inſpirez par l'Eſprit d'iceluy, mais eleus par l'Eſprit de faction, vnis a iceluy, & inſpirez d'iceluy, cõment ſauroit on trouuer, dire, penſer, ſonger choſes plus diuerſes, differentes, & repugantes? Concluons donques tout a plat que l'Egliſe Romaine, qu'ils appellent, n'eſt & ne peut de faict eſtre Egliſe catholique ou vniuerſelle, non plus que Rome ne peut eſtre l'vniuers: car il n'y a maſſon ſi adroit, qui puiſſe baſtir l'vniuers dedans Rome, mais Rome eſt baſtie dedans l'vniuers, & en vne petite parcelle d'icelluy. Il y a bien plus encores: c'eſt que l'Egliſe ancienne d'Iſrael, meſme en ſon temps plus floriſſant, ne pouuoit eſtre nommee Egliſe catholique ou vniuerſelle, combien qu'elle auoit vn teſmoignage plus aſſeuré par l'ordonnance de Dieu en ſa Loy, & eſtoit d'vne plus grande eſtendue. Quel ſonge donques, quelle reſuerie nous mettent en auãt ceux cy de donner a l'Egliſe Romaine vn titre ſi preſumptueux, veu que l'õ ne trouue aucune part ne l'inſtitution, ne teſmoignage apparent de l'inſtitution d'icelle, &

que ſon eſtendue eſt enſerree dedans les ſept montagnes deſquelles S. Iean en ſon Apocalypſe parle ? Apoc. 17,9. Or comme au regard de la matiere & de la quantité ou eſtẽdue de l'Egliſe vniuerſelle, on ne peut dire proprement que l'Egliſe Romaine ſoit catholique ou vniuerſelle, par meſme raiſon auſſi diſons nous que l'Egliſe pretendue Romaine n'eſt pas Apoſtolique au regard de la qualité ou de la forme eſſencielle (par maniere de dire) & naïue d'icelle. Car l'Egliſe Apoſtolique, pour faire court, n'a pour fondement que Ieſus Chriſt noſtre Seigneur: pour forme eſſencielle, que l'Eſprit d'iceluy inſpirant, viuifiant, & ſanctifiãt chacun membre d'icelle: pour maiſtres maſſons, que les Prophetes & Apoſtres: pour ouuriers ordinaires, que les Paſteurs & Docteurs legitimement appellez de Dieu & de ſon Egliſe: pour regle, eſquierre & niueau, que la parole de verité immuable & eternelle. Ie prie maintenant toute ame Chreſtienne & craignant Dieu, voire meſme i'adiure les Ieſuites, qui ont ſi bien couſu les cauſes de Haren enſemble, & les adiure ſur leurs conſciences deuant Dieu le Pere & deuant noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui viendra iuger les

viuans

viuans & les morts en ſon apparition & regne, qu'ils penſent & diſent en bonne foy, que ſont deuenues toutes les choſes ſusdictes en l'Egliſe Romaine. Nous ne diſputõs point des noms: nous ne ſommes point ſi deſireux de voir contentions & debats, que pour le nom d'Apoſtolic ou autre no⁹ vueillons quereler ſans profit & ſans ceſſe. C'eſt la ſubſtance, c'eſt la verité que nous demandons: & que ſi nous trouuions en l'Egliſe Romaine pretẽdue, nous rẽdrions graces a Dieu d'eſtre vn auec elle en l'Egliſe catholique & Apoſtolique. Voyons dõques comme il en va.

L'Egliſe catholique n'a pour fondemẽt que Ieſus Chriſt noſtre Seigneur: luy meſme l'a dict non ſeulement de ſa bouche, mais auſſi par la bouche de Dauid, de S. Paul, de S. Pierre, & des autres Apoſtres: L'Egliſe pretendue Romaine ne s'eſt pas contentee de ce fondement, mais y a poſé pour le premier S. Pierre, puis les autres Apoſtres, conſequemment les ſaincts: brief elle a tellement mis a reculons & debouté le fondement qui eſt Chriſt, que l'on n'y connoiſt plus Ieſus Chriſt entre les ſaincts, comme eux meſmes le confeſſent en prouerbe commun. Comment donc ſubſi-

Matt. 21,42.
Pſal. 118,22.
Rom. 9,33.
1 Pier. 2,7.

ftera l'Egliſe Apoſtolique en la Romaine, ſi le fondement y eſt ſi mal recuelli?

Apres, l'Egliſe Apoſtolique n'a pour forme eſſentielle que l'Eſprit de Dieu le Pere & de noſtre Seigneur Ieſus, qui a inſpiré les Prophetes & Apoſtres, voire meſme inſpiré, viuifié & ſanctifié de tout temps chacun membre d'icelle: dont auſſi diſoyent les ſaincts Peres au premier concile de Cõſtantinople, *Ie croy au Sainct Eſprit, qui eſt Seigneur, qui eſt viuifiant, qui procede du Pere & du Fils, &c.* ſuyuant le dire de S. Paul, *Si quelcun n'a point l'Eſprit de Chriſt, il n'eſt point a luy:* & ailleurs, *Ne vous reconnoiſſez vous point vous meſmes, que Ieſus Chriſt habite en vous? ſinon que vous ſoyez reprouuez.*

Rom. 8,9. 2 Cor. 13,5.

L'Egliſe pretendue Romaine ne trouue point ceſte forme bonne, mais commande que chacun membre ſe paſſe de l'examen, eſpreuue & ſentiment de l'Eſprit de Dieu, diſant que c'eſt preſomption & arrogance ſi aucũ ſe cuyde ou dit auoir l'Eſprit de Dieu. c'eſt a dire, pour la bien entendre, tant s'en faut qu'elle recõnoiſſe pour ſiens les vrais membres de Ieſus Chriſt viuans de l'Eſprit d'iceluy, que meſmes elle ne reconnoiſt pas ceux qui ſont aſſommez & endormis pour ſiens, mais ſeulement les mem-

membres qui ſont morts & pourris. Car Chriſt n'eſt il pas noſtre vie ? & le Sainct Eſprit n'eſt il pas le ſel, par maniere de dire, qui nous garentit de pourriture & punaiſie? Et quiconque ne le ſent point, ne faut il pas bien dire qu'il ſoit vn mẽbre retrãché, ou a tout le moins mẽbre mort & pourri? D'auãtage l'Egliſe catholique & Apoſtolique n'a pour maiſtres maſſons & ne recõnoiſt autres que les Prophetes & Apoſtres ſelon l'ordonnance de Dieu & l'enſeignement conſtant des ſainctes Eſcritures : l'Egliſe pretẽdue Romaine en a touſiours de nouueaux, qui ſe diſans eſtre ſucceſſeurs de S. Pierre, maſſonnent, demaſſonnent, mouillent, brouillent a leur deuotion. Ce ſont les Papes de Rome : qui ſoy diſans auoir plenitude de puiſſance (notez que leur humilité eſt telle qu'ils ſe vantẽt auoir plenitude de puiſſance, mais non plenitude d'Eſprit) ne font aucune conſcience de renuerſer le baſtiment des Apoſtres pour y dreſſer le leur. Ce qui eſt expreſſement couché en vers Latins en la gloſe des Decretales, quand il eſt dit *Articulos ſoluit, ſynodumque facit generalem* : C'eſt vn ſi grand perſonnage, qu'il rompt les articles de la foy, & fait les Synodes generaux. Si cela

est vray, certes il n'y a iamais eu & n'y aura certitude ne verité du fondement, ne de la forme, ne de l'estat en somme de l'Eglise
Galat. 3, 20. catholique & Apostolique. Car Dieu mes-
2 Tim. 2, 13. mes est verité, & est tellement vn Dieu &
Iaque 1, 17. vne verité, qu'il ne peut se renier soymes-me, ny ne veut changer en son Eglise chose qui touche la verité & substãce d'icelle.
2 Tess. 2, 3. Qui est donc le fils de perdition, sinon celuy qui s'attribue plenitude de puissance pour transformer la verité de Dieu, & se iouër a son plaisir de l'Eglise catholique & Apostolique? Encores faut il entendre, que leur arrogance ne se contente pas de se brauer en paroles & vanter de ceste plenitude, ains qu'ils l'ẽploient de faict renuersans le droict ministere de l'Eglise, & changeans la verité de Dieu en mensonge, cõme nous le declarerõs es deux poincts qui s'ensuyuent. Car l'Eglise catholique n'a pour ouuriers ordinaires que les Pasteurs & Docteurs legitimement appellez de Dieu en icelle & par icelle pour l'assemblage des saincts, & pour l'edification du corps de Christ: Mais en l'Eglise Romaine, o bon Dieu, qui pourroit nombrer tãt de sortes de loups en place de Pasteurs, tant de seducteurs en lieu de Docteurs,

tant

tant de marchandiſes, trafiques, factions, & ſimonies faictes contre Dieu ſans iugement, ſans teſmoignage, ſans approbation de l'Egliſe: brief tant de rompures & deſmembrements lamentables qui s'y commettent, en lieu d'vn ſainct aſſemblage & edification? Leurs propres liures teſmoignent, leurs conſciences ſont conuincues, les gens de bien le cõfeſſent, le mõde voit a plein iour q̃ de noſtre tẽps il n'y a pas vn ſeul de leurs piliers, q̃ ne ſoit venu en place par ſimonie, ſi l'õ veut examiner leurs vocatiõs meſme a la rigueur de leurs ꝓpres Canõs & decrets, que les Papes ont commandez. Finalement l'Egliſe catholique n'a pour regle, eſquierre & niueau (par maniere de dire) que la parole de verité, aſauoir la parole de Dieu qui demeure eternellement. Ieſus Chriſt meſme n'a vſé d'autre, le S. Eſprit n'ẽ enſeigne poĩt d'autre, les Prophetes & Apoſtres s'y ſont tenus: les fideles Paſteurs & Docteurs ne peuuent employer autre en bonne conſcience: L'Egliſe pretendue Romaine enferme ce beau & precieux inſtrument hors de la veüe des hõmes, l'enueloppe en langage eſtrange, defend la cõnoiſſance & vſage d'iceluy au peuple: ſubſtitue en place de la parole de Dieu les tradi-

Iean 5. & par tout.
2 Tim. 3, 16.

tions humaines : & comme si c'estoit vn outil qui se corrompist par vsage, prend l'autorité d'en forger tous les iours de nouueaux, ou bien le tord a son plaisir pour sa commodité : bref elle sert le poure peuple de mensonge en lieu de verité, & plonge ceux la mesmes qui se tiennent a elle en incertitude de doctrines perpetuelle. Car la parole de Dieu est tousiours de mesme: elle enseigne tousiours que *tout homme est chair, qu'il est vn seul mediateur entre Dieu & les hommes Iesus Christ homme, qu'il n'y a autre nom sous le ciel par lequel nous puissõs estre sauuez, que le sainct Esprit est le gage que nous auõs de nostre redemption, que Dieu est Esprit, & pourtãt doit estre adoré en Esprit & verité, &c.* Mais la doctrine de l'Eglise pretẽdue Romaine varie en toutes sortes & change a l'indiscretion des Papes, des Cõciles, des colleges & moineries : & apres vne fois estre sortie des traces de verité, enseigne q̃ tout ce qui est en l'homme n'est pas chair, mais qu'il a encores de l'esprit & du franc arbitre ou plus ou moins, selon le temps & les personnes a qui elle a affaire : enseigne qu'il est bien vray que Iesus Christ est seul moyenneur, mais non point total, pource qu'il l'est de la mediation, mais les saincts

Iean 3,6.
1 Tim.2,5.
Act.4,12.
Ephes. 1,14.
Iean 4,24.

sont

ſont moyenneurs de l'interceſſion: elle enſeigne q̃ nous ſommes ſauuez par le nom, merite, & interceſſion d'autres auſſi bien que de Chriſt: elle enſeigne que c'eſt preſomption de cuyder ou croire que nous ayons le ſainct Eſprit viuant, habitant & cheminãt en nous: elle enſeigne que Dieu doit auſſi eſtre adoré es elemens du monde ouurage de main d'homme, & non ſeulemẽt Dieu mais auſſi les ſaincts: brief elle ramaſſe vne infinité, vn abiſme de fatras, auquel tant s'en faut qu'elle ſoit conſtante & reſolue, qu'elle flotte touſiours en inſtabilité, & cerche ſans ceſſe nouuelles inuentions en doctrines, regles, & ceremonies contre la parole de Dieu. Seroit ce donc celle là l'Egliſe catholique & Apoſtolique ou orthodoxe, qui a renoncé & renonce de iour en iour a la forme de pieté, abandonne la verité, & ſe noye en incertitude? Ia ne plaiſe a noſtre bon Dieu qui nous a creez, & a noſtre cher Sauueur Ieſus qui nous a rachetez de ſon precieux ſang, nous delaiſſer en ſorte, que nous aprouuions ou conſentions iamais de faict, de parole, de ſigne, ou de penſee a vne telle fauſſeté & impieté.

Mais s'il plaiſt a ces Meſſieurs d'enten-

dre quand ils parlent de l'Egliſe Romaine, le nombre de ceux qui ſont a Rome, bien-aimez de Dieu, appellez pour eſtre ſaincts, & cerchans en vn ſeul Ieſus leur iuſtice & vie eternelle par foy ; i'acorderay volontiers a proprement parler que ceſte Egliſe là eſt de l'Egliſe catholique & Apoſtolique. Ie diray encore plus, que comme nous appellons eau ou ſang meſme vne goutte d'eau ou de ſang, & comme nous donnons le nom d'vn tout aux parties d'iceluy que les Medecins appellent ſimilaires, que donques par meſme raiſon ceſte Egliſe là eſt Egliſe Apoſtolique, & peut eſtre ainſi propremẽt appellee, entant q̃ c'eſt vne Egliſe edifiee ſur le fondement des Prophetes & Apoſtres & conformee a la doctrine & ordonnance d'iceux. Mais de l'appeller catholique il n'y a non plus de raiſon, que ſi on vouloit donner a vn ongle de mõ corps le nom de tout le corps. Donc pour cõcluſion du premier poinct, c'eſt vne choſe notoire a tous, & ſouuentesfois prouuee tant d'annees par tant de gens ſauans, que ceſte Egliſe Romaine, de laquelle on fait bouclier ſi hautement auiourd'huy, n'eſt point & ne peut aucune-

nement estre l'Eglise catholique & Apostolique, comme ainsi soit qu'elle s'est indignement & malheureusement retranchee d'icelle: si ce n'est que par vne maniere de parler nouuelle, la retailleure des ongles & des cheueux, ou autres excremens de nos corps soyent appellez nos propres corps. Mais la vraye Eglise Romaine, qui est de present comme vne famille de Noë estoit parmy le monde ancien, ou celle de Lot au mylieu de Sodome, & de Iob en la terre de Hus, est vrayemẽt en l'Eglise & de l'Eglise catholique & Apostolique.

Or nous croyons & confessons suyuant la parole de Dieu, auec les saincts Peres au Symbole de Nicee, *Vne saincte Eglise catholique & Apostolique*: & nous contentons si bien de ceste simple foy que l'Eglise primitiue a tenue, que nous renuoyons au Pape & a ses suppost toutes leurs belles restrictions: sachans que si Christ, les Apostres, les saincts peres, & toute l'Eglise primitiue n'en ont enseigné ne receu d'auantage, ains au contraire ont combatu sainctement contre telles traditions, que les gens de bien n'oseront iamais

nous condamner pour cela non plus que l'Egliſe primitiue, a la doctrine & patron de laquelle nous appellons en tresbonne & ſaine conſcience pour noſtre defenſe & iuſtification.

Venons maintenant au ſecond poinct, pour voir ſi ce qu'ils diſent eſt vray, que les marques de la vraye Egliſe ſont l'ancienneté, l'vnion, la generalité, & la ſucceſſion. Car preſuppoſons que toutes ces choſes competent a l'Egliſe Romaine, ils diſent haut & clair que c'eſt la vraye Egliſe catholique & Apoſtolique. Or ie demande premierement, ou demeure la parole de Dieu? N'eſt ce point merueille, que les hõmes auiourd'huy ſont venus iuſques là, que pour iuger des vrayes marques de l'Egliſe, ils laiſſent la parole de Dieu, qui eſt le fondement aſſeuré, le teſmoing, & le iuge d'icelles? Ou plus-toſt ſeroit ce pas merueille, s'ils pouuoyent rencontrer comme par ſonge vne ſeule marque d'icelle, quand ils mettent ainſi en arriere la parole de Dieu? Et voila pourquoy ils diſent que c'eſt es eſcrits des hõmes que Haren a cerché ces marques, & non pas es eſcrits des Prophetes & Apoſtres, pour le regard deſquels

quels l'Egliſe fut iadis nõmee Apoſtolique, comme nous auons clairement monſtré cy deſſus.

Mais bien conſiderons leurs marques toutes enſemble, & chacune d'elles a part: aſauoir l'ancienneté, l'vnion, la generalité & la ſucceſſion. Tout cela ſe trouue enſemble en la Synagogue de Satan depuis la cheute de noſtre premier pere, qui ne tarda gueres long temps apres la creation d'iceluy. L'aſſemblee des Caïnites a eu le peché & l'erreur en la doctrine treſanciens, & vnis eſtroitement en general, & par ſucceſſion continue de pere en fils. Laban n'allegue autre argumẽt contre Iacob, quand il veut prendre ſerment de luy, diſant, *Le Dieu d'Abraham, & les Dieux de Nachor iugent entre nous, voire les Dieux de leur pere.* Genes. 31, 53. De meſme vail a l'Egliſe de l'Antechriſt, qui des le tẽps des Apoſtres, & meſme du Seigneur Ieſus *a dreſſé le myſtere & commancé l'œuure d'iniquité.* 2 Theſſ. 2, 7. Et toutesfois pour cela Haren meſme ne diroit pas, que l'Egliſe de Cain, de Tharé, ou de l'Antechriſt fuſt la vraye Egliſe. Que ſi en ces choſes là on ne trouue point la propre difference de la fauſſe & de la vraye Egliſe, pource que nous trouuõs ces choſes com-

munemẽt en toutes deux, il faut biẽ qu'ils nous aportent d'autres marques plus propres & plus certaines, s'ils veulẽt que nous reconnoissions leur Eglise pour vraye. Nous ne nyons pas pourtant l'ancienneté, l'vnion, la generalité, & la succession de la vraye Eglise de Dieu: mais biẽ disons nous & maintenons que ce n'en sont point les marques necessaires. Et de faict, si vn Iuif, ou vn Turc alleguoit l'ancienneté, vnion, generalité, & succession de leur doctrine & pretendu seruice de Dieu, on ne prendra point ces marques en payement: & les Chrestiens ne sauroyent ils alleguer autre chose pour approbation de leur Eglise, que ce qu'vn Iuif ou vn Turc peut mettre en auant pour preuue de la sienne? Que si on vient dire là dessus, que l'anciẽneté, vnion generalité, & succession ne sont pas d'elles mesmes les marques de la vraye Eglise, ains entant qu'elles sont conioinctes a verité: c'est cela que nous voulõs de par Dieu, & pourquoy nous souffrons tous les iours deuant Dieu & le monde. Car nous enseignons que l'Eglise est la mõraigne la colomne le siege ferme, ou la table (par maniere de dire) & chandelier de verité, d'ou la verité reluit en toutes parts. Et de la nous

nous concluons : ce n'eſt donc pas l'ancienneté, vnion, generalité, & ſucceſſion a part, ne toutes enſemble, qui ſont les propres marques de la vraye Egliſe : mais la verité, la verité eſt la vraye marque d'icelle : la verité, di-ie, donnee de par Dieu, receue de l'Egliſe, gardee en l'Egliſe, & diſpenſee par l'Egliſe en verité ſelon l'ordonnance de Dieu.

Or qu'eſt ce de ceſte verité, ſinon la parole de Dieu ? comme dit le Seigneur Ieſus, *Sanctifie les par ta verité : ta parole eſt verité :* & Dauid parauant diſoit, *Le chef de ta parole c'eſt la verité.* Et pourtant ceſte eſt la vraye Egliſe ſans contredit qui a la verité : & ceſte Egliſe ſeellee par l'Eſprit de verité, a pour marques indubitables la verité que Dieu luy a donnee en garde, & les exercices d'icelle, a ſauoir la vraye inuocation du nom de Dieu, la predication de ſa pure parole, l'adminiſtration des Sacremens, & la diſcipline Chreſtienne en la cõmunion des ſaincts. Autrement il n'y auroit point eu de vraye Egliſe du temps d'Adam : car la verité (qui eſt eternelle en Dieu) eſtoit lors nouueau-nee au monde, ſans ancienneté, ſans generalité, ſans ſucceſſion quelconque. Qui plus eſt, il

Iean 17, 17. Pſal. 119, 160.

n'y auroit point eu d'Egliſe Apoſtolique du temps meſme de noſtre Seigneur Ieſus, & de ſes ſaincts Apoſtres ou des ſaincts Peres, que Tertullian nomme *Perſonnages Apoſtoliques*: car l'ancieneté & autres ne s'y pouuoiēt encor trouuer alors. Or ie vous prie, quel blaſpheme ſeroit ce, de dire, ou que l'Egliſe n'a point eſté en ces temps là bienheureux, ou bien ſi elle a eſté, qu'elle n'a point eu ſes marques propres & naïues pour eſtre reconnue? Neceſſairement donques nous faut il reuenir a l'autorité de Dieu, qui par ſon ſainct Eſprit nous enſeigne en ſa parole, ce que nous deuons ou receuoir ou reiecter: neceſſairement nous faut il reconnoiſtre la vraye Egliſe par ceſte parole de verité, & par les exercices d'icelle. Car les choſes anciennes ont quelquesfois eſté nouuelles en leur commancement: mais la verité a touſiours eſté verité, lors meſmes que de nouueau elle fut declaree au monde: & demeurera a touſiours verité, non par le benefice des hommes, mais par l'office, & la vertu eternelle de Dieu. Mais pour entrer particulieremēt en la cōſideration de ces poincts, que dirons nous de ce que Dieu defend d'alleguer l'ancienneté pour defenſe certaine

taine & preuue de l'Egliſe? Car de faict il n'y a hommes, ne temps, ne lieux qui dõnent autorité a la parole de Dieu. l'autorité eſt de Dieu ſeul, & de ſa ſaincte parole, comme du Seigneur eternel: les hommes, le temps, le lieu, & autres choſes ſemblables ne ſont qu'inſtruments & aides ſeruãs au teſmoignage d'icelle ſelon leur petiteſſe. Pourquoy cercherions nous des petites allumettes, quand nous ſommes eſclairez du grand Soleil de verité, & obligez a ſon autorité? C'eſt celuy a qui il apartient vrayement de parler ce langage, *Vous auez ouy qu'il a eſté dict aux anciẽs, mais moy ie vous di, &c.* *C'eſt celuy* (diſoit S. Cyprian) *duquel le Pere a teſmoigné du ciel, diſant, Ceſtuy cy eſt mon fils bien aimé, auquel i'ay pris mon bon plaiſir: eſcoutez le. Si donques Chriſt doit eſtre ſeul eſcouté, il ne faut pas regarder a ce qu'aucun deuant nous aura penſé eſtre de faire, mais a ce que Chriſt a fait le premier qui eſt deuant tous: car il ne faut pas ſuyure la couſtume des hommes, mais la verité de Dieu.* C'eſt celuy qui pour ceſte cauſe n'a point dict, Ie ſuis la couſtume, ains *Ie ſuis la verité.* C'eſt celuy qui diſoit par Ezechiel, *Ne vueillez point cheminer es ordonnances de vos peres, & ne gardez point leurs droits, & ne ſoyez ſouil-*

Matth. 5.

Liure 2, epi. 3.

Iean 14, 6.

Ezech. 20, 18.

lez en leurs idoles: Ie suis le Seigneur vostre Dieu, cheminez en mes ordonnances, & gardez mes droits & les faites. C'est le mesme
Malach.3,7. qui disoit par Malachie, *Des les iours de vos peres vous auez renoncé a mes statuts, & ne les auez point obseruez; conuertissez vous a moy, & ie me conuertiray a vous, dit le Seigneur.*
1Piet.1,18. C'est luy qui disoit par sainct Pierre, *Vous sauez que vous n'auez point esté rachetez par choses corruptibles, or ou argent de vostre vaine conuersation qui vous auoit esté donnee des peres, mais par le sang precieux de Christ, &c.* Que faut il donc tant gazouiller de l'ancienneté, si on ne monstre ensemble la verité? Et de faict, quand ils veulent faire bouclier de l'ancienneté, ils deuroyent premierement declarer de quelle ancienneté ils parlẽt, afin qu'on ne leur reproche auec raison qu'ils veulent abuser d'vn tel masque le poure simple peuple & ignorant. Parquoy nous la definirons pour eux, & la definirõs par les propres paroles de l'auteur qu'ils opposent auiourd'huy tout ordinairement cõtre nos allegations. C'est *Vincentius Lirinensis*, hõme sauant & subtil, qui a vescu enuiron 430 ans apres la natiuité de Christ. Iceluy dit ainsi: *Nous ensuyurons l'ancienneté, si nous ne sortõs en aucune ma-*

ne maniere des sens ou interpretations, lesquelles il est manifeste que nos saincts ancestres & peres ont celebrees. Voila en bõne foy les paroles dudict *Lirinẽsis*. Or maintenãt qu'eux nous disent en bonne foy, qui sont ces personnages qui peuuent estre nommez nos saincts ancestres & peres sans aucune doute ou contradiction. Pour ce faire d'ou cõmancerons nous mieux, sinon de l'Eglise Apostolique & primitiue? Car qui sont les ancestres & les peres plus saincts q̃ les Apostres? Ce sont ceux qui ont receu le depost de nostre Seigneur Iesus Christ, & qui l'ont cõmis a l'Eglise & aux Ministres d'icelle. La donques est le giste, par maniere de dire, & la premiere resource de l'ancienneté. Or voyõs ie vous prie, qui en approche de plus pres, quelle Eglise est plus conforme en doctrine & seruice de Dieu aux Eglises fondees & gouuernees par les Apostres: brief en quelle Eglise la foy & l'obeissance de foy est plus soigneusemẽt gardee. Cela se connoistra, si on considere les marques q̃ nous auons proposees par cy deuãt, l'inuocatiõ, la doctrine, l'administratiõ des Sacremẽs, & l'obseruation de la discipline Ecclesiastiq̃ selõ la parole de Dieu. Premierement nous inuoquõs vn seul Dieu par le

merite & interceſſion d'vn ſeul Chriſt par la conduite de ſon Eſprit en noſtre intelligence, c'eſt a dire, en langage entendu, cõme les Apoſtres ont faict & nous ont enſeignez de faire ſelõ l'ordõnance de Chriſt. Et que font ces nouueaux patrons de l'ancienneté ? Ils n'inuoquent point vn ſeul Dieu, ny ne font les autres choſes que no⁹ venõs de dire, mais ſelon leurs deuotions particulieres, communiquẽt l'inuocation aux ſaincts qui apartient a Dieu ſeul : employent le merite (comme ils diſent) & interceſſion d'iceux, par vne certaine façon de faire que nous appellons routine, ſans qu'eux en ayent l'intelligence, ou la donnent aux autres : ce qui eſt directement contraire a l'ordonnance de Dieu & a l'exemple du ſainct Apoſtre qui diſoit, *Ie rẽ graces a mon Dieu que ie parle plus de langues que vous tous : mais i'ayme mieux parler cinq paroles en l'Egliſe auec mon intelligence, afin que i'inſtruiſe auſſi les autres, que dix mille paroles en langage inconneu.* Quant a la doctrine, ie ne vueil prendre que les decrets & deciſions meſmes des Papes & les determinations des Cõciles, pour monſtrer qu'ils ſont auſſi differẽts des Eſcritures Prophetiques & Apoſtoliques, qu'eſt le iour de la

1 Cor. 14, 18.

de la nuict, ou le blanc du noir. Des Sacremens c'eſt vne vraye moquerie, comme ils les ont desfigurez, corrompus, & meſme abolis en partie. Quelle ſimilitude y a il de leur Meſſe a l'adminiſtration de la ſaincte Cene comme elle a eſté inſtituee de Chriſt, celebree des Apoſtres, & obſeruee entre nous ? Quelle conuenance y a il entre le Bapteſme qui eſt vſité en l'Egliſe pretendue Romaine, comme il eſt ſouillé de ſel, crachat, huile, creſme, cierges, exorciſmes, &c. & entre le ſimple Bapteſme des Apoſtres faict en eau commune, comme entre nous? N'eſt il pas plus ancien que l'Egliſe communique au pain & au vin de la Cene, comme nos Egliſes le font, que de participer ſous vne ſeule eſpece ſuyuant la deciſion feriale du Concile de Conſtance, qui eut ſon premier commancement le huictieſme Decembre l'an 1413; il n'y a en tout que 173 ans? Au regard de la diſcipline, qu'eſtce qui eſt plus ancien, que de la commancer par les chefs (comme feit S. Paul en l'Egliſe d'Antioche) & l'exercer fidelemẽt en toutes choſes ſans acception de perſonnes? Et qui ne ſait combien cela eſt odieux a l'Egliſe Romaine? qui meſme depuis le pourchas de tant d'annees faict

par les Empereurs, Rois & Princes de la Chreſtiēté, n'a faict rien que tergiuerſer en toutes ces aſſemblees de Cōciles, & mieux aimé brouiller tout le mōde en guerres & diuiſions inteſtines, que cōmancer vn ſeul poinct de ſa reformation. Teſmoin ce bon Empereur, qui entendāt q̄ le Pape vouloit cōmancer par la reformatiō des freres mineurs, dit qu'il n'en viendroit iamais rien, ſi ladite reformation ne commançoit par les freres maieurs. Mais ſur tout quelle conformité peut on ſonger entre le ſainct & vif miniſtere des perſonnes appellees, & la preſence des images taillees ? L'Egliſe ancienne n'auoit point d'images, ains des fideles ſeruiteurs de Dieu vaquās aux prieres, a la parole, aux Sacremens, & a l'ordre Eccleſiaſtic, ſi que Chriſt eſtoit viuement pourtraict deuāt les yeux de chacun. Et maintenant il faut auoir tous les anglets des temples pleins d'images de toutes ſortes, voire meſme de Dieu le Pere, qui eſt vne intolerable abomination. Si donques l'ancienneté eſt vne marque de la vraye Egliſe, & l'ancienneté de l'Egliſe primitiue ſe trouue en la noſtre, quelle raiſon a l'Egliſe Romaine de s'en vāter ainſi a pleine bouche? Quelle Egliſe iugera on ſchiſmati-

matique, celle qui suit les traces d'ancienneté, ou celle qui les fuit ? Escoutons icy le iugement de celuy qu'ils alleguent tant, asauoir Lirinense, qui dit, *Si on commance a mesler des choses nouuelles auec les anciennes, des foraines aux domestiques, & des profanes aux sainctes, lors necessairement ceste coustume vient a glisser par tout, tellement que par apres rien ne demeure en l'Eglise que l'on ne touche, gouste, entame, & souille, mais il n'y a de là en auant sinon vn bordeau de meschantes & vilaines erreurs, ou estoit parauant le sanctuaire d'vne chaste verité & eloignee de toute corruption.* Et si on demãde ce qui est de faire en vn tel estat de l'Eglise, le mesme respondra pour nous en disant, *Alors le Chrestien catholic auisera de se tenir a l'ancieneté, de laquelle main tenant il ne peut bonnement estre seduict par aucune fraude de nouueauté en sorte que ce soit.* Et pourtant afin de mõstrer d'autãt mieux nostre bonne cõscience, nous sommes encores contents de nous ioindre a l'Eglise qu'on appelle Romaine, si elle se reforme & ioind a l'Eglise ancienne & primitiue. Mais si elle n'en veut rien faire, que pouuons nous mieux faire sinõ demeurer fermes en la vraye & saincte ancienneté que Lirinense mesme nous cõseille? Car certes

c'eſt choſe beaucoup plus aſſeuree pour toutes ames Chreſtiennes de ſuyure vne vraye, ſolide & conſtante ancienneté, que de ſe remettre a la conduite de celuy, qui enſeigne que c'eſt preſomption de s'aſſeurer de ſon ſalut, & qui vomiſſant blaſphemes incroyables prononce en ces canons, que *ſi le Pape negligent & laſche en ce qui concerne le ſalut de ſoy & des autres, mene les ames par troupes en enfer pour eſtre damnees auec luy & le diable eternellement, nul ne le peut reprendre, pour autant que celuy qui iuge tout le monde, ne peut eſtre iugé de perſonne.*

can. ſi Papa diſt. 40.

Voila quant a l'ancienneté: c'eſt que nous appellons a l'Eſcriture comme les peres, & enſuiuons les peres ſelon la meſme Eſcriture.

Mais quant a l'vnion, il ſera aiſé de vuyder en brief ce qu'ils en diſent, ſi nous entendons ce qu'ils nomment vnion. Car il y a bien vnion illicite, comme entre les brigands: Il y a vnion licite, comme entre les marchands: Il y a vnion neceſſaire, cõme entre les fideles. Or icy ils veulent parler de l'vnion neceſſaire, que leur auteur qu'ils ont ſuiui (a ſauoir *Vincentius Lirinenſis*) appellent cõſentement, en diſant, *Nous ſuiurons ce conſentement, ſi nous enſuiuons en l'an-*

l'ancienneté susdicte egalement les definitions & auis de tous les Ministres & Docteurs, ou a tout le moins presque de tous. Ceste vnion donques selon le tesmoignage dudict Lirinense, consiste en deux choses: premierement en l'ancienneté susdicte de doctrine, secondement au consentemẽt des gens sauans, Ministres & Docteurs bien entendus & resolus en ladicte ancienneté. Si Messieurs les Iesuites & autres membres de l'Eglise pretendue Romaine ont entre eux vnion hors de ladicte ancienneté, c'est vnion de brigands, & l'Eglise Romaine est vne cauerne de brigãds pour le faire court: ou pour le moins, s'il y en a qui pechent par ignorãce, ceux là font entre eux vne compaignie de marchands, que S. Iean appelle *marchands d'ames*. Et d'autrepart, de quelles personnes prennẽt ils auiourd'huy leurs resolutions que du conclaue de Rome? c'est a dire, d'vn amas de personnes qui ne sont en rien moins entendues qu'en la parole de Dieu & en l'ancienneté, mais sont vrayemẽt bestes chaussees & mitrees, ignorantes comme asnes, fines comme renards, & sanglantes cõme lyons: ainsi que l'experience mõstre iournellement. Toutesfois si nous monstrons deuant tout le Apoc. 18, 13.

monde, qu'ils n'ont point d'vnion auec la vraye doctrine, ny auec l'ancienneté, ny les vns auec les autres, qui eſt l'homme de bon ſens qui ne nous aiuge cauſe gaignee? Qu'ils n'ayent point d'vnion auec la vraye doctrine, nous l'auons ia monſtré cy deſſus, & eux meſmes l'ont tout bellement confeſſé ſans ſonner mot, quand ils ont mis en arriere la parole de Dieu, en parlant des marques de la vraye Egliſe d'iceluy: combien que Lirinenſe l'auoit miſe deuant toutes choſes pour la premiere & eſſencielle marque. Qu'ils n'ayent pas vnion auec l'ancienneté, les anciens Peres & Conciles le monſtrent. Car les choſes bõnes & ſainctes qui y ont eſté iadis enſeignees & arreſtees, ſont auiourd'huy nõ ſeulement temerairement abandonnees, mais auſſi violees & foulees aux pieds du Pape & des ſiens malicieuſement. Teſmoins en ſont non ſeulement les Tomes des Conciles & les Actes d'iceux, ou les eſcripts authẽtiqs des Peres, mais auſſi (qui plus eſt) les propres Decrets de Gratian, & les Epiſtres Decretales des Papes, qui cõbatent les anciennes determinations & eſcritures des Peres, & ſe renuerſent elles meſmes en infinis paſſages. Les anciens Con-

Conciles ont defendu les images qui se puissent adorer es tẽples : ceux cy les commandent expres. Les anciens ont commandé la communion des deux especes en la saincte Cene, & commandé a tous: ceux cy la defendent a tous, excepté aux Prestres. Les anciens ont commandé qu'il n'y eust clerc ou personne Ecclesiastic qui ne mangeast de la chair, ou pour le moins vsast de bouillon de chair pour fuir l'erreur des Priscillianistes: ceux cy tout au cõtraire. Et qui pourroit amasser toutes les contrarietez qui sont entre l'Eglise ancienne & la pretendue Romaine ? entre les vieux Conciles & les nouueaux ? Car la verité de l'Eglise ancienne est tousiours vne: mais le mensonge de l'Eglise pretendue Romaine est si diuers, & a esté tant de fois bigarré depuis quelques cẽtaines d'annees, qu'on n'en peut trouuer fond ne riue. Le Concile de Chalcedone a condamné Eutyches : le second d'Ephese la iustifié & aprouué. Les Conciles d'Illiberis & de Francfort defendent les images : le second de Nicee en commande l'adoration. Le premier de Nicee permet le mariage aux prestres : ceux de Neocesaree, de Mayence, & le second de Carthage le defendent.

Les Cõciles de Cõſtance & de Baſle mettent le Pape ſous l'Egliſe au reng des autres Eueſques: ceux de Florence & de Trente le mettent par deſſus. Le Cõcile de Carthage excõmunie celuy qui ſe dit Eueſque vniuerſel ou Pontife ſouuerain: le Concile de Trente excõmunie ceux qui ne tiennent le Pape pour tel. Mais ſur tout qu'ils n'ayent pas vnion les vns auec les autres, il ne faut que les choſes de noſtre temps pour les en cõuincre. Car pourquoy eſt ce que n'a gueres le Pape Gregoire xiii a faict reuoir le Droit Canon, ſinõ pource que ſa conſciẽce & de ſes ſuppoſts trouuoit qu'ẽcores auons nous la des armes par la grace de Dieu ſuffiſantes pour les confondre? pourquoy y a il faict aiouſter, diminuer, chãger, & brouiller a ſon plaiſir? pourquoy a faict le Cõcile de Trente vne cenſure generale ſur tous les Peres, ſinon pource q̃ les Peres ne ſont pas d'vn auis auec les corrupteurs & brouillons Papiſtiques d'auiourd'huy? pourquoy encores depuis ſe ſont eleuez des nouueaux maiſtres ingeniaires & reformateurs de l'anciẽneté, q̃ enſorcellẽt les Rois & Princes auec leur fauſſes inuentions; par leſquelles ils falſifient tout ce qui peut eſtre de ſainct entre les hõmes? Eſtce là donques l'vnion, Meſſieurs, q̃ vous nous

preſchez tant? N'eſt ce pas plus toſt vne treſuilaine & infame deſunion? n'eſt ce pas vn teſmoignage inuincible de voſtre conſcience mauuaiſe, & cauterizee? Car pourquoy plus toſt ne retournez vous, & vous rendez vous meſmes a l'ancienneté, que de la forcer ainſi, & en elle combatre la verité? Or de noſtre part nous auons touſiours eſté & ſommes encores preſts, Dieu mercy, a mõſtrer combien ſoigneuſement nous nous rengeons ſous la verité, & nous contentons d'eſtre diſciples d'icelle, vſans pour cela en reuerence deuë & conuenable de la bõne adreſſe que les Peres anciens nous ont donnee. Nous proteſtons & affermons deuant Dieu & les hommes, que nous n'auons autre deſir, ſinon que comme nous auons vnion de verité auec les anciẽs Peres, auſſi nous l'ayons auec tous les diſciples de verité par la benediction de Dieu: voire meſme auec l'Egliſe Romaine, ſi elle ſe veut & peut renger deſſous la verité. Mais tandis qu'elle voudra ainſi maiſtriſer la verité comme elle a entrepris, nous ſupplions Dieu qu'il nous garde fidelement du viel leuain de ladicte Egliſe, exhortons les fideles d'auiſer ſoigneuſement a eux meſmes, & retenons

en bonne cõſcience l'vnion ferme & ſaincte auec l'Egliſe catholique & Apoſtolique ſans la Romaine.

La troiſieſme marque qu'ils appellent generalité, eſt celle que Lirinenſe appelle *vniuerſitas. Nous ſuyurõs*, dit il, *en ceſte maniere la generalité, ſi nous confeſſons que ceſte foy ſeule eſt vraye foy, laquelle toute l'Egliſe par le monde confeſſe.* Cela nous faut il bien noter neceſſairement, pource que ces ruſtres vſent volõtiers & ſouuẽt de paroles a deux entẽtes, afin de mieux enueloper ceux qui n'entendent pas leur Latin. Car vn petit cõpaignon entendroit incontinent par ce mot de generalité, le parti qui a plus de mõde pour ſoy: & de là s'enſuiuroit que Noë & les ſiens, Abraham & les ſiens, Elie & les ſiens n'auroyẽt pas eu la vraye Egliſe entre eux, veu que ce n'eſtoit qu'vne poignee de gens meſpriſez. Meſmes les Gẽtils auroyent eu l'Egliſe entre eux; & encores auiourd'huy les Mahumediſtes l'ẽporteroyent par deſſus les Romaneſques, ſi on iugeoit par le nõbre des chefs d'vne profeſſion. Ieſus Chriſt reſpond a cela pour nous, diſant *Ne craignez point petit troupeau: car il a pleu a voſtre pere celeſte vous donner le Royaume eternel.* Ce n'eſt pas là que les anciens

Luc 12, 32.

ciens en veulent, parlans de la generalité: car ils ne parlẽt pas de la generalité du mõde, ne de la plus grande partie d'iceluy, (qui n'eſt pas touſiours la meilleure) ains de la generalité de l'Egliſe: non pas de l'Egliſe Romaine, mais de toute l'Egliſe par tout le monde: non pas de la generalité de l'Egliſe en ſoy, mais de ſa generalité en foy. ie di en celle qui ſeule eſt vraye foy & immuable eternellement. Voire en telle ſorte, que quãd toute l'Egliſe fouruoyeroit de la vraye foy, & vne ſeule famille ou meſme perſonne conſiſteroit & ſe tiendroit en icelle, touſiours ceſtuy cy auroit la generalité: car il auroit l'vnion & l'ancienneté par deuers ſoy, cependant que les autres ſe fouruoyent en nouueauté. Et de faict Liriñenſe ne dit pas, que ceſte generalité regarde a la foy que l'Egliſe Romaine confeſſera comme il luy plaira, mais bien a celle *que l'Egliſe par le monde confeſſe*, c'eſt a dire, qu'elle confeſſoit en ſon temps, auquel temps l'Egliſe eſtoit ſans comparaiſon plus nette & eloignee de toute corruption & fauſſeté. Car il viuoit du temps de Theodoſe & Valentinian Empereurs, & eſcriuit ſon liure trois ans apres ce noble Conçile d'Epheſe qui fut tenu contre Neſto-

Nestorius, enuiron l'an 430 apres la natiuité de nostre Seigneur Iesus. Ie laisse maintenãt iuger toute personne Chrestiẽne, s'il y a raison ou apparence aucune de se vanter a tel pris de la generalité, quãd il n'y a par deuers eux ne parole de verité, n'ancienneté, ne consentement general qui se puisse monstrer auec la verité & ancienneté : & si ce n'est pas plus tost vn faux-visage de pieté pour esblouyr le poure peuple ignorant, comme ces gens sont maistres en ce mestier.

Reste la quatriesme marque selõ le dire de ces Messieurs, qu'ils appellent succession. Or il est a noter que *Lirinensis*, duquel ils ont extraict toutes ces marques a leur auis, n'a pas esté si beste qu'il ayt faict d'vne marque deux, comme l'on faict icy. Car l'antiquité & la succession ne sont qu'vne seule marque : veu que l'ãtiquité en toutes choses humaines presuppose succession, & la succession ne fut iamais que de l'antiquité ou des choses qui ont ia parauãt esté. Pourtant ce bon personnage se cõtentoit de dire parlant de chacun Chrestien, *Il faut diligemment prendre garde en l'Eglise catholique, que nous retenions ce qui a esté creu par tout, tousiours, & de tous, c'est a dire, la generalité, l'anti-*

l'antiquité, & le consentement ou vnion en foy. Il ne met pas vn mot de la succession. Mais encores, posé le cas que nous leur pardonnions ce vain babil & redite audacieuse: que gaigneront ils auec leur succession? Ils sauent bien que toute succession est par nature, ou par ordonnance & institution. La succession ordinaire du mõde est par nature: la succession de l'Eglise est par l'ordonnance de grace. Puis qu'ils pretendẽt succession, or sus, qu'ils nous en mõstrent l'ordonnance. Ils n'en sauroyent hõnestement produire d'autre, que celle de la parole de Dieu compriſe au vieil & nouueau testamẽt. Cestuy là est le vray instrument, le document, & les letres de nostre succession. Or en ces letres on ne trouuera pas vn seul mot qui cõmande ou promette a l'Egliſe Chrestienne aucune succession de lieu, ou de personnes. S'il y auoit succession de lieu particulier, ce seroit iudaizer de rechef: car les Iuifs auoyent succession au temple de Dieu & en Ierusalem, que Dieu a depuis debouté, comme il auoit dict par ses Prophetes. Et d'auãtage l'Egliſe Chrestiẽne ne seroit plus catholique ou vniuerselle: car ce sont choses repugnantes qu'elle soit espandue en l'vniuers, & enserree en

quelque place d'iceluy. S'il y auoit ſucceſſiõ perſonnelle au miniſtere d'icelle, il faudroit qu'elle fuſt ou ſelon la ſuite naturelle de generatiõ pour ſucceder de pere en fils: (or les Miniſtres de l'Egliſe Romaine n'õt point de generatiõ: s'ils en ont, leurs Canõs les excluẽt cõme baſtards de toute ſucceſſion) ou qu'elle fut ſelon quelq̃ ſpeciale inſtitutiõ & ordõnance, q̃ ne ſe trouue point es ſainctes Eſcritures. Si donques la ſucceſſion de lieu ne de perſonnes n'eſt de valeur aucune, & ne peut eſtre ferme par le teſtament de noſtre Seigneur Ieſus, que reſte il autre choſe ſinon vne ſucceſſion reale (cõme on appelle) aux droicts & biens qui no⁹ ſont leguez par ledict teſtamẽt, & aux conditions d'iceluy? Produiſons nous le teſtament comme heritiers de Chriſt? receuõs nous les droicts par foy? tenõs nous les cõditiõs d'iceluy en obeiſſance de foy? repreſentons nous iournellemẽt a l'Egliſe la ſubſtance de ce teſtament pour engẽdrer des enfans, & les entretenir par le ſainct miniſtere & diſcipline Eccleſiaſtiq̃ en la cõmunion des ſaincts? autant ſerons nous ſucceſſeurs de Pierre ou des autres Apoſtres en l'Egliſe de Chriſt quelque part q̃ no⁹ ſoyõs, qu'Euodius a eſté ſucceſſeur d'iceluy en An-

Antioche, & Linus ou Cletus (cõme ils disent) a Rome. Mais si le testamẽt de Christ est falsifié & debouté en mille sortes, si les droits en sont abolis, les conditions esteintes, le ministere vẽdu & perdu, cõme il est en l'Eglise pretendue Romaine: vrayemẽt pouuons nous bien dire qu'elle n'a pas succedé en la vocatiõ de Pierre depuis s'estre ainsi corrõpue, mais en la perdition de Simon. Car la succession est en la parole de verité, hors laquelle il n'y a anciẽneté, vniõ, ne generalité qui vaille; cõme tresbien en parloit Hirenee disant, q̃ ceux qui semblẽt vrais Prestres, ne le sont pas toutefois, mais ceux qui gardent la doctrine des Apostres. *Lib. 4, c. 44.*

Iusques icy nous auons demonstré, que selon la doctrine de verité qui est ferme a tousiours, & receue par tout & de tous les disciples de verité, nous auons l'ancienneté, l'vnion, & la generalité en succession droite & legitime: au contraire que l'Eglise Romaine s'attribue tous ces titres a tresfausses enseignes, puis qu'elle renonce & combat a outrance la verité immuable de Dieu compriſe en sa parole. Et par consequent, que nous auons vraye communion auec Dieu & auec ses saincts en l'Eglise catholique & Apostolique, ainsi que l'Esprit

& la parole de Dieu nous en rẽdent asseuré tesmoignage. Ce n'est dõc pas nouueauté, (comme Haren reproche) ne partialité, ne temerité qui maintenãt est blasmee en nous, puis que nous suiuons & faisons profession par la grace de Dieu de la verité eternelle d'iceluy, qui est tresanciẽne, touſiours de mesme, & semblable a soymesme en tout & par tout. Ceste verité est nouuelle au iugement de l'Egliſe pretẽdue Romaine & est blasmee diuersemẽt en nous, comme iadis estoit blasmee la doctrine de Christ & de ses Apostres en l'Egliſe des Iuifs. Dieu qui en est le iuge, & qui descouure tout a clair son iugement en sá parole, face la grace aux ames fideles & qui cerchent la verité sans partialité, de iuger vn droit iugement sur cela: & leur vueille donner a ceste fin Esprit de prudence & de discretion, pour reconnoistre la verité en son Egliſe & es mẽbres d'icelle, & l'embrasser en pieté.

Maintenant il est aisé a voir par les choſes susdictes cõbien est mal fondé le dire de Haren & de ses peres Ieſuites, quand ils nous veulẽt faire croire que tous ceux qui ont esté receus enfans de Dieu par le Bapteſme en l'Esgliſe catholique Apoſtolique

que & Romaine, ſont obligez a l'Egliſe Romaine d'vne ſolennelle obligation. Car premierement, nous auons ſuffiſamment monſtré que l'Egliſe catholique, Apoſtolique, & Romaine n'eſt pas tout vn: dont il s'enſuit que nous pouuons bien eſtre obligez a l'Egliſe cathol. & Apoſtol. ſans eſtre obligez a la Romaine: voire (qui plus eſt) q̃ par l'obligation que nous auons a l'Egliſe catholique & Apoſtolique, nous ſommes tenus deuant Dieu de n'auoir aucune telle obligation enuers celle qui ſe nomme Egliſe Romaine, puis qu'elle fait vn ſchiſme & rompure ſi pernicieuſe & deteſtable en l'Egliſe de Dieu. Et puis, en vertu dequoy ſommes nous obligez? de ce que nous auons eſté receus enfans de Dieu en l'Egliſe par le Bapteſme: Et certes c'eſt bien raiſon; veu que l'Egliſe catholique & Apoſtolique eſt la mere de nous tous que nous luy ſoyons obligez, comme Dauid auſſi le proteſte de ſoy. Mais toutesfois quelque impudence qu'ils ayent, ſi n'oſeront ils pas dire que nous ſoyons plus obligez a la mere qu'au pere, a la femme qu'au mary. Le Pere c'eſt Dieu: le mary, c'eſt Chriſt: la mere de nous tous & vraye eſpouſe de Chriſt, c'eſt l'Egliſe catholique & Apoſto-

Galat. 4, 26.
Pſal. 122, 9.

lique: la mere & les enfans ſont infiniement obligez au pere: la femme infiniement obligee au mari. Elle doit toutes choſes au Pere & a noſtre ſeigneur Ieſus. Ce dõc que nous luy deuons, nous le deuons a Dieu, & encores d'auantage. Que ſi le benefice de la creation & redemption, le contract & le mariage ſpirituel oblige l'Egliſe & chacun de ſes membres du tout a Dieu, ſerions nous ſi deſpourueus de ſens, que nous penſiſſiõs eſtre plus obligez a l'Egliſe qu'a Dieu? Que ſi nous ne ſommes obligez a l'Egliſe ſinon de par Dieu, & tant qu'elle ſe tient a luy comme a ſon pere, & a Chriſt cõme a ſon eſpoux, combien moins ſerõs nous obligez a vne Egliſe particuliere? Et encores par deſſus tout cela, cõbien moins a vne ſchiſmatique, comme la Romaine ſe mõſtre, qui en cela meſme ſe mõſtre ſchiſmatique, qu'elle pretẽd que nous luy ſommes obligez par le Bapteſme, & cõmet en cela horrible ſacrilege contre Dieu & contre l'Egliſe vniuerſelle. Finalement le ſeul moyen par lequel elle pretend que nous luy ſommes obligez, eſt ſuffiſant pour rabatre leur dire. Car de dire que nous luy ſommes obligez par le Bapteſme, c'eſt vne fauſſeté inſupportable. Le Bapteſme n'eſt point

point de l'Egliſe Romaine, ny meſmes de l'Egliſe catholique, ne des ſaincts Apoſtres de Chriſt: car (comme il eſt eſcript) *Paul a il eſté crucifié pour vous? ou auez vous eſté baptizez au nom de Paul?* 1 Cor. 1, 13. il eſt de Dieu, & eſt adminiſtré en l'Egliſe au nō de Dieu: il nous oblige donques a Dieu en ſon Egliſe proprement & de ſoy: mais a l'Egliſe il ne nous oblige, ſinon entant que Dieu eſt en l'Egliſe, & que l'Egliſe oit la voix de ſon Paſteur & le ſuit. Et de faict l'Egliſe eſt la maiſon, & la cité de Dieu: le Miniſtre eſt l'ouurier & diſpenſateur des myſteres de Dieu. Parainſi l'obligation que nous paſſons eſt enuers Dieu purement & ſimplement, tout ainſi cōme celuy qui fait ſermēt a ſon Roy ou Prince es mains d'vn Lieutenant en la maiſon d'iceluy, ne s'oblige pas pourtāt audict Lieutenant ou Cōmiſſaire n'a la maiſon d'iceluy, mais a ſon Roy ou Prince ſouuerain. Cōbien que nous ne nyons pas que le Chreſtien ſoit obligé a l'Egliſe de Dieu, mais c'eſt apres Dieu & ſelon Dieu: tout ainſi cōme ſe ſuiect eſt obligé au Lieutenāt de ſon Seigneur, mais apres ſondict Seigneur & Prince ſouuerain, & ſelon iceluy. Que ſi quelq̄ choſe eſt impoſee au ſuiect qui tende cōtre ſon Seigneur, l'obligation qu'a le ſuiect enuers le ſouuerain, demeure

ferme, & celle qu'il auoit enuers l'inferieur est nulle. Ne plus ne moins aussi le fidele demeure obligé a son Dieu, & n'a pas vn seul brin d'obligation enuers l'Eglise ou le Ministre qui le veut bander contre Dieu. Or d'autant que cela est familier & a esté amplemẽt declaré par les anciens Peres, mesmement contre les Pelagiens qui ont iadis enfanté vne bonne partie des fondemens de l'Eglise pretendue Romaine qui est auiourd'huy, nous ne ferons icy plus long propos sur ceste allegation.

Seulement pour *conclusion* nous dirons qu'il y a pour le present trois fautes cõmunes, qui retiennent les personnes ensorcelees en quelque opiniõ de l'Eglise Romaine, & de leur obligation enuers elle: a sauoir faute de doctrine, faute de iugement, & faute de bõne volonté. Le poure peuple a faute de doctrine en cest afaire: car ceux qui deuroyent par vne doctrine saine le cõduire au royaume de Dieu, n'y entrent point eux mesmes, & l'engardẽt fort soigneusement d'y entrer. Faute de *iugement* est en ceux, qui ayans gousté l'vne doctrine & l'autre, ne se peuuent resoudre en eux mesmes selon Dieu, mais sont tousiours escoutans ou cerchans, & cependant

ne

ne peuuent iamais paruenir a vne certaine & ſolide connoiſſance de verité: Tel a eſté ce miſerable Haren (comme ie l'ay cõneu) vn long temps de ſa vie. Faute de bonne volonté eſt en ceux, qui connoiſſans treſbien le droit de Dieu & l'autorité de ſa ſaincte parole en ſon Egliſe, combattent ceneantmoins Dieu, ſa parole, & ſon Egliſe enſemble, eſtãs couuerts du faux-viſage de l'Egliſe pretendue Romaine: comme font auiourd'huy les peres de la ſocieté de Ieſus (car ainſi ſe nõment ils) & autres leurs adherans: qui ſachans que l'Egliſe Romaine n'eſt ne catholique n'Apoſtolique, que la parole de verité eſt la regle & marque infallible de la vraye Egliſe catholique & Apoſtolique, comme nous auons demõſtré, brief q̃ Dieu eſt l'auteur, defenſeur & iuge de ſon Egliſe, qui retiẽt de toute ancieneté par tout le mõde l'vnion & conſentement de la vraye doctrine en ſa parole; ne laiſſent point pourtãt d'eſtre a gages & au ſeruice de l'Egliſe pretendue Romaine contre la verité de Dieu. Or ie pry e Dieu qu'il face luire & reſonner haut & clair ſa ſaincte parole pour en adreſſer & inſtruire les ſiens, & conuincre les autres a ſa gloire: faiſant que nous nous ſentions obligez, &

rendions le deu de noſtre obligation a qui nous ſommes obligez, & reconnoiſſions en verité, qui eſt ceſte poure & desbauchee Egliſe, qui s'approprie & rauit a ſoy toute l'obligation des fideles a l'encõtre de Dieu, pour nous en garder diligemment ſelon Dieu. Quant aux blaſmes que Haren impoſe a l'Egliſe qu'il appelle des Proteſtans, nouueauté, partialité, temerité, outrecuidãce, eſprits rebelles & obſtinez: pource que deſia en partie ils ſont rembarrez cy deſſus, & que cy apres la matiere meſme donnera a connoiſtre le contraire; ce nous eſt aſſez pour maintenant de les nyer en bõne conſciẽce. Et ſur cela pryõs les Lecteurs Chreſtiens non ſeulement de conſiderer ce dire cõmun, que perſonne ne ſeroit onques iuſtifié s'il ne tenoit qu'a accuſer, mais auſſi de faire en ceſte cauſe ce q̃ les chicaneurs feroyent pour vne cauſe de trois ſols: c'eſt a ſauoir qu'ils ſuſpendent leur iugement pour ouyr nos reſponſes ſans preiugé. Dieu au reſte, qui eſt Dieu de verité, vueille toucher les cœurs de tous, a ce qu'ils donnent ſainctement lieu a ſa verité en ſa crainte.

Secondement il dit d'auoir exercé la charge du miniſtere enuiron 18 ans, tantoſt es villes, tantoſt es Cours de quelques Seigneurs ou leurs

Syno-

Synodes l'enuoyoyent: mais Dieu n'auroit iamais permis que sa conscience fust en repos pour les raisons qui suyuent.

Ie voi en ce peu de paroles trois choses remarquables, premierement mensonge manifeste, qu'il ayt exercé la charge du ministere: car il a exercé vne marchandise indigne, comme vn mercenaire, en lieu du ministere ou il fut appellé. Secondemẽt vne extreme ambition, comme si iamais n'auoit serui en bourgade ne village qui soit, mais des le cõmancement les villes & les Cours se seroyẽt senties fauorisees d'vne grace speciale de Dieu, d'auoir ouy la voix d'vn tel mercenaire que luy. Tiercemẽt, vne hypocrisie incroyable cinq ou six fois aussi longue que celle de Iudas. Car s'il a esté dixhuict ans preschant en doute de conscience, il doit bien auoir esté confict en hypocrisie sur la fin de ses iours, ayant en priué & en public si resoluement affermé, protesté, & maintenu ce qu'il ne croyoit point. Et qui croiroit maintenant aux protestations de sa bonne conscience, contre laquelle il confesse auoir cõbatu & preschẽ l'espace de dixhuict ans? Veu mesmemẽt que quãd il fut chargé d'auoir esté en sa ville de Valencenes pour iouyr du

pardon publié par le Duc d'Albe & estre restably en ses biens, il escriuit a M. Iean Taffin le quatriesme Ianuier 1575, pour se iustifier d'vn tel blasme, en ces termes: *I'ay preferé la maison de Dieu & prefereray toute ma vie a tout ce que la chair peut souhaitter icy bas, voire a ma vie mesme: laquelle cent fois fortifié de l'Esprit, i'ay exposé depuis trois ou quatre mois en çà pour seruir a l'Eglise de Dieu tant & tant affligee en nostre ville de Valencenes. Or ie pry toutes bonnes personnes qui du passé m'ont conneu conuersant en la maison de Dieu, vouloir estimer de moy ce que ie m'asseure que Dieu accomplira, a sauoir vn desir de luy estre a iamais seruiteur, & viure & mourir en sa maison sans iamais rien quiter de sa verité connue.* Finalement pour le comble de tout, que tous Chrestiens prenent ce miroir deuãt leurs yeux de la iuste vengeance de Dieu qui poursuit, & du ver qui ronge la cõscience de ceux qui cheminent en vanité, ambition, & hypocrisie deuant Dieu & les hõmes. Voicy Iean Haren auec ses Iesuites, qui confesse que Dieu n'a iamais permis que sa conscience fut en repos (o iuste vengeance de Dieu!) pour les raisons qu'il exposera cy apres. Et quelles raisons? nous les poursuiurõs par ordre,

Dieu

Dieu aydant: mais ie desire que les gens de bien notẽt par prouision, que toutes les raisons qu'il allegue prouienẽt ou de son ignorance (quoy qu'il ayt voulu contrefaire deuant les gens simples vn sauãt personnage) ou de son ambition, ou de son hypocrisie, ou d'vn appetit abandonné de mentir, cõme la poursuite de son liure le monstrera. Penſez vous dõques, Messieurs, que Dieu vueille auoir de tels seruiteurs & Ministres en sõ Eglise? Luy qui n'a pas voulu employer le bon Moyse en son œuure sans q̃ premierement il n'eust circoncis son enfant & repurgé sa maison, cõment supporteroit il a touſiours tels instrumẽts au seruice d'icelle? Qui est donc l'homme de bon sens, qui trouuera estrãge que la cõscience d'vn tel personnage n'ait point eu de repos? que Dieu l'ait poursuiuie & finalemẽt descouuerte? Ains au cõtraire, qui ne s'esmerueillera de la lõgue attente & patiẽce de Dieu enuers des creatures si ingrates? Mais escoutons Haren deduire par ordre toutes ses viues raisons. Exo. 4, 24.

Premieremẽt il luy sembloit que ceux desquels il auoit receu l'imposition des mains, ores qu'ils fussent les premiers Ministres d'entre les Protestans, n'estoyent vrais ny legitimes seruiteurs

de Dieu. Car comme les Peres anciennement pour discerner les vrais Pasteurs d'ẽtre les mercenaires, ont tousiours proposé ces deux marques trescertaines, la Succession & la Vocation, sans lesquelles au vray dire il n'y a point de legitime ministere en l'Eglise de Dieu: souuent il s'est enquis, voire des plus vieux & exercitez Ministres d'entre eux; que puis qu'ils reiectoyent du tout ceste Eglise ancienne, de qui donques ils tenoyent leur vocation & succession. D'auoir succedé par vne vocation ordinaire & coustumiere en l'Eglise aux Apostres & a leurs disciples, ce seroit vne tresgrande temerité a eux de s'en preualoir: aussi ne le font ils pas, a mon auis. De dire qu'ils leur ont succedé extraordinairement pour reformer les abus de l'Eglise, comme ils disent, il le faudroit monstrer par miracles faicts entre eux, par visions, reuelations, ou par certaines predictions speciales des choses futures, concernantes l'execution icy bas du iugement, ou des promesses de la misericorde de Dieu, tant en general qu'en particulier: ainsi qu'anciẽnement es vocations de Moyse & d'Aaron, de Samuel, d'Isaie, & Ieremie, & autres seruiteurs de Dieu. Mais ou sont les miracles qu'ils ont faicts? s'en trouue il vn seul? Ils disent qu'on n'a besoin de miracles auiourd'huy. Ouy bien pour authentiquer

tiquer l'Euangile & doctrine des Apostres, laquelle nous confessons auoir esté assez autorizee par signes & miracles : mais il est question de leur vocation, qu'ils disent estre extraordinaire. Ou se trouue il escript es liures des Prophetes & Apostres, qu'il y ait eu en l'Eglise vocatiõ extraordinaire receue sans estre marquee & aprouuee pour le moins par l'vn de ces moyẽs sus nõmez ? Mais a la verité ils n'ot iamais sceu soudre a facon ceste question. Que si ils ne peuuent prouuer leur succession & vocatiõ, pourquoy preschẽt ils ? pourquoy se separẽt ils de l'ancienne succession des Apostres, pour faire sectes a part & rõpre l'vnité de l'Eglise ? pourquoy dressent ils autel cõtre autel, dechassãs auec forces & violences les vrays & legitimes Pasteurs ?

La premiere cause pourquoy la cõscience de Haren n'a peu estre en repos tout le tẽps de son ministere, est la doute de sa vocation. Car il argumẽtoit ainsi : Il n'y a personne (cõme disoit Lactãce) qui puisse dõner a vn autre ce qu'il n'a point : Ceux desquels i'ay receu l'impositiõ des mains n'ont pas eu cela, qu'ils fussent vrais & legitimes seruiteurs de Dieu ou Ministres de son Eglise : il s'ensuit donques qu'ils ne me l'ont peu donner. Qu'ils n'ayent pas esté vrais & legitimes Ministres, il le pense

prouuer disant: car il n'y a en eux succeſſiõ ne vocation quelconque, ordinaire ou extraordinaire. Vrayement c'eſt vn diſciple merueilleuſement ingrat, qui recompenſe de telle mõnoye ceux par leſquels il a profité, ou pour le moins a peu & deu profiter s'il n'euſt tenu en luy. Mais laiſſons le faict là pour ce qu'il vaut, & traitons le droit de ceſte cauſe. Nous nyons hardiment & en tresbõne conſcience ce qu'il dit contre ſes maiſtres, s'il euſt voulu eſtre bon diſciple, & diſons que c'eſt vne calomnie euidente. Et afin que nous n'allions point loin cercher preuue de noſtre dire, nous prenons la propre preuue de Haren pour verifier la defenſe d'iceux. Car nous diſons au cõtraire: Ceux qui ont ſucceſſion & vocatiõ ordinaire ou extraordinaire, ſont vrais & legitimes Miniſtres: Or eſt il ainſi que ces bons perſonnages, dont il eſt queſtion, ont eu ſucceſſiõ & vocation ordinaire. Qui empeſche donc qu'ils ne ſoyẽt tenus pour vrais & legitimes Miniſtres (cõme ils ſont) ſinon la malice coniuree de ceux qui ne veulent point voir en plein midy?

Venons donc maintenãt a monſtrer que lesdicts perſonnages ont eu ſucceſſion & vocation ordinaire. La vraye ſucceſſion & voca-

& vocatiõ legitime eſt auouee meſmes en l'Egliſe Romaine, & eſt reconnue pour vraye, ſi elle eſt inſtituee de Dieu & declaree par iugement ordinaire de l'Egliſe ou de quelque Vniuerſité: comme nous ſauõs que de long tẽps en la Papauté leur ordre Eccleſiaſtic a faict les Preſtres, & les Docteurs ont eſté faicts & creez es Vniuerſitez. Quand la vocation & ſucceſſion a eſté ainſi declaree, elle a eſté tenue & eſt encores pour vocation & ſucceſſion ordinaire. Or les premiers, du miniſtere deſquels Dieu s'eſt ſerui pour l'eſtabliſſemẽt de nos Egliſes, eux & leurs compaignons ont eſté inſtituez en l'vne ou en l'autre façon: Wiclef en Angleterre, Iean Hus en Boheme, Luther, Oecolampade, Bucer & autres en Allemaigne, Farel & tant d'autres en Frãce, Zuingle en Suiſſe, tous ont eſté ou Preſtres, ou Docteurs ordonnez & autorizez par iugement public, & auec ſermẽt & adiuratiõ ſolennelle, qu'ils feroyent le deu de leur charge en bonne conſcience, ſelon la parole de Dieu, en l'Egliſe catholique & Apoſtolique. voire (ce que ne peuuent dire en verité la plus part des Eccleſiaſtiques auiourd'huy en l'Egliſe Romaine) ils ont eſté appellez a ceſte ſucceſſion & voçation

sans ambitiõ, sans brigues, sans corruption ne simonie, tant seulement pource qu'ils estoyent trouuez dignes & propres a telles charges par iugement ordinaire : c'a donques esté vrayement vne succession & vocatiõ ordinaire. La difference est, que ceux cy ont exercé l'administration fidelement & en conscience, ainsi que ladicte succession & vocation les obligeoit, & Dieu les enseignoit par sa parole: les autres depuis le tẽps de leur succession & vocation, n'y ont pas vne fois pensé pour mettre la main a la paste selõ leur charge: ceux cy ont esté persecutez a cause de leur fidelité qu'ils ont employee en leur succession & vocatiõ susdicte, ceux là en ont esté les sanglants persecuteurs: ceux cy ont dressé les Eglises, ceux là les ont renuersees: ceux cy ont souffert le schisme, ceux là l'ont faict. Vray est qu'auiourd'huy les aduersaires leur reprochent, qu'ils ont rompu le serment qu'ils disent auoir esté faict a l'Eglise Romaine, & veulẽt conclure de là que leur vocatiõ a cessé par telle perfidie. Mais si ie nye qu'ils ayẽt faict serment a l'Eglise pretendue Romaine, comment le prouueront ils? Car chacun sait bienque c'est vne surprise nee depuis quelques annees, & malicieusement inuẽtee,

tee, de faire iurer nõ ſeulemẽt a l'Egliſe catholique & Apoſtolique, mais particulierement a la Romaine. Toutesfois posé le cas qu'ils ayẽt faict tel ſerment: ceux qui l'ont exigé d'eux, il faut ou qu'ils ayent exigé choſes contraires en les faiſant iurer a l'Egliſe catholique Apoſtolique & Romaine (car nous auons mõſtré cy deſſus que la catholique eſt rudement combatue par la Romaine) ou qu'ils ayent voulu expoſer l'vn par l'autre. Si donques ces bõs perſonnages ont pris vne bonne interpretatiõ, & ont pretendu faire ſerment a l'Egliſe Romaine entant qu'elle s'accorde a l'Egliſe vniuerſelle & a la doctrine des Apoſtres, quelle pfidie leur peut on reprocher? Ceux là certes ſe trouuerõt touſiours coulpables de perfidie, qui dreſſent telles atrapes & mettẽt de lacs de paroles pour ſurpẽdre les hommes; & non point ceux qui les prenẽt en vne ſimple & ſaincte interpretation.
Mais encores, ſoit ainſi, qu'ils ayent de faict iuré a l'Egliſe Romaine en ſimplicité de leur cœur. Si puis apres ayans mieux profité, ils ont apris que c'eſt de l'Egliſe pretẽdue Romaine, & trouué qu'en bõne cõſcience & ſelõ Dieu ils ne peuuẽt ſuiure ledict ſermẽt s'ils ne veulẽt ſe meurtrir a leur eſciẽt, eux & les ames q leur ſont cõmiſes, & s'ils

ne veulent mener les ames en enfer par troupes a la deuotion du Pape, a quel droit pourra on leur imputer periure? Ie tai qu'ils ont premierement iuré a Dieu, & a l'Egliſe catholique & Apoſtolique: duquel ſermẽt l'Egliſe Romaine ne peut les deſgager en façon que ce ſoit: veu meſmement que le Pape ne ſe dit eſtre ſinon chef miniſterial de l'Egliſe catholique & Apoſtolique: dont il s'enſuit (comme nous diſions n'agueres du Bapteſme) qu'ils ne ſont obligez a l'Egliſe Romaine que ſelon Dieu, & entant qu'elle ſert par ſon miniſtere a l'Egliſe vniuerſelle a edification & nõ point a deſtruction. Laiſſant donques cela, ſi vn berger auoit faict ſermẽt de faire mourir ſon troupeau, lequel eſt le meilleur des deux, qu'il execute, ou qu'il ſe deſdiſe de ſon ſermẽt? Si vn Paſteur ou Docteur fait ſermẽt a l'Egliſe Romaine, & trouue puis apres en ſa conſcience que l'execution d'vn tel ſerment ſeroit mortel a ſoy & au troupeau: ſera il periure, s'il n'execute le ſerment dont il ſait que l'execution eſt damnable, & la repentance raiſonnable? leurs propres Docteurs reſpondent a cela trop mieux: qu'vn tel ſermẽt n'eſt pas ſerment, veu que le ſerment ſe fait a Dieu, de par Dieu, & ſelon

selon Dieu: & qu'a vn tel serment il n'y a point d'obligation. Et finalement, quād mesme i'acorderoye qu'ils eussent esté periures pour vne fois, c'est vne trop grande rigeur & inhumanité a eux, de debouter les membres du ministere qui leur est imposé pour vne telle cause, quand Christ mesme n'a pas laissé de reconnoistre Pierre nonobstāt son periure, & l'employer en l'office & en la cōpaignie de ses Apostres: veu mesmemēt que Pierre ne feit pas faux serment en ignorance, comme ceux cy, mais par infirmité contre sa conscience.

Nous concluōs donques, que les premiers sous la conduite desquels nos Egliſes ont esté recueillies contre le schisme Romain, ont eu vraye succession & vocation legitime: & que ceste succession & vocation legitime n'a point cessé par faute de tenir le serment pretēdu, mais a esté tresbien continuee & verifiee deuant tout le monde par vne saincte & fidele execution en leur administration. Comme au contraire, si faute de tenir vn tel serment doit casser vne vocation, a plus forte raison les Prestres & Docteurs de l'Egliſe Romaine doiuent sentir qu'ils sont indignes, & mesme de faict deboutez auiourd'huy de leur vo-

cation, veu qu'ils ne penſent a rien moins qu'a l'execution d'icelle tout le temps de leur vie. Mais dira quelcun, encores que ceux là ayent eſté appellez par vocation ordinaire, il ne s'enſuit pas que ceux qui ſont venus apres ayẽt meſme droit de ſucceſſion & vocation au miniſtere de l'Egliſe. Et pourtant le dire de Haren demeure ferme, que ceux deſquels il a receu l'impoſition des mains n'ont point eu de vraye ſucceſſion & vocation en leur miniſtere pretendu. La reſponſe a cela eſt tresfacile. Ces bõs perſonnages qui ont les premiers ſenti en leurs Egliſes & eſcoles des eſclats de la rompure & du ſchiſme Romain, ont eu ſucceſſion & vocation, comme nous venons de monſtrer: & en vertu de leur dicte ſucceſſion & vocation, ils ont legitimement appellé en la meſme ſucceſſiõ & vocation ceux qui ont trauaillé par-apres en l'œuure du Seigneur, & nõmeement ceux deſquels Haren a receu l'impoſition des mains en ſon hypocriſie. Quant aux Docteurs aprouuez & receus es Vniuerſitez, ils ne peuuent nyer que ceſte auctorité ne leur ait eſté conferee, de creer, dire, & denoncer les autres pour Docteurs qui aurõt eſté trouuez capables de ceſt hõneur, ſelon l'ordre

l'ordre des Vniuersitez. Mais pour le regard de ceux qui ont esté appellez en q̃lque ministere Ecclesiastic, ils iectent en auãt quelques obiectiõs par cy par là, qui reuienẽt toutes a vn poinct: c'est, que lesdicts Prestres ou Anciẽs des Eglises n'õt pas l'autorité d'establir par leur iugement vne telle succession & vocation Ecclesiastique sans cõnoissance de leur ordinaire. A cela nous respondons, que selon la parole de Dieu, l'ordinaire (cõme ils appellẽt) est nostre Seigneur Iesus, q̃ a promis d'estre auec ses seruiteurs iusques a la consommation du mõde. Matt.28,20. Cest ordinaire prometeur de ses seruiteurs a donné cõmandemẽt & autorité au Presbytere, c'est a dire, a la compaignie des Ministres & Anciens appellez deüement a ceste charge, d'examiner, denõmer a l'Eglise, & establir par le cõsentement de l'Eglise les personnes qui se trouuẽt qualifiees a ceste charge, cõme la parole de Dieu l'enseigne, & l'Eglise primitiue a religieusement obserué. Suyuant quoy au Cõcile de Laodicee, cõtre les abus q̃ se fourroyẽt en l'Eglise, il fut arresté, q̃ le Ministre de l'Eglise soit ordõné par electiõ du clergé, & par le consentemẽt du peuple. Veu dõques q̃ Dieu a conioinct a la vocation de ses seruiteurs

& de ſon Egliſe l'auctorité d'elire, eſprouuer, aprouuer, eſtablir & confermer ceux qui ſont de beſoin au ſainct miniſtere, que les Apoſtres l'ont religieuſement obſerué & enioinct, & que l'Egliſe primitiue n'a reconeu autre voye ordinaire; nous ne pouuons mieux reſpondre a ceux qui pretendent le contraire, que par les paroles de Matth. 19, 6. Chriſt, *ce que Dieu a conioinct, que l'homme ne le ſepare point.* N'a il pas conioinct au miniſtere ordinaire de ſon Egliſe le commandement & la charge expreſſe de continuer la ſucceſſion & vocatiõ d'iceluy par ordre legitime? Que ceux là donques qui deſmẽbrent vne telle ordonnance pour en acroiſtre vn Eueſque, Suffragã, Official, ou autres ſemblables creatures, auiſent cõment eux meſmes reſpondront deuant Dieu de ceſt infame ſacrilege qu'ils cõmettent cõtre l'Egliſe & les Miniſtres d'icelle, en leur arrachant l'autorité qu'ils ont receue des propres mains & de la propre bouche de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Il y a bien plus: c'eſt que les premiers, dont nous parLions tãtoſt, ſont venus en ceſte place, ſucceſſion, & vocation legitime par vn ordre qui eſtoit illegitimement corrumpu: mais ceux qui leur ont ſuccedé en nos Egliſes, ſont

ſont entrez en leur ſucceſſion & vocation par vn ordre legitimement reſtabli & remis en ſon entier. tellement que nous pouuons bien dire, que la vocatiõ des premiers eſt en quelque choſe moindre que celle de leurs ſucceſſeurs. Or il n'y a perſonne ſi abandonnee en la Papauté qui puiſſe nyer que la vocation des premiers n'ait eſté legitime, ſi elle ne parle contre ſa conſcience & contre l'Egliſe Romaine meſme qui les a appellez. Il s'enſuit dõques qu'ils ne peuuent auoir aucune iuſte ou apparente couleur, pour desfigurer & denigrer la vraye ſucceſſion & vocation legitime des vrais & fideles ſeruiteurs de Dieu, qui apres ceux là ont eſté appellez ſelon la parole de Dieu, l'ordonnance des Apoſtres, & les exemples & canons de l'Egliſe primitiue & vniuerſelle. Pour concluſion donques, l'vne & l'autre ſucceſſion, tant des premiers que de ceux qui les ont ſuiuis apres, eſt vne vraye ſucceſſion & vocation legitime, & telle qu'eſt ou doit eſtre vne vocation ordinaire en l'Egliſe de Dieu. Et d'autant que la charge de ceux auxquels ceſte ſucceſſiõ & vocation eſt paruenue, ne conſiſte pas ſeulement en prieres, en l'adminiſtratiõ de la parole & des ſaincts Sacremens, & en

l'exercice d'vne saïcte discipline, mais aussi en ce qu'ils continuent ladicte succession & vocation par voye ordinaire en prouoyant a l'Eglise qui leur est commise de bõs & fideles Pasteurs: nous disons que les premiers eussent esté traistres & desloyaux enuers Dieu & son Eglise, s'ils n'eussent engendré & formé des personnes duisantes a ceste charge, & n'eussent eux mesmes serui a leurs Eglises d'adresse, pour auoir vne tãt necessaire prouision. & au contraire remettons au iugement de toutes gens de bien & craignans Dieu, quel iugement on peut faire de ceux qui despouillent l'Eglise & le ministere de son droit, pour finalemẽt renuerser les Eglises de fond en comble & estindre la pieté, qui n'est ia que par trop affoiblie en ce miserable siecle. Ces choses estans ainsi, nous voyons clairemẽt que vaut ce beau discours que Haren dit auoir faict auec quelques vieux & exercitez Ministres. Il ne deuoit pas vrayement craindre de les nommer. Mais quoy? ie tien cela pour certain & resolu, que iamais Haren n'a vsé de ce langage, mesme enuers des Ministres qui fussẽt beaucoup moins exercitez qu'il ne dit. Car ♄ est le Ministre, a qui Haren eust osé dire que nous reiectons du

tout

tout l'Eglise ancienne? y en a il vn si ignorãt qui ne puisse respondre sur le champ? qu'il y a grande difference entre l'Eglise ancienne & la Romaine? que nous aprouuons l'Eglise ancienne, & qu'elle nous aprouue: que nous fuyons les faussetez de l'Eglise pretendue Romaine, & qu'elle nous persecute: que l'Eglise ancienne ou primitiue, est celle des Apostres; que l'Eglise Romaine est celle des schismatiques & apostats; & autres choses semblables. Il y a donques icy de le glose des Iesuites destrempee auec le mensonge de Haren: car quelque effronté qu'il soit, si n'eust il osé ouurir la bouche si grande pour descouurir son ignorance. Et puis ceste dispute, ou ces Messieurs se promenent a plaisir comme si tout estoit gaigné pour eux, quelle vertu & autorité peut elle auoir enuers ceux qui auront auec iugement entendu & cõpris ce que nous auons maintenant exposé? Nous auons succession & vocation, Dieu mercy, voire depuis l'Eglise ancienne iusques a nous, par l'auis mesme de vos Eglises, Messieurs, & de vos Vniuersitez: la quelle successiõ & vocatiõ encores cõtinue par la grace de Dieu a vostre grand regret.

En icelle nous poursuiuons selõ l'ordre de Christ & de toute l'Eglise primitiue. Nous ne voulons que les Epistres de S. Cyprian, pour vous mõstrer la façon de l'Eglise primitiue en cest afaire, & confermer la nostre. Mais oyons l'argument qu'ils font: Leur vocation, disent ils parlãs de nous, est ordinaire ou extraordinaire. Or n'est elle pas ordinaire par leur propre confession. Donques il faut bien dire qu'elle soit extraordinaire. Ie prye icy le lecteur considerer a bon escient l'impudence de ces gens. Car que disons nous? que nostre vocation & celle de nos deuanciers est vne vocation ordinaire, comme nous l'auons suffisamment prouué. Et ceux cy que disent ils que nous disons? que nostre succession & vocatiõ est extraordinaire. Voila vne merueilleuse rondeur pour des piliers de l'Eglise Romaine, vouloir faire croire que nous disons d'vne sorte quand nous disons d'vne autre. Nous ne nyons pas que nos deuanciers n'ayent eu quelques fois des mouuemens particuliers procedans d'vne vocation extraordinaire, selon qu'il a pleu a Dieu les employer en quelques œuures extraordinaires & particulieres occasions: mais cela a touſiours esté, demeurant la voca-

vocatiõ ordinaire, de laquelle meſme l'Egliſe pretendue Romaine leur auoit rendu teſmoignage. Or tant s'en faut que cela ait ou empeſché ou aboli la vocation ordinaire d'iceux, que tout au contraire ils y ont eſté confermez, aidez, & auancez d'autãt plus. Ceneantmoins voyons comme ils s'eſcarmouchent ſur vn fondemẽt faux & ſuppoſé, que nous nous vantons d'vne extraordinaire vocation. Ils diſent qu'es vocations extraordinaires ſont requis des miracles, viſions, reuelations, ſpeciales predictions, non pour authentiquer la doctrine ordinaire, mais la vocation extraordinaire. Nous pourriõs bien leur reſpõdre a bõ droit, qu'il faut touſiours plus eſtimer vne vocatiõ, voire extraordinaire, q̃ eſt cõioincte a la doctrine ordinaire de l'Egliſe vniuerſelle, qu'vne vocatiõ ordinaire q̃ cõbat la doctrine ordinaire. Car le premier eſt vn office de bons ſeruiteurs & ſuiects, le ſecõd eſt vn malefice de traiſtres & deſloyaux. Or loué ſoit Dieu que nous pouuõs mieux aprouuer par doctrine noſtre vocation, qu'eux ne peuuent maintenir ſans vraye doctrine la leur. Mais a quoy ſert tout cela, veu que nous auons dict & monſtré que nous ſommes garnis de ſucceſſion & vo-

cation ordinaire par la grace de Dieu? Ils n'ont donques que faire de nous demãder miracles, visions, reuelations, &c. ne pour la doctrine, car c'est la doctrine des Apostres que nous tenons, ne pour la vocatiõ, car elle est ordinaire aussi bien que la leur, & meilleure que la leur: mais il faut qu'ils prenent en gré que les personnes appellees d'vne succession & vocation auec eux ont mieux faict leur deuoir en la doctrine qu'eux, & qu'encores auiourd'huy nous vsions de la mesme succession & vocation pour descouurir par icelle le mystere d'iniquité, & dresser l'ẽseigne de verité ou Dieu nous appelle en son Eglise. La succession & vocation est toute manifeste: ceux qui preschent ou enseignent entre nous, preschent & enseignent selon icelle en bonne conscience & sans doute de leur vocation: mais l'hypocrisie & la mauuaise conscience auoyent engendré ceste doute au cœur de Iean Haren. Ceux qui ont ceste adresse, ne se separẽt point de l'ancienne succession des Apostres, mais s'y tiennent en verité. Aussi ne font ils point sectes a part, ne rompent l'vnité de l'Eglise, ny dressent autel contre autel: mais tout au cõtraire font toute diligence de rappeller les sectes a l'vnité

nité & au consentement de la doctrine ancienne & catholique, dont l'Eglise pretendue Romaine & autres decheent & s'esgarent miserablement a nostre grand regret. Tesmoin est le Seigneur, auquel nous seruons en bonne conscience, que nous dressons iournellement nos prieres & espandons nos larmes deuant luy pour les ames seduites & seduisantes, afin qu'vn iour il honnore (s'il luy plait) nostre ministere & de tous ses autres seruiteurs d'vn tel bien & honneur, que lesdictes ames en soyent conuerties & gaignees a luy pour viure en luy eternellement. Combien dõques sommes nous eloignez du crime qu'ils nous mettent sus, que nous dechassons auec forces & violences les vrais & legitimes Pasteurs? Mais de cela il en sera parlé cy apres. Car il s enſuit incontinent pour la seconde cause:

D'auantage il luy sembloit, que les Apostres anciennement n'auoyent point ainsi planté l'Eglise comme font auiourd'huy les Protestans, auec orgueil, feux, glaiues, & toute autre outrance, ains auec douceur, mansuetude, humilité, debonnaireté, dilection, paix, & charité.

Nous auons ouy iusques icy de quel poix est la premiere cause alleguee par Ha-

ren touchant la vocation du ministere en nos Eglises: maintenant il se rue a tors & a trauers sur le gouuernement des Ministres. Car ils taxe a part l'administration, la vie, & la doctrine d'iceux. Voicy donc la premiere chose qu'il reprēd en leur administration: c'est qu'ils sont outrageux, violents, & cruels. Or ie confesse bien voirement que les Apostres n'ont point planté l'Eglise par tels moyēs, a sauoir outrage, violence, & cruauté. Ie di bien encores d'auātage, que les Ministres ou Eglises mesmes ne s'ē sont point seruies: & que si quelques inconsiderez en ont vsé, iamais ils n'ont esté auouez de l'Eglise primitiue. Mais on ne peut nyer, que quand des Magistrats & superieurs ordonnez de Dieu ont veu l'oppression iniuste qu'on faisoit a l'Eglise, ils ne se soyent legitimemēt opposez, & n'ayent sainctement & en bonne conscience employé leurs moyens pour vne iuste defense: comme les histoires diuines & Ecclesiastiqs en font claire & suffisante preuue. C'est donc vne trop grāde malice d'appeller & cōprēdre toute iuste defense sous le nom d'orgueil, feu, glaiue, & outrance. D'auātage iamais aucū des Protestās (qu'ils appellēt) n'a vsé de tels moyēs, qui ayt esté aprou-

aprouué ou autorizé par iugement public. Mais pourquoy ne diſent ils de qui des Proteſtans ils parlent? car ils font comparaiſon des Apoſtres a tous les Proteſtans ſans aucune diſtinction. S'ils en font comparaiſon auec les Miniſtres comme ils doiuẽt, nous maintenons qu'ils doiuent planter les Egliſes auec meſmes moyens, & non autres, que les Apoſtres ont tenus. Si aucun d'iceux fait autrement, nous n'excuſons non plus ſon faict que celuy de Pierre, qui coupa l'oreille au ſeruiteur Malchus. S'ils en font comparaiſon auec les membres particuliers de nos Egliſes, nous ſommes d'accord qu'il n'apartient pas a membres particuliers, non plus qu'aux Apoſtres, d'entreprendre par deſſus leur vocation, combien que la faute d'iceux eſt touſiours plus excuſable & moins dõmageable que des autres, leſquels outre le ſauoir & prudence qu'ils ont, ſont obligez a patience par leur vocation, qui requiert qu'ils ſe monſtrent eux meſmes pour exemple au troupeau en patience. Que s'ils font comparaiſon deſdicts Apoſtres auec les Superieurs legitimes, ils font autãt de tort a leurs Magiſtrats cõme aux noſtres: veu qu'il y a autãt de difference de leur vocatiõ & adminiſtration

1 Tim. 4, 12.

auec celle des Apoſtres, qu'il y a de differẽce entre le corps & l'ame. Mais qu'eſt il beſoin de beaucoup de preuues en ceſt a faire? Nous ne nous ſentons point coulpables deuant Dieu que nous ayons cerché, ou tenu autres moyens a planter les Egliſes, que ceux qui nous ont eſté enſeignez par les Apoſtres, & cõmandez de Dieu en noſtre vocation. Si aucuns ſe ſont oubliez, (ce que nous ne ſauons point) ils ſe doiuent attẽdre d'en eſtre desauouez, & le ſont deſia par connoiſſance publique. Bien ſauons nous, que Meſſieurs les Ieſuites ne s'en peuuent excuſer tellement q̃ le monde ne les condamne d'vne telle inhumanité. Car afin que nous laiſſions là ceux qui ont nové de noſtre tẽps ces nouuelles, ſanglantes, & execrables ligues en leurs colleges nouueau-dreſſez, ie ne vueil pour teſmoignage q̃ l'*Index expurgatorius* imprimé en Anuers il y a enuirõ quatorze ans, par le iugement & la cenſure d'iceux. On trouuera, ſi on confronte les Cõmentaires de Loys Viues Eſpaignol, hõme docte de noſtre tẽps, auec les cẽſures qu'ils en ont faictes audict Indice: on trouuera, di ie, qu'ils en biffent & raclent de propos deliberé tous les paſſages ou Viues blaſme les ſanglãtes executions

tions que l'on faict ſur les poures Chreſtiẽs ſous couleur de la religion, & pour cauſe d'icelle. Ie prie le Lecteur qu'il y regarde sãs paſſiõ (car il le trouuera ainſi) & l'ayãt trouué qu'il reconnoiſſe en verité, ſi telles cenſures ne sõt pas des fruits dignes de leur humanité. N'eſt ce pas vne belle pratique, q̃ ces pucelles leſuites no⁹ veulẽt faire rougir de leur ꝓpre hõte & infamie? Paſsõs outre.

Il reduiſoit ſemblablemẽt en memoire les horribles perfidies & impietez qu'il auoit veues & ouyes depuis 18 ou 19 ans, qu'il s'eſtoit trouué en leurs Synodes, claſſes, & cõſiſtoires: par leſquelles il eſt aiſé de cõnoiſtre, que leur but n'eſt point de cercher la gloire de Dieu ne le repos de la Chreſtienté, ains ſous le manteau de reformation de chaſſer tumultuairemẽt les Rois, Princes, & Seigneurs, enſẽble les Eccleſiaſtiques, pour s'inueſtir de leurs hõneurs, biẽs & dignitez, ainſi qu'il appert aſſez par tous les pays bas, en Frãce & ailleurs ou ils ont pouuoir & autorité. Cõbiẽ de fois a il veu partager le royaume de Frãce & les pays bas? tantoſt aux Allemãds, tantoſt aux Anglois, tãtoſt entre eux meſmes, qu'ils appellẽt les Egliſes, ſe cãtonnãs cà & là par caballes & pratiques pour ruiner leurs Prĩces & Seigneurs, s'ils pouuoyẽt. Cõbien de fois ont les Miniſt. & cõſiſt. eſmeu les peuples & la Nobl. a la guerre en Frãce & es

pays bas? Combien de fois ont les principaux d'entre eux taſché de negocier auec le Turc, pour ruiner les Rois d'Eſpaigne & de France, s'ils euſſent peu trouuer moyen d'executer leur cruel & ſanguinaire deſſein? Combien de fois ſe ſont ils efforcez d'inciter les Princes Chreſtiens a la guerre les vns contre les autres, pour finalemẽt par leur ruine introduire leur regne? entretenans a ces fins vne infinité de factions a la facon de Machiauel, que les principaux Miniſtres ſauent par cœur, pour s'en ſeruir a toutes occaſions. Combien de fois l'vn des principaux Miniſtres d'entre eux a il proteſté, que ſon maiſtre & luy ne ceſſeroyent tant qu'ils auroyent faict ruiner l'Eſpaigne par la France, afin de viure en paix es lieux de leur retraite? Combien de fois vn autre maiſtre Miniſtre a il conſeillé d'empoiſonner la Roine mere & ſes enfans, & mettre la courõne de Frãce ſur la teſte d'vn autre? Quels ſanglants & violents conſeils a il ouy ſouuent donner es dicts Synodes, claſſes, & conſiſtoires, pour tout a coup ruiner les Catholiques & leur religiõ? Les actes de leur Theologie ſecrete le teſmoignerẽt aſſez, il y a quelque tẽps a Vitré en Bretaigne chez le Sieur de la Val: ou les premiers fondemens de ceſte nouuelle ligue furent proiectez, laquelle on ſollicite tãt & par mer & par terre a la ruine & confuſion

des

des Catholiques. Telles & semblables considerations l'ont rendu souuent perplex, voire estonné, voyant bien qu'il y auoit plus tost en ce remuement de mesnage, de la passion que de la iustice & religion. C'est pourquoy s'ennuyant a outrance, souuent il a requis son congé, & cerché les moyens de se retirer pour viure priuee-ment, sans se mesler plus parmy leurs faicts iniques & violents. Toutesfois ne le pouuant obtenir des Synodes & des peuples qui touſiours s'y sont opposez, il a patiemment enduré son mal, rongeant son cœur & ses entrailles d'ennuy & de regrets, que bien souuent il a exprimez a ses amis, qui en peuuent auoir souuenance, s'il leur plait. Car sous ombre de religion faire abiurer son Roy & Prince naturel a vn poure peuple, & receuoir vn estrangier, dechasser vne infinité de gens de bien, vendre leurs biens & les choses sacrees & s'en enrichir soymesme, les priuer de leur religion, establir les larrons au siege de iustice, & leur commettre le public en main, qui est l'homme de bien qui n'en auroit regret & marrissement au cœur?

Ce n'est pas assez a ce discoureur, d'alleguer & obiecter le mauuais mesnage & gouuernement de chacun Ministre, cõme s'il n'y auoit qu'orgueil, violence, & cruauté: mais il faut que les assemblees mesmes

en ſoyent icy fauſſement accuſees. Ceſte donques eſt la ſeconde cauſe des doutes de Haren, qu'il a trouué en l'adminiſtratiõ publique. Il entaſſe beaucoup de choſes grandes en apparence, mais entieremẽt fauſſes en effect & en verité. A quoy la premiere reſponce & treſcertaine eſt celle cy, qu'il n'eſt rien de tant de fadezes qu'il nous oppoſe: voire que ce ſont calomnies & menſonges ſi impudens, que les Catholiques meſmes, s'ils ne ſont effrontez ou idiots du tout, en rougiront de honte, & luy ſauront fort mauuais gré de ce qu'il a recours a telles lourderies par faute de bons fondemens. Il y a bien d'auantage; c'eſt que luy meſmes a eſté le coulpable quaſi de toutes les choſes qu'il reproche en ceſt endroit aux autres meilleurs que luy: car iamais annee ne s'eſt paſſee, que l'õ n'ait eſté empeſché a reprimer ſon eſprit ſans repos, qui ne ſe pouuoit cõtenir es barrieres de ſa vocation. Quelle ſageſſe pour vn tel perſonnage, de vouloir embrouiller les gẽs paiſibles & ſoigneux de leur vocatiõ en ſon vomiſſement & ordure! S'il reprouuoit quelque telle choſe, que ne la reprenoit il & remõſtroit alors ſelon l'ordonnance de Chriſt? Mais c'a eſté luy meſme qui a dõné toutes

ces

ces penes, & qui a eu besoin de ces reprehensions: maintenãt comme s'il songeoit, il reproche aux autres ce qu'il a faict. C'est luy qui a esté pousé a faire telles choses, premierement par sa vanité naturelle (cõme ie croy) & inconsideree legiereté, puis par vne malice recerchee, quand il a veu qu'il ne trouuoit pas en nos Eglises suiect commode a sa deuotion. Car ie say place en Allemaigne, ou sa vanité a esté comme vn boutefeu pour perdre vn Seigneur par l'autre: ie say villes ou elle n'a serui que de fusee pour y perdre le ministere, si Dieu n'y eust gracieusement proueu, donnant aux autres plus d'auis en bien, que ce poure & sot instrument n'eut d'adresse en sa malice. Parti d'Allemaigne s'est il mieux gouuerné ailleurs? rien moins. Car il a faict tout son pouuoir pour embraser les inimitiez entre les Seigneurs, & diuiser les choses vnies en son propre pays, s'insinuãt & fourrant çà & là sans cõmission, sans vocation, sans autorité: seulement pour ce qu'il s'estimoit hable homme & suffisant a faire plus de charges que Christ n'ẽ impose aux Ministres ses seruiteurs. il a d'vne ame pire que Turquesque procuté des negociatiõs indignes de Chrestiens entre le Chrestiẽs.

brief ſon eſprit ſans repos a cerché de perdre le repos public, & a grandement ſerui a la perdition d'iceluy. Or diſant ces choſes ſi auoit il la conſcience conuincue du contraire. car il ſauoit bien qu'expreſſemẽt a cauſe de luy & de quelque autre paſſe-par-tout, il auoit eſté reſolu en nos Synodes, qu'aucun Miniſtre, ou conſiſtoire, ou claſſe ne ſe meſleroit des afaires ne du gouuernement ciuil en ſorte que ce fuſt. chacun peut bien penſer combien grand mal luy faiſoit ceſte eſpine au pied. *Maintenant eſt il digne de croire, quand il nous obiecte ſes paſſions, & ſon œil troublé no⁹ depeind & colore tel qu'il a eſté?* Encores faut il monſtrer ſon menſonge plus clairement. Il reproche a nos Miniſtres des horribles perfidies & impietez proiectees en leurs aſſemblees, & des conſeils tumultuaires. Les Miniſtres ont cõdamné ces choſes de tout leur cœur, en ont dehorté chacun, & ont repris autant grauement que poſſible leur a eſté, ſi quelque choſe a eſté intentee, ou commiſe tumultuairement. Il leur reproche qu'ils ont partagé les pays: Eux au contraire ont touſiours enſeigné qu'ils ne
Luc 12, 14. sõt point iuges ciuils entre les freres, beaucoup moins entre les Roys & ſeigneurs de la ter-

la terre, & que la cauſe de la religion n'eſt pas vn mãteau de reuolte ne changement public. Il reproche qu'ils ont ſonné l'alarme & eſmeu chacun a la guerre: c'eſt a dire, qu'ils ont mis le feu aux eſtoupes, quand ils y ont ſoigneuſement porté l'eau. Il reproche qu'ils ont taſché de negocier auec le Turc: & ſa conſcience eſtoit cõuincue qu'ils reprouuent publiquement toute alliance auec perſonnes infideles, & que meſme pour la fidelité dont ils ont vſé a reprendre toutes alliances illicites, aucuns n'ont pas eſté en quelques endroits bienuenus. Il reproche Machiauel: & finalement il s'eſt rengé aux diſciples d'iceluy. Il reproche des conſeils d'ẽpoiſonnemens: qui eſt vne choſe tresfauſſe, & indice treſaſſeuré du poiſon de ſon cœur. Il reproche des ſanglans & violens conſeils a la ruine des Catholiques: & ne ſauroit monſtrer que iamais vn ſeul Catholic (qu'ils appellent) ait receu quelque dommage par l'auis d'aucune aſſemblee. Il reproche le Synode de Vitré, & vne nouuelle ligue qu'il dit y auoir eſté proiectee: mais il parle des choſes ou il n'a eſté veu ni ouy, & impute des choſes deſquelles onques ne ſceurent nouuelles les Miniſtres de nos Egliſes.

Tout cela eſt faux & controuué : car s'il auoit rien a dire de certain, que ne mettoit il en auant choſe ou il euſt eſté & les autres Miniſtres auec luy ? Mais c'eſt cela, il faloit que ſon infame apoſtaſie meditee de longue main, trouuaſt ſa paſture en l'inquietude de ſon eſprit, & ſa couuerture en tels menſonges & lourderies, que nul ne croira iamais s'il n'eſt brutal ou malicieux tout outre. Car loué ſoit Dieu, que les conſciences de nos Miniſtres ne les en remordent point deuant luy : & leurs actions & deportemens ne les en peuuent cõuincre ne condamner deuant les hommes. Mais le plus beau eſt, quand il dit que ſouuent il a eſté perplex, eſtonné, ennuyé, induict a demander ſon congé pour ſortir de la ville de Bruges & abandonner le miniſtere: voire que refus luy en eſtant faict, il a patiemment enduré ſon mal. Et en quelle patience, ie vous prie? rongeant ſon cœur & ſes entrailles d'ennuy & de regrets. Voila vrayement vne belle patiẽce & digne d'vn tel vaiſſeau, qui ne connoiſt autre patience que la patience de Lombard, qu'on appelle, patience en rechignãr. Or ce qu'il dit de ſon congé & des cauſes d'iceluy eſt entierement con-

controuué. Ie ne doute point qu'il n'ayt eſté ſouuent perplex, eſtonné, ennuyé, & plus qu'il ne dit. car comment auroit la conſciẽce mauuaiſe d'vn hypocrite repos, quand les aiguillons de Dieu la poinſonnent & ſes iugemens la pourmenent, comme la nef mal cõduicte eſt pourmenee des vents & vagues de la mer? Mais que ſouuent il ait requis ſon congé, c'eſt vrayement vne de ſes veritez. Car iamais il n'a requis ſon congé en aucune aſſemblee, mais a vn bon perſonnage tant ſeulement: & ce lors qu'eſtant en la ville de Bruges il veit la tempeſte aprocher de laquelle ladicte ville fut oppreſſee bien toſt apres.

L'autre point croiray ie plus toſt, a ſauoir qu'il a cerché les moyens de ſe retirer a diuerſes fois. Car pourquoy ne l'euſt il faict, quand il voyoit que ſes fredaines eſtoyent trop connues? que l'on n'aprouuoit point qu'il ſe meſlaſt des afaires de guerre & autres afaires ciuils? que meſmes on l'en reprenoit par letres expreſſement adreſſantes a luy? que l'on deſcouuroit les menees qu'il faiſoit contre ſon compaignon au miniſtere, qui valoit mieux que luy? brief que luy meſme s'eſtoit ia trop deſcrié par ſon mauuais meſnage? tellemẽt qu'il y

auoit peu ou point d'eſperance du tout d'eſtre recueilli en aucune autre Egliſe auec vn tel gouuernement. Quant aux belles raiſons qu'il met en bloc puis apres, pour ſe couurir d'vn ſac mouillé, elles ne concernent point les aſſemblees ſynodales, claſſiques, ne conſiſtoriales, ne meſme les Miniſtres qui ſe ſont contenus au deu de leur charge: mais s'attachẽt aux Superieurs: du gouuernement deſquels ce n'a point eſté aux Miniſtres de s'ẽtremettre, & n'eſt point a eux d'en reſpondre. Que ſi luy & quelque autre particulierement s'y eſt enuelopé contre ſa charge, contre l'auis public, & contre toutes remonſtrances particulieres: il n'euſt ſceu mieux faire pour ſon hõneur, que de s'en taire tout quoy. Mais Dieu eſt iuſte, qui a voulu par luy meſme executer en luy ce qu'il diſoit anciennement, *I' honoreray ceux qui m'honoreront*, &, *Ie me glorifieray en ceux qui ſont pres de moy.* S'enſuit:

1 Sam. 2,30. Leuit. 10,3.

Il ne ramenteuera point icy les vices infames commis par les plus ſignales Miniſtres d'entre eux, craignant d'infecter l'air de telles ſales & puantes meſchancetez. Seulement il aduertira les gens de biẽ de croire que les diables d'enfer ne ſont point plus malicieux ny plus artifi-

cieux

cieux que ces iniques Balaams, qui sous ombre de l'Eglise & de pieté couuent vn monstre hideux que la saincte Escriture appelle Antechrist, duquel a vray dire ils sõt les precurseurs & fauteurs. Il peut affermer en conscience, n'auoir iamais veu parmy eux que de la legiereté & ambition, vne profanation de toutes choses sainctes & honnestes, l'auarice au lieu de la charité, vne vsure infame & desbordee, mesme entre les Ministres haine, rancune & maluueillance: n'ayãt iamais veu trois Ministres ensemble s'aymer Chrestiẽnement les vns les autres. Leurs consistoires sont rẽplis de debats & quereles, les Ministres contre le cõsistoire, ou le consistoire contre les Ministres. Or ou il y a diuisiõ, Dieu n'y habite point. Il a veu le plus signalé Ministre de Geneue faire trencher la teste a vn des plus notables personnages de la France, pource qu'il s'estudioit a se reioindre au giro de l'Eglise catholique: & neantmoins ledict Ministre faisoit entendre qu'il estoit son ami, & pourchassoit sa deliurance. Il a veu le mesme faire chasser presque tous ses cõpaignons les vns apres les autres, pour l'auoir cẽsuré de ses vices & legieretez. Il luy a veu poursuiure la mort & la ruine des principaux bourgeois de ladicte ville, pource qu'ils estoyẽt Catholiques, & n'a ceßé tant qu'il les a veu mourir publiquement sur vn eschaffaut. Il luy a au-

tresfois ouy donner tels pernicieux conseils & auis pour l'exstirpatiõ des gens de bien & de valeur, que ie ne peus croire que Dieu iuste laisse vn tel monstre impuni, non plus qu'vne infinité d'autres ses compaignons qui troublẽt auiourd'huy le ciel & la terre par leurs sinistres factions & conseils.

Ayant calomnié faussement les Synodes, classes, & consistoires sans preuue & sans apparence, Iean Haren monstre icy vne semblable conscience aux choses que dessus, ramassant tous les vices qui luy venoyent en l'entendement pour les imputer aux personnes des Ministres cõtre toute verité. Toutesfois que di ie, Iean Haren? le Lecteur me vueille pardonner: ie di que ce n'est pas Haren q̃ parle ce langage, mais les Iesuites ses maistres, ou biẽ leur Calliopius, qui a porté la parole en cõmun pour tous. car de Haren voila cõme ils en parlẽt, *Il ne ramenteuera point icy, &c.* Mais le Iesuite parle puis apres en disant vers la fin, *Il luy a autresfois ouy dõner tels pernicieux cõseils & auis pour l'exstirpation des gens de bien & de valeur, que ie ne peus croire que Dieu iuste, &c.* Soit le maistre ouurier de cest escrit, soit le ioueur de personnages qui a recité publiquemẽt cest escrit en la salle des beaux-peres,

res, touſiours n'eſt ce pas du ſtyle de Haren: car Haren eſtoit trop cru s'il n'euſt paſſé par la ſaumure d'iceux. Et combien qu'il eſtoit trop ſimple pour baſtir ceſt ouurage au gré de ſes maiſtres, ſi n'eſtoit il pas ſi double qu'il euſt voulu en eſcriuant contrefaire tant de perſonnes a la fois. Mais pour venir au poinct, Haren ſauoit bien les regles de nos Synodes, & les vices pour leſquels les Miniſtres doiuent eſtre deboutez de leurs charges. Auſſi ſauoit il l'ordre qui s'y tient, de faire l'examen & cenſure ſur la vie d'iceux, & ſur l'exercice de leur miniſtere. Si donques il a ſceu telles choſes, a il faict deuoir d'hõme de bien de les diſſimuler alors contre ſon office, pour les publier a ceſte heure contre l'ordre de charité? s'il ne les a point ſceues, quelle impudẽce? Soit donq̃s qu'il les ayt ſceues ou non, il ſe condãne d'vne merueilleuſe malice. Car c'eſt malice de taire ce qu'on ſait, là ou il doit eſtre dict: c'eſt pl⁹ grãde malice de le dire ou on ne doit point: mais la malice eſt treſgrãde, quãd on dit cõtre ſa cõſciẽce ce q̃ n'eſt, & q̃ l'on ne ſait poĩt. Or outre ce q̃ ſon propre faict nous ſert de preuue pour mõſtrer qu'il ne dit pas vray, & q̃ la rigueur des cenſures Eccleſiaſtiques iuſtifie les fideles Mi-

niſtres qui ont eſté au pays bas, toutesfois i'appelle en teſmoignage ſa propre conſcience, ſi iamais aucun de ces vices a eſté reproché a aucun deſdits Miniſtres en tant d'annees & Synodes qu'a vn ſeul, qui pour ſoupſon vehemente fut deporté du miniſtere. Or puis qu'il eſt ſi bon aduocat de l'Egliſe Romaine, & qu'en faueur d'icelle il reproche des blaſmes a nos Egliſes & Miniſtres qui ne ſont point, ie demanderay deux choſes au contraire. L'Egliſe Romaine a elle des regles ſi eſtroites? vſe elle d'vn tel examen & cenſure ſi rigoureuſe? D'autrepart s'il ſe faiſoit vn tel examen ſur les Preſtres & Moines, ſur les Eueſques & Cardinaux, & ſingulierement ſur le chef de leur Egliſe, quels mõſtres y trouueroit on? quels abyſmes d'iniquitez? L'vn a tant gaigné par ſes beaux faicts, comme Pontanus en eſcrit, que ce dire eſt demeuré ſur luy, qu'il eſtoit entré comme vn renard, auoit regné comme vn lyon, & eſtoit mort comme vn chien. L'autre apres le recit de pluſieurs crimes enormes ne peut remporter plus beau titre par l'auis d'vn Cõcile, que d'eſtre appellé diable encharné. Mais cela eſt particulier. Et q̃l teſmoignage public de l'impieté & iniuſtice publiq̃ de ces Meſ-

Meſſieurs voudrions nous auoir meilleur que ceſtuy cy? Il y a vn liure imprimé a Paris l'an 1520, auec priuilege du Parlement, duquel le tiltre eſt, *Taxe de la Chancelerie Apoſtolique*, &c. ou on peut voir fueillet 36, la taxe des abſolutions ſi infame, que nul, s'il n'eſt ennemi de Dieu & de nature, ne peut y lire ſans horreur: pour celuy qui a conneu charnellement ſa mere ou ſa ſœur: pour auoir tué pere, mere, frere, ſœur, femme, parent: pour auoir iecté ſon fruit par bruuage ou autrement. Tout eſt laué & nettoyé auec peu de deniers cõtens. Iean Haren donques n'a il pas bien eu occaſion d'auoir horreur des vices de ſes compaignons, & admirer les ſainctetez du Pape & de ſa ſequele, pour ſe reuolter ainſi? Que les bons cœurs & non paſſionnez iugent, ſi les diables d'enfer pourroyẽt eſtre plus malicieux & induſtrieux a corrompre & gaſter le Royaume de Dieu. Quant aux autres choſes qu'il obiecte, ce ſont fables forgees de ſon cerueau. Mais bien a il eu grande raiſon de reprocher les haines & querelles es cõſiſtoires, & entre les Miniſtres: car a peine s'eſt il trouué en conſiſtoire ou en cõpaignie de Miniſtres, qu'il n'ayt fait le pis qu'il a peu, pour allumer plus de feu q̃ les

gens de bien n'en pouuoyent eſteindre. Et ſuis bien aſſeuré qu'il n'en ſauroit produire vn ſeul exemple, ſinon de luy contre ſon compaignon. Cela dõques luy a faict treſgrãd mal au cœur, que les autres Miniſtres louoyent Dieu iournellement de la bonne amitié & concorde qu'il continuoit entre eux, puis qu'il eſtoit hargneux en ſon cœur comme vn mulet. Et auſſi comme il dit, qu'ou il y a diuiſion Dieu n'y habite point, il a bien monſtré par effect que Dieu n'habite point en luy. *Mais ſur tout, cela eſt plaiſant, que ne trouuant es pays bas choſe qu'il peuſt mordre en particulier auec apparence de verité, il s'en vole ſelon la legiereté naturelle de ſon eſprit iuſqu'à Geneue d'vne volee, & s'attache a vn perſõnage duquel l'innocence a eſté recõnue de ceux là meſmes qu'il produit en auãt & de ſes ennemis, & duquel le ſeul regard euſt rendu Iean Haren auſſi muet cõme vn haren.* Et que luy reproche il, ſinon des executiõs ou congez faicts & dõnez par le Magiſtrat & pour cauſes ciuiles? Eſtime il la Seigneurie de Geneue ſi beſte qu'elle ne puiſſe diſcerner les cauſes ciuiles d'auec celles de la conſciẽce; ou ſi tygre (par maniere de dire) qu'elle coure apres le ſang de ceux qui ont

Rom-

autre sentimẽt en la religion? c'est a l'Eglise Romaine que ces titres apartienẽt du tout. Car au reste quant a ce qu'il dit qu'il luy a ouy donner des conseils pernicieux pour l'exstirpation des gẽs de bien, on peut bien s'en raporter a luy. Il est biẽ a croire nõ seulemẽt qu'vn tel personnage se mesle de tels conseils, mais aussi que la presence de Iean Haren y estoit fort requise. O vanité! o mẽsonge de malice! ie connoi l'humanité de M. Theodore de Besze: ie say que selon sa prudence il n'entre pas volontiers en conseil de choses politiques, ie say que selon sa pieté il n'a garde d'auãcer des cõseils d'impieté: ie l'ay ouy preschant auec zele indicible & emotion de son cœur a son retour de France, & exhortant chacun a charité & a tous offices de charité enuers ceux là mesmes q̃ croupissent en la Papauté & qui cõbatent pour icelle. Que pourroit cestuy cy mettre en auãt contre vn tel personnage q̃ sa baue, laq̃lle (s'il faut ainsi parler) il bauoit encor alors? Car aussi pour lors i'ay biẽ cõneu Haren, tout fres-venu de son pays, follastre cõme vn cheureau, duq̃l la compaignie ou il se tenoit faisoit ses risees a pleine bouche s'esmerueillãt de ceste ieunesse & quasi enfance presõptueuse, sans letres, sãs iugemẽt, sãs grace, q̃ estimoit tout de soy &

n'auoit rien. Chacun peut bien penſer que M. de Beſze & autres ont eu afaire d'vn tel aſſeſſeur & contreroleur en leurs conſeils. Voila l'Egliſe Romaine vrayement bien apuyee par le ſeruice d'vn tel porte-nouuelles, & nos Egliſes bien deſolees par faute d'vn tel cerueau, ſi on luy veut aiouſter foy.

Il luy ſembloit qu'il y auoit entre les Apoſtres & leurs diſciples vne toute autre forme de pieté, paix, & concorde, qu'entre les Proteſtans. Car ils adoroyent tous vn ſeul Dieu, vn ſeul Ieſus Chriſt, ayans vne foy & bapteſme: Les vns pour dompter ceſte chair rebelle & ennemie de Dieu s'adonnoyent a ieuſnes, veilles, & oraiſons. Au contraire, il n'y a que diuiſion, querelles, & partialitez parmy les Proteſtants, tant en la doctrine qu'en leurs mœurs & ceremonies; s'excõmunians & blaſmans les vns les autres auec telles outrecuidances & confuſions, qu'aiſeement ceux qui ont du iugement & de la prudence, iugent euidemment que l'Eſprit de Dieu ne reſide point en eux. Il a conté entre les Proteſtans Caluiniſtes 18 a 20 bandes toutes contraires & diuerſes les vnes des autres. Ceſt pire entre les Martiniſtes: car allant parmy l'Allemaigne, autant de villes, autant trouuez vous de diuerſité & mutation de religion: voire dedans vne ville il a connu trois Miniſtres Martiniſtes

stes contraires les vns aux autres. D'autres, voire des plus signalez, ont changé 6 a 7 fois de religion. Voila comment le diable a diuisé entre eux mesmes ceux qui ont creu a mensonge, iusques a se condamner entre eux mesmes d'impieté & d'infidelité.

Reste maintenãt le quatriesme achoppement que Iean Haren dit auoir trouué en nos Egliſes. Les Apoſtres, dit il, & leurs diſciples ont tenu paix & cõcorde: les Proteſtants rien moins. car ils ſont diuiſez en doctrine, mœurs, & ceremonies, iuſqu'a s'excommunier les vns les autres. Il y a beaucoup de malice & fauſſeté cachee ſous ce chaperon: car premierement ſous le nõ des Proteſtãts ils n'entendent pas ſimplement ceux qu'ils ſpecifiẽt apres, mais toutes ſortes de gens qui ſe ſont abſentees de l'Egliſe Romaine, cõme il appert de quelques obiections que nous verrõs aſſez pres de la fin du liure. D'auantage, c'eſt menſonge de dire qu'il n'y a que diuiſion: car il y a de la paix par la grace de Dieu, voire telle paix que Haren ne l'a pas ſceu rompre, comme il euſt bien deſiré. En-outre s'il y en a aucuns ſi eſceruelez qui blaſment & excommuniẽt les autres par faute de s'entre-entendre & faute de charité, ſi a il eſté

conuincu en ſa conſcience de deux choſes: l'vne, que les autres n'ont pas eſté ſi forſenez qu'ils ſe ſoyent reuengez par excommunications contraires: l'autre, qu'vne telle audace n'eſt pas pourtant cõmune a tout le corps, mais que les gens de bien meſme qui ſont entre eux la desauouẽt & reprouuent de tout leur cœur, ſachans & ſentans Chreſtiennement que pour vn poinct de doctrine ou deux il ne faut pas deſchirer le corps de Chriſt, & (comme dit l'Apoſtre) que *nul ne peut dire que Ieſus eſt le Seigneur ſinon par l'Eſprit de Dieu.* Semblablement ce qu'il dit de tant de bandes contraires eſt vne choſe puremẽt controuuee: car la grace a Dieu, il y a vn tel conſentement en nos Egliſes es fondemens de la doctrine ſalutaire, que Satan & ſes ſuppoſts en ont extreme deſplaiſir. Que ſi quelquesfois l'vn interprete vn paſſage d'vne ſorte & l'autre d'vne autre, tant s'en faut que cela ſe puiſſe tourner en blaſme auec raiſon, ſi on ne ſort point de l'analogie & regle de la foy, qu'au contraire c'eſt vn ornement & aide que Dieu donne pour l'inſtruction de l'Egliſe Chreſtiẽne, cõme S. Auguſtin en a tresbiẽ & ſagemẽt iugé. Finalemẽt qui ſont ceux entre nous, qui changent tãt de fois de religion

1 Cor. 12, 3.

lib. 2 de doctrina Chriſt. cap. 12.

gion,& sautelẽt d'vne doctrine en autre par maniere de dire,sinon Ieã Harẽ & ses semblables qui vienẽt d'entre eux, & auxquels ils n'ont serui d'edification n'en doctrine, n'en mœurs,mais les ont precipitez en vne fosse profonde d'ignorance & au gouffre d'incertitude par leur faute? Ne sont ce pas là de belles causes, pour faire que Haren se retire d'entre nous au giron de l'Eglise Romaine? Eglise qui a renoncé a la forme de pieté que les Apostres ont tenue, comme nous l'auons cy dessus demonstré: Eglise qui abonde en diuisions, quereles, & partialitez des Papes schismatiques les vns cõtre les autres, des Cardinaux factieux au possible,des Eueſques ambitieux, des Abbez & Moines ialoux les vns sur les autres a outrance,des Ordres s'entremangeãs,(come font les Cordeliers & Iacobins de long temps)des Iesuites rongeans les autres sous le voile de pieté & de religion, & de tous les autres qui creuent de despit en voyant la souplesse & habilité des Iesuites a se faire valoir & mettre au monde par dessus eux: Eglise ou les excommunications ont foisonné des Antipapes les vns contre les autres, & se couuent encores de present entre plusieurs Ordres d'icelle,s'ils ne craignoyẽt quelq̃ chose d'ailleurs: Eglise qui a

plᵉ de bãdes en ſoy bigarrees & diuerſifiees par noms, regles, demeures, liurees, & couleurs, qu'il n'y a de minutes en l'heure, ne de iours en l'an : Egliſe ſi opiniaſtre, qu'elle ne peut ſupporter es choſes non fondamẽtales que nous ayons noſtre liberté en interpretation ou en forme de viure: brief Egliſe, qui par ſa tyrannie extreme ſur les cõſciences Chreſtiennes, par les corruptions de doctrine & licẽce de vie, & par tout ſon gouuernement deſtruit les infirmes, perſecute les forts & ſains en la doctrine, & plonge les ignorans en ſuperſtitiõ, ou en atheïſme, ou en desfiance perpetuelle de toute la doctrine ſalutaire que Chriſt nous enſeigne par ſa parole. Certes quiconques regardera de pres a l'Egliſe Romaine, verra a l'œil q̃ tout ce que nous en diſons eſt plus que vray : & le voyant ſentira tout a l'inſtãt quel iugement & pieté pouuoit eſtre logee en la ceruelle de Haren, quand il s'eſt ainſi veautré en l'ordure d'icelle.

Mais, dira quelqu'vn, puis qu'il connoiſſoit ces choſes de long temps, voire que ſon ame eſtoit ſerree d'ennuis & de regrets, pourquoy plus toſt ne ſortoit il de ceſte miſere pour ſe renger au giron de ceſte Egliſe ſaincte & catholique, ſans tãt attendre & barguigner parmy tels infideles?

C'eſt

C'est le regret que continuellement il porte au cœur & qui l'accompaignera iusques a la mort, d'auoir non seulemẽt consumé tant & tãt d'annees en si pernicieuses estudes, mais (qui plus est) d'auoir espaulé vne querele si malheureuse, par laquelle toute la terre presque est auiourd'huy languissante & gemissante sous le fardeau d'angoisse & d'affliction. Mais que profite il de reprocher a vn aueugle qui de ieunesse a perdu la veue, son aueuglissemẽt, voire si en plein midy il ne peut contẽpler la beauté du Soleil? Il estoit certes du tout aueugli en ceste pernicieuse escole de Geneue par tant de bourdes, mensonges, & faulses suppositions, qu'on y profere contre la verité de l'Egliſe Romaine pour en destourner les hommes, que ce n'est pas moins de merueille d'y voir vn heretique de bõ cœur se renger & faire a bon escient profession d'icelle, que de voir vn bœuf voler.

Apres que le Iesuite a deschiré en pieces & desfiguré l'administration & gouuernemẽt de nos Egliſes & des Miniſtres d'icelles, il passe a l'autre poinct touchant la doctrine qui y est enseignee. Et pour donner luſtre a son faict, desploye tout l'artifice de sa charité pour excuſer le faict miserable de Iean Haren, & reiecte toute la faute sur l'Egliſe de Geneue ou il a fort mal estudié.

Or ie croy bien certainement qu'vn regret indicible a acompaigné leã Haren iuſques a la mort, d'auoir ſi mal profité en vne ſi bonne eſcole, & ſi laſchemẽt renõcé a ſon aiſneſſe pour vne eſcuelee de potage, cõme Eſau. Mais pource q̃ ſous le nõ de Geneue toutes nos Egliſes ſont cõbatues, oyons ce qu'ils diſẽt de la doctrine q̃ y eſt enſeignee. Ils diſent donques pour le premier qu'elle eſt pleine de bourdes, mẽſonges, & fauſſes ſuppoſitions qu'on y profere cõtre la verité de l'Egliſe Romaine: Nous nyons que ce ſoyent menſonges. Eſcoutons maintenant comme ils le prouuẽt de poinct en poinct.

Car l'on fait entendre aux ſimples que l'Egliſe catholique eſt le ſiege de l'Antechriſt.

Tãt s'en faut que nous diſions cela de l'Egliſe catholique, que nous ne le diſons pas meſme de la Romaine. Car auſſi ne l'Egliſe catholique, ne l'Egliſe Romaine n'eſt le ſiege de l'Antechriſt: mais en l'Egliſe Romaine (qui eſt vne piece de la catholique, & qui eſt ſi vilainemẽt eſgorgee par l'Antechriſt qu'elle ne tient plus a la catholique qu'auec vn petit fil de vie) en elle, di ie, eſt le ſiege de l'Antechriſt. Ne peuuent ils dõc ſouffrir q̃ nous diſions auec l'Apoſtre? que

2 Theſſal. 2.

l'homme de peché, le fils de perdition eſt entré au tem-

temple de Dieu, & y eſt aſsis comme Dieu?

Que s'y rẽger eſt fouler le ſang de Ieſus Chriſt au pied, & faire abiuration du Dieu ſouuerain pour ſe precipiter es enfers.

Nous ne diſons point cela de la vraye Egliſe Romaine, mais de l'Egliſe fauſſement pretẽdue. Car l'Antechriſt qui y eſt aſſis ſe monſtre ſoymeſme qu'il eſt Dieu, & fait mõſtre & parade de ſa troupe diſant qu'elle eſt l'Egliſe. Or ne plus ne moins q̃ celuy qui recõnoiſt l'Antechriſt pour Dieu, foule le ſang de Ieſus Chriſt au pied, & faict abiuration du Dieu ſouuerain pour ſe precipiter: autãt en faict celuy qui reconnoiſt ſa troupe pour Egliſe catholique & Apoſtoliq̃, & qui ſe renge a icelle pour ceſt eſgard. Cela eſt ſi clair, q̃ q̃ ne le voit, peut biẽ dire qu'il ne voit goutte au Royaume de Dieu.

Caluin mẽtant impudẽment eſcrit en ſon Inſtitution liure 4, chap. 7, ſectiõ 7, que le premier article de la Theologie des Catholiques eſt qu'il n'y a point de Dieu. Le ſecond, que tout ce qui eſt eſcript ou qu'on preſche de Ieſus Chriſt, n'eſt que menſonge & abus. Le troiſieſme, que tout ce que la ſaincte Eſcriture contient de la vie eternelle & de la reſurrectiõ de la chair, que leſdicts Catholiques tiennent tout cela pour menſonge & abus. & vne infinité d'autres ſemblables ca-

lomnies impudentes. Or qui eſt l'homme donnãt foy a icelles, qui n'auroit horreur de s'y rẽger?

Caluin ne dit point cela des Catholiques en la 27 ſection dudit paſſage : mais bien dit il que c'eſt la Theologie ſecrete du Pape & du college des Cardinaux. C'eſt grãd cas, que ces gens ne veulent point entendre, que l'Egliſe catholique eſt toute autre choſe que le Pape & les Cardinaux. Parquoy pour le faire entendre, ie vous demãderay vne queſtion, Meſſieurs, a laquelle vous reſpõdrez s'il vous plait : N'y auroit il plus d'Egliſe catholique, ny meſmes d'Egliſe Romaine, ſi le diable emportoit le Pape (comme il l'a autre-fois emporté) & le college des Cardinaux? Quant a moy, ie tien & maintien ſans calomnie, que l'Egliſe ne laiſſeroit pas d'eſtre ſans eux. Vrayemẽt s'il n'y a autres fauſſetez dont ils puiſſent conuincre nos Egliſes, qui eſt ce qui ne redouteroit de croire a tels Docteurs? & combien plus de ſe renger a eux?

De lire les eſcrits des Catholiques, l'on en deſtourne les hõmes tãt qu'on peut : meſmes en pluſieurs lieux c'eſt vne peſte mortelle & non pardonnable d'y auoir ſeulemẽt mis le nez. Quãt aux Peres anciens, eſquels a vray dire giſt la ſageſſe, l'on en exhibe aux hõmes certains traictez

tirez

tirez d'iceux par lieux cõmuns, falsifiez & corrompus: par lesquels ces menteurs donnent faussement a entendre qu'ils font pour eux & aprouuent leur religion.

Cela est tres faux: comme tout le mõde sait & voit par les escrits q̃ plusieurs de nos gens ont faicts de nostre temps. Car les escrits des leurs y sont alleguez ou cõfutez a propos, & ceux des Peres veritablemẽt ꝑduicts pour le renuersemẽt de leur doctrine & renforcement de la nostre. Mais ce qu'ils reprochent, c'est pource qu'ils voudroyent biẽ que nous le feissions ainsi, afin q̃ la teste ne leur en feist point tant de mal, & que nous nous contentissions tout a plat de leurs chapelets: car eux aussi par tout ou ils ont pouuoir font defense de lire nos escrits, & punissent les cõtreuenans de grãdes & rigoureuses penes. Or qui est l'hõme si simple, q̃ les en pourra croire? Toutesfois c'est leur second baston, duquel ils pensent nous fraper a mort, que nõ seulemẽt nous mẽtons contre l'Eglise Romaine, mais aussi contre les escrits des modernes & des anciẽs Peres a nostre plaisir. Cepẽdant nous les remercions de ce qu'ils confessent que la sagesse gist es anciens Peres: car en parlãt ainsi, ils se desdisent honnestemẽt de tãt de

cẽsures publiques & raclures secretes, qu'ils ont faictes es liures d'iceux iusqu'a present, cõme nous l'auõs clairemẽt mõstré en leur liure qui est intitulé *Index expurg.* Dieu leur vueille faire la grace qu'ils puissẽt touſiours dire cecy meſme en verité, & l'obſeruer en verité. Cõbiẽ qu'ẽ parlãt ainſi ils n'ont peu hõneſtement laiſſer en arriere la parole de Dieu, q est parole parfecte & ſuffisãte pour rẽdre tout hõme parfect & appareillé a toute bõne œuure: & m'eſmerueille qu'ils n'õt point encores de honte de chopper tant de fois a vn meſme paſſage ſans aucune raisõ.

Mais Dieu, qui ne le vouloit perdre, luy dõna hardieſſe de lire certains traictez catholiques rẽplis de pieté & de ſauoir, ſi cõme les œuures de Loys Granata, Hoſius, de Ecchius, d'Ozorius, de Cromerus, Clingius, Lindanus, & autres ſemblables excellents eſcrits, par la lecture deſquels il apperceut auſsi toſt les fauſſes ſuppoſitions des ennemis, & que meſchãment ils calomnient voire
1 *a grand tort les Catholiques: leſques adorent vn ſeul & vray Dieu: reconnoiſſent vn ſeul mediateur au ſalut humain, qui eſt le fils de Dieu, mort pour nos pechez, & reſuſcité pour noſtre iuſtification, & qui nous a eſté faict du Pere iuſtice, ſa-*
2 *geſſe, ſanctification & redemption. Ils cerchẽt leur ſalut en la grace & miſericorde de Dieu par la foy apuyee ſur la mort & paſsiõ de Ieſus Chriſt,*

& dressee vers luy comme vers son vray & seul obiect. Par le Baptesme ils croyẽt qu'ils sont re- 3
ceus en l'alliance de Dieu, incorporez en Iesus Christ, reuestus d'iceluy, & cõioincts a luy de ceste vniõ secrete & admirable laquelle est par dessus tout ordre de nature pour estre mẽbres de son Ephes. 5, 30.
corps, chair de sa chair, & os de ses os. Ils ne re- 4
clament, & moins adorent autre mediateur cõme Dieu, qu'vn seul Iesus Christ, qui seul est leur aduocat & mediateur vers le Pere de la redemption: mais bien honorẽt ils & reclamẽt les saincts morts cõme leurs bons seigneurs & amis, cõformes en gloire au ciel au fils de Dieu, & qui ont soin de l'Eglise icy bas militãte & priẽt pour elle, cõme il apert par vne infinité de tesmoignages contenus en la saincte Escriture. Les Ca- 5
tholiques affermẽt deuant Dieu, que les images ne sont adorees, seruies, & honorees entre eux d'aucun seruice diuin, ains representees aux hõmes cõme histoires & memoriaux des choses passees, afin d'ẽ rafreschir la memoire aux Chrestiẽs. Et de vouloir pretendre que Dieu par sa parole nous auroit defendu l'vsage des images, c'est mal faict: veu que luy mesme cõmãde a Moyse d'ẽ faire pour l'vsage du peuple d'Israel, Exod. 25, ver- Exod. 25.
set 18: & souuẽt ailleurs. Et Salomõ bastissãt le tẽple de Ierusalẽ, ne faillit selõ l'ordõnãce de Dieu de bastir deux Cherubins en forme d'Anges, qui

repreſentoyẽt au peuple des Iuifs (ſelõ que teſmoigne meſme Ieã Caluin) qu'ẽ priãt au tẽple ils aſſiſtoyent en la preſence de Dieu q eſtoit figuré par l'arche, & de ſes ſaincts Anges figurez par ces
6 *Cherubins. Caluin ſur le Pſal. 105. Les Catholiques ne tiẽnẽt ny reconoiſſẽt le Pape pour Dieu, ny cõpaignon de ſon Fils Ieſus Chriſt: car autremẽt ils ne prieroyent point Dieu pour luy, s'il l'eſtoit meſme. Ils le reconoiſſẽt pour hõme pecheur, ſeruiteur de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, cõſtitué en ceſte dignité de ſuperintendãt & chef miniſterial en l'Egliſe, afin de l'entretenir en paix & vnion. Ainſi que Dieu feit anciennement a ſon peuple, luy donnãt Moyſe pour le conduire, & le Roy pour chef ſubalterne de l'Egliſe: & le fils de Dieu choiſiſſant d'entre ſes diſciples & Apoſtres S. Pierre, luy dit, Pai mes brebis, & ailleurs, Tu es Pierre, & ſur ceſte pierre i'edifieray mõ E-*
7 *gliſe. Les Catholiques n'adorẽt vn Dieu de paſte faict de main d'hõme, cõme fauſſemẽt les accuſent les Proteſtãts, ains adorẽt le Fils de Dieu Ieſus Chriſt auteur du ſainct Sacremẽt, qui a dit, Cecy eſt mõ corps, cecy eſt mõ ſang. Et pourtãt ils auouẽt en la vertu de ces paroles la preſence corporelle de noſtre Sauueur en ce Sacremẽt, voire qu'il ſe fait vne conuerſion ſacramentelle de la ſubſtance du pain & du vin au corps & au ſang d'iceluy, qu'on adore ſous les eſpeces du pain*

& du

& du vin. Ils ſont fauſſement accuſez 8
d'aiouſter ou diminuer a la parole de Dieu. Car
ils la tiennent & honorẽt pour regle treſcertai-
ne, veritable & infallible du vouloir de Dieu, &
ſuffiſante a ſalut: mais non point expoſee, cor-
rompue, ou falſifiee par Caluin, Luther, Bucer,
ou par quelques autres ſemblables de leurs Do-
cteurs. Ains aprouuent & expoſent ſelon l'a-
nalogie de la foy Chreſtienne, & le cõſentement
des anciens Peres, orthodoxes, & veritables en
l'Egliſe. Les Catholiques ne fondent leur 9
iuſtificatiõ ſur leurs œuures & merites, ains ſur
les merites de Ieſus Chriſt, & teſmoignent leur
iuſtification par bonnes œuures, comme fruicts
neceſſaires & cooperants a la foy. C'eſt a 10
grãd tort calomnier les Catholiques, & publier
par tout comme font les Miniſtres Proteſtants,
qu'ils n'adorẽt le vray Dieu, le vray Ieſus Chriſt,
ny le ſainct Eſprit, ains (comme ils diſent) vn
faux Dieu, vn faux Ieſus Chriſt, & vn faux
ſainct Eſprit: veu qu'ils reconnoiſſent le myſte-
re de la ſaincte Trinité, ſelõ que la ſaincte Eſcri-
ture le nous enſeigne, & les 4 Cõciles de l'Egliſe
le publient aux Chreſtiens. Or eſtant tout 11
ce que deſſus treſueritable, & le contraire (que
les Proteſtants publient) bourdes, menſonges, &
fauſſes ſuppoſitions, comme tout le monde peut
connoiſtre par la lecture des liures catholiques,

& par tant de belles confeßions de leur religion, qu'anciennement voire auiourd'huy en Angleterre & ailleurs les Martyrs on ſigné & ſignent par leur ſang & leur cendres: il apert aſſez que l'Egliſe Romaine n'eſt point le ſiege de l'Antechriſt: que la doctrine qu'on y enſeigne n'eſt poīt diabolique, pleine d'erreurs & de tenebres meſchantes & pernicieuſes, cōme l'on fait entēdre aux ſimples pour les trōper & deceuoir, ains eſt fondee ſur la vraye pierre angulaire, qui eſt Ieſus Chriſt noſtre Sauueur & Redēpteur. 12 *Il trouuoit ſemblablemēt par la lecture des ſuſdicts liures vne forme de pieté & religion toute autre qu'es liures des Proteſtants: car cōme l'vne eſleue l'hōme en vne liberté charnelle & mōdaine, qui finalemēt le fait precipiter aux enfers, au cōtraire l'autre l'abat & l'humilie pour finalemēt l'eſleuer a Dieu, qui ne peut eſtre conneu ſans q̄ l'hōme ſe connoiſſe & ſe deſplaiſe en ſoy meſme. Que ſi parmy les Proteſtants ſe rencōtre quelque forme de pieté & de bō ordre pour esblouyr les yeux des hōmes, il trouuoit euidemment que contrefaiſans les ſinges ils l'auoyent tiré des Catholiques & de leur religion.*

Nous auons deſia entendu deux blaſmes que les Ieſuites impoſent a nos Egliſes ſans preuue & contre verité: a ſauoir que nous attribuons des choſes fauſſes a l'Egliſe

gliſe pretendue Romaine, & que nous defendons la lecture des liures qui leur ſeruent, tant nouueaux qu'anciens. S'enſuit maintenant le troiſieſme: qui eſt que la lecture (que nous defendons a leur dire) tant de leurs eſcriuains de noſtre temps, comme des Peres anciens, iuſtifie leur doctrine contre tous nos menſonges. Or en tout ce qui eſt icy couché, ils pretendent monſtrer leur dire par leurs eſcriuains qui ont eſté de noſtre temps: puis apres ils viendront a parler de la doctrine des ſaincts Peres. Voyla pourquoy nous auons mis icy enſemble tout ce qui touche la premiere partie de leur intention. Ils diſent donques, que finalement Iean Haren comme reſueillé de ſommeil, fut induict par vn mouuement diuin a lire des auteurs modernes de la Papauté, par le teſmoignage deſquels il nous accuſe & rẽd conuincus de faux. Or ie m'aſſeure bien que cela qu'ils diſent eſt faux, & tien pour tout certain qu'ils nomment icy des liures deſquels Haren ne veit iamais la couuerture, tant il eſtoit par vne confiance vaine meſconnoiſſant de ſon ignorance, & du fruit que par le trauail d'autruy chacun doit recueillir a ſoy.

Mais pour venir au poinct, nous ne nous arresterons point icy ny a la personne de Haren, ny aux auteurs qui sont icy nõmez, & desquels l'insuffisance pourroit estre mõstree a l'œil, s'il en estoit besoin: seulement nous traicterons de la doctrine qu'ils confessent, & la reconnoistrons entant que nous la pouuons reconnoistre en bonne conscience par la parole de Dieu: combien que ce soit vne confession fort manque & imparfaicte dont ils vsent icy. Quant au premier & secõd point, de l'adoratiõ d'vn seul Dieu, & de la mediation d'vn seul Iesus & de nostre salut par la foy qui est en luy seul, nous l'oyons tresuolontiers d'eux: & prions nostre bon Dieu qu'il leur face la grace a tous de croire vrayement & entierement de cœur ce qu'ils confessent de bouche & par escript. Mais ils disent quelques choses cy apres, qui sauf correctiõ ne semblent pas s'acorder auec leurs mesmes articles, comme nous le monstrerons en
3 son reng. Aussi auouons nous de tout nostre cœur le troisiesme, entendans par le Bapteſme le sacrement entier, c'est a sauoir la grace & la verité inuisible auec le signe
4 visible que Christ a ordonné. Du quatriesme, nous ne sommes pas de si bon accord:

cord: car il y a des choſes que nous reiectons par la parole de Dieu, & d'autres qui requierent eſclairciſſement & explication. Car en diſant, qu'ils ne reclament & moins adorent autre mediateur comme Dieu qu'vn ſeul Ieſus Chriſt, ils confeſſent donques qu'ils reclament d'autres mediateurs que luy; mais ſeulement qu'ils ne les reclament point comme Dieu, c'eſt a dire, auec l'adoration diuine qu'ils appellent *Latria* en leur iargon. Or comment s'acorde cecy auec ce qu'ils ont dict parauant article 1, qu'ils reconnoiſſent vn ſeul mediateur au ſalut humain, qui eſt le fils de Dieu? S'ils le reconnoiſſent ſeul, pourquoy en reconnoiſſent ils d'autres auec luy? D'auantage cela ne nous agree point, qu'ayans nõmé Ieſus Chriſt ſeul mediateur au ſalut humain, en excluãt tous les autres par ce mot *ſeul*, maintenant ils luy recoupent ſon office de mediation, diſans que luy ſeul eſt leur aduocat & mediateur vers le Pere de la redemption; comme s'ils diſoyent, qu'en la redemption voirement il eſt ſeul mediateur, mais non pas es autres choſes neceſſaires depuis la redemption. Or ſur cela ie les prie qu'ils nous monſtrent pourquoy il n'eſt pas ſeul mediateur en tout ce qui eſt

a faire entre Dieu & les hommes. Eſt ce pource qu'il ne peut? ils ne le dirõt pas: car auſſi il eſt tout puiſſant. Eſt ce pource qu'il ne veut pas? Non certes: car luy meſme l'a promis, que quand il ſera allé au Pere, toutes choſes que nous demanderons au Pere en ſon nom, c'eſt a dire, par ſon interceſſion, il le nous donnera; luy meſme nous a commandé de requerir le Pere par ſon interceſſion, & non point d'aucun autre. S. Paul auſſi le declare diſant, *Qui eſt ce qui nous condamnera? Chriſt eſt celuy qui eſt mort, & auſſi qui plus eſt reſuſcité des morts, eſt aſſis a la dextre du Pere, qui auſſi intercede pour nous.* De meſme eſt la confeſſion de S. Pierre, S. Iean, & de tous les Apoſtres. Et de faict, s'il eſt ſeul mediateur de ſalut & parfect mediateur, il faut bien qu'il le ſoit vniuerſellement & en tout. S'il n'eſt mediateur en tout, l'vn des deux eſt neceſſaire, ou que iamais nous n'obtenions perfection de ſalut en luy, ou qu'il ait des compaignons en ſon office. Item nous n'aprouuons point qu'ils honorẽt & reclamẽt les ſaincts morts: pource qu'il n'y a en toute la parole de Dieu aucun commandement de Dieu de ce faire, ne promeſſe cõioincte, & pource qu'il n'y a point de raiſon apparente.

Iean 14, 12.

Iean 16, 24.

Rom. 8, 34.

Iean 6, 68.
1 Iean 1, & 2.

Car

Car quant aux raisons qu'ils mettent couuertement puis apres, elles ne sont de mise ne de recepte en sorte que ce soit. La premiere, *Ce sont nos bons seigneurs & amis.* Il est vray: mais si vn mien bon seigneur & amy est a vne lieue de moy, ie ne le puis voir, ouyr, ne parler a luy, ne luy a moy: & telle est la cõdition mesme des saincts tresPassez, comme l'Escriture enseigne en Iob, es Pseaumes, & ailleurs. La seconde, *Ils sont conformes en gloire au ciel au fils de Dieu.* Il est vray: mais selon leurs degrez: car aussi est il dict par le Seigneur Iesus, qu'*ils sont semblables aux Anges de paradis.* La gloire de Christ est d'estre Dieu en essence, infini en quantité, science, puissance, action, operation: & si on regarde a son humanité, sa gloire est qu'elle est vnie a sa Deité en vnité de personne, assise a la dextre du Pere, & eleuee en gloire par dessus tout nom & toute chose qui a nom. Au regard de ces choses nul des saincts ne luy est conforme en gloire. Voir tout, ouyr tout, sauoir tout, c'est vne proprieté diuine: & la nature humaine de nostre Seigneur sait, oit, & voit nos pensees, prieres, & afaires, entant qu'elle est personnellement vnie a la parole eternelle du Pere. Quand

Iob 14, 22. Psal. 6, 6. Isai. 38, 18.

Matt. 22, 30.

donques ils auront monſtré que les ſaincts en paradis ſont ou egaux a Dieu en gloire, ou vnis perſonnellement a l'eſſence diuine, alors auront gaigné les Ieſuites leur pretente, qu'il les faut honorer & reclamer d'vne telle façon. autrement, ils ne peuuent ouyr ne reſpondre a noſtre cry. c'eſt donc temps perdu & follie de les appeller. Car iaſoit qu'ils ſoyent conformes a noſtre Seigneur Ieſus, ſi eſt ce que pourtant ils ne ſont pas egaux n'en ceſte cy, n'en aucune autre operation diuine. La troiſieſme, *Ils ont ſoin de l'Egliſe icy bas militãte, & prient pour elle.* Nous confeſſons qu'ils en ont ſoin, & qu'ils prient pour elle: car s'ils ont eu charité icy bas quand ils ont porté le corps de peché, cõment l'auroyent ils perdue apres eſtre deliurez d'iceluy? Mais c'eſt autre choſe d'auoir ſoin de l'Egliſe militante icy bas & prier pour elle en general, (cõme nous voyons que les ſaincts cryent en l'Apocalypſe, *Iuſques a quand Seigneur ne iugeras tu point? &c.*) autre de prier en particulier pour perſonnes, prieres, ou afaires particulieres, qui leur ſoyẽt expoſees apres leur deces de ceſte vie. Car ils ſauent la condition generale de l'Egliſe par la parole de Dieu & par leur propre experiẽce: mais quant

Apoc. 6, 10.

quant au particulier des membres, ils ne le peuuent ſauoir par noſtre cry, ne par force qu'ils ayent en leur condition : cõme nous l'auons demonſtré cy deſſus. Quant a ce qu'ils diſent que cela appert par vne infinité de teſmoignages contenus en la ſaincte Eſcriture, nous ſerions aiſez a cõtenter s'ils en alleguoyent vn ſeul pertinent a ce propos : mais comme iuſques a preſent nous ne l'y auons ſceu trouuer, auſſi n'auõs nous point veu qu'ils l'ayent ſceu alleguer.

Pour le regard des images, s'ils diſent vray que les images ne ſont adorees, ſeruies, & honorees entre eux d'aucun ſeruice diuin, ils deuroyẽt l'auoir mieux expoſé de long temps au poure ſimple peuple, qui l'entend autrement : car c'eſt vne ignorance dommageable. Mais il faut bien paſſer outre, c'eſt a ſauoir, qu'elles ne ſoyẽt ſeruies d'aucũ ſeruice qui ſoit. Car auſſi la raiſon qu'ils aiouſtent le monſtre clairement, quand ils diſent, *elles ſont repreſentees aux homes comme hiſtoires & memoriaux des choſes paſſees:* or ne fait on point de ſeruice aux hiſtoires & memoriaux des choſes paſſees : qui le fera donc aux images ? Ce n'eſt pas aux images, diront ils, mais a ceux qui ſont repreſentez par icelles. A quel propos ? veu

qu'ils ne sont pas presents, veu qu'ils n'oyẽt & ne voyent point ces choses, (cõme nous auons monstré par cy deuãt) & singulierement que quand ils les orroyent & verroyent, ils ne pourroyẽt autremẽt faire selon
Act. 14,15. leur conscience, qu'ainsi que Paul & Barnabas feirẽt en Lystre? car ils sont parfectement ialoux de l'honneur de nostre Dieu. Et quoy que Messieurs les Iesuites iargonnent, q̃ ce n'est pas hõneur diuin, si sont ils cõuincus par le faict mesme du contraire: car a vne vertu diuine ils attribuẽt hõneur diuin: or ils suppose nt q̃ les saincts mesme estans au ciel oyẽt & voyẽt les choses d'icy bas, qui est vne vertu diuine, & parainsi ils attribuent a icelles honneur diuin, & souffrent sans contredit que le simple peuple le face. Nous ne pretẽdons pas pourtant, que Dieu ayt defendu l'vsage des images: car s'il en auoit defendu l'vsage, il n'appelleroit
Exo. 31,3. pas l'art des Imagiers vn don de son Esprit: mais bien disons nous premieremẽt qu'il a
Deut. 4 & 5. defendu q̃ son essence ne soit representee par image ne semblance quelconque: secondement qu'il n'a iamais cõmandé que l'on feist au temple image de chose qu'on doiue ou puisse adorer: a raison de quoy le Concile Elibertin l'a estroitemẽt defendu.

fina-

finalemẽt que ne Moyſe ne Salomon n'ẽt faict au tẽple aucune image adorable ſans expreſſe ordonnance de Dieu. Et cela fait doublement contre les patrõs des images. Car d'vn coſté ſi Moyſe & Salomon n'en ont point faict ſans expreſſe ordõnance de Dieu, quelle puiſſance ont ils plus q̃ Moyſe & Salomon? ou eſt l'ordonnance & la cõmiſſion? Dieu certes maintenant veut de tels adorateurs qui l'adorẽt en eſprit & verité. Iean 4, 23.

D'autrepart qui leur a apris d'argumenter ainſi? Dieu a commandé a Moyſe & a Salomon de faire des Cherubins au tẽple: donc nous y ferons des images, voire de toutes ſortes. Ils ſauent bien que c'eſt contre tout droit, ſi quelqu'vn veut argumenter d'vne choſe particuliere, & en forger des concluſions generales. Pourquoy donc le font ils, veu q̃ iamais Moyſe & Salomon qui en auoyent le commandemẽt, n'ont entẽdu, penſé, oſé, ou entrepris ſeulement l'eſpeſſeur d'vn ongle par deſſus? Du 6 ſixieſme, nous n'entendons point q̃ le Pape ſoit chef miniſterial de Ieſus Chriſt en ſon Egliſe, veu que nul ne doit prendre ceſt honneur s'il n'y eſt appellé de ſon Seigneur: & nous nyons conſtamment que le Pape y ſoit appellé. Hebr. 5, 4. Les preuues qu'ils

en alleguent sont trop maigres pour nous rassasier. Car premieremẽt ceste raison ne vaut rien, *afin d'entretenir l'Eglise en paix & vnion:* c'est l'office de l'Esprit de Christ, & non point du Pape, ne d'aucun homme mortel. Semblablemẽt les exemples de Moyse & du Roy n'y seruent en rien: car ce sont diuerses administrations, d'vne police, & d'vne Eglise: & aussi les exẽples ne font pas les loix. Mais ils ne pouuoyent mieux dire pour ratifier le dire du Pape Iules, qu'il a les deux glaiues en main, le temporel & le spirituel. L'autorité de Christ es passages qu'ils alleguent nous la reconnoissons, Dieu mercy: mais elle ne fait rien a ce propos. Car ce cõmandement, *Pai mes brebis*, apartenoit a tous les Apostres, & apartiẽt encores a tous Ministres selon l'exhortation de S. Pierre: mais pource que S. Pierre s'en estoit soymesme debouté par sa cheute, il a esté de besoin qu'il y fust restitué en son entier par nouuelle ordõnance de Christ, comme il a esté faict. Ceste promesse, *Tu es Pierre, & sur ceste pierre i'edifieray mon Egliſe*, fait autant a ce propos que rien. Car Christ ne dit pas, Sur toy, Pierre, ie bastiray mon Eglise: mais sur ceste pierre, de laquelle S. Pierre a eu son nom, cõme

Iean 21, 15.

Matt. 16, 18.

S. Au-

S. Augustin l'enseigne. Ceste foy, dit le Seigneur, que tu as confessee, ceste confession que tu as faicte est vne pierre ferme & vn fondemẽt asseuré particulieremẽt de toy, & generalement de toute l'Eglise ensemble. Au regard de ceste pierre tu es Pierre, comme ie t'ay imposé le nom, & a mesme regard l'Eglise demeurera biẽ fondee eternellement. Voila l'intelligence telle que le passage requiert, & que les saincts Peres ont donnee d'vn commun consentement: comme il a esté cent & cent fois remonstré. Comment pourroyẽt les Iesuites cuisiner ce passage pour en faire au Pape quelque bon confortatif? car il n'y a rien a ce propos. *Serm. 13 de verbis Domini.*

7 Quant au septiesme, c'est biẽ faict aux Catholiques de ne point adorer vn Dieu de paste: combien que ie crain que le simple peuple entre eux ne l'ẽtende pas ainsi, mais s'y fourre plus grossement qu'il ne faut, en matiere d'adoration. Toutesfois ils doiuẽt bien penser que ceux qui les blasment de cela, ont vne maniere fort simple d'argumenter: Selon vostre auis, disent ils, ceste oublie q̃ vous monstrez & pourmenez & adorez est Dieu: or est elle de paste, cõme nous sauõs tresbien: vous adorez donc vn Dieu de paste. Ils respon-

dent, Ce n'eſt plus paſte, mais eſt Dieu, d'autant qu'il ſe fait vne conuerſion ſacramentelle de la ſubſtance du pain & du vin au corps & au ſang d'iceluy. Voila qui va fort bien: car nous concluons de leurs propres paroles; Selon q̃ la cõuerſion eſt, ainſi eſt la ſubſtance des choſes: or la cõuerſion eſt ſelon la nature des Sacrements: dõques il faut bien dire que la ſubſtance ſoit ſelon la nature des Sacremẽts. Et qu'eſt ce ie vo⁹ prie, de la cõuerſion ſacramentale? ce n'eſt pas vn changemẽt de ſubſtãce: changemẽt de ſubſtãce ſe fait par corruptiõ de l'vne & generatiõ de l'autre. Quelle cõſciẽce pourroit ſupporter cela, qu'aux Sacrements il y euſt corruption & generation? La ſubſtãce de l'aigneau Paſchal ou des Sacremẽts de la Loy ne ſe changeoit pas au corps ou au ſang de Chriſt: l'eau du Bapteſme n'eſt pas cõuertie au ſang d'iceluy, cõme quãd le Seigneur chãgea l'eau en vin; mais ſeulement eſt ſanctifiee par l'ordõnãce de Dieu, a l'analogie & vſage legitime des Sacrements. L'analogie ou ꝓportiõ des Sacremẽts eſt, q̃ deux choſes y ſoyent, le ſigne, & la choſe ſignifiee; qu'entre ces deux choſes il y ayt cõformité, nõ cõuerſiõ ne cõfuſiõ quelconq̃, & q̃ le tout ſoit ordõné de Dieu auec ꝓmeſſe de grace. Quãt a l'vſage, les fideles le ſen-

tẽt, le sauẽt, & en iouissẽt. Telle est la sanctificatiõ q̃ les anciẽs Peres ont appellee conuersion, pource qu'vne chose cõmune estoit cõuertie en chose saincte es Sacrements de l'Eglise de Dieu. Pourquoy la font ils autre au S. Sacrement de la Cene? Car ils ne peuuẽt eschapper en sorte q̃ ce soit qu'ils ne confessent l'vn ou l'autre? si ceste cõuersion est sacramẽtale, elle n'est point autre q̃ celle qui est es autres Sacremẽts: si elle est autre, elle n'est donc pl⁹ sacramẽtale. Autãt est il de l'adoratiõ. Car nous ne nyõs pas la p̃sence du corps de nostre Sauueur au Sacremẽt, selõ laquelle no⁹ mangeõs sa chair & beuuõs son sang en nourriture de nos ames a vie eternelle: mais bien disons no⁹ qu'il ne veut pas estre adoré au pain ou au vin du Sacremẽt. Car toute l'adoration q̃ Dieu demãde auiourd'huy est, q̃ no⁹ l'adoriõs nõ point en circomscriptiõ de lieu, mais en esprit & verité: dõt s'ensuit neccessairemẽt q̃ nous ne deuõs vser d'aucune adoratiõ qu'õ appelle locale, s'il n'y en a ordõnãce particuliere. Or qui est l'ouurier q̃ nous pourroit icy descouurir quelq̃ cõmandemẽt ou ordõnãce particuliere de Christ? certes il n'a pas dict, haussez, baissez, pourmenez, adorez: mais bien a il dict, *prenez, mãgez, cecy est mon corps.* La promesse est telle, *cecy est mon corps*; l'or- Icã 4, 23.

donnance est, *prenez, mangez, faites cecy en memoire de moy*. Nous embrassons la promesse du Seigneur Iesus a nostre consolation: pourquoy l'appliquerions autrement que selon son ordonnance, qui seroit nostre perte & destruction? Nous oyons volontiers ce qu'ils confessent touchant la parole de Dieu, que *c'est la regle tresceritaine, veritable, & infallible du vouloir de Dieu & suffisante a salut*: & prions Dieu pour eux de tout nostre cœur, qu'ils l'aprouuent & exposent d'orenauant selon l'analogie de la foy Chrestiēne, & le cōsentement des anciēs Peres orthodoxes & veritables en l'Egliſe. Mais quād ils nyēt qu'ils aiouſtēt ou diminuēt a la parole de Dieu, ils s'oublient estrāgemēt. Car sans aller plus loin, n'est ce pas aiouster, quād ils aiouſtēt l'adoratiō au Sacremēt de la Cene par dessus l'ordōnāce de Christ? n'est ce pas diminuer, quād ils aboliſsēt le signe? N'est ce pas aiouster, quād ils ordōnēt vn Pape & toute sa hierarchie? quād ils cōmandent les images? l'adoratiō & inuocatiō des saīcts? le liberal arbitre? les merites? les traditiōs de l'Egliſe Romaine? N'est ce pas diminuer, quād ils font Christ mediateur seulemēt de la redēption? quād ils defendēt aux Chrestiēs de s'asseurer que Christ

Christ habite en eux par son Esprit, & les a-appaisent d'vne foy implicite; & mille autres fredaines, dõt partie ne touche poĩt, & partie repugne a nostre foy & salut ? Pour les expositiõs de Caluin, Luther, Bucer, & autres, no⁹ ne nous formalizõs point. Car cõbien q̃ nous croyõs fermemẽt q̃ ces personnages là n'ont pas sciemmẽt corrõpu & falsifié l'Escriture, mais y ont procedé en reuerence & simplicité: toutesfois nous laissons a Dieu & a sa parole toute autorité, & a tous fideles le iugement pour examiner en pieté les escrits d'iceux par la parole, de laquelle ils n'ont pas voulu estre maistres comme le Pape, mais disciples toute leur vie. Quant a la iustification, les paroles ⁹ sont bonnes, que nostre iustificatiõ est fondee sur les merites de nõstre Seigneur Iesus, & tesmoignee par bonnes œuures: bien entẽdu qu'elle est toute fondee totalemẽt, & consiste seulement es merites de Christ seul, & non d'aucune creature en sorte que ce soit. Si cela est, nous louerõs Dieu qu'ils sont d'acord en cela auec nous selon la regle de sa parole, & qu'ils renoncent au leuain des merites humains, que leurs peres & compaignons ont de long temps pestri au grand dommage de l'Eglise de Dieu.

10 Le dixieſme poinct ie ne ſay a vray dire ou ils l'ont veu, n'ouy: & deuoyent bien a bon droict en monſtrer quelque choſe. Car c'eſt vn poinct dont nous louons iournellement Dieu, qu'encores la doctrine de la ſaincte Trinité eſt ainſi demeuree en ces grandes & horribles tenebres de l'Egliſe Romaine. Mais ſi aucun a vſé de telles paroles, c'aura eſté par conſequẽce. Comme par exemple, ſi quelcun diſoit: l'Egliſe pretendue Romaine ne reconnoiſt point, que Chriſt ſeul face entieremẽt & pleinement tout ce qui eſt requis a l'office d'vn vray & parfect Mediateur: & ſi cela eſt vray, ce n'eſt pas vn vray Chriſt, mais vn faux qu'elle adore. Tels propos ne ſe diſent pas directement au regard de l'eſſence diuine, ny de la perſonne de Chriſt, mais ſe tirent a la perſonne au regard de ſon office par quelque conſequence. Parquoy c'eſt a tort qu'eux meſmes nous calomniẽt en ceſte cauſe. 11 Maintenant il appert que ce ne ſont point menſonges, ne fauſſes ſuppoſitions, que nous auõs alleguees iuſqu'a preſent. Mais quant a eux, comment oſent ils alleguer qu'ils ayent auiourd'huy des Martyrs en Angleterre & ailleurs? Ceux qu'ils appellent Martyrs, ce ſont conſpirateurs

teurs cõtre l'eſtat du Royaume & le repos public, comme il eſt aiſé a voir par tous leurs proces & les actes publics, gens qui veulent ſous le manteau de reformatiõ dechaſſer tumultuairement la Royne d'Angleterre, partager le Royaume, & par la ruine d'iceluy introduire leur regne & tyrannie. Si ceux là ſont Martyrs qui veulẽt faire vn ſi grãd & horrible brigandage, que ſera ce des petits brigandeaux? ou ſeront pieté & iuſtice, ſi le monde couronne auiourd'huy l'impieté & iniuſtice du titre de martyre? Vray eſt qu'ils ne le font pas d'eux meſmes, ains eſtãs enyurez d'vne perſuaſiõ vaine de l'autorité du Pape. Mais d'ou a il ceſte autorité? car nous auõs cy deſſus mõſtré qu'il ſe dit a fauſſes enſeignes, ſans fondement & ſans raiſon, chef de l'Egliſe. Et ores qu'il fut chef d'icelle, ſucceſſeur de S. Pierre, nous ſommes enſeignez par la bouche de Chriſt, q̃ iamais ne fut dõnee a Pierre vne telle autorité: voire & ✝ plus eſt, que Chriſt meſme n'en a point voulu vſer en matiere de partage, ne de grãdeur, ne de iugemẽt criminel. Eſt il lieutenant, & entrepred plus que sõ Seigneur? eſt il ſucceſſeur, & rõpt les limites ſacrez de ſa ſucceſſion? Ce q̃ nous diſons de leur Egliſe & doctrine au reſte, n'eſt point caché. Nous diſons que

Luc 12, 14. Matt. 20, 25. Iean 8, 11.

l'Egliſe Romaine eſt Egliſe, mais en laquelle l'Antechriſt faict ſon ſiege. Si nous ſpecifiõs en cela plus que S. Paul, qu'ils pẽſent que S. Iean en a encores ſpecifié plus que nous ne diſons: pource que nous pourriõs bien dire d'auantage en verité, mais nous ne diſons non plus que ce a quoy la pieté & charité nous forcent. Pour le regard de la doctrine, nous ne diſons pas qu'elle eſt *toute diabolique, pleine d'erreurs, &c.* mais bien diſons nous autãt que noſtre cõſciẽce eſt inſtruicte par la parole de Dieu, qu'elle a encores quelque reſte de bon (cõme ſingulieremẽt eſt le poinct de la ſaincte Trinité) mais qu'elle a ſans comparaiſon plus de mauuais & pernicieux leuain, cõme il ſera
12 par-apres demonſtré. Quant a ce qu'ils diſent pour la fin, touchãt la forme de pieté, qu'elle n'eſt point entre nous, ou s'il y en a quelque peu, que nous l'auons par fingerie & imitation, il nous eſt auſſi aiſé de le nyer, comme ils trouuent aiſé de l'aſſeurer ſi hardiment. Car premierement ils ſe font iuges de nos cœurs & penſees, qui eſt ſeulemẽt de l'office & puiſſance de Dieu. D'auantage il ne faut que la croix & l'hiſtoire de noſtre temps, pour les conuincre de ce qu'ils diſent fauſſement, que noſtre doctri-

ne,

ne eleue l'homme en vne liberté charnelle & mondaine qui le precipite es enfers, & la leur au contraire. Cõment seroit le chemin de liberté charnelle en vne doctrine de croix, d'afflictiõs, & de combats assidus? Car nous voyons que ceux qui s'appellent Catholiques, sont en cela vrayement d'acord, qu'ils suscitent des afflictions de toutes parts pour nous exterminer de la terre des viuans. cela ne se peut acorder a ceste liberté charnelle qu'ils nous reprochent. Et au contraire, comment seroit le chemin d'humilité en la doctrine d'iceux, veu que ce n'est que toute pompe, grandeur, fierté, presomption de soy, opiniõ de merites qui regne & cõmande aux Papes, Cardinaux, Euesqs, & autres leurs suppostz? voire iusques là que finalement les poures consciẽces sont lancees en desespoir, ou a tout le moins en desfiãce pour dire en l'article de la mort, ô si nous sauions ou nous allons: comme, helas, cent mille exemples le declarent iournellement. L'histoire de nostre temps au reste monstre assez, si nous auons plus profité d'eux, que nõ pas eux de nous, veu qu'ils ont restabli les exercices des Catechismes, escoles, & autres choses a l'enui des nostres. Si les nostres sont sin-

geries, Dieu le connoiſt, lequel nous ſupplions ardemment pour eux & pour nous, qu'il nous face a to⁹ la grace d'eſtre ialoux en bien, & non point ſinges a contrefaire ſans pieté ne raiſon, afin que nous croiſſiõs a l'enui, & tendions tous a qui mieux mieux au Royaume de Dieu.

La lecture des liures ſuſdicts luy ont donné occaſion de paſſer outre, c'eſt a ſauoir de s'appliquer du tout a refueilleter les liures des Peres anciens: & luy furent mis es mains premierement Vincent Lirinenſis anciennement fidele ſeruiteur de Dieu, qui viuoit il y a plus de 1200 ans: item les epiſtres de ſainct Ignatius diſciple de ſainct Iean, ſainct Auguſtin de la cité de Dieu, les œuures de ſainct Cyprian & de Tertullian: & ainſi petit a petit quitant les eſcrits des Proteſtants, il s'adonna totalement a examiner les Peres. Il trouuoit en la lecture d'iceux vne toute autre forme de religion, pieté, & modeſtie, que celle qui s'obſerue parmy les Proteſtants. Il trouuoit ſemblablement que les abregez & lieux communs d'iceux, qu'on exhibe aux ſimples en leurs eſcoles, eſtoyent falſifiez, corrompus, pleins de bourdes & de menſonges. Qui fut cauſe, tant pour mieux s'exerciter en la lecture deſdicts Peres, que pour connoiſtre & remarquer la verité, qu'il ſe meit a en tirer

tirer vn ſommaire en forme de lieux communs: commencant a ceux qui ont veſcu toſt apres les Apoſtres, & finiſſant au temps des Scholaſtiques. Ce qu'il feit, non point a la facon des Proteſtants, ſemblables a la mouſche, qui s'arreſte ſur la roigne ou la gale, laiſſe le corps ſain & entier, (ils nous aportent cõtre les Catholiques quelques ſentences ambigues tirees de quelques Peres, ne ſe ſoucians du reſte, ſi beau & ſi docte puiſſe il eſtre, ny de ce qui precede ou ſuit apres: en quoy iniquement ils abuſent deſdicts Peres & leur font tort) ains regardant quelle eſtoit la religion & la forme de diſcipline de leur temps, ils la confermoit par la parole de Dieu & leurs propres eſcrits.

Si la doctrine des eſcriuains pretendus Catholiques de noſtre temps euſt eſté d'vne meſme forme & conſtante en tout & par tout, nous ne doutons point qu'ils ne nous en euſſent allegué quelques retaillons pour verifier les choſes qui maintenant ont eſté refutees. Mais puis qu'ils ne l'ont point faict, i'eſtime que i'ay moins de neceſſité de leur demander les noms & paſſages de leurs auteurs, qu'eux n'auoyent de les dire & alleguer a leur propos. Or puis quils gliſſent

tout doucement a l'autorité des Peres anciẽs ſous couleur d'vn deuotteux Catholic comme Iean Haren a eſté, qui a ainſi tenu le gouuernail (comme ils diſent) au cours de ſes eſtudes, nous paſſerons a ce propos.

Et premierement nous pouuons bien aſſeurer les lecteurs Chreſtiens, qu'encores que nous tenions en matiere de foy la ſeule Eſcriture pour regle, comme auſſi les anciens Peres ont faict, que toutesfois s'il ſe faut tenir a eux, nous auons deſia gaigné, Dieu mercy, la meilleure partie de noſtre cauſe, voire par le teſmoignage de ceux là meſme qui ſont icy nommez. Il n'y a point en iceux d'autre forme de religion, pieté, & modeſtie, que celle que nous enſeignõs & que nous croyons en nos cœurs, quoy que nous en fouruoyons trop ſouuẽt par ignorance & meſgarde, & donnions, helas, aux autres par trop d'occaſion de blaſmer le nõ de Chriſt & ſa doctrine en nos infirmitez. D'auantage nous pouuons bien auſſi affermer deuant Dieu & ſon Egliſe (car i'en ſuis aſſeuré) que nul de nous n'a ſciemmẽt extraict ou dreſſé des lieux communs falſifiez ou corrompus pour abuſer perſonne que ce ſoit. C'eſt vne calomnie euidente, contre laquelle tous nos eſcrits rendent ſi clair

clair teſmoignage, que les enfans meſme la pourroyent connoiſtre, & nous en faiſons iuges nos propres aduerſaires en leurs conſciences deuãt Dieu. Car tant s'en faut que nous corrompions ou falſifions des paſſages, qu'au contraire nous n'auõs quaſi plus grand cõbat auiourd'huy, que pour conſeruer les eſcrits des Peres anciens en leur integrité. Qui ſont ceux qui y aiouſtent? les Catholiques pretendus. Qui ſont ceux qui y roignent? les meſmes. Qui ſont ceux qui y changent? les meſmes. voire aiouſtent, roignent, & changent non ſeulement des paſſages, mais des liures entiers: & deprauent les autres par leurs cenſures, qu'ils appellẽt corrections. Teſmoins ſont les cenſures des facultez Theologiques, les cenſures du Concile de Trente, & depuis encores l'*Index expurgatorius*, qui n'agueres a eſté eſuenté par vn ſingulier benefice de Dieu pour eſtre vn miroir a iamais, ou la poſterité remarque l'infidelité de ces enfans ingrats enuers les cẽdres des ſaincts Peres, de la ſucceſſion deſquels ils ſe vantent ſi hautement. Mais quoy? il n'eſt pas beſoin de beaucoup de paroles pour refuter leur dire, & confermer le noſtre: car leurs allegations qui s'enſuiuent, & qu'ils

ont si soigneusement digerees par petits lieux communs parleront d'elles mesmes, & nous iustifieront de soy contre toutes leurs calomnies & quolibets. Car au reste quant a Haren, ie say que iamais il ne se dõna tant de pene, comme on a forgé icy. Mais possible qu'vn de ces iours la presse des Iesuites nous forgera ces lieux communs, & ne souffrira point qu'ils demeurent plus long temps en tenebres. S'ils le font, ie les aduerti qu'ils se doiuent biẽ souuenir de ce qu'a dict vn des plus auancez en leur societé a Couloigne l'annee passee, que Iean Haren n'estoit qu'vn brouillon & ne faisoit rien qui valust. Car c'est vne chose asseuree, que s'il y a en ces lieux communs de Iean Haren quelque chose a façon, elle dementira le titre du liure: s'il n'y a chose qui vaille, nous recõnoistrons vrayemẽt le pere au visage de l'enfant, & confesserons hardiment que c'est vne piece dudict Haren.

Or lesdicts Peres luy ont enseigné ce qui s'ensuit. Premierement, que ceste doctrine, qu'auec feu, glaiue, violence, & toute autre outrance les Protestans affligent, dechassent, & taschẽt d'exstirper s'ils pouuoyẽt, est neantmoins la mesme religion ancienne, pour laquelle vne infinité

de

de Martyrs ont souffert, & que tous les Docteurs de l'Eglise tant Grecs que Latins depuis le temps des Apostres ont tousiours creu, receu, & enseigné aux Chrestiens par toutes les quatre parties du monde: comme verrez par ce petit discours qui suit.

Par l'autorité des Peres anciens Haren se fait fort auec ses maistres de nous monstrer deux choses: l'vne que la doctrine de la Papauté est la doctrine catholique & Apostolique: l'autre, que nostre doctrine est toute tiree des anciennes heresies refutees & conuincues de longue main. Nous nyons l'vn & l'autre, & disons qu'ils sont bien loin de leur conte es preuues qu'ils en pensent amener cy apres. Venons donques a ouyr & examiner leurs preuues sur le premier poinct qu'ils pretendent, que leur doctrine est ancienne & orthodoxe.

DV BAPTESME.

Anciennement l'on souloit prester le serment a Dieu le Createur au Baptesme, qui est l'entree des Chrestiens en l'Eglise, en la mesme forme, maniere, & ceremonies que nous faisons auiourd'huy en l'Eglise catholique, si comme auec l'onction, exorcisme, adiuration, & signe de la croix. Tertullian

voisin des Apostres au liure qu'il a intitulé de resurrectione carnis, *au liure* de corona militis Christiani, contra Praxeam, *& contre Marcion, voire en vne infinité d'autres lieux, ouuertement il nous demonstre que telle estoit la coustume de baptizer de son temps, & que par succes des le temps des Apostres ils auoyent apris de faire ainsi. Sainct Cyprian martyr liure 1 epistre 12, Origene homilie 12 sur les Nombres, Sainct Iean Chrysostome homil. d'Adam & d'Eue, item sur la premiere aux Corinthiens chapitre 4, & sur le premier chapitre aux Ephesiens. Basil. du sainct Esprit, chapitre 27 & 15. Sainct Ambroise liure 1 des Sacremens, chapitre 1: liure 2 chapitre 5: liure 3 chapitre 1. Au temps de sainct Augustin l'on vsoit des mesmes ceremonies au bapteſme, comme l'on fait auiourd'huy en l'Eglise catholique. Voyez son commentaire sur le Psal. 30, item de la Trinité liure 15 chapitre 16: item contre Iuliam Pelagian liure 6 chapitre 8: item en l'epistre 105, & en vint autres places de ses liures. Arnobius excellent pere en l'Eglise escriuant sur le Psalme 25, & Rabanus Maurus au liure premier de l'institution des clercs, chapitre 27: voire tous les anciens Docteurs ont grandement eu en estime & reuerence les ceremonies baptismales, que les Protestants*

ſtants reprouuent tant.

Nous auons en ce poinct & es autres ſuiuans a diſçerner dextrement ce qui eſt de l'eſſence ou ſubſtance des Sacremens & ce qui eſt de droit diuin, d'auec les autres dependances, & ſingulierement celles qui ſont de droit qu'ils appellent poſitif, ou de la tradition des hõmes. Ce que les Chreſtiens faiſans leur entree en l'Egliſe par le Bapteſme ſouloyent preſter le ſerment a Dieu & a noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, cela eſt de la ſubſtance du Bapteſme: mais les formes & ceremonies dõt il eſt puis apres parlé, ne ſont pas de la ſubſtance des Sacremens ny de l'ordonnance de Dieu, ains de la tradition des hommes. Que ces traditiõs ne ſoyent point de Chriſt, ne des Apoſtres, les Ieſuites meſme le nous confeſſent ſans ſonner mot: car en tout ce traicté ils n'alleguent quaſi point leur exemple ne leur autorité. Il s'enſuit donc qu'elles ſont procedees de perſonnes meues de quelque zele, qui toutesfois n'eſtoyent garnies ny d'autorité telle que les Apoſtres, ne de commãdement ſpecial pour ce faire. Or cõbien que cela nous eſt aſſez pour monſtrer que nous nous tenons a la vraye ancienneté & a l'ancienne verité que l'Egliſe a receue de

Christ & de ses Apostres, a laquelle ancienneté & verité nous sommes necessairemẽt obligez, & de laquelle nous sommes tresbien contens sans autre accessoire, comme estant suffisante a salut: toutesfois pour ne point redire souuent vne mesme chose, nous parlerons icy quelque peu des traditions humaines, & auec tel fondemẽt que chacun verra ce qui en est, s'il n'est aueugle de volonté.

Les traditions humaines sont celles qui ne sont pas ordonnees de Christ, & par cõsequent n'ont pas esté obseruees tousiours, par tout, ne de tous, mais ont esté ordonnees des hommes selon l'auis & l'occasion du temps, du lieu, & des personnes. Exẽple. l'Eglise ancienne au temps mesme des Apostres deuant la communion de la saincte Cene vsa du banquet charitable dont il est faict mention en l'epistre S. Iude, & en la premiere aux Corinthiens: & en ce bãquet tous participoyent fraternellemẽt des biẽs qui leur estoyent presentez, combien que les Apostres n'en eussent point faict d'ordonnance. La Cene donques se faisoit en l'Eglise tousiours, en tout lieu, & de tous: mais quant a ce banquet il ne s'est pas faict tousiours: car il a commancé apres l'institution

tution & administratiõ de la Cene, par qui que cela ait esté introduit. Aussi ne s'est il pas faict en tout lieu: car mesme sainct Paul voyant l'abus qui en reuenoit dont la saincte Cene du Seigneur estoit indignement profanee, le defendit a l'Eglise de Corinthe, & les rappella pour la voye plus asseuree a la simple ordonnance de Christ qu'il leur auoit baillee. Aussi n'a il pas esté faict de tous: car il ne se faisoit pas mesme des Apostres, ne des Eglises qui s'estoyent cõtentees de leur simplicité. Pourquoy cela? pource que c'estoyent traditions humaines, & non ordonnances diuines: obseruations volontaires, non pas obligations necessaires: exercices particuliers des Eglises, non pas generales prescriptions qui obligeassent les autres, beaucoup moins seruissent a les cõtrebander, ou faire qu'elles se condamnassent les vnes les autres cõtre la regle de charité. Et auiourd'huy nous voyons tout au rebours, que l'Eglise pretendue Romaine presse plus les consciences pour ses traditions que pour les loix de Dieu & de nature, & en fait des obligations, prescriptions, & condamnations sur les autres Eglises a son plaisir: ne se sou- 1 Cor. 11, 20.

Act. 15, 10. uenant point du dire de S. Pierre, *Maintenant pourquoy tentez vous Dieu, mettans vn ioug sur la teste des disciples, que ny nos peres ny nous n'auons peu porter?* Or cõme nous auons dict du banquet de charité, aussi est il allé de mesme a l'onction ou au chresme qu'ils appellent, & autres semblables ceremonies. Car l'onctiõ & autres semblables sont anciennes voirement a nostre regard, mais point de telle ancienneté que le Baptesme, & n'a poĩt esté pratiquee par tout, ne de toutes Egliſes, mais a esté permise a la liberté d'icelles. Voire qui plus est, elle n'a pas esté ainsi receue en l'Egliſe Romaine iusqu'a ce que le Pape Sylueſtre (qui vesquit du temps de l'Empereur Constantin) en eut faict l'ordonnance: comme elle est recitee par Rabanus. *Nous lisons*, dit il, *es Actes des Peres, que le Pape Sylueſtre ordonna en l'Egliſe Romaine, que comme l'Eueſque seul a puiſſance & priuilege de faire le sainct chresme, & signer auec ledict chresme celuy qui est baptizé par l'impositiõ des mains a cauſe de la suasion des heretiques, qu'auſsi le Preſtre oigne du meſme chresme celuy qui est baptizé & leué hors de l'eau, &c.* I'ameneray encores vn autre exemple, afin que la choſe soit d'autant mieux eſclaircie. Les Egliſes d'Afrique com-

Lib. 1. de inſtit. cleric. cap. 28.

communement au Bapteſme ont auſſi tenu ceſte ceremonie, que l'on dõnoit a gouſter laict & miel a ceux que ſe leuoyẽt hors de l'eau du Bapteſme, puis vne ſemaine de long ils s'abſtenoyent des lauemens ordinaires. Ceſte ceremonie n'a point eſté touſiours, ne par tout, ne receue de tous: mais au contraire a perdu ſon cours puis apres, entre ceux là meſmes qui l'auoyent ſi ſoigneuſement & deuotement obſeruee. Si dõques l'onction & autres ſemblables ceremonies que la Papauté recommande ſi hautement, ne ſont point de l'ordonnance de Chriſt, ne de ſes Apoſtres, ains ont eſté introduictes par quelques perſonnages pẽſans bien faire, les vnes plus toſt, les autres plus tard apres le temps d'iceux, les vnes en vn lieu, les autres en pluſieurs par conſentement ou imitation, iuſqu'a ce que le venin de ſuperſtition a ſaiſi toutes les parties du corps meſme par la tyrannie de l'Egliſe Romaine: quelle raiſon y a il de nous obiecter l'ancẽneté en telles choſes? Nous appellons a l'ancienneté de l'inſtitution de Chriſt, qui a donné le Bapteſme en toute ſimplicité: nous appellons a l'obſeruation des ſaincts Apoſtres, deſquels nous auons receu ce que e Seigneur leur auoit baillé:

Tertull. lib. 1 contra Marciõ. lib. de corona militis.

1 Cor. 11.

nous appellõs a la ſimplicité des perſonnages Apoſtoliques: nous appellons a la pieté des Egliſes, qui long tẽps apres n'ont vsé de telles ceremonies & meſmes en ont aboli aucunes, ſupportãs fraternellemẽt celles q̃ en vſoyẽt ſans faire ſchiſme ne diuiſiõ pour cela: brief nous appellons a Ieſus Chriſt, cõme au chef & eſpoux de l'Egliſe & Sauueur de ſon corps, cõtre la tyrãnique & forſenee violence de ceux qui ont tourné les traditiõs en ſuperſtitions, obſcurciſſent & aneantiſsẽt pour elles le benefice de Chriſt & ſes ordonnances ſainctes, entreprenent autorité ſur les autres Egliſes, prononcent leurs iugemens & condãnations ſans iugement ne raiſon, & les executẽt ſans miſericorde ſur les poures mẽbres de noſtre Seigneur Ieſus. Car cela n'eſt ce pas deſtruire pour de l'huyle, dù ſel, & du crachat ceux pour leſquels Ieſus Chriſt eſt mort? n'eſt ce pas condamner le ſeruiteur d'autruy? Encores faut il que nous aiouſtõs vn poinct: c'eſt que beaucoup de telles obſeruations eſtoyent ſimplement hiſtoriques pour ſouuenance de quelque hiſtoire & benefice de Chriſt, cõme eſt le ſouffle dont ils vſent encores a la Papauté diſans *Effeta* en lieu
Marc 7.34. de dire *Eppateach*: les autres eſtoyent dogma-

gmatiques seruãtes a quelque instruction: & les autres tactiques par maniere de dire, apartenantes a l'honnesteté & a l'ordre de l'Eglise. Or est il certain que l'on ne sauroit monstrer obligation plus grande qu'a celles qui sont requises selõ l'ordre & honnesteté en l'Eglise de Dieu. Car les predications & Sacremens sont ordonnez pour doctrines & histoires perpetuelles en l'Eglise de Dieu: & si les Pasteurs se veulent bien aquiter de leurs charges, ils seruiront plus par ces simples moyens que Christ a cõmandez qu'ils ne peuuent faire par cent mille inuentions. Mais des autres obseruations il est dict, *Tout se face honnestement & par ordre.* Or celles cy mesmes qui concernent l'honnesteté & l'ordre public, n'obligent point sinon autant qu'elles aident l'Eglise, & doiuent estre abolies & changees si elles commancent a seruir d'empeschement & se tourner en superstition & gehenne des poures consciences. Combien plus donques celles que la fantasie des hõmes a ordõnees a doctrine ou remẽbrance historique sans iuste occasiõ & necessité? Nous auõs esté icy vn peu plus longs, pource q̃ ceste matiere apartiẽt aussi aux poincts qui s'ensuiuent apres. Maintenant parlons

1 Cor. 14. 40.

des poincts ceremoniaux qui nous ſont icy obiectez.

Nous auons clairement mõſtré cy deſſus que c'eſt de l'onction, & que c'a eſté vne ceremonie qui a la lõgue a eſté fourree en l'Egliſe de Dieu. Quãt a l'exorciſme & a l'adiuration, ce ſont choſes vrayement anciennes, mais treſmal entendues cõmunement en l'Egliſe Romaine. Car *exorciſme* proprement en Grec ne ſignifie pas vne coniuration qui chaſſe le diable hors du corps, mais ſignifie abiuratiõ ou renoncement faict par ſerment. Or ces deux ceremonies, abiuration & adiuration, eſtoyent conioinctes des le commancement au ſainct Bapteſme. Car quand les perſonnes eagees ſe preſentoyent pour eſtre baptizees, comme il a falu faire en l'Egliſe primitiue, le Miniſtre les faiſoit abiurer, c'eſt a dire, renoncer au diable & a ſes œuures; puis tout enſemble les adiuroit, c'eſt a dire, les obligeoit par ſermẽt a noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. A raiſon dequoy le Bapteſme eſt appellé Bapteſme de repentance, & eſt dict auſſi que les Iuifs venoyẽt a Iean pour eſtre baptizez de luy cõfeſſans leurs pechez. Et pleuſt au Seigneur que les Miniſtres de l'Egliſe pretendue Romaine

en

en vſaſſent en telle ſimplicité comme l'Egliſe primitiue. Mais il en eſt allé bien toſt autrement. car aucuns voyans que noſtre Seigneur Ieſus auoit chaſsé les diables hors des demoniaques diſant, Eſprit immonde ſors dehors; ils ont aiouſté au Bapteſme ceſte imitation & ceremonie hiſtorique, pẽſans que ceſte piece venoit fort bien a propos. Nous reconnoiſſons donc l'exorciſme, c'eſt a dire, l'abiuration des fideles, & l'adiuration auſſi pour choſes ſainctes & neceſſaires au Bapteſme: mais point ceſte coniuration du diable procedante d'vne ſotte imitation, & qui a engendré en la doctrine du Bapteſme pluſieurs vaines & fauſſes opinions.

Reſte le ſigne de la croix: duquel que ſauroyent ils dire autre choſe, ſinon que c'a eſté vne tradition de meſme eſtoffe que l'onction dont nous auons parlé? Et de là eſt venu, que les vns l'ont obſerué, les autres non: combien qu'au reſte tous ont reconneu leur ſalut de Ieſus Chriſt & iceluy crucifié. De là vient que Minutius Felix en ſon liure (qui communement eſt appellé le huitieſme d'Arnobe) deuant le tẽps de Conſtantin le grand, parlant de la croix reſpond ainſi, *Nous ne ſeruons ny deſirons auſſi*

des croix: mais plus toſt vous poßible qui conſacrez des Dieux de bois, adorerez des croix de bois comme eſtans des pieces de vos Dieux: & ce qui s'enſuit. Mais depuis le temps de l'Empereur Conſtantin ſusdict nous ne nyons point que l'on n'ait faict plein marché de croix en toutes choſes. Sõme, quãt a l'abiuration & adiuration legitime des Chreſtiens au Bapteſme, ia a Dieu ne plaiſe que nous la reiectiõs en ſorte que ce ſoit: nous l'auouons & employons ſelon l'ordonnance de Chriſt, l'exemple des Apoſtres, & l'vſage de l'Egliſe primitiue. Mais bien reprouuons nous ceſt exorciſme ou cõiuration qui ſe faict ſans autorité, & ſans raiſon apparente au grand detriment de l'Egliſe de Dieu. L'onctiõ & le ſigne de la croix, pource que ce ne ſont pas choſes ordonnees de Chriſt, n'obſeruees de toute ancienneté, ne par tout, ne de tous, mais ſingulieremẽt des Africains, brief qu'elles ſont entrees en credit ſeulement au temps de Cõſtantin meſme en l'Egliſe de Rõme, & ſont tirees en ſuperſtitiõ plus toſt a la ruine qu'a l'edificatiõ des poures cõſciences; nous auons meilleure cõſcience par la grace de Dieu n'en vſans point, que l'Egliſe Romaine ne peut auoir les employant & meſlant

meslant au Bapteſme Chreſtien. A quoy faire donques nous aportẽt ils teſmoignages des Peres en vne choſe claire? Tertullian (qui a veſcu 200 ans apres noſtre Seigneur Ieſus) Cypriã ſon diſciple, & Origene, qui eſt ſuiui bien toſt apres, ont eſté de l'Afrique: qui a eſté le quartier le plus embrouillé pour le cõmancement de toutes ſuperſtitions iuſques au temps dudict Cõſtantin. Leur teſmoignage donc ne peut nous faire preiudice es choſes qui ne ſont point de l'ordonnance de Chriſt, non plus qu'il n'a preiudicié de ce temps là a l'Egliſe Romaine ny aux autres qui n'auoyẽt point ces obſeruatiõs. Quant aux autres, Chryſoſtome, Baſile, Ambroiſe, Auguſtin, & Rabanus, ils ſont venus apres le tẽps de Conſtantin, auquel tẽps les traditiõs humaines ont cõmãcé d'auoir la vogue, nõ ſeulemẽt par la ſimplicité des bõs & Chreſtiens Empereurs pouſſez de zele ſans ſciẽce en telles choſes, mais auſſi par la ialouſie des Eueſques qui ſeruoyẽt a quelques Egliſes principales, & notãment de Rõme & de Conſtantinoble: qui ne tendirent point tant a faire valoir le nom de Chriſt par vn ſainct exercice du miniſtere, comme a ſe faire valoir les vns par deſſus les autres auec telles inuentions & autres badineries.

Que ſi ces bons peres n'ont pas voulu rompre l'vnité de l'Egliſe a telle occaſion, ains ſe ſont accommodez a vne choſe receue ſans ſuperſtitiõ, en quelle cõſcience maintenant y ſerons nous contraints par tyrannie indigne & ſuperſtition volontaire? Reſte q̃ no⁹ auertiſſiõs en vn mot le Lecteur, qu'il ne ſe doit point esbahir de ce que les Peres de la ſocieté de Ieſus alleguent Arnobe, qui fut quelque peu de temps auant ledict Conſtantin: car ils font cela ſuiuant leur fidelité acouſtumee, comme pourra voir quiconque cerchera le paſſage qu'ils alleguent pour preuue de leur dire. Il n'y a pas vn ſeul mot en tout ce Pſeaume, qui ſe raporte a cela. que iugeroit on donques de telles allegations?

DV SACREMENT DE CONfirmation.

Le ſacrement de confirmation, qui eſtoit en vſage des le temps des Apoſtres, comme il appert par le 8 des Actes, & du 6 aux Hebrieux, acouſtumé entre les Peres iuſques auiourd'huy, meſmes a preſent eſt tenu & obſerué entre les Proteſtans Anglois. C'eſt vne temerité trop effrontee a Caluin, qui confeſſe ledict ſacrement auoir eſté en vſage au temps des Apoſtres, de pren-

prendre ceſte hardieſſe de l'oſter de l'Egliſe. Qui voudra prendre le loiſir de regarder ce que les Peres anciens eſcriuent de ce Sacrement, qu'il regarde les actes du Concile Elibertin, can. 38: celuy d'Orleans, canon 3: celuy de Laodicee, canon 48: celuy de Meaux, celuy de Florence, &c. Tertullian au liure de la reſurrection de la chair, & au liure du Bapteſme. Sainct Cyprian liure 1, epiſtre 12: & en l'epiſtre a Iulian, & de l'onction du chreſme & des autres Sacremens. S. Hieroſme contre les Luciferiens. S. Auguſtin contre les letres de Petilian liure 2, chap. 104: du bapteſme contre les Donatiſtes liure 5, chap. 19: ſur le Pſeaume 26, en la preface & ailleurs. Baſile le grand au liure du S. Eſprit, chap. 27. Theodoret, Cyrille Alexandrin, voire tous les Peres ont eu en grande eſtime ledict Sacrement, par lequel la grace du S. Eſprit nous eſt communiquee, afin de nous armer contre nos ennemis viſibles & inuiſibles.

Il n'eſtoit beſoin en ſorte que ce ſoit que Meſſieurs les Ieſuites recueilliſſent par leur nouice Iean Haren vn tas de paſſages pour nous prouuer ce que nous confeſſons: car cela s'appelle en bon langage perdre ſon temps, & ſes penes. Mais pource qu'il y a fort grande difference entre l'vſage le-

gitime d'vne choſe & la corruption d'icelle, & qu'ils n'ont autre but que de couurir leurs badinages auec le nom & le titre des choſes ſainctes; nous deduirons en brief ce qui ſemble apartenir a ce propos pour l'eſclairciſſement d'iceluy. La ſaincte Eſcriture appelle Impoſition des mains ce que l'Egliſe ancienne a nommé Confirmation. Or ceſte impoſition eſtoit vne ceremonie par laquelle ceux qui eſtoyẽt en quelq̃ vocation beniſſoyent les autres au nom de Dieu, les recommandoyent par prieres, & les confermoyent de la grace de Dieu en leur vocation. Or il y a deux ſortes de vocation en l'Egliſe: l'vne eſt la vocation de Chreſtienté commune a tous fideles: l'autre eſt la vocation ſinguliere, par laquelle vn homme eſtoit appellé en quelque adminiſtration pour ſeruir a l'Egliſe de Dieu. Il nous faloit dire cecy, pource que ces bons aduocats de la Cõfirmation les confondent lourdement en ceſt endroit allegans le 8 des Actes auec le 6 de l'Epiſtre aux Hebrieux. Car es Actes il eſt manifeſte q̃ S. Luc parle de l'impoſition des mains par laquelle vn nombre des habitans de Samarie a eſté ordonné en l'adminiſtration de l'Egliſe, pour le regard dequoy ils ont

ont receu le S. Esprit, c'est a dire, les dons visibles d'iceluy pour les employer au seruice public. Et pourtant cela ne peut estre confondu bonnement auec l'imposition des mains ordinaire & commune a toutes personnes Chrestiennes, d'ont l'Apostre aux Hebrieux parle. Parlons donc maintenant de l'imposition ordinaire & commune. Ceste imposition donc anciennement a suiui le Bapteſme d'vn tenant par maniere de dire, lors que personnes eageres s'estoyent presentees a iceluy. Car incontinent auoir esté baptizez en Christ, le Ministre les benissoit au nom d'iceluy, les recommandoit par prieres publiques, & les confermoit de la grace de Dieu en leur nouuelle vocation de Chrestienté par l'imposition des mains. Mais quand c'estoyent enfans des Chrestiens que l'on auoit presentez au Bapteſme en vertu de l'alliance de Dieu, on n'vsoit pas sur le champ enuers ceux cy de l'imposition, ains on attendoit le temps qu'ils eussent profité en eage & en sciẽce de la doctrine Chrestienne. Alors ils venoyẽt s'asseoir entre les Catechumenes, & rendoyent raison de leur foy: de laq̃lle le Ministre satisfaict leur imposoit les mains, & auec ce signe les benis-

soit, recommandoit a Dieu, & confermoit en leur Chrestienté. Ce n'est pas de merueille, si l'Eglise pretẽdue Romaine se scandalize des nostres : car elle n'a rien gardé que le signe voire embrouillé de nouuelles traditions, & est ialouse de ce que nous ramenons en vsage la verité par la grace de Dieu, sans que personne de nous pourtant mespriſe ou blasme le signe qu'ont obserué en cela les Apostres & l'Eglise primitiue. Qu'ils restablissent la verité de ces choses, & qu'ils purifient le signe de leurs ordures qu'ils y ont aiouſtees par dessus la premiere ordonnance : alors les tesmoignages des saincts Conciles & de Peres anciens feront pour eux, & nous auec. Sinon, qu'ils entendent que tous les tesmoignages qu'ils alleguent ne seruent d'vn festu pour maintenir leurs superstitions : mais nous aident totalement en la simplicité de nos obseruations. Quant a ce qu'ils appellent la Confirmation ou imposition des mains Sacrement, nous n'en debatrons point icy beaucoup, pourueu que l'on entende par ce mot de Sacremẽt vn signe & obseruation sacree en general. Autrement si on le prend en la signification speciale, cõme on faict ordinairemẽt auiourd'huy,

Raba-

Rabanus meſme (qui viuoit il y a enuiron 700 ans) teſmoigne qu'encores de ſon tẽps l'impoſition des mains n'eſtoit pas tenue pour Sacrement en l'Egliſe de Dieu.

DE LA MESSE.

Au temps d'Ignace diſciple de ſainct Iean, item au temps d'Irenee diſciple de Polycarpe, qui auſsi fut diſciple de ſainct Iean, l'on celebroit la Meſſe par tout, es Egliſes tant Greques que Latines. Ledict Ignace eſcriuant a l'Egliſe de Smyrne leur defend de celebrer ladicte Meſſe ſans Eueſque. Irenee a la fin du 32 chapitre du 4 liure, appelle l'Euchariſtie l'oblation & le ſacrifice du nouueau teſtament: & afferme que c'eſt le ſacrifice duquel le Prophete Malachie parle au premier chapitre de ſes reuelatiõs, qu'on deuoit offrir a Dieu par tout le monde. Tertullian, qui viuoit au meſme temps, au liure de la couronne du Chreſtien dit ainſi, Nous offrons oblations pour les morts chacun an. Il repete le meſme ſouuent ailleurs en ſes eſcrits. S. Auguſtin 137 ſermon de tempore dit ainſi, Apres le ſermon l'on faict la meſſe des Catechumenes: & en ſon liure des confeſsions, liure 9 chap. 4, il afferme que ſa mere Monica requit qu'apres ſa mort l'on offrit ſacrifice pour elle. Le meſme ſainct Auguſtin liure 22 de la cité de

Dieu, chap. 8, faict mẽtion d'vn personnage qui auoit vne maison vexee des esprits malins, lesquels on chassa offrant illec le sacrifice du corps de nostre Seigneur Iesus Christ. Sainct Ambroise celebroit la Messe pour l'Empereur Theodose, & continuellement faisoit le mesme pour la conseruation & prosperité de l'Egliſe. Sainct Cyprian 4 liure, epistre 5: Epiphanius, Origene, & tous les autres Peres parlẽt si souuent & si clairemẽt de la Messe, qu'il n'y a que les malicieux & ignorans, qui rappellent en doute si ce mystere est de Dieu, ou point. Mais outre les tesmoignages des saincts Peres, nous auons les Liturgies ou les Messes anciennement celebrees en l'Egliſe Chrestiẽne, tãt entre les Greques que les Latines: si cõme celle de S. Iaques frere du Seigneur, celle de Basile le grãd, celle de S. Ieã Chrysostome. item la maniere de laquelle on vsoit anciennement a Rome l'an 150 en administrãt la Messe, selon qu'il est contenu en l'Apologie de Iustin Martyr: & depuis par Clemẽt Alexãdrin, qui seruoit fidelemẽt l'Egliſe de Dieu 200 ans apres la natiuité de nostre Seigneur Iesus Christ. N'est ce point vne impudẽce effrontee a Caluin, de dire q̃ S. Gregoire a inuẽté la Messe, & qu'au parauant l'on ne sauoit que c'estoit? N'est ce point hardiment faict, voire iniquement, aux Protestans de reiecter tous ces Peres pour adherer a

vn

vn moine Apostat Luther? qui confesse autrement qu'il a faict de la Messe particuliere & de l'ordination des Prestres, que Satan luy a reuelé que la Messe estoit contreuenante a l'ordonnance de Dieu.

Nous auons desia clairement demonstré es articles precedens, que les choses sainctes ordonnees de Christ, pratiquees des Apostres, & simplement poursuiuies en l'Eglise primitiue, doiuent estre sainctement discernees de l'abus & de la corruption qui a esté fourree en l'Eglise incontinent, ou quelque temps apres, sous apparence de saincteté. Le mesme est a noter en ce troisiesme poinct, ou la saincte Cene de nostre Seigneur est confondue auec la Messe de la Papauté, comme si c'estoit vne mesme chose, la Cene du Seigneur & la Messe Romaine. Car nous reconnoissons vrayement & de tout nostre cœur la saincte Cene selon que les Apostres l'ont receue du Seigneur & l'ont baillee a la posterité, comme vne saincte institution de Christ profitable, plaisante, & necessaire icy bas a l'Eglise de Christ: & la celebrõs pour telle religieusemẽt en nos Eglises sans y aiouster ou diminuer a nostre escient, pource q̃ la simplicité de Christ

nous eſt plus chere que la diuerſité des inuentiõs humaines qui ne peuuẽt ſeruir que de leuain pour enaigrir la ſaincte paſte que Chriſt a depoſee en ſon Egliſe. Mais quant a la Meſſe, c'eſt a dire (afin que nous ne diſputions point du mot) quant a ce ſacrifice que les Preſtres font, comme ils diſent, du corps & du ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt pour les viuans & les morts; nous ne la recõnoiſſons, aprouuons, n'auouons en ſorte que ce ſoit, pource qu'elle eſt du tout contraire a l'inſtitution & a la propre nature de la Cene que Chriſt a ordonnee. Car la Cene ſelon le dire de Chriſt, eſt vne commemoration du ſacrifice que Chriſt a faict vne fois de ſoymeſme en la croix pour l'expiation de nos pechez: la Meſſe ſelon le dire de l'Egliſe Romaine eſt vn ſacrifice d'expiation. Or nous tenons que le ſacrifice de Chriſt eſt ſi parfect, qu'il a eſté faict vne fois en la croix & ne ſe reitere pl^e. La Cene eſt vn ſainct exercice de cõmemoratiõ en l'Egliſe des viuãs pour l'entretié & acroiſſemẽt de leur foy: la Meſſe eſt vn ſacrifice & oblatiõ qui ſe faict pour les viuãs & les morts: ce qui n'a aucun fondemẽt ne preuue en l'Eſcriture ſaincte. Brief la Cene eſt vne ordonnance de Chriſt, la Meſſe point,

point, comme nous prouuerons incontinent en faisant l'examen des passages qui nous sont icy opposez par l'Escole des Iesuites. Car il n'y est point parlé de la Messe en sorte que ce soit, mais bien de la saincte Cene cõme elle a esté celebree en l'Eglise de Dieu, deuant que ces profanes corruptiõs s'y fourrassent que la Papauté defend si opiniastrement auiourd'huy. Mais remettans ceste dispute a tant de liures qui en ont esté sainctemẽt & doctemẽt escrits de nostre temps, examinons en brief les fondemens qui nous sont alleguez.

Premierement nous prenons cela pour nous, & est de faict vne confession tacite de l'Eglise Romaine, q̃ la Messe n'est point de l'institution de Christ, quand ils ne font icy aucune mẽtion du temps de Christ, ne des Apostres, ne des sainctes Escritures, lesquelles toutesfois ils ont cy dessus confessé estre suffisantes a salut. Si donc elles sont suffisantes, & ne font mention aucune de la Messe, qu'auons nous donques a faire de la Messe? pourquoy ne nous laisse on contenter de ce qui est suffisant?

Secondement nous nyons qu'elle ait esté celebree, ou chantee, ou dansee au tẽps de Polycarpe & d'Irenee, & que les aduo-

cats d'icelle en puiſſent aporter bõne preuue. Qu'ainſi ſoit, examinons par ordre toutes leurs allegations le plus brieuemẽt que faire ſe pourra. Ignace dit ainſi, *Ceſte Euchariſtie là ſoit tenue pour ferme & aſſeuree qui aura eſté donnee par l'Eueſque.* Or que leur profite ce paſſage pour la defenſe de la Meſſe? Ie ne di riẽ icy de ces Epiſtres d'Ignace: ſeulement ie di que ce paſſage leur eſt doublement cõtraire, vſant de ces deux mots, Euchariſtie & Eueſque. Car Euchariſtie ſignifie actiõ de graces: la Meſſe (cõme ils diſẽt) n'eſt pas actiõ de graces, ne ſacrifice eucha riſtic pour rẽdre graces a Dieu, mais eſt vn ſacrifice d'expiatiõ: ce n'eſt pas vne reconnoiſsãce (pour parler en bõ gros langage) mais vn merite. Qu'eſt ce dõques Euchariſtie en l'Egliſe de Chriſt, q̃ la Cene d'iceluy? & qu'eſt ce de la Meſſe, qu'vn aneãtiſſemẽt de la Cene, & du ſacrifice de Chriſt dõt en la Cene no⁹ faiſons cõmemoratiõ? D'auãtage par le mot Eues q̃ ils ne peuuẽt icy entendre vne beſte mitree, mais vn ſeruiteur de Dieu q̃ a charge de porter la parole en ſon Egliſe: cõme c'eſt la ꝓpre ſignificatiõ & vſage ordinaire es ſaĩctes Eſcritures. Autremẽt les poures Egliſes qui n'auoyent point d'Eueſque euſſent eſté trop greuees d'en aller

aller querir loin: & meſmes auiourd'huy preſque toutes lés Meſſes qu'ils font ſeroyẽt illegitimes & de neant par le dire d'Ignace. Mais voila ce qu'il veut dire en ſomme, Que ſi aucun fors vn Miniſtre appellé en l'Egliſe entreprend d'adminiſtrer la Cene, que ce n'eſt point choſe ſaïcte, mais eſt vne profane & illegitime adminiſtration. Irenee liure 4 chap. 32 parle ainſi: *Chriſt donnant conſeil a ſes diſciples d'offrir a Dieu les primices de ſes creatures, non point comme s'il en euſt beſoin, mais afin qu'eux meſmes ne fuſſẽt point infructueux n'ingrats, print le pain qui eſt des creatures & rẽdit graces diſant, Cecy eſt mõ corps: & ſemblablement confeſſa que le bruuage de la coupe, eſtant d'vne creature qui eſt ſelon nous, eſt ſon ſang: & enſeigna l'oblation nouuelle du nouueau teſtament que l'Egliſe ayant receu des Apoſtres offre a Dieu par tout le monde, comme primices de ſes dons a celuy qui nous dõne nourriture au nouueau teſtament. Ce que Malachie entre les douze Prophetes a parauant ſignifié diſant ainſi, Ie ne pren point de plaiſir en vous, dit le Seigneur toutpuiſſant, & ne receuray point de preſent de vos mains: Car depuis le Soleil leuant iuſques au couchant mon nom eſt glorifié entre les gens, & en tout lieu encenſement & preſent pur eſt offert a*

Malach. 1.

mon nom, pource que mon nom eſt grand entre les gens, dit le Seigneur tout puiſſant: ſignifiant par cela fort clairement, que le peuple du par-auant a ceſſé d'offrir a Dieu, mais qu'en tout lieu ce preſent, voire pur & net, eſt offert a Dieu, & ſon nom glorifié entre les gens.

Nous auons icy couché tout au lõg les paroles d'Irenee, afin que chacun voye d'autant mieux combien a propos elles ſont alleguees pour la defenſe de la Meſſe. Premierement Irenee parle des primices, & nõ pas des premier-nez, des primices, di-ie, de bled & vin: leſq̃lles primices on ne ſacrifioit pas (car là ou il y a ſacrifice, il y a effuſiõ de ſang) mais bien les offroit on au Seigneur. Secondement il parle de la Cene, & non point de la Meſſe, comme les paroles le monſtrent ouuertement. Tiercement il dit que c'eſt vne oblation de reconnoiſſance, & non point vn ſacrifice meritaire d'expiation: *afin*, dit-il, *qu'eux meſmes ne fuſſent point infructueux n'ingrats.* Et puis apres, *comme primices de ſes dõs a celuy qui nous donne nourriture.* D'auantage le Prophete Malachie meſme en ce paſſage là ne fait mention quelconque de ſacrifice en ſon propre langage: dont il s'enſuit que le mot Grec θυσία doit eſtre expoſé premierement ſelon l'in-

l'intention de Malachie, puis auſſi d'Irenee. Or l'vn & l'autre parle de preſent, & non point de ſacrifice: ce que les mots demonſtrent en Malachie, & en Irenee la comparaiſon precedente. Et combien que les interpretes ayent communement rendu le mot Grec, *ſacrifice*, & que Haren l'ait voulu ainſi prendre, ſi eſt ce que la raiſon requiert que la verſion ſoit plus toſt accommodee a l'original, que non pas l'original a la verſion d'iceluy: & le mot Grec entre les bons auteurs a l'vne & l'autre ſignification, de preſent & de ſacrifice: en quoy les interpretes ſe ſont lourdemẽt abuſez audict chapitre & es autres ſuiuans en Irenee. Finalement ie prie Meſſieurs les aduocats de la Meſſe; qu'ils conſiderent ſi leur Meſſe eſt vne oblation ou preſent pur & net, qu'ils ont ſouillé de tant d'inuentiõs. Car cela eſt pur & net qui eſt ſelon Dieu en Chriſt: or la Meſſe eſt vn corps, ie di vn monſtre cõpoſé de toutes ordures & impietez contre la ſimplicité qui eſt ſelon Dieu en Chriſt. Ie prie donques le Lecteur conſiderer & iuger combiẽ a propos ces paſſages de Malachie & d'Irenee ſont tirees a la puanteur de la Meſſe, afin de ſuiure ce qui eſt ſelon Dieu en Chriſt: comme auſſi Irenee l'ex-

poſe plus amplemẽt es deux chapitres ſuiuans. Tertullian dit ainſi, *Nous faiſons oblatiõs pour les morts, pour les iours de la naiſſance, a iour anniuerſaire.* Et que ſert cela, ie vous prie a la Meſſe? Car premierement quelle interpretation eſt cecy? Nous faiſons oblatiõs, c'eſt a dire, nous faiſons Meſſes: comme s'il n'y auoit d'autres oblations que de Meſſe. Et de quel viſage peuuent ils interpreter ainſi les paroles de Tertullian (qui eſt vn auteur auſſi graue & brief que nul autre qui ſoit) veu que deuant il a parlé de l'Euchariſtie? Que veut dire cecy, Meſſieurs? Si vous trouuez le mot d'Euchariſtie, c'eſt la Meſſe toute faicte: ſi vous trouuez le mot d'Oblatiõs, c'eſt la Meſſe, & nõ autre. Tertullian ne veut pas eſtre ainſi tirepelé, ne gourfoulé en interpretatiõs. Voila ſes paroles de ſuite: *Nous receuons le Sacrement de l'Euchariſtie, que le Seigneur a commãdé a l'heure du manger & a commandé a tous, nous le receuons es aſſemblees qu'on fait meſme deuant le iour, & ne le receuons de la main d'autres que de ceux qui y preſident. Nous faiſons oblations pour les morts, &c.* D'auantage c'eſt vn abus de prendre les oblations pour les morts au ſens que vous prenez. Ce n'eſtoyent pas oblations qu'on offroit pour la remiſ-

remiſſion des pechez d'iceux, ne pour obtenir leur deliurance: mais c'eſtoyent fondations que les perſonnes en leur viuant auoyent ordonnees, ou autres perſonnes auoyent dreſſees pour l'amour d'elles, afin d'en rendre graces a Dieu, ou en faire ſolennelle cõmemoration. Si vne perſonne deuãt ſa mort leguoit a l'Egliſe, au miniſtere, aux eſcoles, aux poures, ou autrement quelque oblation annuelle: ou bien ſi quelqu'vn en ſouuenãce & action de graces fai ſoit telle oblation pour celuy qu'il auoit aimé en la vie d'iceluy; c'eſtoit oblation pour les morts. Et en meſme ſens parle Tertulliã en quelqs autres endroits. Ce n'eſtoit donc pas oblation q̃ les Grecs appellent hilaſtique, c'eſt a dire, d'expiation, mais oblation euchariſtique, c'eſt a dire, d'actiõ de graces & de reconnoiſſance. Que s'il ne leur plaiſt l'entendre ainſi, pource que nous le diſons & monſtrons clairement: au moins qu'ils le facent en conſideration de ce que l'auteur conioind a ces oblations celles qui ſe font pour les iours de la naiſſance. Car ces oblations là ne peuuent aucunement eſtre priſes n'entendues que de la reconnoiſſance & action de graces que l'on rendoit a Dieu par quelque teſmoignage ſolẽ-

nel & anniuerſaire, au profit de qui que ce fuſt. Ne ſont ce pas choſes qui s'acordent fort bien auec le ſacrifice expiatoire pour les treſpaſſez? Voila comment la Meſſe eſt baſtie en l'air, & n'a poīt de teſmoignage es œuures de Tertulliā, quoy qu'ils pretendēt. Les paſſages de S. Auguſtin ſont alleguez de meſme foy que les precedens. Car premierement au ſermon 137 il ne ſe trouue rien de ce qu'ils diſent: peut eſtre qu'il y a faute au nombre, ou difference entre les exemplaires. Eux meſme auſſi ſauent bien que ces ſermons ne ſont pas tant de S. Auguſtin que d'autres, cōme d'Euſebe Emiſſene, de Gregoire, d'Antonius, de Maximus, de Beda, & de quelques autres: & qui plus eſt, que S. Auguſtin en ſes œuures qui ſont vrayement de luy & recōneus par luy, n'a onques vſé du nō de la Meſſe. Toutesfois ie ne doute point que ce ne ſoit le ſermon 237: ou S. Auguſtin ne ſonne mot de faire la Meſſe, ains de donner congé: *Voicy*, dit il, *apres le ſermō l'on donne congé aux Catechumenes*. Et que tel en ſoit le ſens, il le monſtre incontinēt en diſant, *les fideles demeureront, on viendra au lieu d'oraiſon*, & ce qui s'enſuit. Que n'enuoyons nous ces Docteurs aux Grammairiens afin d'aprendre leur

leur Latin, plus toſt q̃ de gaſter la Theologie ſi licencieuſemẽt? Le paſſage de Monique ſa mere au dernier chap. du liure 9, dit tout autrement que ne font les Peres de la Meſſe. Car voila ſes paroles, *Elle ne nous recommandoit point ces choſes, ains ſeulement deſiroit qu'on feiſt memoire de ſoy a ton autel, auquel elle auoit ſerui ſans laiſſer paſſer vn iour.* Il y a certes grande difference entre memoire & ſacrifice: voire quãd meſme nous prẽdrons ce mot *memoire* par figure, pour vne oblation memoriale qu'elle a fondee pour tous les ans, encores ne ſera ce point ſacrifice de la Meſſe. Car voila ce que S. Auguſtin veut dire: Les autres quãd ils ſont au pas de la mort, ordonnẽt pour memoriaux qu'ils ſoyẽt enſeuelis richemẽt, embauſmez, ornez de ſepulchres riches & magnifiques, & autres choſes ſemblables: ma mere nous a ordonné vn memorial meilleur, c'eſt que to⁹ les ans en l'Egliſe telle aumoſne ſoit diſtribee qu'elle a trouué bon ſelon la portee de ſes biens. Et de ma part ie ne doute point que ceſtecy ne ſoit la vraye interpretation, ſelon que deſia es paſſages de Tertullian nous auõs remarqué choſe ſẽblable. Quãt a l'hiſtoire de Heſperius, duquel la maiſon fut deliuree des eſprits malins en ſon heri-

tage de Zubedi, quand vn Miniſtre y eut offert le ſacrifice du corps de Chriſt & prié pour la deliurance du lieu: ie ne ſay pourquoy ils prenent plus toſt ce ſacrifice pour la Meſſe, que pour la Cene, ſinon pource que la Meſſe leur fait du bien. Autrement, ce n'eſt pas vne choſe nouuelle, que le ſacrifice du corps de Chriſt ſignifie la memoire du ſacrifice, c'eſt a dire, la Cene du Seigneur, de laquelle luy meſme a dict, *faites cecy en memoire de moy*. Que ſi leur intẽtion eſt de mõſtrer que ce ſacrifice eſt vne œuure meritoire, puis q̃ les diables s'enfuyẽt, ils deuroyent conſiderer ce que dit S. Auguſtin apres, c'eſt a ſauoir q̃ le lieu fut faict lieu d'oraiſons, là ou les Chreſtiens s'aſſemblerẽt depuis pour faire le ſeruice de Dieu. Ce n'a donc pas eſté aucun acte meritoire, mais la priere de foy qui a chaſsé le diable, & qui a ſanctifié ce lieu a l'vſage ſainct & public que le diable ne peut ſouffrir. C'eſt donc comme s'il diſoit, que ce Miniſtre là commença le premier a y dreſſer le ſeruice de Dieu par l'adminiſtratiõ de ſa parole & Sacremens, & par l'inuocatiõ de ſon nom a la requeſte du poſſeſſeur, & que ceſte cõſecration du lieu fut teſtifiee par l'œuure de Dieu, entant qu'il en chaſſa le diable, & par

par l'auis & consentemẽt de l'Eglise. Quoy qu'il en soit, ils ne peuuent eschapper tellement qu'ils ne confessent ce que dit l'Apostre aux Hebrieux, qu'il n'y a qu'vn sacrifice de Christ vne fois offert en la croix, & que l'Eglise ne peut celebrer legitimemẽt autre chose que la memoire d'iceluy selon le commandement de Christ. S. Ambroise ne fait mention en aucune part, qu'il ait celebré la Messe pour l'Empereur Theodose, ne pour autre qui soit. Bien fait il mention qu'on auoit celebré le iour de sa mort, & le quarentiesme iour: mais de la Messe pas vn seul mot. Et c'est merueille que ces bons Docteurs, quand il leur vient a poinct, font de leur Messe & de leurs Litanies tout vn. Car cela deuroyent ils plus tost exposer Litanie que Messe, quand il est question du dueil & des obseques d'vn Seigneur. Mais, diront ils, pourquoy donques seroit vn dueil ainsi celebré en des iours differens? La raison est euidente, & manifeste par l'vsage des Cours: car le dueil commançoit a la mort des Empereurs, apres lequel on les embausmoit, & cessoit toute administration iusqu'a ce qu'au trentiesme ou quarentiesme iour le successeur fust presenté en public, & ex-

in orat. de obitu Theodos. imper.

horté a biẽ faire par les louãges de ſon predeceſſeur en face de l'Egliſe. Et de là vient que S. Ambroiſe dit, *maintenant nous celebrons le quarentieſme iour, pendant que le Prince Honorius ſe tient aupres des ſaincts autels*, cõme en vn lieu ſainct & eleué a la veue de tout le monde, non pas pour châter Meſſe, car il eſtoit Empereur, mais pour eſtre preſenté a tout le peuple, inſtruict par la parole en ſa charge, & recommandé par prieres a Dieu. I'eſpere qu'ẽ fin par la ſubtilité de ces Meſſieurs on en viendra là, que ballyer vn temple & chanter Meſſe ſera tout vn. S. Cyprian liure 4 epiſtre 5 dit ainſi, *Nous offrons touſiours ſacrifices pour eux, comme vous auez ſouuenance, toutesfois & quãtes que nous celebrons les ſouffrances & les iours des Martyrs par commemoration anniuerſaire.* Ces ſacrifices, diſent ils, ce ſont les Meſſes qu'õ a celebrees pour eux. Et no⁹ diſons au cõtraire pour pluſieurs grãdes & neceſſaires cauſes. car il y a bien d'autres ſacrifices en l'Egliſe Chreſtienne. Il y a le ſacrifice expiatoire de Chriſt, qui a eſté faict vne fois pour toutes en la croix par l'Eſprit eternel: il y a le ſacrifice des leures, qui eſt l'Euchariſtie & tout remerciement au Seigneur: il y a finalemẽt les ſacrifices & oblations de charité pour la ſubuen-

subuention des fideles. Du premier il n'en est pas question en ce passage: car aussi est il parlé de plusieurs sacrifices en Cyprian. or le sacrifice de Christ est vnique: il n'est poīt reiteré en luy, car il est parfect: il n'est point egalé par autre, car il est de vertu infinie. Du second il se peut fort biē entendre: c'est a dire, que les fideles en l'Eglise offroyent a Dieu les sacrifices de leurs leures, reconnoissans la grace que Dieu auoit faicte a ses fideles seruiteurs, les fortifiant en la bataille Chrestienne qu'ils auoyēt soustenue. Du troisiesme on pourroit bien entēdre les paroles de Cyprian: mais l'exposition precedente vaut mieux, a mon auis. Quant a la Messe, puis qu'ils veulent que ce soit vn sacrifice d'expiatiō pour les vifs & les morts, elle n'apartient point a ce passage sous couleur q̄ ce soit. Car Cyprian dit ouuertemēt, qu'il parle de personnes qui *en prosternant le diable par la profession de Christ, auoyent obtenu des palmes & des couronnes du Seigneur par leur illustre souffrance.* Et telles psonnes n'ōt plus a faire vrayemēt d'expiation. D'auātage il dit expressemēt q̄ cela se faisoit par cōmemoration anniuersaire: ce n'estoit donc pas par expiation, ne sacrifice meritoire. Quelle follie est ce de vouloir racheter de

penes ceux qui ſont hors de peně, & aquerir gloire a ceux q̃ la poſſedẽt parfectemẽt en la compaignie de Dieu & de ſes Anges? Ou plus toſt, quelle fineſſe de le perſuader ſouplemẽt au poure peuple, pour faire venir l'eau au molĩ, & l'argẽt au baſſin? Quãt a Epiphanius, ie cõfeſſe q̃ ie l'ay leu en ſon propre lãgage: mais q̃ ie n'y ay encores rien trouué q̃ parle de la Meſſe. D'Origẽe ils en deuoyent bien produire les paſſages, & des autres Peres ſemblablemẽt, s'ils en auoyẽt de meilleurs & mieux fondez q̃ ceux qu'ils ont alleguez iuſqu'icy. Vray eſt qu'ils ont treſſouuẽt & clairemẽt parlé de la Cene ou de l'Euchariſtie, qu'ils ont auſſi appellé Sacremẽt, & aucũes fois ſacrifice, c'eſt a dire, ſacrée adminiſtration du corps de Chriſt: mais qu'ils ayẽt nõmé ou entẽdu la Meſſe, vrayemẽt c'eſt vne choſe qui ne peut eſtre ſpuuee de leurs eſcrits, & beaucoup moins aprouuee de nos cœurs, puis qu'elle n'a fõdemẽt ne preuue en la parole de Dieu, n'es eſcrits des ſaincts Peres de l'Egliſe ancięne.

Apres cela pour rẽfort ils alleguẽt les Liturgies & Meſſes anciennes, cõme de S. Iaques, Baſile, & Chryſoſtome. Mais ſi S. Iaqs l'a faicte, d'ou viẽt que les autres Apoſtres n'en ont parlé? d'ou vient qu'ils ne l'ẽt gardee & eſtablie es autres Egliſes? d'ou vient

meſmes que Baſile & Chryſoſtome (s'il eſt vray ce qu'ils diſent) en ont faict d'autres? il faut biẽ qu'ils n'en ayẽt point eu de nouuelles. S'ils n'en ont riẽ ſceu de ce tẽps là, commẽt eſt elle paruenue iuſques a nous? afin que ie taiſe, q̃ cela n'eſt pas cõforme aux Eſcritures de Chriſt & des Apoſtres, leſq̃lles ils cõfeſſent eſtre vne regle treſcertaine, veritable, & infallible du vouloir de Dieu, & ſuffiſãte a ſalut. Le meſme nous faut il dire de la Meſſe de Baſile & Chryſoſtome: deſquels ny eux meſmes, n'aucũ autre des anciẽs ne font point de mẽtiõ, voire meſmes le ſeul nõ ne s'ẽ trouue au reſte de leurs œuures: & leſq̃lles ſe trouuerõt diſcordãtes en pluſieurs choſes d'auec la parole de Dieu & d'auec les eſcrits de ceux là meſmes qu'õ dit en eſtre les auteurs: briefle ſquelles eux meſmes reprouueroyẽt, s'ils eſtoyẽt auiourd'huy au mõde, cõme la cõferẽce de leurs autres ſaincts & doctes eſcrits le demõſtre ouuertemẽt. Toutesfois encores eſt il pl⁹ paſſable qu'ils alleguẽt ces choſes ẽ teſmoignage (car au moĩs elles ont quelq̃ ſẽblãce auec leurs fariboles) q̃ d'alleguer Iuſtĩ Martyr, & Clemẽt Alexãdrin, deſq̃ls les eſcrits sõt auſſi cõtraires a la Meſſe pretẽdue, q̃ le feu al'eau. Ils parlẽt biẽ voiremẽt del'Eucha

riſtie, de la commemoratiõ, de la figure du corps & du sãg du Seigneur, du myſtere ou ſacremẽt d'iceluy, de la Cene du Seigneur; & expoſent amplement la ſignificatiõ, l'vſage, la maniere d'icelle: mais il y a treſgrãde difference entre ce ſainct myſtere, & la Meſſe auec ſon habillage. La Cene y eſt reueſtue de la ſeule ordõnance de Dieu pour tout ſon ornemẽt, & par cela meſme qu'elle ne cerche point de paremẽt eſt la mieux paree de tout le monde, ainſi que Iuſtin la deſcrit en ſon ſecond Apologetic, & Clemẽt apres luy. Mais la Meſſe eſt vne vraye rauauderie des traditions des hommes: & combien qu'elle ſoit procedee de la Cene du Seigneur premieremẽt, toutesfois elle eſt degeneree de plus en plᵉ, & deuenue cõme vne infame putain, par le grãd nombre de fards, d'agios, & meſme d'impietez qu'elle a receues & reueillies des hõmes. Et en quelle cõſcience ſouilleriõs nous le nõ precieux de la Cene, en le cõmuniquãt a vn tel eſgout d'impuretez? Finalemẽt pour deſcharger leur colere, ils attachent Caluin & Luther en toute vehemẽce. Ils blaſmẽt Caluin d'impudence, pour auoir dict q̃ S. Gregoire a inuenté la Meſſe. Que leur faut il, qu'ils s'en tiẽnent ſi ſcandalizez? Il ne l'a pas

toute

toute faicte, ie le confesse, mais il en a forgé plusieurs pieces, & les a ordonnees comme elles sont. Il y a mis les Antiphones, les Litanies, les rogations, les neuf kyrie eleison, haleluia, & l'offertoire, semblablemẽt trois prieres au Canõ de la Messe: tesmoin luy mesme en ses epist. Diaconus des faicts des Lõbards liure 3, Gregoire de Tours liure 10 & autres. Puis pour faire trouuer le tout bõ, il y a mis le Pater noster apres la cõsecration. N'a il pas tresbiẽ merité que l'on dise qu'il a faict la Messe, puis qu'il l'a si biẽ releuee & habillee (comme on dit) de pied en cap? Quant a Luther, il est vray qu'en ce liuret il raconte par ieu & en maniere de risee, que le diable a conferé auec luy vne fois, & luy a monstré que la Messe ne vaut rien. Mais s'il a voulu rigoler en ce passage (ce que vrayement ie n'aprouue point) que dirons nous de ceux qui ne laissent passer demoniaque, soit vray soit faux, en l'exorcisme duquel ils ne facent tous les iours diligentes enquestes & informations du diable, s'il ne croit pas que Dieu est en la Messe, que la Messe est bõne, que ceux qui n'en veulent point manger sont damnez cõme luy, & autres semblables niaiseries? Il est vray que l'vn ne l'autre ne me semble

Lib. 7. epist. 63.

point bon, ne la risee de Luther, ne la sottise de ceux là qui veulent prendre le diable pere de mẽsonge pour tesmoin de la verité de Dieu. Mais ce badinage icy a esté si frequent, faict si souuent & en tant de lieux, a la veue & ouye des poures simples & idiots, qu'il me semble estre plus que temps qu'ils ne se scandalizent point fort de la licence de Luther, puis qu'en la leur ils sont grands maistres passez a ceste ouurage.

Conclusion, la Messe n'est point de Christ, ne des Apostres, ne de l'Eglise primitiue, quoy qu'on la vueille desguiser du nom de Sacrement, d'Eucharistie, de mystere, ou autres semblables: veu mesmemẽt que les vieux Papistes ont reconneu tout rondement de leur temps, que le Sacrement du corps & du sang du Seigneur est tout autre chose que l'office de la Messe. Et n'est pas de merueilles: car c'est vn corps ramassé de toutes pieces pour abolir la Cene, & effacer le benefice de nostre Seigneur & Sauueur Iesus Christ, auquel soit gloire & hõneur eternellement. Amen.

Rabanus lib. 1 de instit. cleric. c. 32.

DE LA CONFESSION.

La confession sacramentale, que Iesus Christ a recommandee aux Ministres Ecclesiastiques, que nous appellõs Prestres, a tousiours esté obseruee

uee en l'Egliſe pour la cõſolation des Chreſtiens. S. Cyprian au ſermon 5 de lapſis. Origene ſur le Pſeaume 37, & ſur le Leuitic, homil. 2. Sainct Auguſtin liure 2 de viſitatione infirmorũ c. 4. Cyrillus ſur S. Iean, chap. 56. S. Hieroſme ſur l'Eccleſiaſtic, chap. 10. &c.

Apres la Meſſe Haren vient a cõfeſſe auec ſes maiſtres. Or il n'eſt point beſoin d'amaſſer des preuues, quãd vne choſe eſt toute cõfeſſee & acordee des parties. Nous reconnoiſſons & cõfeſſons de cœur, qu'vne bonne & fraternelle cõfeſſion eſt commandee par la ſaincte Eſcriture a ceux qui ſentent leur conſcience troublee, ou du fardeau de leurs pechez, ou de quelque doute & desfiance: que l'ame Chreſtienne ne peut faire mieux q̃ de ſe deſcharger vers quelq̃ bon amy, & ſingulieremẽt vers quelq̃ fidele Miniſtre & bon ſeruiteur de Dieu, pour en receuoir conſolatiõ. Et c'eſt cela que diſent les Peres anciẽs es paſſages qu'õ nous obiecte, & autres ſẽblables q̃no[a] pourriõs alleguer. Mais qu'eſt il beſoin d'ẽ dire d'auãtage? Nous acordõs l'vſage legitime ſelõ l'Eſcriture & leſdicts ſainctz Peres: quant a ce qu'on y aiouſte par deſſus, nous le reboutõs en bõne cõſciẽce. Et quoy? premieremẽt qu'õ fait la cõfeſſiõ ſaçramẽtale,

pour y mieux contraindre les poures ames auec plus d'apparence & autorité: secondemẽt qu'on l'acõpaigne de certaines loix & neceſſitez, qui ſont autãt de tortures ou de bourreaux, par maniere de dire, pour gehenner ceux qui s'y aſſuiectiſſent. Telle eſt la neceſſité de ſe deſcharger a l'oreille d'vn Preſtre: item de le faire touſiours deuant la communion: item de recõnoiſtre par conte & exprimer tous ſes pechez ſans en laiſſer vn ſeul en arriere: item de pronõcer l'abſolution nulle, ſi vne telle curieuſe confeſſion n'a precedé. Toutes ces choſes & autres ſemblables traditions cõtrouuees outre la parole, & aucunes meſme contre la parole de Dieu, ne pouuons nous paſſer ſous couleur de telles allegations; pource que Dieu ne les a point ordonnees, les ſaincts Peres n'y ont point penſé, tant s'en faut qu'ils les ayent aprouuees, & n'en peut reuenir que la ruine & perdition eternelle des ames par precipité deſeſpoir.

DV SACREMENT DE l'extreme onction.

Caluin confeſſe au traicté qu'il a faict de reformer l'Egliſe, & en l'Antidote du Cõcile de Trente, ſeſſ. 7 can. 1, que l'extreme onction eſtoit tenue

tenue pour Sacrement au temps des Apostres. Qui donques a faict si hardis les Protestans de la retrancher du nombre des Sacremens, & de n'en plus vser auiourd'huy contre l'expresse parole de Dieu, qui le commande? Sainct Iaques 5, & S. Matth. 6.

Ie suis bien aise que maintenant ils viennent vne fois a l'allegation de l'Escriture saincte: laquelle chacun Chrestien peut mieux & plus cõmodement fueilleter que tous les liures des Peres. Or pour dire en brief, selon la doctrine de l'Escriture nous reconnoissons l'onction dont les Apostres & fideles seruiteurs de Dieu ont vsé selon l'ordonnance de Christ, comme il en est parlé Iaques 5, & Marc 6. car ie ne pense point qu'ils ayent icy voulu alleguer le passage de S. Matth. 6, 17; qui ne touche en rien a ceste question. Mais de ceste onction qu'ils mettent en auãt, nous nyons au contraire ces choses; premierement que l'onction soit Sacrement, a la mode que nous prenons auiourd'huy le mot de Sacremẽt en l'Eglise de Dieu: secondemẽt que l'onction dont parle l'Escriture, & l'extreme onction soyẽt tout vn. Qu'elle ne soit point Sacremẽt, il est aisé a cõnoistre, tant pource qu'elle a esté miraculeuse, comme aussi

pource qu'elle a esté extraordinaire & appliquee au temps de l'Euangile naissant, & non pas commandee ne poursuiuie plus auant. Au contraire les Sacremens de l'Eglise que Christ a specialement commandez a son Eglise, sont ordinaires & non miraculeux: comme nous en sommes apris par l'ordonnance de Christ, & par l'experience. Or l'onction estoit miraculeuse; car sainct Iaques en repete la promesse de Christ, & sainct Marc en raconte l'effect, disant, *Ils oignoyent d'huyle beaucoup de malades, & les guarissoyent*: voire Herodes mesmes reconnoist que c'estoyẽt *vertus qui se faisoyent* par eux, au verset suiuant. Aussi estoit elle extraordinaire & temporelle: car les choses miraculeuses n'ont pas esté donnees pour tousiours, afin qu'on en feist vn ordinaire, mais afin de seruir de confirmation a la doctrine de nouueau presentee par la grace de Dieu. Et combien que sainct Iaques ne l'escriue pas en son Epistre, si est ce que les Iesuites mesme le nous acordent tacitemẽt, quand ils l'interpretent par le passage de S. Marc, là ou il dit des Apostres, *Estans sortis ils prescheoyent* aux hommes *afin qu'ils se repentissent, & chassoyent beaucoup de diables, & oignoyent d'huy-*

Marc 6, 13.

d'huyle beaucoup de malades, & les guarissoyẽt. Pourquoy cela, sinõ afin qu'ils se repentissent & creussent a l'Euãgile? Voire qui plus est, eux mesmes nous cõfessent q̃ les choses miraculeuses ont esté pour ce tẽps là, & qu'on n'en a plus besoin auiourd'huy. Car cy dessus parlans de la vocation de nos Ministres ils ont dict ainsi: *Ils disent qu'õ n'a besoin de miracles auiourd'huy. Ouy bien, pour authẽtiquer l'Euãgile & doctrine des Apostres, laquelle nous confessons auoir esté assez autorizee par signes & miracles,* & ce qui s'ensuit. Ce n'est donc pas vn Sacrement, sinon qu'ils prenent le nom de Sacrement pour toute signification sacree, tant extraordinaire cõme ordinaire. Mais cela n'apartient en rien a la question presente: veu que nous parlons icy du mot de Sacrement selon sa speciale signification. Que l'onctiõ dont l'Escriture parle & l'extreme onction ne soyent pas tout vn, nous le monstrerõs sans aller loin, par le nom, l'vsage, & l'euenemẽt des deux. Car celle là est appellee onction simplemẽt, celle-cy extreme onctiõ: celle-là estoit administree aux infirmes pour guarir, celle-cy aux demy-morts & q̃ sont aux abois de la mort pour les enuoyer en l'autre mõde: celle-là guarissoit, celle-cy ne fait qu'ẽgraisser & laisse mourir q̃ veut mourir.

Car auſſi celle là auoit ordõnance de Dieu & promeſſe conioincte, qui iamais ne s'en vont ſans effect: celle cy n'a ny ordonnance ny promeſſe conioincte qui luy donne efficace. Dont il s'enſuit clairement que l'onction des Apoſtres a eſté vne choſe ſaincte: celle de Preſtres d'auiourd'huy n'eſt qu'vne profane ſingerie & ſuperſtitiõ ridicule. Voila ce que Iean Haren auoit a dire des Sacremens qu'on obſerue en la Papauté. Mais il y en a deux autres qu'il a paſſez ſans ſonner mot, les ordres, & le mariage. Quant aux ordres, il n'en euſt osé parler, comme inhabile & incapable des ordres ſelon le droit Canon. Du mariage, les Ieſuites ſes maiſtres ont trouué meilleur de n'en ſonner mot, poſſible pource qu'ils ſe repentent de l'auoir nõbré ſi long temps entre les Sacremẽs. Parquoy puis qu'il leur plaiſt ainſi, nous paſſerons aux autres poincts de doctrine, enſuiuãt l'ordre commancé.

DV LIBERAL ARBITRE.

Le liberal arbitre eſtoit au meſme temps enſeigné, creu, & receu entre les Chreſtiens, comme l'on faict auiourd'huy en l'Egliſe catholique. Et tenoit on entre les Peres anciens pour vne here-

heresie pernicieuse ceste necessité absolue qu'auoit introduicte Simon le magicien, & depuis suiuie des Manicheens, que les Protestans de nostre temps ont renouuellee, dont s'en sont ensuiuies tant d'absurditez contre la Loy de Dieu & toute honnesteté Sainct Augustin a escript certains traictez de ceste matiere, aprouuans du tout le franc arbitre. Au traicté qu'il a faict de Hypognosticon liure 3, Nous croyons, dit il, & enseignons indubitablement, que l'homme a son franc arbitre. Sainct Cyprian ad Cornelium liure 1, epist. 3: Iesus Christ, dit il, disoit a ses disciples, Iean 6, Ne vous en voulez vous aussi aller? obseruant ceste loy par laquelle l'homme est laissé en sa liberté, & remis en son propre arbitre de choisir la mort ou son salut. Origene, S. Ambroise, sainct Iean Chrysostome, Basile, Gregoire, Nyssene, Theophylact, sainct Bernard, & autres Peres, voire toute la saincte Escriture enseignent aux Chrestiens, que le fils de Dieu nous a rendu par son benefice & obeissance le liberal arbitre que le peché d'Adam nous auoit osté.

Nous croyons voiremẽt que du liberal arbitre on enseignoit & croyoit entre les Chrestiẽs comme on faict auiourd'huy en l'Eglise catholiq, mais non point cõme fait la Romaine pretendue. Car d'vn costé on

ne croyoit point vne neceſſité qu'on appelle fatale ou abſolue en la volõté de l'hõme, & d'autre coſté auſſi on ne luy dõnoit poĩt vne abſolue liberté : mais on tenoit vn certain moyen, que nous auſſi y ſuiuons par la grace de Dieu. Nous appellons neceſſité abſolue (que les Payens appelloyent fatale par vne fauſſe ſuppoſitiõ de ie ne ſay quelles deſtinees cõtraires a toute pieté) quand vne choſe eſt ſimplement neceſſaire, voire tellement neceſſaire qu'il n'en peut eſtre ou aller autrement en ſorte que ce ſoit : cõme ſi ie di que Dieu eſt, qu'il eſt infini, infiniement bon, ſage, puiſſant, veritable, &c. Ceux qui diſent q̃ nous metõs en la volõté de l'hõme vne telle neceſſité de mal faire, nous font treſgrãd tort : & faut biẽ de trois choſes l'vne, ou qu'ils ne ſachent q̃ c'eſt de neceſſité abſolue, ou qu'ils ne ſachẽt point ce q̃ nous diſons & enſeignons de l'arbitre & volonté de l'homme, ou qu'ils ſoyent menez d'vne extreme malice a deprauer ainſi & renuerſer noſtre dire. Pourtant n'ont ils que faire de nous reprocher ne l'exemple de Simon (duquel ils enſuiuent la trafique en leurs vocations) ne la fauſſeté des Manicheens (deſquels la licence eſt ſuiuie pas a pas des gras vẽtres de la Papauté)

té) ne les absurditez qu'ils imaginent, dont nous parlerons en vn autre endroit : mais qu'ils aprenēt (si par auenture ils n'ont pas encores apris) a bien entēdre auant q̄ iuger ou condāner la doctrine d'autruy. Or d'autant qu'ils font aussi bouclier des Peres en ceste matiere icy, desq̄ls l'autorité ne peut & ne doit preiudicier a la verité cōstante & infallible de Dieu, venons aux tesmoignages qu'ils en ꝓduisent icy. Les traictez de S. Augustī qu'il a escrits du liberal arbitre sōt bien fauorizās aucunemēt a ceste opiniō q̄ a le cours auiourd'huy en la Papauté : mais il faut se souuenir q̄ le mesme auteur s'en excuse, & retracte son dire en ses Retractatiōs, & prieq̄ ses liures soyēt entēdus selō vn autre liure qu'il a escrit apres, auq̄l il a dōné titre *de natura & gratia*. Le passage q̄ est allegué du 3 liure Hypognosticō deuoit estre allegué entier, afin q̄ le Lecteur ne fust poīt abusé. Car l'auteur a parauāt vsé de ces paroles: *La foy catholique croit q̄ le salut de l'hōme est de Christ Dieu, par la playe duquel nostre liberal arbitre qui auoit esté bleſſé se guarit & reforme, entāt qu'il cōuertit a soy par sa grace gratuite ceux q̄ estoyēt destournez de soy, & fait en eux le vouloir & le pouuoir afin qu'ils plaisēt a Dieu en bōnes œuures : & desquels il parfait la course en*

Retract. lib. 2, cap. 9.

ceſte vie en les preuenant & ſuiuant par ſa miſericorde a cauſe de la vraye vie qui eſt auenir. Adõc il aiouſte, *Nous croyõs donc & preſchõs indubitablemẽt, que les hõmes ont franc arbitre,* & ce qui s'enſuit. Qui eſt autant cõme s'il diſoit, Pource que maintenant depuis que
Galat. 2,20. le fidele a apprehẽdé Chriſt, ce n'eſt pas luy qui vit, mais Chriſt vit en luy: nous tenons cela pour reſolu, qu'auſſi certainemẽt que l'hõme n'eſt plus ſerf de peché, ains eſt affranchi par Chriſt, auſſi la volonté d'iceluy n'en eſt plus ſerue, mais gracieuſement affrãchie par iceluy: Toutesfois q̃ ceſte franchiſe eſt vne frãchiſe tant ſeulement commancee & nõ parfecte n'acomplie en iceluy, pource que *ceſte volõté ſe guarit & reforme de iour en iour.* Car le peché ne regne plus, mais biẽ habite en ceſte chair: & pour tant l'hõme fidele en ceſte vie eſt bien vrayement hoſte, non pas ſerf, & la volõté d'iceluy eſt bien vrayemẽt hoſteſſe, mais non plus ſeruãte de peché. Voila a la verité l'intention de l'auteur en ce paſſage, cõme ſes paroles le monſtrẽt. Combien qu'au reſte ie ne ſay ſi ceſte piece d'ouurage eſt de S. Auguſtin, cõme Eraſme & autres perſõnes de iugemẽt ont fort bien obſerué pour pluſieurs conſiderations. Si les cheualiers de

l'ordre

l'ordre du frãc arbitre ne ſont mõtez d'autre choſe q̃ celle là, il me ſemble qu'ils ſont en dãgier de ne faire pas grãd chemin ſans tresbucher, veu la foibleſſe d'iceluy. Le paſſage de S. Cyprian ſemble auoir plus d'apparence. Mais s'il plaiſt a ceux là meſmes q̃ l'alleguent conſiderer de qui & de quelle franchiſe il parle, ils trouueront vrayemẽt qu'il n'y a point d'occaſion de ſurhauſſer tant le franc arbitre par ce paſſage cõme ils cuydẽt. Car S. Cyprian parle des Apoſtres, & en la perſonne d'iceux parle des fideles regenerez, qui ſont vrayemẽt affranchis de la tyrãnie & ſeruitude de peché, cõme no⁹ auons tãtoſt dict, non pas affranchis pourtant de la cõpaignie & du cõbat aſſidu d'iceluy tout le tẽps qu'ils viuẽt en la chair: & d'auantage il ne parle pas d'vne franchiſe totale, cõme ſi la perſonne fidele eſtoit remiſe & reſtituee par effect en la poſſeſſion de la meſme liberté q̃ nous auõs perdue en Adam, reſtablie en pleine iouiſſance d'icelle, & du tout remiſe a ſoy, mais de la volõté des fideles franche & non cõtrainte, conduite par aſſiſtẽce ſpeciale de Dieu: ſuyuãt ce q̃ Chriſt auoit dict parauant, *Nul ne peut venir a moy, s'il ne luy eſt donné de mon pere.* Et en cela Harẽ n'a pas faict office de bon in- Iean 6, 65.

terprete, quād il tourne ainſi les paroles de S. Cyprian, *l'hōme eſt laiſſé en ſa liberté, & remis en ſon propre arbitre*: car il ne dit pas *remis* ains ſeulement mis ou posé, *non reſtitutus, ſed conſtitutus*. Que l'intention dudit S. Cyprian ſoit telle, il appert par l'expoſitiō que luy meſme en donne puis apres: quād il dit que Pierre par ſa reſponſe *auoit monſtré que ceux qui ſe ſont retirez de Chriſt periſſent par leur faute, mais que l'Egliſe qui croit en Chriſt, & qui retient ce qu'elle a vne fois conneu, ne s'en va iamais de luy, & que ceux là ſont l'Egliſe qui demeurēt touſiours en la maiſon de Dieu*, & ce qui s'enſuit. Le meſme ont enſeigné tous les ſaincts Peres anciens, tant ceux qui ſont denōmez par ce bon diſcoureur, cōme les autres qui ont eſté es ſiecles pl⁹ purs & prochains des Apoſtres, ſur la doctrine deſquels celle des Peres doit eſtre examinee. Toutesfois afin que le tout ſoit bien entendu, nous auons a noter en ceſte matiere, qu'il y a trois degrez (par maniere de dire) ſelon leſquels l'Eſcriture nous enſeigne que la volonté franche du fidele doit eſtre diſcernee: a ſauoir l'entree ou fondement, le progres, & l'acōpliſſement ou perfection d'icelle. L'entree eſt de regeneration, ſelon laquelle la volonté de l'homme

eſt

est deliuree & afranchie de la tyrannie de peché, & gaignee a nostre Seigneur Iesus Christ par le benefice d'iceluy. Le progres est de sanctification, en laquelle la volonté de l'hõme deliuree du seruage par Christ est diuisee en soy, & cõbat contre soy mesme, la chair cõtre l'esprit, & l'esprit cõtre la chair. L'acõplissement est de gloire, selon laquelle la volonté de l'hõme fidele affrãchie du seruage, & du combat ou elle est en ceste vie, est parfectemẽt rẽgee a la volonté de Dieu en Iesus Christ. Du premier & du dernier no⁹ tõberons aiseemẽt d'acord. Car quãt a l'ẽtree, elle est nostre, nous sommes affranchis de la tyrannie du peché par Christ, tellement q̃ le peché n'a plus de domination sur nous: quãt a l'acõplissement, nous l'attẽdons en esperãce. Le different est touchant le progres & auancemẽt: car les vns maintiennent qu'il est plus grand, les autres plus petit. Or est il bien certain qu'il n'est pas de meisme en tous: car les vns ont plus gaigné sur la chair de peché, & les autres moins, & par cõsequẽt tous ne sont pas egalemẽt affrãchis de volõté. Mais encores posé que nous considerions l'hõme qui soit le plus auancé de tout le monde en sanctification, cõme par exẽple vn S. Paul,

les vns eſtimẽt qu'en vn tel il y a franc arbitre & election cõme en Adã, par grace preuenãte: les autres, qu'il y a frãc arbitre auec la grace cooperãte, cõme ils appellẽt: les autres, qu'ẽcores qu'il y ait affrãchiſſemẽt de ſeruitude ſelõ l'entree dõt nous auõs parlé, pour le regard de la cauſe efficiente qui eſt en nous, a ſauoir Chriſt, q̃ toutesfois es plus regenerez l'auãcement eſt ſi petit, ſi on balãce bien & a la verité le viel hõme cõtre le nouueau, qu'il ne merite pas d'eſtre nõmé frãc ou liberal arbitre: tãt la chair eſt encores infirme meſmemẽt es plus auãcez. La 1 ſentẽce eſt des Pelagiẽs, q̃ S. Auguſtin entre tous a ſainctemẽt refutee: la ſeconde eſt des Peres Grecs principalemẽt, q̃ ont volõtiers eſcouté la philoſophie humaine, & pẽ ſé tẽperer par icelle la doctrine q̃ ſembloit trop deprimer la chair au iugemẽt humaĩ: la troiſieſme eſt des Latĩs, & ſingulieremẽt de ceux qui ont cõbatu le venin des Pelagiens depuis qu'ils ſe furẽt eſleuez, cõme a eſté ſainct Auguſtin. Car deuant ce temps là les bons Peres n'eſtans pas combatus de quelque hereſie groſſiere en ceſt article, ne s'eſtoyent pas donné pene a diſtinguer ſi bien & pertinemment ce qui eſt neceſſaire pour la ſaine intelligence d'iceluy,

Matth. 26, 41.

com-

comme il a esté faict apres. Or il est certain que plus vne personne a vrayemẽt profité en la parole de Dieu, plus elle sentira que ce n'est rien de l'homme que chair, de son entendement que tenebres, & de sa volonté que peruersité & inimitié a l'encontre de Dieu: & que lors mesmes qu'il est regeneré il ne peut mieux sentir de soy qu'a l'exemple de S. Paul, & selon le dire d'iceluy, que *nous sommes vrayement affranchis de peché, mais que nous sommes asseruis a Dieu:* c'est a dire, qu'il est bien vray que nous ne sommes plus enclos sous peché, ne detenu sous la seruitude d'iceluy, mais que toutesfois nous ne sommes pas remis a nostre volõté & puissance simplement, ains a la volonté & conduicte de Dieu par son Esprit: qui est vne seruitude gracieuse & plus profitable que nostre liberté pretẽdue, comme nous adressant certainement & sans faute a la liberté de la gloire des enfans de Dieu. C'est ce que les saincts Peres ont voulu dire, encor qu'ils ne l'ayent point assez exprimé: & ceux qui ont autrement senti, ont esté aueuglez par vne vaine philosophie & deception des hommes. La somme donc est telle, que l'homme fidele est tellement affranchi de la seruitude de peché en toutes

Rom. 6, 22.

ſes parties, que le peché n'a plus de domination en luy: mais que ceſt affranchiſſemẽt ne luy aporte pas en ceſte vie vne plenitude de franc-arbitre, ains ſeulement vn droit de liberté & franchiſe, pource que là
2 Cor. 3, 17. ou eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt la liberté. Qu'il poſſede veritablemẽt ce droit en Ieſus Chriſt, & non point en ſoy: pource qu'il le perdroit, ne plus ne moins qu'Adam a perdu le ſien: & par-ainſi que l'vſage de ce droit apartiẽt a l'homme fidele, non point comme il a apartenu a noſtre premier pere Adam en pure liberté, non point par la ſeule preuentiõ de la grace de Dieu (cõme les Pelagiens ont penſé) non point auſſi par la ſeule ſubuention d'icelle (comme ceux de l'Egliſe Romaine l'entendent, & interpretent les Peres anciens) mais par ſa conduite & operation, que Ieſus Chriſt chef & conſommateur de noſtre foy employe en iceluy: car il eſt noſtre vie, & eſt celuy qui fait
Coloſ. 3, 4. Philip. 2, 13. en nous le vouloir & le parfaire ſelon ſon bõ plaiſir. Brief que le fruit de ceſte cõduite de Chriſt œuurant es ſiens eſt, pour le tẽps preſent il fait la ſanctification d'iceux en leurs penſees, volontez, & œuures; & pour l'auenir il donne pleine franchiſe & liberté incorruptible en iuſtice & vie glorieuſe

rieuſe & eternelle. Or ceſte conduite a eſté iadis ſignifiee en l'Eſcriture & es ſaincts Peres par le mot de cooperer: car le S. Eſprit a voulu ſignifier, que Chriſt beſoigne auec les ſiens & es ſiens, nõ cõme ſeruiteur mais cõme maiſtre; non cõme inſtrument mais cõme ouurier principal & parfect auteur de toute bõne donation a ſa gloire. Cõmẽt donc penſe Haren & le college de ſes Maiſtres, qu'il ſuffiſe de croire ainſi qu'ils diſent en la fin de ceſte ſection? *que le fils de Dieu nous a rendu par ſon benefice & obeiſſance le liberal arbitre, que le peché d'Adã nous auoit oſté.* Cela certes n'eſt point aſſez en ſorte que ce ſoit. Car premierement encores qu'il nous ayt reſtitué le droit du liberal arbitre, ſi n'a il pas commis ſimplement & a plat en nos mains l'vſage d'iceluy, mais en eſt demeuré le chef. Secondemẽt ce n'eſt pas le meſme arbitre ou de meſme cõdition q̃ celuy d'Adã, q̃ auoit puiſſance de ne poït pecher & non plus: car meſme la puiſſance de pecher no⁹ eſt oſtee par vn ſingulier benefice de Dieu. Finalemẽt ce n'eſt pas ſeulement par le benefice & obeiſsãce de Chriſt q̃ no⁹ auõs ces choſes, mais par la cõmuniõ treſſaincte q̃ nous auõs en luy & dont il vit en nous: ſuyuãt ce que dit l'Apoſtre, *Ie vi non* Galat. 2, 20.

point moy, mais Christ vit en moy ; & ce que ie vi en la chair, ie vi en la foy du fils de Dieu qui m'a aimé, & s'est liuré soymesme pour moy.

DV PVRGATOIRE.

Le purgatoire depuis le temps des Apostres a tousiours esté enseigné & creu entre les Chrestiens. Sainct Paul au 3 chap. de sa premiere aux Corinthiens parlant du purgatoire dit qu'il faut que soyons sauuez comme par le feu. S. Ambroise, sainct Augustin, sainct Hieroſme, sainct Gregoire, & autres Peres anciens exposans ce passage, afferment tous que ceux qui auãt la mort n'ont obtenu pleniere remission de leurs pechez, sont purgez par le feu auãt que d'entrer au Royaume de Dieu. Sainct Augustin au liure de la Genese contre les Manicheens liure 2 chap. 20, parlant clairement de ce feu, dit que tous ceux qui sont maculez de peché seront ou entierement condamnez, ou purgez par le feu de Purgatoire. item de ciuitate Dei lib. 18. S. Ambroise de la mort de l'Empereur Theodose, & sur le Pseaume 18 confesse le mesme. Sainct Iean Chrysostome en fait vn sermon expres.

Nous disons rondement que la doctrine du Purgatoire est vne fable profitable aux suppostz de l'Egliſe Romaine: laquelle fable iamais les Apostres n'ont sceue ne creue, & les Peres en l'Egliſe primitiue n'ot affer-

affermee, sinon depuis quelques centaines d'annees. Venons aux preuues pretẽdues. S. Paul en la 1 aux Corinthiens ne parle point du Purgatoire, & ne dit point qu'il faut que nous soyons sauuez ainsi comme par le feu. C'est donques vne fausse allegation, dont iamais ils ne pourront prouuer l'interpretatiõ. Qu'il ne parle point du Purgatoire que la Papauté a imaginé, S. Paul le monstre assez par ces paroles qui ont precedé, *L'œuure de chacun sera manifestee: car le iour mesme le declarera. car il sera reuelé par le feu, & le feu esprouuera quelle est l'œuure d'vn chacũ.* Car c'est comme s'il disoit, On connoistra bien auec le temps quelle besoigne ils auront faicte pour l'edification de l'Eglise de Dieu: car la parole de Dieu est le plus beau feu qui soit au monde pour esclairer & pour esprouuer toutes choses en verité, afin qu'elles soyent veues au iour & reconnues pour telles qu'elles sont. Comme aussi pour ce regard le mesme Apostre dit ailleurs, *toutes choses qui se redarguënt sont manifestees par la lumiere: car ce qui manifeste toutes choses est lumiere, &c.* Somme, c'est tout vn mesme feu dont il est parlé au 13 & 15 verset. Or au 13 verset il n'est poĩt parlé du Purgatoire, ne du feu d'iceluy: comment donc

1. Cor. 3, 13.

Ephes. 5, 13.

en ſeroit il parlé apres? Qu'il n'y ſoit point parlé du feu de Purgatoire, les paroles meſme le monſtrent fort clairement: car il ne dit pas, vn chacun ſera purgé, mais *l'œuure d'vn chacun ſera faict manifeſte:* auſſi ne dit il pas, le feu le purgera, mais *le iour meſme le manifeſtera.* Sēblablement il ne dit pas qu'il ſe purge au feu, mais bien qu'*il s'y reuele: que le feu eſprouue quelle eſt l'œuure d'vn chacun*, & non point qu'il purge vn chacun auec ſon œuure. Il parle donc de l'œuure, & de la manifeſtation, reuelation, ou eſpreuue d'icelle, non pas des perſonnes, ne de la pene & purgation d'icelles. Brief il parle des choſes qui ſe deſcouurent en ce ſiecle, & non point de celles qui ſe chaſtient a l'auenir. Mais poſé que tout cela ne fuſt point, ou eſt ce que S. Paul eſcrit, qu'il faut que nous tous ſoyons ſauuez ainſi comme par feu? Premierement S. Paul ne parle point là de tous hōmes, mais des ouuriers du Seigneur en ſon Egliſe: & pourtant ceux là auroyent plus mauuais temps que les autres qui ſe ſeroyēt employez en sō ſeruice. D'auantage il ne parle point de tous ouuriers, ains ſeulemēt de ces mal-auiſez, qui baſtiſſent *bois*, *foin*, *paille* ſur le fondement de Chriſt. Meſme il ne dit pas qu'vn tel ſera

ſauué

sauué pour auoir passé par le feu de Purgatoire, mais qu'*il sera sauué ainsi comme par feu:* c'est a dire, encores qu'vn tel inepte ouurier soit esprouué ensemble auec son ouurage, & que l'ouurage d'iceluy soit aboli & comme bruslé par feu, que le personnage ne sera pas pdu pourtant ou rebouté par l'autorité de la parole cõme son ouurage, mais q̃ Dieu luy fera misericorde & le releuera par sa parole, cõme s'il estoit retiré du feu. Cõment peuuẽt toutes ces choses ensemblement, ou a part estre cousues ou appliquees a la doctrine du Purgatoire? Certes *il* faut q̃ ce soyent des ouuriers subtils q̃ peuuẽt ainsi cõfondre les personnes, les tẽps, & les euenemens par la subtilité & adresse de leur engin. Mais, disent ils, tous les Peres l'interp̃tent ainsi. Mais au cõtraire tous les Peres l'interpretent autremẽt: & ceux qui l'interpretẽt ainsi, cõfessẽt qu'ils le font auec doute. S. Ambroise l'interp̃te autremẽt: car il n'expose pas cela du feu du Purgatoire, mais du feu eternel & du iour du Seigneur, qu'il appelle iour du iugemẽt en ce mesme passage. I'ose bien asseurer qu'il n'y a mot en ce passage qui sente le feu de Purgatoire, ne mesme la fumee d'iceluy: mais sur la 1 aux Corinth. il suit l'interpretatiõ que Hieroſme & Augustin ont dõnee.

lib. 9 epist. 72 ad Irenaum.

S. Augustin est du tout eloigné de l'interpretatiõ de Messieurs les forgeurs du Purgatoire: car voila comme il dit en vn passage: *Aucuns croyent que mesme ceux qui n'abandonnent point le nom de Christ, & ayans esté baptizez en l'Eglise du lauement d'iceluy n'en sont point retranchez par aucun schisme ou heresie, s'ils viuent en quelques meschancetez, & ne les effacent point par repentance, ne rachatẽt par aumosnes, mais perseuerent opiniastrement en icelles iusqu'au dernier iour de leur vie, seront sauuez par feu: combien que selõ la grandeur de leurs crimes & forfaicts ils soyẽt punis d'vn feu de lõgue duree, & non point eternel. Mais il me semble que ceux qui croyent cela, ores qu'ils soyẽt Catholiques, s'abusent par quelque beneuolence & affection humaine: car l'Escriture diuine, si on l'interrogue, en respond autrement.* Et apres au mesme endroit interprete ce feu, comme fait aussi S. Hieroſme, des tribulations qui font du bien a l'vn, du dõmage a l'autre, & les esprouuent tous deux. S. Gregoire mesme ne l'a point simplemẽt affermé, mais dit qu'il faut croire qu'il en va ainsi, voire seulemẽt es menus pechez: car il se sentoit si mal fondé en son opinion & si desgarni de preuue, qu'il aimoit mieux en parler modestement, qu'asseurer temeraire-

Enchirid. ad Laurẽt. cap. 67.

Lib. dialog. 4, cap. 39.

rairement chose qu'il ne sauoit pas bien. Et de faict, quelle raison y a il de bastir vn Purgatoire apres la mort, si le temps de la vie presente est le temps de foy & de repentãce a salut? *Quand on sera party d'icy*, dit S. Cyprian, *il n'y a desia plus de lieu a repentance, la satisfactiõ n'a plus d'effect: c'est icy que la vie est perdue, ou retenue: c'est icy que l'on prouoit au salut eternel par le seruice de Dieu & le fruit de la foy: & n'y a personne qui y soit retardé ne par les pechez ne par le nombre d'annees, qu'il ne vienne a obtenir salut. C'est en ce monde que iamais on ne se repent trop tard: l'entree a pardon y est ouuerte:* & ce qui s'ensuit. Item Chrysostome homil. 22 au peuple d'Antioche, *N'attendons point la fin, ou le remede de penitẽce ne vaut plus rien, &c.* Quant au passage de S. Augustin liure second de Genese contre les Manicheens, chap. 20, ie ne doute point que les Ministres du Purgatoire n'y ayent employé leur habilité pour le corrompre. Ce qui se peut prouuer aiseement non seulement par les vieux exemplaires & liures escrits a la main, mais aussi par le mesme liure de sainct Augustin en deux autres endroits, asauoir 23 & 27 chapitres: ou ce bon personnage monstre que deux choses apartiennent au temps de ceste vie, le feu

lib. 1 contra Demetrianum.

de malediction consumante, & le feu de tribulation purgeante. Or selon la lecture cõmune il y a ainsi au passage qui en est allegué: *Qui fortè agrum non coluerit & spinis eum opprimi permiserit, habet in hac vita maledictionẽ terræ suæ in omnibus operibus suis, & post hanc vitam habebit vel ignem purgationis vel pœnam æternam. Ita nemo euadit istã sententiam, &c.* La vraye & ancienne lecture, que les susdicts passages confermẽt ouuertemẽt est celle-cy: *habet in hac vita vel maledictionem terræ suæ in omnibus operibus suis, vel ignem purgationis, & post hanc vitam habebit pœnam æternam.* c'est a dire, Celuy qui n'aura pas labouré le chãp, ains l'aura possible laissé gaster des espines, il a en ceste vie ou la maledictiõ de sa terre en toutes ses œuures, ou le feu de purgation, & apres ceste vie aura pene eternelle. Ainsi personne n'eschappe de ceste sentence, &c. Toutesfois s'ils veulent retenir la lecture commune a belles dens pour faire valoir leur dire, encores ne gaigneront ils rien qui les auance en la doctrine du Purgatoire. Car sainct Augustin parle là auec disionction; ayant esgard a l'opinion d'aucuns, de laquelle il auoit biẽ ouy parler, & non point a la sienne: comme aussi luy mesme en parlant

lant ailleurs dit ainsi, *Ie ne le redargüe point, pource qu'il est parauanture vray.* C'est donc comme s'il disoit, Telles gens tomberont es penes eternelles, ou a tout le moins (si ce qu'aucuns disent est vray) experimenterõt ce feu là. Quoy qu'il en soit, il est tout certain que S. Augustin au mesme liure es passages susdits refute ceste opinion du feu de purgation, comme parlãt proprement de ce qu'il en sentoit: & d'auantage qu'es autres œuures qu'il a escrites depuis il l'a constamment & sainctemẽt combatue: comme nous auons monstré par son Enchiridion, qu'il a escript plusieurs annees apres: tesmoin le mesme auteur en ses Retractations. L'autre passage qu'ils alleguent de S. Augustin est faussement allegué: parquoy nous n'auons que faire d'y respõdre, s'il ne leur plait recommancer cy apres leurs allegations. D'alleguer S. Ambroise pour preuue de cecy, qu'est ce autre chose, ie vous pry, sinon renuerser sa cause par effect? Car premierement en l'oraison de la mort de l'Empereur Theodose, il n'y a pas vn mot qu'ils puissent accõmoder mesme par songe a la doctrine du Purgatoire. C'eust dõques esté biẽ raison, qu'ils eussent produict les paroles, sur lesq̃lles ils pensent

lib. 21 de ciu. Dei cap. 26.

Retract. lib. 2, c. 43 & 63.

eſtre fondez pour la preuue de ceſte fable. D'autrepart s'ils ont quelque choſe que S. Ambroiſe ayt eſcript ſur le Pſeaume 118, ils deuoyent bien le mettre en lumiere publiquement auãt qu'en amener des preuues: car es œuures que nous auons ordinairement de luy, il n'y a rien qu'il ayt faict ſur ce Pſeaume là. Que s'ils entendent le Pſeaume 118, & diſent que la faute ſoit de l'impreſſion, nous n'y trouuons flammeſche ou eſtincelle aucune qui ſente le Purgatoire. Comment donques penſent *ils* aueugler le monde par *fauſſes allegations, pour* maintenir & defendre vne doctrine fauſſe? *S'ils font cela a leur eſcient, ils trahiſſent leur cauſe: s'ils le font ſans y prendre garde, ils la perdent.* Chryſoſtome par tout ou il allegue ce propos de S. Paul, a l'vne de ces trois interpretations: car tantoſt il le raporte au iour du iugement, tantoſt il le raporte a l'examẽ de la parole de Dieu, comme nous auons faict au commancement, tantoſt il le raporte a l'eſpreuue des tribulations, comme les autres ont faict: *du Purgatoire*, pas vn ſeul mot. Car quant a ce qu'ils oſent dire que Chryſoſtome en fait vn ſermõ expres, i'oſe bien dire que cela eſt faux, & qu'il ne ſe trouue point en mon li-

ure,

ure, n'es autres liures entiers & nõ falsifiez. Que s'il en sort q̃lqu'vn de leur boutique, ils peuuent bien penser quelle autorité il peut auoir, apres qu'ils ont tãt entrepris sur les escrits des Peres anciens, cõme nous auons ia souuentesfois monstré. Puis dõc qu'ainsi est que telle est la foiblesse de leurs allegations, reste que nous considerions le fondement duquel ils se seruent pour la preuue de ce poinct. *Ceux qui auant la mort*, disent ils, *n'ont obtenu pleniere remissiõ de leurs pechez, sont purgez par le feu auant que d'entrer au Royaume de Dieu.* Voire, mais en ce cas, Messieurs, vous supposez deux choses qui sont en dispute, & que mesme vous ne sauriez monstrer. L'vne est, que vous imaginez qu'il y a des personnes qui n'ont pas obtenu auant la mort pleniere remissiõ de leurs pechez, c'est a dire, qui l'ont en partie, & en partie ne l'ont pas. Mais nous au contraire nous disons (cõme S. Cypriã allegue fort bien au passage susdict) qu'*il nous faut tous comparoir deuant le siege iudicial de Christ, afin que chacũ remporte les choses qu'il a faictes en son corps selõ ce qu'il a faict, soit bien, soit mal.* Dont s'ensuit necessairement, que chacun en la mort (qui est la separation du corps & de l'ame) a remission totale de ses

lib. 1 contra Demetr.
2. Cor. 5, 10.

pechez, ou n'en a point du tout: & partant fait la fin totale de ſes œuures qui viennent en cõte deuãt Dieu, & fait ſon entree incõtinẽt en la retributiõ d'icelles, cõme les teſmoignages des ſaĩctes Eſcritures le confermẽt. L'autre poinct q̃ vous ſuppoſez contre toute verité eſt, qu'il y a vn feu de purgatiõ ou les hõmes paſſent apres la mort auant q̃ d'entrer au Royaume de Dieu. Or nous ne trouuõs point q̃ l'Eſcriture ſaĩcte face mẽtiõne de fourneau, ne de foyer, ne meſme d'eſchauffette q̃ apartiene a ce feu: mais au cõtraire nous ſommes aſſeurez, q̃ ſi le brigãd pendu au coſté de noſtre Seigneur Ieſus a le iour meſme eſté auec luy en paradis (cõme nous n'en faiſons aucune doute) les fideles auiourd'huy ne ſont pas d'vne pire cõdition, & n'õt pas vn ſeigneur plus rigoureux a ceſte heure q̃ ceſtuy là n'eut alors: & d'autrepart les meſchãs n'õt pas a faire a vn iuge qui ſoit en riẽ plus gracieux, q̃ quãd il cõmãdoit q̃ l'on iectaſt ſoudaĩ le ſeruiteur inutile *es tenebres de dehors, ou il y a pleur & grinſemẽt de dẽs*. Voila les appuis du Purgatoire, leſquels maĩtenãt ſont bruſlez au feu & reduicts en cẽdre par la grace de Dieu. Le Seigneur & pere de lumiere face la grace a ceux qui baſtiſſent bois, foin, chaume, ſur le fondemẽt des Prophetes & Apoſtres,

Luc 23, 43.

Matth. 25, 30.

qu'ils renõcẽt a ce vaĩ ouurage pour seruir au Dieu viuãt & vray, & apphẽder en simplicité le benefice de salut par Ies⁹ Christ nostre seul Redẽpt. & tresparfect Sauueur eternellemẽt.

DE L'INVOCATION DES SAINCTS.

Au mesme tẽps, & les mesmes Docteurs voisins & disciples des Apostres enseignoyẽt, & l'Eglise le croyoit, que c'estoit biẽ faict de prier les saincts tres passez. Origene sur les Cantiq. hom. 3 afferme, que puis que la charité des saincts demeure apres leur deces enuers ceux q sõt au mõde, que sans doute ils ont soin du salut d'iceux & les aidẽt par leurs prieres, selõ qu'il est escript au liure des Machab. l. 2 c. 15. C'est cy le ꝓphete Ieremie, lequel prie sãs cesse pour le peuple. Ledict Origene sur Iob l. 2, fait sa priere a Iob, & dit ainsi, Bienheureux Iob, qui vis perpetuellemẽt deuãt Dieu, et demeures victorieux en la ꝑsence du Roy nostre Seigneur, prie pour nous qui sommes miserables. Et in lamẽtat. il adresse sa priere a tous les saincts. S. Cyprian escriuant ad Corneliũ Papam, l. 1, epist. 1; Celuy de nous deux, dit il, qui partira le premier de ce mõde, Dieu luy faisant ceste grace d'estre appellé le premier, que nostre charité dure tousiours enuers Dieu, & que nostre oraiso soit cõtinuee pour le salut de nos freres & sœurs, a ce qu'il plaise a Dieu nostre Pere nous faire misericorde. Ladicte inuocatiõ des saincts estoit vsitee en l'Eglise au tẽps de S. August. Il dit au l. 20 cõ-

tre Fauſte Manicheẽ, chap. 21: Les Chreſtiẽs obſeruent les iours de feſtes dediez aux Martyrs, afin que par leur exẽple eſtans excitez ils viennẽt a ſuiure leurs traces, & ſoyẽt participans de leurs merites & aidez par leurs prieres. Itẽ au liure 22 de la cité de Dieu, cha. 8, il racõte qu'vne ieune fille appellee Palladia fut miraculeuſemẽt guerie de paralyſie par l'inuocatiõ de S. Eſtiẽne Martyr. S. Baſile en l'homilie 20 des 40 Martyrs: en l'homilie 20 de Gregoire Naziãzene, en l'oraiſon de S. Cypriã, l'oraiſon funebre de S. Athanaſe, en l'oraiſon funebre de S. Baſile le grand. S. Ieã Chryſoſtome en l'homilie 66 au peuple d'Antioche: S. Ambroiſe au liure des vefues, & en l'oraiſon de la mort de ſon frere, & ſur le 22 chap. de S. Luc: voire tous les autres Peres ont aprouué & creu l'inuocation des ſainctz.

En ce traicté de l'inuocatiõ des ſaĩctz Ieã Haren a cõpris deux queſtions enſemble: l'vne que c'eſt bien faict de prier les ſainctz treſpaſſez: l'autre, qu'ilz priẽt pour no⁹. Or cõbiẽ q̃ deſia cy deſſus nous auõs deduict ce qui en eſt, toutesfois nous reſpõdrõs encores icy en brief a leurs allegatiõs. Premieremẽt donq̃s nous nyons q̃ l'Egliſe anciẽne ait creu que c'eſt biẽ faict de prier les ſaĩctz treſpaſſez, quãd elle eſtoit voiſine au tẽps des Apoſtres. Ils alleguẽt pour le premier

mier & plus ancien Origene: lequel auteur ils sauent bien auoir esté eloigné enuiron deux cens ans du siecle de Christ & des Apostres, & encores plus eloigné de la pureté & simplicité de l'Euangile de Christ, tellement que l'Eglise ancienne n'a point voulu en tout & par tout aprouuer la doctrine & les escrits d'iceluy. Mais laissans cela, nous viendrons aux passages pretendus. Au premier passage il dit ainsi: *Mais aussi ne sera il point mal-conuenant, si on dit que les saincts trespassez de ceste vie, ayans encores charité enuers ceux qui sont en ce monde, ont soin du salut d'iceux, & les aident par leurs prieres & leur intercession enuers Dieu: car il est ainsi escript au liure des Machabees, &c.* Vrayement voila bien allegué & fidelement vne preuue. Quand Origene dit, *il ne sera point mal-conuenant, &c.* que ces Messieurs disent hardiment que l'auteur afferme ceste matiere. Toutesfois encores que nous leur quitions & pardonnions ce traict hardi, & que nous acordions mesme ce que dit Origene, ie prie qu'ils nous monstrent combien cela sert a leur propos. Les saincts trespassez ont charité enuers ceux qui sont au monde, ont soin de leur salut, les aident par leurs prieres: il les faut donques prier. La

chaleur de la dispute & le zele qu'ils ont au maintiẽ de leurs abus leur fait supposer vne chose qui n'est point: Car leur argumẽt ne vaut rien du tout, s'ils ne supposent encores vne autre regle: a sauoir, Il nous faut prier ceux qui nous aiment, ont soin de nous, & intercedent pour nous: or tels sont les saincts trespassez; il les faut donques prier. Ne voyent ils pas bien ces Messieurs les argumenteurs, qu'ils ne font pas vn denombrement suffisant, pour bien monstrer qui c'est que nous deuons prier auec asseurance & profit? Car pourquoy perdrions nous nos penes a prier en l'air & iecter des cris perdus? Voicy donques cõme ils deuroyent dire: Il nous faut prier ceux qui sauent, qui veulent, qui peuuent ouyr & exaucer nos prieres, & qui le font en effect. Il faut que tout cela marche ensemble pour en faire vn argument a profit: premieremẽt qu'ils sachent nos prieres & les oyẽt: apres qu'ils vueillẽt les exaucer & nous soyent affectionnez: en outre qu'ils ayent le pouuoir d'executer la substãce & le cõtenu d'icelles: & finalemẽt qu'ils le facent. Or toutes ces choses sont en Dieu, & non point es saincts trespassez. Les saincts qui sont au ciel ne sauent point & n'entendent

dent nos prieres particulieres, car ils sont trop loin de nous: quant aux prieres cõmunes de l'Eglise, ils les sauent par la parole de Dieu qu'ils ont apriſe, par l'experience qu'ils ont faicte, & possible aussi par le teſmoignage particulier de ceux q̃ Dieu retire iournellement a soy: cõme en l'exẽple q̃ nous auõs cy deuãt allegué, *Iusques a quand, Seigneur, ne vengeras tu point? &c.* Apoc. 6, 10. Aussi est il certain qu'ils n'ont point la volõté & affection d'ouyr nos prieres particulieres: car quelque affectiõ humaine & saincte qu'ils portent a l'Eglise & aux mẽbres d'icelle, si ne sont ils pas pourtant si desreglez qu'ils vueillent prẽdre a soy l'office de l'Esprit de Dieu, duquel parle l'Apostre disant, *Sẽblablemẽt aussi l'Esprit soulage ensemble nos infirmitez: car nous ne sauõs point ce que nous deuõs prier cõme il faut: mais l'Esprit meſme intercede pour nous en gemiſſemens inenarrables, ou que l'on ne peut dire. Mais celuy qui sonde les cœurs connoist quel est le sentiment de l'Esprit, pource qu'il intercede selõ Dieu pour les saincts.* Rom. 8, 26. Ia n'auiẽne q̃ les saincts q̃ sõt au ciel, & q̃ iouyssẽt de repos & de gloire eternelle deuãt la face de Dieu, soyẽt si mescõnoissãs de l'hõneur q̃ Dieu leur a faict, qu'ils luy vueillẽt oster le sie: puis q̃ l'office du S. Esprit est d'interceder

pour

nous des gemiſſemens ſi vertueux, & que l'office de Dieu le Pere eſt de ſonder nos cœurs & recõnoiſtre quel eſt le ſentiment de l'Eſprit en nous. Qu'ils n'ayent pas auſſi le pouuoir de mettre nos prieres en execution, ie croy que les Ieſuites meſme, s'ils ne ſont hors du ſens, le confeſſeront: car c'eſt de Dieu, & non pas des ſaincts, que ce cõmandement & ceſte promeſſe eſt donnee, *tout ce que vous demanderez au Pere en mon nom il le vous donnera.* Que s'ils n'ont pas le pouuoir, comment leur en apartiendroit l'effect & l'execution? Nous concluons donc tout au rebours de ce qu'ils affermẽt, & diſons; C'eſt pene perdue de dreſſer nos prieres a ceux qui n'en ont pas le ſauoir, vouloir, pouuoir, ou l'execution, comme ſont les ſaincts treſpaſſez qui repoſent en gloire au ciel. Et au contraire Dieu ſeul eſt celuy qui ſait, veut, peut, & effectue nos prieres: c'eſt donc bonne choſe, & ſaincte, & neceſſaire d'adreſſer nos prieres a luy ſeul, comme a celuy dont nous auons le commandement, & la promeſſe aſſeuree. *Voila* comment, ia ſoit que nous acorderions le dire d'Origene, ſi eſt ce q̃ l'on ne pourroit pas en inferer, que l'inuocation des ſaincts treſpaſſez ſoit ſaincte & legitime. Ainſi auſſi faut

Iean 15, 16.

si faut il entendre l'allegation du second liure des Machabees, ou il est parlé de Ieremie qui prie sans cesse pour le peuple. Car combien que nous ne donnions pas grande autorité a ce liure là pour beaucoup de raisons, si est ce que nous ne craindrons iamais de confesser que la charité de Ieremie & de tous les seruiteurs de Dieu qui sont au ciel est telle qu'ils prient sans cesse pour le peuple, c'est a dire, pour l'Eglise d'iceluy, laquelle ils sauent estre en bataille & combat assidu en ceste vie & vallee de miseres. Mais il y a grande differẽce entre ces deux propositiõs, que les saincts trespassez prient Dieu generalement pour sa gloire en son Eglise disans, *Ton nom soit sanctifié, ton regne vienne, ta volonté soit faicte:* & que les saincts trespassez prient pour Pierre, Gautier, ou Guillot, qui a mal de teste ou de pieds, & pour l'asne, cheual, ou porceau d'iceluy. Nous reconnoissons volontiers & confessons la premiere, cõme apartenante a l'estat des saincts & fideles seruiteurs de Dieu: quant a la seconde, nous tenons pour tout certain qu'ils n'en sauent nouuelles; comme aussi de nostre part nous n'en sauons aucunes nouuelles, & n'en auons aucun tesmoignage en la saincte Escriture.

Quant a la priere que le meſme Origene fait a Iob (comme ils diſent) vers la fin du ſecond liure : c'eſtoit bien raiſon que Haren & ſes Peres conſideraſſent auant qu'alleguer ce paſſage, ſi ce ſont paroles propres ou figurees. Mais puis qu'ils ne s'en ſont point auiſez, ils ne prendront point de mauuaiſe part, ſi nous le faiſons pour eux. Nous diſons donc que ces paroles d'Origene ſont dictes par figure, de laquelle il y a tant & plus d'exemples en l'Eſcriture ſaincte. Car c'eſt vne couſtume toute receue es matieres graues procedantes de toute l'affection des cœurs, que l'on parle aux choſes abſentes, mortes, priuees de ſens ou de raiſon, cõme ſi elles nous eſtoyent preſentes & auoyent en elles vie, ſens ou raiſon pour nous ouyr. Ainſi Moyſe a parlé au peuple auenir, Deut. 32, & Dauid en vn grand nõbre de Pſeaumes : meſmement il adreſſe ſa parole a Saül, Ionathã, Abner, & Abſalom apres leur mort, cõme s'ils fuſſent encores viuãs : & qui plus eſt s'eſcrie aux montaignes de Gelboë, non par folie, mais par figure, q̃ a ſinguliere grace & vehemence es oraiſons q̃ l'on nõme pathetiques ou pouſſees d'affectiõ. En ceſte façon Origene, & les plus anciẽs Peres ont quelques-

2 Sam. 1 & 3 & 18.

quesfois parlé, sans fausse imagination de vouloir empescher les saincts trespassez en leurs affaires: cõme no⁹ en aurõs puis apres des exẽples. Toutesfois s'il leur plaist opiniastrement retenir ce poinct, qu'Origene ayt de faict prié Iob, si faudra il qu'ils nous cõfessent deux choses: l'vne est, q̃ c'est vne opiniõ & vne œuure sans fondemẽt de la parole de Dieu, sãs cõmandemẽt, sans promesse, & par cõsequent vne priere vaine & cõioincte a superstition: l'autre, q̃ mesmes en ce passage & es autres semblables telles prieres n'õt pas esté faictes pour vn ou pour deux, mais pour le corps de l'Eglise en general, selon que nous auons cy deuant remarqué: auquel office les saincts qui sont au ciel s'employent veritablemẽt sans que nous crions ou puissions crier a leurs oreilles. Quant au passage qui est pris de la Lamẽtation d'Origene; il ne fait rien du tout a ce propos: car Origene n'adresse pas son propos aux saincts de Paradis, quand il dit, *O saincts de Dieu, ie vous supplie, &c.* mais il s'escrie aux mẽbres de l'Eglise laquelle il auoit offensee par sa cheute, & a laquelle il se reconcilioit par sa lamentation & repentãce. Qu'ainsi soit, luy mesme le mõstre en la fin de sa lamẽtation vsant de ces paroles,

Que ie ſoye receu derechef en la ioye de mon Dieu, & obtienne ſon royaume par les oraiſons & prieres des ſaincts & la petition de l'Egliſe qui a compaſſion de moy. Or ainſi nomme il les fideles en comparaiſon de ſa perſonne, pource que luy eſtoit vilainement tombé, & les autres auoyent perſiſté en ſanctification ſelon la volonté de Dieu. Le paſſage de S. Cyprian (lequel ils interpretent vn petit a leur auantage) en quelque ſorte qu'ils le prenent, ne prouue rien d'auantage que ce que nous auons iuſques icy reconneu, & reconnoiſſons treſuolontiers: c'eſt a ſauoir, que les ſaincts apres la mort perſeuerent en charité, & prient Dieu pour le ſalut de ſon Egliſe: mais il ne mõſtre point ny que nous les deuions prier apres qu'ils ſont decedez, ny qu'ils oyent nos prieres & ſe meſlent d'icelles: en quoy cõſiſte le nœu de la matiere preſente. Sainct Auguſtin liure 20 contre Fauſte Manicheen chap. 21, dit ainſi, *Le peuple Chreſtien enſemble celebre les memoires des Martyrs par ſolennité religieuſe, pour s'exciter a imitation, & afin qu'il leur tienne compaignie en leurs merites, & ſoit aidé par prieres.* C'eſt bien vn autre langage, que Haren & ſes Peres ne chantent. Il y a trois cauſes, dit ce bon perſonnage,

pour

pour lesquelles nous celebrons la memoire des Martyrs & fideles tesmoins de la verité de Christ: la premiere, que par saincte exhortatiõ de la parole & cõmemoration de leurs saincts exẽples les fideles sont excitez a les imiter: la seconde, que desia en leur esprit ils se disposent a semblable martyre, si Dieu les en veut honorer, & portent en eux mesmes sentence de condẽnation: la troisiesme, que chacun fidele se sent de plus en plus excité a ce deuoir, & fortifié mesme contre les tẽtations du sainct martyre, par les prieres publiques que fait l'Eglise en telles assemblees. Les martyres des saincts sont appellez *merites* a la façon des anciens: les prieres dont S. Augustin parle ne sont pas prieres que les saincts trespassez facent, ne qu'on face aux saincts trespassez, mais sont prieres que les saincts membres de l'Eglise assemblez au nom de Dieu font pour toute l'Eglise & les vns pour les autres au nom de Christ. S. Augustin mesme en donne puis apres l'interpretation, a qui y voudra prendre garde. L'histoire de Palladia est du tout faussement alleguee: car S. Augustin ne dit point qu'elle fut miraculeusement guarie de paralysie par l'inuocation de S. Estienne, mais bien qu'elle

fut guarie, comme elle estoit & prioit aupres de la place du temple ordonnee pour la memoire de S. Estienne. Elle fut donques guarie de par Dieu, cõme elle estoit en prieres pres la chapelle de S. Estienne (ainsi qu'on appelle auiourd'huy) & cõme l'Eglise faisoit deuoir pour la deliurãce d'icelle deuãt Dieu. Telles chapelles ou lieux ordonnez a la memoire des Martyrs sont diuersemẽt appellez par les anciens, cõme *martyrîum*, *locus martyris*, *martyr*, *memoria martyris*, & plusieurs autres noms, que les gens malicieux tordẽt *faussemẽt* pour abuser les simples & ignorãs. Mais il va biẽ que S. Augustin (cõme il est copieux en paroles) dõne luy mesme l'expositiõ de son dire en ce mesme chapitre. Quant aux oraisons funebres de Basile & de Naziãzene, combien qu'elles ont des passages qu'il faut necessairement prendre en figure, cõme tantost nous disions d'Origene: si est ce q̃ nous confessons rõdement, que des lors l'Eglise Greque ne s'embrouilloit que par trop en superstitions: a quoy certes a trop serui l'vsage licẽcieux de ces exclamatiõs *figurees*, que les Peres anciens ont vsurpees pour toucher au vif les cœurs du peuple, & l'induire a pieté par exẽples de pieté. Et singuliere-

lierement Chryſoſtome a eſté maiſtre en ceſt artifice, duquel le zele a quelquesfois eſté ſi bouillant, qu'il diſoit plus qu'il ne ſauoit, pour tranſporter & rauir les autres auec ſoy en vn meſme zele de pieté. Or quãt a nous qui reconnoiſſons l'ancienneté, l'vnion, & generalité en la verité de la parole q̃ Chriſt & les Apoſtres nous ont laiſſee, nous ne nous reglons pas a l'exẽple des Peres venus trois ou quatre cens ans apres, & qui ont petit a petit declíné en quelque ſuperſtition: mais nous regardõs ſi la parole de verité nous en produit quelque autorité, ou exẽple, ou raiſon. Et d'autãt que nous n'en trouuõs rien, ains que tout cecy a des lors cõmancé ſans cõmandemẽt, ſans promeſſe, ſans volonté de Dieu, quand les Egliſes ſe ſont laiſsé abaſtardir peu a peu ſous apparence de ſainteté: ce n'eſt point pour meſpris de perſonne, mais pour le pris & l'eſtime que nous faiſons de la ſimplicité de Chriſt, que nous fuyons de tout noſtre cœur telles inuentions. Eſperans que nulle ame vrayement Chreſtienne ne nous ſaura pourtant mauuais gré, ſi elle conſidere que noſtre intention a eſté & eſt touſiours Dieu mercy, q̃ nous nous conformions au pl⁹ pres a l'Egliſe primitiue & Apoſtolique.

Nous aimons vrayement Basile, nous aimons Nazianzene, & Chrysostome: mais nous aimons Christ & sa verité par dessus toutes choses. Quant aux passages de S. Ambroise, il y en a deux qui sont figurez, comme nous auons ia parauant monstré. Car quand il s'escrie a son frere trespassé, que fait il plus qu'vne femme fera a sõ mari, vn frere a son frere, vn enfant a son pere, quand il le voit freschement decedé? Et quand il tourne son propos a sainct Pierre pour l'examiner de son pleur & de sa repẽtance, que fait il autre chose sinon esclaircir la doctrine qu'il en vouloit tirer, par vne certaine figure qu'on appelle *prosopopœe?* Ne voyons nous pas mesme de nostre temps, qu'il y a vne infinité de moines qui sont riches de ce gibier, & qui se font valoir deuant le simple peuple par tels dialogismes & communications populaires? Le troisiesme passage qui est au liure des vefues ne les auantage non plus, quand S. Ambroise dit a la vefue fidele, *Tu as des prochains, qui supplient Dieu pour toy. Tu as les Apostres prochains, tu as les Martyrs prochains, si tu t'aproches des Martyrs par compaignie de leur deuotion & par dons de misericorde.* Car nous ne nyons point que les saincts

saincts trespassez ne prient pour l'Eglise & les membres d'icelle en general: mais bien disons nous qu'ils ne priẽt point pour nous en particulier, veu qu'ils ne nous connoissent point, & que nous ne deuons point adresser nos prieres a eux. Et a la verité S. Ambroise n'eust pas oublié ce moyen, s'il l'eust entendu ou creu quand il escriuoit ainsi: mais eust dict tout plainement, Tu as les Apostres prochains, tu as les Martyrs prochains, si tu t'aproches d'eux par inuocation de leurs noms. Nous voyons donques qu'il n'y a rien du tout en quoy ils se puissent preualoir, & faire forts de ces tesmoignages de S. Ambroise. Combien que quand luy & tous les autres Peres depuis le temps d'iceluy auroyent aprouué & creu vne telle inuocation, nous ne serions pas obligez pourtant a croire ce qu'ils en auroyent creu: car la foy est de la parole de Dieu, & non point des traditiõs humaines, cõme S. Paul nous enseigne aux Romains. Rom. 10, 17.

DES IEVSNES ET DV Careſme.

En ce mesme temps l'on obseruoit diligemment le Careſme. Ignatius disciple de sainct Iean escriuant aux Philippiẽs, les amonneste de

garder bien & diligemment ledict Careſme, comme vne inſtitution ordonnee de Dieu. Telesphorus, qui a veſcu toſt apres les Apoſtres, confirme le meſme. Sainct Ambroiſe en eſcrit pluſieurs ſermons, ſi comme le ſermon 24,25,26,&c. Sainct Auguſtin de tempore ſermon 69, dit que par l'obſeruation du Careſme les bons ſont diſcernez des mauuais, le payen du Chreſtien, l'heretique du fidele. Tous les Peres anciens, & les Conciles, comme celuy d'Agathenſe & d'Aurelianenſe, diſent le meſme.

Tant s'en faut que nos Egliſes reprouuẽt les ieuſnes ſaincts & legitimes, qu'au contraire elles en aprouuent & obſeruent l'vſage legitime a leurs droictes & propres occaſiõs. Quãt a la Careſme (de laquelle ſeule ils font eſtat en ce paſſage) nous reconnoiſſons volõtiers q̃ l'Egliſe primitiue en a faict cõmemoration par la doctrine de l'Euangile, cõme de la premiere lucte que noſtre Seigneur Ieſus a ſouſtenue incontinent apres qu'il fut sãctifié & declaré de par Dieu le Pere en ſon Bapteſme, le Sauueur & Docteur de ſon Egliſe. Mais ceſte cõmemoration eſtoit ſans ſuperſtition & ſans obligation de perſonne, pource que rien n'en auoit eſté cõmandé par la parole de Dieu.

En

En lieu dequoy la Papauté auiourd'huy ne rememore pas, mais desfigure indignement le benefice de Christ, rẽplit les cœurs de superstition, & enlace les consciences d'vne obligation damnable, quand elle ne fait pas la volonté d'iceluy, ains contrefait son œuure a son deshonneur & opprobre. Or ceste superstition est entree en l'Eglise de longue main : & n'est point meilleure, pource qu'elle est ancienne: mais au contraire d'autant plus elle est ancienne, plus est elle multipliee & malheureusemẽt enracinee a la ruine de la Chrestienté. Ils allegueront donques, s'il leur plaist, Ignace & Telesphore (des escrits desquels les gens de bon iugement doutent a tresbonne raison, car ils ne sentent point ceste pieté ancienne & Apostolique) ou bien sainct Ambroise & Augustin (desquels le siecle n'a pas esté du tout vuide de superstition) ou bien les Peres & les Conciles qui sont suiuis apres, & decheus de iour en iour de la simplicité de Christ: voire particulierement le douziesme de Tolede, qui n'a point eu honte de dire, que celuy qui n'obserue point la Caresme est coulpable non seulement de la mort, ains aussi de la resurrection

de noſtre Seigneur Ieſus. Quant a nous, qui ſommes affranchis par Chriſt de tous les elemens du monde, nous priõs vn chacun de ne poĩt s'offenſer, ſi nous voulõs retenir la liberté ſpirituelle q̃ Chriſt nous a ſi cherement achetee: & diſons haut & clair, premieremẽt qu'il n'eſt pas en la puiſſance de l'Egliſe d'impoſer telles ſeruitudes ſur les mẽbres de Chriſt ſans expreſſe ordõnance de Dieu, qui ne ſe trouue point: ſecõdemẽt que le ieuſne de Chriſt, qu'il a faict quarãte iours, n'eſt point raconté des Euangeliſtes pour eſtre tiré en imitatiõ, & n'a point eſté tenu de Chriſt pour ceſt effect: autrement il ne ſeroit pas miraculeux, mais Chriſt le euſt encores obſerué les annees ſuyuantes, & ſes Apoſtres l'euſſent recommandé, ce qui n'eſt point. Finalemẽt qu'encores qu'vne telle obſeruation fuſt licite, toutesfois elle ne peut maintenant eſtre expediente, quand elle eſt tournee en lacs & en ſuperſtition: car ce qui s'en va en ſuperſtition n'edifie point en ſorte que ce ſoit. Au reſte, qui n'admireroit le ſauoir de ce Haren, & le iugement de ſes Peres Ieſuites, qui alleguent les Conciles d'Agathenſe & d'Aurelianenſe? ne monſtrent ils pas qu'ils ont bien du ſens en la ceruelle, quãd ils parlent vn tel

vn tel langage? que ne disoyent ils les Conciles d'Agde & d'Orleans? la seule cause est que le rauaudeur, qui qu'il soit, n'a pas eu tant de connoissance de la langue Latine, ny des histoires Ecclesiastiques, qu'il ayt peu s'en deueloper autrement. Tout de mesme par cy deuant il a nommé le Concile de Laodicene, en lieu de dire Laodicee: & cy apres aussi il appelle le Concile de Gangrense, pour dire le Concile de Gãgres. Voila certes des marques de gẽs bien entendus, & (si ie ne m'abuse) qui beuuent plus de vin que le haren ne fait d'eau. Car qui est l'hõme sobre, qui vouluſt ainsi exposer les titres de ces Conciles, s'il auoit gousté quelques petis rudimens de Latin? Mais il vaut mieux recõmander ceste question a des petis clercs de l'escole, & marcher plus outre en ce discours.

Au titre du sacremẽt de confirmatiõ.

Au titre des processions.

DES PELERINAGES.

Les pelerinages estoyent en ce temps là mesme en tresgrand vsance & recommandation. Sainct Augustin en l'epistre 137, dit qu'il conseille a vn Prestre nommé Boniface & a vn ieune homme d'aller d'Afrique a Nole ville d'Italie en pelerinage visiter le corps de sainct Felix. Le mesme sainct Augustin afferme en diuers

lieux de ſes œuures, qu'on obſeruoit de ſon temps les iours de feſtes, tant en l'honneur du fils de Dieu, que des ſaincts perſonnages morts martyrs pour le nom d'iceluy: epiſt. 119 chap. 15, liure 2 de la doctrine Chreſtienne, chap. 29.

Le titre promet vne choſe, combiẽ qu'il y ſoit parlé de deux, a ſauoir des pelerinages, & des feſtes. Quant aux pelerinages, il y en a de bons, & de mauuais. Nous ſerions donques bien eſceruelez, ſi nous condamnions les bons ſous couleur des mauuais. Il n'eſt point mauuais de changer d'air pour ſubuenir a ſa neceſſité, comme ont faict Abrahã, Iſaac, & Iacob: pour ſeruir a ſa ſanté; pour profiter en ſcience, connoiſſance, experience, &c. pour euiter vn plus grand incõuenient: mais le pelerinage eſt mauuais que l'hõme entreprend par ſuperſtitiõ volontaire, pẽſant faire ſeruice a Dieu & meriter quelque choſe enuers luy. Les poures fideles iadis ont bien eſté contraints de peleriner pour les neceſſitez qui les preſſoyẽt, pour cauſe de perſecution, pour cõmuniquer auec les fideles ſeruiteurs de Dieu qu'ils auoyẽt en eſtime & eſtre edifiez par leur cõmunicatiõ: mais d'autres pelerinages l'vſage ne ſe trouue point en l'Egliſe primitiue. Ainſi en eſt il auenu a ce Preſtre Boni-

Boniface, & au ieune homme dont S. Auguſtin a parlé. Ce ieune homme chargeoit Boniface d'vn crime infame : le crime ne ſe pouuoit aucunement prouuer, & eſtoit d'autãt moins croyable, pource que le ieune hõme n'auoit pas fort bonne renõmee. Cependant le ieune hõme tẽpeſte, en danger de faire vn ſcandale public : Ce que S. Auguſtin voyãt ne trouue meilleur cõſeil, q̃ de les enuoyer hõneſtemẽt l'vn & l'autre hors du pays & leur faire paſſer la mer : là ou la choſe pourroit eſtre miraculeuſemẽt vuidee, s'ils ſe veulẽt opiniaſtrer l'vn cõtre l'autre en leur different. N'eſt ce pas là, ie vo⁹ prie, vn bel exẽple de pelerinage, pour cõfermer les voyages de noſtre tẽps entrepris par ſuperſtition volõtaire? Qu'il n'y ayt donc que les malrenõmez, accuſateurs & accuſez, q̃ facẽt pelerinage; puis qu'ils veulent ſe preualoir de ceſt exemple : car quãt aux gens de bien, ils s'en peuuẽt paſſer ſans dommage, ſachans que durant le temps de ce ſeiour temporel ils ſont pelerins & abſens du Seigneur. Quant aux iours de feſtes ordõnez pour memoire des benefices de Dieu, nous ne les condãnons point, mais bien la ſuperſtition & l'abus. Toutesfois encores faiſons nous diſtinctiõ de ces

Epiſt. 137.

2 Cor. 5, 6.

iours: d'autant que les vns ſont neceſſaires, les autres volontaires. Nous appellons neceſſaires, ceux que Dieu a commandez, comme nous eſt le Dimanche, qui eſt vne memoire neceſſaire de la reſurrection de Chriſt, & du repos eternel ou il eſt entré en ceſte iournee là. Nous appellons volontaires, ceux que les hõmes ont ordõnez pour quelque memoire que ce ſoit. Et en cela nous mettons entre autres ceſte differẽce, que les feſtes volontaires peuuẽt eſtre caſſees pour caſſer l'abus & ſuperſtition qui y eſt ſuruenue: mais les neceſſaires ne peuuẽt eſtre abolies par autorité humaine que ce ſoit: voire qu'en cas de ſuperſtition celles là doiuent eſtre abatues auec tous leurs abus, mais celles-cy doiuent eſtre maintenues & deliurees de toute corruption. Ce que le meſme S. Auguſtin conclud pertinemmẽt & ſelon Dieu, en la meſme Epiſtre que Haren nous a alleguee. Or combien que nous ne ſoyõs point ſi rigoureux, que no⁹ vueillions reiecter a plat toutes ſainctes memoires & obſeruatiõs, toutesfois ces Meſſieurs monſtrent bien de quel eſprit ils ſont menez, quand ils alleguent deux paſſages de S. Auguſtin ſeulemẽt, ou il n'eſt parlé d'autre choſe que de la Paſque: Et toutesfois don-

Epiſt. 119, *chap.* 18 & 19.

donnent hardiment a entendre au poure monde, qu'il eſt là parlé de l'obſeruation des iours de feſtes, tãt en l'honneur du fils de Dieu, que des saïcts perſonnages morts martyrs pour le nom d'iceluy. Comment feront ils qu'on les croye, s'ils vſent de ſi mauuaiſe foy en leurs allegations? I'en laiſſe le iugement a toutes perſonnes equitables & craignans Dieu, & prie le Lecteur Chreſtien y prendre ſoigneuſement garde pour ſon bien & repos.

DES IMAGES.

C'eſt vn menſonge forgé en la boutique des Proteſtans, de dire qu'il n'y auoit nulles images anciennement au temple des Chreſtiẽs: veu que du temps de S. Auguſtin, l'image de Ieſus Chriſt & des Apoſtres eſtoyent en vſage, liure 1 chap. 10, du conſentement des Euangeliſtes. Euſebius liure 3 de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, dit que l'image de Ieſus Chriſt eſtoit au mylieu d'eux. Damaſcenus liure 4 chap. 17, dit que la couſtume d'auoir des images eſtoit procedee des traditions Apoſtoliques. Athanaſius eſcrit bien au long les miracles faicts en la ville de Beryte, deuant l'image du Crucifix. Euſebius liure 7, eſcrit de l'image de ſainct Pierre & de ſainct Paul. L'vſage des images fut aprouué au ſe-

cond Concile de Nicee, item au Concile de Conſtantinople ſous Hirene, & par tout ailleurs.

Combien que ce nous ſoit aſſez que la parole de Dieu n'a point aprouué les idoles ou images, mais les a rigoureuſement defendus de planter es tẽples & es cœurs des Chreſtiens: toutesfois pource que les idolatres ſe parent de l'autorité des anciens Peres cõme s'ils auoyent tout pour eux & cõtre nous, il nous faudra icy parler des choſes qu'ils alleguent ſelõ l'ordre qu'eux meſmes y ont tenu. Nous diſons donques, que la pure Egliſe primitiue n'a point eu d'images adorables es tẽples: eux affermẽt le cõtraire. Or nous auons bien dequoy les remercier, de ce qu'ils ſe ſont auiſez d'amener vne ſi bonne preuue & tant a propos, pour deſcouurir leurs menſonges tout au commancement. Car ils ne pouuoyent mieux monſtrer que par ce meſme paſſage de S. Auguſtin, que les images de Chriſt & de ſes Apoſtres n'eſtoyent pas es tẽples des Chreſtiens. S. Auguſtin reſpond en ce paſſage a ceux qui blaſphemoyent contre Chriſt, diſans qu'il s'eſtoit faict valoir par art magique & par enchantemens, & qu'il en auoit eſcript des liures a S. Pierre, & a S. Paul. Il dit donques, *Pource qu'ils auoyent volonté de feindre*

feindre que Christ a escript quelque chose de semblable a ses disciples, ils ont pensé en eux mesmes qui sont les disciples auxquels il seroit plus croyable qu'il ayt peu escrire plustost qu'aux autres, cõme a ceux qui se seroyẽt tenus auec luy plus familieremẽt, & qui auroyẽt esté plus dignes d'auoir cõmunicatiõ de ce secret. S. Pierre doc & S. Paul leur sont venus au deuant, pource qu'ils les ont veus peins auec luy (cõme ie croy) en plusieurs places, d'autãt que la ville de Rõme celebre & recõmande plus solẽnellemẽt les merites de S. Pierre & S. Paul pour auoir souffert en vn mesme iour. Ainsi vrayemẽt ont merité d'errer ceux qui ont cerché Christ & ses Apostres, nõ point es sainctes Escritures, mais es murailles peintes: & n'est poĩt de merueille, si les peintres ont trõpé les mẽteurs. Voila les paroles de S. Augustin, desquelles nous aprenõs bien que l'image de Christ acõpaigné de Pierre & Paul estoit peinte es murailles en plusieurs lieux, mais il ne dit point es tẽples: & d'auãtage nous entẽdons par là, q̃ mesmes les vrais fideles de ce tẽps là ne cerchoyẽt pas Christ & ses Apostres es peintures, mais es Escritures: finalemẽt que les images & peintures sõt docteurs de mẽsõge & de vanité, q̃ fõt fouruoyer & mettẽt a ruine leurs seruiteurs. Car (cõme luy mesme dit ailleurs) *qui est ce q̃ adore ou qui prie en* *Sur le Psal. 117.*

regardãt vne image, qui n'en ſoit touché iuſques là, de pẽſer qu'il ſoit exaucé par icelle, & qui n'eſpere qu'elle luy fera ce qu'il deſire? Voila pour le premier menſonge, comment les Ieſuites ſe ſont deſcouuerts par vn iugement treſiuſte & admirable de Dieu, allegans pour defenſe ce qui cõbat & deſtruit leurs defenſes tout a coup. De meſme fidelité vſent ils en allegant Euſebe au 3 liure de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, ou il ne ſe trouue rien de ce qu'ils diſent: & quand il y en auroit quelque choſe, voire qu'il auroit vſé de ces meſmes paroles, *que l'image de Ieſus Chriſt eſtoit au mylieu d'eux*, ſi ne pourroyent ils pas de là monſtrer qu'elle eſtoit au temple, comme les paroles ſuſdictes de S. Auguſtin nous en ont enſeignez. Quant a Damaſcene, il dit que *les Peres l'ont trouué bon*, & que *c'eſt vne tradition nõ eſcripte*: mais il ne dit point qu'elle ſoit Apoſtolique. Et voila pourquoy pour le faire trouuer meilleur, il aiouſte en confirmation ce beau cõte d'Abgarus le Roy d'Edeſſe, qui auoit enuoyé vn peintre pour prendre la figure du Seigneur Ieſus, mais qu'il ne le ſceut onques figurer a cauſe de la ſplẽdeur de ſa face: & pourtant que le Seigneur mouſla de ſoy meſme ſon image en vn linge, qu'il enuoya

uoya audict Abgarus pour luy dõner contentement. C'eſt là vrayement vne belle preuue, qu'Euſebe meſme n'a point ſceue, ou s'il l'a ſceue, l'a trouuee ſi ſotte qu'il a eu honte d'en ſouiller ſon hiſtoire. Ie tai que les temps de Damaſcene eſtoyent deſia bien fort enuelopez en leurs corruptions. Mais que peut ceſte allegation a l'encontre de nous, quand il confeſſe que c'eſt vne tradition ſans Eſcriture, tradition nõ des Apoſtres mais des Peres, laquelle tradition luy meſme renuerſe puis apres, quand il met en auãt ceſte fable d'vn Chriſt mouſlé, comme ſi Chriſt meſmes en fuſt l'auteur? Puis qu'ils confeſſent que la parole de Dieu eſt parfecte & ſuffiſante a ſalut, que ne ſouffrent ils a tout le moins que nous nous contentions du reglement d'icelle ſans manger leurs marmoſets? Quant a l'eſcript ſuppoſé que l'on attribue a Athanaſe, non ſeulement le ſtyle monſtre qu'Athanaſe ne fut iamais l'auteur de ce diſcours; mais auſſi l'hiſtoire Eccleſiaſtique, & la relation meſme qui eſt au commancement d'iceluy. Car quant a l'hiſtoire Eccleſiaſtique, elle n'euſt point paſé vne telle choſe, ſi elle fuſt auenue au ſiecle d'Athanaſe, veu meſmemẽt qu'en la fin de ces mi-

racles il eſt dict qu'vn iour ſolennel fut ordonné pour memoire d'iceux: & quant a la relatiõ, il eſt dict qu'vn certain Pierre Eueſque de Nicomedie a mis au iour ce beau myſtere ſous le nom d'Athanaſe, lors que l'on deuoit traicter en vne aſſemblee, & tenir propos du ſang ſorti du coſté de noſtre Seigneur Ieſus. Or pourquoy eſt ce qu'Athanaſe n'auoit pduict ceſt eſcrit en sõ viuant? pourquoy encores n'auoit il eſté faict depuis? pourquoy a attendu ledict Pierre Nicomedien iuſques a ceſte iournee là qui fut tenue en Ceſaree ville de Cappadoce? qui ne verroit que ce ſont choſes faictes a la main pour enyurer le peuple Chreſtien de ſuperſtitions? Il faut donc cercher d'autres teſmoignages, ſi on nous veut mõſtrer que les images ont eſté es tẽples des Chreſtiens par tradition Apoſtolique. Euſebe liure 7 chap. 18 de l'hiſtoire Eccleſiaſtique fait bien voirement quelque mention des images de Chriſt, de Pierre, & de Paul, mais faictes par les Gentils, & aſſiſes es rues & maiſons d'iceux, non point es temples des Chreſtiens. Car voila comme il dit ſur la fin du chapitre, *Ce n'eſt point merueille, que les anciens d'entre les Gentils ayans receu benefice de noſtre Sauueur ayent faict telles choſes*

ſes. Dont auſsi i ay veu conſeruer en peinture & couleurs les images de ſes Apoſtres Paul & Pierre, voire meſme de Chriſt : ſelon que les anciens auoyent touſiours conſtamment acouſtumé d'honorer ainſi entre eux ceux qui leur auoyent eſté comme ſauueurs par vne acouſtumance des Gentils. Qui eſt l'homme de ſens raſſis, ſi ce n'eſt vn Ieſuite, qui oſaſt dire que ces choſes ſe raportent aux images des Chreſtiens, & aux temples d'iceux? Reſtent ces deux venerables Conciles, qu'ils magnifiét tant : l'vn eſt le ſecond de Conſtantinople, qui fut tenu en l'an 681, au temps de Heraclius Conſtantin l'Empereur, ſurnommé le barbu : l'autre, le ſecond de Nicee, qui fut tenu l'an 787, au temps de Flauius Cõſtantin Porphyrogenetus a l'inſtigation de ſa mere Irene. Mais que peuuent ces allegations contre l'autorité de la parole de Dieu en l'Egliſe de Dieu ? La parole de Dieu les refute : l'vſage conſtant de l'Egliſe primitiue : voire meſme des autres Cõciles entierement contraires aux determinations de ceux cy, comme nous auons dict cy deuant des Conciles d'Illiberis & de Francfort : : brief l'Empereur Charlemaigne meſme, qui viuoit au meſme temps, a monſtré par vn liure expres de

quelle autorité doit & peut estre le second Concile de Nicee enuers les gens de bien, descouurant des sottises & niaiseries si grãdes, qui y ont esté prises pour fondemens fermes, qu'il semble que ceux qui y estoyẽt ayent conspiré tous d'vn acord de ne rien dire qui valust. Or loué soit Dieu, qui nous a auertis & instruicts comme ses chers enfans, que nous nous gardions des idoles, i-
1 Iean 5, 21. mages, & remembrances, & de tout leur apareil, pour le seruir en esprit & verité des maintenant & a iamais. Amen.

DES PROCESSIONS.

Au temps de S. Augustin les Chrestiens alloyent aux processions par grandes bandes, cõme il le testifie escriuant ainsi au 22 liure de la cité de Dieu, chap. 8, Comme Proiect Eueſque portoit aux eaux Tybilitaines les reliques du tresglorieux Martyr sainct Estienne, il venoit a sa remembrance vne foule & rencontre d'vne si grande multitude. Là vne femme aueugle pria qu'õ la menast a l'Eueſque qui portoit les saincts gages: elle luy bailla des fleurs qu'elle y aportoit, les reprint, en toucha ses yeux, & veit incontinent. Et au mesme lieu ledict sainct Augustin raconte comme Lucille Eueſque de Synice fut gueri d'vne fistule, portant en procession les reli-

reliques du mesme Martyr sainct Estienne. Augustin en l'epistre 86 a Casulan. Quiconque voudra voir en quel honneur dignité & reuerence les anciens ont tenu les reliques des Martyrs, qu'il lise sainct Ambroise en l'epistre 85, au sermon 91 de l'inuention des corps sainct Geruais & Protais, item au sermon 92, du martyre de sainct Nazare & Celse. Sainct Basile en l'homilie sur le Psalm. 115, sainct Iean Chrysostome en l'homilie 66 au peuple d'Antioche. Sainct Augustin comme dessus, au liure de la cité de Dieu, chapitre 8. Paulin en la vie & miracles de sainct Felix Euesque de Nole. Sainct Iean Damascene au 4 liure de la foy catholique, chapitre 16, item les Conciles de Gangrense, can. 20, & celuy de Nice act. 7. Ie say tresbien que les Protestans s'en moquent: mais qu'ils se gardent qu'il ne leur en prenne comme a Cham fils de Noë, qui s'estoit moqué de son pere. Ils ne se sont point contentez presque par tout ou ils ont iecté les fondemens de leur tyrannie, de bruser les excellens escrits des saincts Peres, ains ont mis au feu leurs reliques, que des le temps des Apostres tous les Chrestiens ont eu en honneur & reuerence.

Le titre deuoit estre des processions, & reliques des saincts. Mais ce nous est tout

vn. Pour confermer l'vſage des proceſſiõs on allegue ſainct Auguſtin. deſia donques auons nous cela gaigné, Dieu mercy, que du temps de Chriſt, des Apoſtres, & de l'Egliſe primitiue enuirõ l'eſpace de trois cens ans & plus, ils ne peuuent rien monſtrer de telles proceſſions & vireuoſtes. Dont s'enſuit que s'ils ſont gens de bien, ils ne ſeront plus ſi rigoureux contre nous pour des choſes que Dieu n'a point commandees, & que l'Egliſe primitiue a ignorees en ſa naïue pureté. Mais pour venir au propos de ſainct Auguſtin, nous ne niõs point que nous ſommes plus volontiers reglez par les loix & ordonnances de Dieu, que par exemples ou traditions des hommes. Toutesfois nous aiouſterons icy ce que nous auons deſia cy deuãt obſerué au traicté de la Meſſe, a ſauoir qu'il faut auoir eſgard au temps, au lieu, & aux perſonnes. Le temps enclinoit deſia par trop a corruption & degaſt de la pure religion par diuerſes obſeruations: tellement que le meſme ſainct Auguſtin s'en pleind en pluſieurs endroits. Le lieu, aſauoir l'Afrique, eſtoit deſia en ce temps là comme enrouillee en ſuperſtitions. Quant aux perſonnes, c'eſtoit vn poure ſimple peuple, mal inſtruict, & pouſ-

& poussé de zele sans science, qui faisoit vne telle procession. Serons nous obligez, ie vous prie, a l'imitation d'vn tel temps, tel lieu, & telles personnes, plus tost qu'a l'imitation de Christ, de ses Apostres, & de l'Eglise bien zelee, bien instruicte, & prochaine au temps d'iceux? Au moins, s'ils nous pensent brider par des exemples alleguez par sainct Augustin, qu'ils escoutent le iugement que le mesme Augustin donne, estant fondé sur l'autorité de Dieu, non sur les exemples & obseruations des hommes. *Ie ne sauroye aprouuer*, dit il, *ce qu'on ordonne outre la coustume, afin que ce soit comme vne obseruation sacramentale, encores que ie n'ose pas reprouuer librement beaucoup de telles choses, pour euiter les scandales de quelques personnes ou saincte, ou turbulentes. Mais ie suis fort marry de ce que beaucoup de choses salutaires qui sont commandees es saincte Escritures en sont moins prisees, & que toutes choses sont si pleines de tant de presomptions, que l'on reprendra plus aigrement vn hõme qui aura marché sur la terre pied-nud a ses octaues, que celuy q aura enseueli son entẽdement de trop boire. Parquoy i'estime qu'il faut retrẽcher sans aucune difficulté, ou on le peut faire, toutes telles* *Epist. 119, chap. 19.*

choſes qui ne ſont point contenues es autoritez des ſainctes Eſcritures, &c. Que diroit maintenant ce ſainct perſonnage, s'il voyoit l'abyſme d'inuentions qui eſt en la Papauté? & nous de noſtre part que pouuons nous dire, ſinon que nous deſirons ſuiure le conſeil & auis qu'il nous donne ſelon Dieu, & qu'il euſt ſuiui de ſon temps, s'il euſt peu, en choſes de moindre importance? Pour toutes proceſſions, nous renuoyons les fi-
Rom. 10, 6. deles a ſainct Paul qui dit apres Moyſe, *Ne di point en ton cœur, qui montera au ciel? cela eſt faire deſcendre Chriſt d'enhaut: ou, qui deſcendra en l'abyſme? &c.* Or comme nous auons dict des proceſſions, le meſme diſons nous & enſeignons des reliques des ſaincts, ainſi qu'ils les appellent. Nous ne parlons point icy des fauſſes & ſuppoſees, qui ont eſté deſcouuertes & ſe deſcouurẽt iournellement en l'Egliſe pretendue Romaine: mais ſeulement des vrais corps ou parties d'iceux, s'il s'en trouue certainement; ce qu'il eſt treſdifficile, ou plus toſt impoſſible de monſtrer. Nous ne foulons point les corps humains au pied, pource que ce ſont corps d'hommes qui ſont faicts a l'image de Dieu: nous ne meſpriſons point les corps des fideles, pource

que

que ce sont vaisseaux sanctifiez de Dieu en Iesus Christ a l'esperance de la resurrection bien heureuse & de la vie eternelle : aussi ne voudriõs nous point estre aucunement outrageux contre les corps des saincts Apostres ou Prophetes, si nous les connoissions. Mais c'est vn abus de conclurre qu'il les faille honorer pourtant, comme on fait en la Papauté, d'vn honneur diuin ou a tout le moins comme diuin. En quoy si la deuotion du peuple Chrestien a iadis excedé (comme elle a faict) c'a esté le deuoir des fideles seruiteurs de Dieu, qu'ils refroidissent plus tost que d'eschauffer, & qu'ils retiraſſent plus tost que d'induire le peuple a telles obseruations superstitieuses & dangereuses au possible. Et pleust au Seigneur, que la modestie des saincts Peres, qui a trouué bon de dissimuler beaucoup de telles choses pour euiter les scandales presens (comme nous disions tantost de S. Augustin) eust esté aussi acompaignee d'vne telle prudence, qu'ils eussent dextrement preuenu les scandales qui estoyent a uenir par vne telle dissimulation & support. Car nous voyons, helas, en quelle idolatrie & esiourdissement est tõbee toute la posterité par vne telle conniuence:

quelle hardieſſe ont priſe les trompeurs & forgeurs de reliquaires pour ſe moquer a la veue de tout le monde & butiner la poure Egliſe de Dieu : brief quelle rompure a faicte Satan en la maiſon de Dieu par vn tel artifice. Contre leſquelles choſes nous ſommes aſſeurez, qu'Ambroiſe, Baſile, Chryſoſtome, Auguſtin, Paulin, Damaſcene crieroyent a plein goſier, s'ils voyoyent la miſerable ſuperſtition & idolatrie, que l'Egliſe Romaine a introduicte, & defend a toute force, abuſant de la bonté & ſimplicité d'iceux. Car combien que ces commancemens là ne fuſſent pas ſi deteſtables, toutesfois la pourſuite & la conſequence d'iceux contraindroit leur pieté a changer d'auis tout a plat. Quant aux ſeconds Conciles de Gangres & de Nicee, puis qu'ils combatent la parole de Dieu, l'exemple des Apoſtres, & l'vſage de l'Egliſe Apoſtolique (comme il a eſté cy deſſus en partie monſtré) nous auons plus de raiſon de demander qu'ils ſoyent aſſuiectis a la parole de Dieu, que n'a l'Egliſe pretendue Romaine de nous vouloir forcer a l'obſeruation d'iceux : car il faut plus toſt obeir a Dieu qu'aux hommes.

Quant a la maledicion de Cham, il y a long

long temps que le Pape de Romme ſeruiteur des ſeruiteurs de ſes freres l'a prononcee, & encores la prononce tous les ans ſur ceux qui ne veulent pas dire Amen a toutes ſes execrations : mais ſa malediction nous eſt benediction de par Dieu. Cependant ie confeſſe bien que ce qui leur deſplaiſt me deſplaiſt auſſi, en ce qu'ils diſent que nos gens ont bruſlé les eſcrits des ſaincts Peres, & mis a feu les reliques d'iceux. Le Seigneur ſait, que i'en ſuis auſſi marry que perſonne d'eux ſauroit eſtre. Car quant aux eſcrits, n'euſt il pas eſté meilleur qu'ils euſſent eſté depoſez en la main de quelques gens ſauans pour conſeruer la verité d'iceux contre la falſification de la Papauté, que d'eſtre bruſlez peſle-meſle par l'indiſcretion de gens ſans letres & idiots ? Et quant aux reliques, n'euſt il pas eſté trop meilleur, qu'elles euſſent eſté liurees en la main d'vn magiſtrat fidele, pour eſtre inuentariees & reconnues ainſi que de raiſon, que d'eſtre bruſlees ou desbriſees? A tout le moins ce qui eſtoit des aſnes ou des cheuaux, on l'euſt renuoyé au Paradis des aſnes : ce qu'on auoit pris d'vn oiſeau, vn bec, vn ongle, vne autre telle piece,

piece, euſt ſerui aux enfans pour en grater la terre: brief toutes choſes fuſſent retournees a leur ſource ou origine, comme les eaux a la mer. Certes il euſt eſté beaucoup plus profitable a mon auis, que tout cela euſt eſté vuidé par iugement public, que d'eſtre manié par des gens qui ont fracaſsé le tout ſans regarder. Mais ce qui en eſt faict, Dieu l'a ainſi voulu: il ne nous appartient pas de deuiſer ſur ſon œuure. Haren, & ſes maiſtres peuuent fort bien penſer, que ce n'eſt pas de mon auis ne de pluſieurs autres perſonnages, que les choſes ont eſté maniees de telle ſorte.

DV PAPE.

Les meſmes Peres afin de maintenir & continuer la paix & la concorde de l'Egliſe, reconnoiſſent icy bas entre les Eueſques vn chef miniſterial ſucceſſeur de S. Pierre. Sainct Ambroiſe, Origene, ſainct Auguſtin, & les autres Peres ont reconneu l'Eueſque de Rome pour tel. Auparauant eux Irenee, Tertullian, & tous les diſciples des Apoſtres, auec les Conciles & decrets des Peres ont faict le meſme. Et pourtant ſainct Auguſtin, de vtilité de croire, chap. 17, donnoit anciennement

ment vn bon cõseil a Honorat: Douterons nous, dit il, de nous reposer au giron de l'Egliſe? laquelle par ſucceſsion des Eueſques a touſiours eu ſouueraine autorité de la chaire de ſainct Pierre: nonobſtant que les heretiques ayent abayé contre icelle, qui ont eſté condamnez partie par le iugement du peuple, partie par l'autorité des Conciles, partie par l'excellence des miracles. Et ailleurs faiſant le meſme S. Auguſtin vn dénombrement des Eueſques de Romme depuis ſainct Pierre iuſques a celuy qui eſtoit de ſon tẽps Pape, il prouue euidemment que ſous l'vnité de l'Egliſe Romaine la vraye foy & religion Chreſtienne eſt touſiours demeuree en l'Egliſe viſible, ſans errer en aucun poinct de doctrine. Que ſi depuis le temps des Apoſtres iuſques a ſainct Auguſtin il ne s'eſt faict aucun changement de doctrine ny a Romme ny ailleurs, qui ait peu rompre ceſte vnité d'Egliſe, ſelon meſme que Caluin & autres Proteſtans ſont contraincts de confeſſer: pourquoy s'efforcent ils de retirer les hommes? pourquoy l'appellent ils le ſiege de l'Antechriſt? abominable paillarde? la maiſon du diable? faiſans auiourd'huy par tout en l'Europe vn ſchiſme tant horrible, par lequel ils ſont cauſe de tant de ſang innocent eſpandu par toute la terre, & de faire vne infinité de veſues & d'orphelins a la ruine & confu-

sion de tout le monde, puis que la religion des Catholiques est la mesme qui estoit au temps des susdicts Peres?

Iean Haren cy dessus, en la declaration de la doctrine que tiennẽt les Catholiques pretendus, a allegué les fondemẽs ruineux qu'ils ont pour affermer la primauté du Pape: lesquels fondemẽs nous auons descouuerts iusqu'au pied par l'Escriture saincte. Maintenant il se fait fort d'vn autre apuy, disant que les saincts Peres l'ont reconneu ainsi. Nous le nions. Ils pretendent auoir les Peres, les Conciles, les Decrets de leur costé: mais ils alleguent le tout ensemble sans en produire tesmoignages particuliers. Aussi nions nous le tout ensemble, attendans qu'ils amenent quelque speciale preuue. Nous affermõs dõques constamment, que S. Ambroise, Origene, Augustin, ny autres deuãt eux n'õt point sceu ne recõneu la primauté du Pape, qui se dit successeur de Pierre: car mesme Tertullian en son Apologetic appelle S. Paul le vicaire de Christ, monstrant bien que ce titre n'est point propre ne particulier a Pierre, mais qu'il est commun aux autres Apostres & seruiteurs d'iceluy. Que les vieux & anciens Conciles l'ayent determiné, c'est vne

ne choſe tresfauſſe. Car es Conciles de Nicee, de Cõſtãtinople, de Chalcedone, d'Epheſe, & autres authentiques il n'en a eſté rien aprouué; ne meſme long temps apres: ains au contraire les Conciles Afriquains s'y ſont vaillammẽt oppoſez, deſcouurans des pratiques Romaines & les renuerſans par les actes publics des Conciles precedens: & encores depuis Gregoire Eueſque de Romme par tout en ſes epiſtres a crié contre Iean Eueſque de Conſtantinople, & affermé que quiconque ſe nomme Eueſque vniuerſel eſt le page & auant-coureur de l'Antechriſt. Ce ſont donc de belles happelourdes qu'ils donnent en payement, quand ils font ainſi ſonner le ſainct nom des Peres, des Conciles, & des Decrets (qu'ils ont forgez a leur poſte) es oreilles des ſimples. Mais apres cela, cõme s'ils eſpargnoyent le Lecteur, ils ſe contentent d'amener vn paſſage de ſainct Auguſtin, qu'ils tordent a leur plaiſir, & enrichiſſent de leur gloſe ſans ſonner mot pour mieux esblouir les yeux tendres des ignorans. Ce ſainct perſonnage en ce paſſage là ayant monſtré quels beaux teſmoignages a l'Egliſe Chreſtienne par deſſus celle des Manicheens & autres ſemblables, fait vne

comparaiſon de l'Egliſe catholique ou vniuerſelle auec toutes les autres que les heretiques engendrent, & non point de l'Egliſe Romaine auec celle d'Eugubio ou d'Aquilee, & dit ainſi: *Puis donc que nous voyons vne ſi grande aſſiſtence de Dieu, ſi grand profit & auantage, douterons nous de nous tenir ſerrez au giron d'vne telle Egliſe qui a obtenu ſouueraine autorité par la confeſſion meſme de tout le genre humain, depuis le ſiege des Apoſtres par ſucceſſions continues des Eueſques iuſqu'a preſent, quoy que les heretiques ayēt abayé a l'entour d'elle pour neant, qui ont eſté condamnez partie par le iugemēt meſme du petit peuple, partie par la grauité des Conciles, & en partie auſſi par l'excellence des miracles? A laquelle ſi quelqu'vn ne veut point donner la preeminence, il faut bien vrayemēt qu'il ſoit entaché ou de treſgrande impieté, ou d'arrogance precipitee, &c.* Ces propos ſe raportent a l'Egliſe catholique ou vniuerſelle, que nous deuons vrayement preferer aux autres auec toute raiſon. Mais ſi c'euſt eſté de l'Egliſe Romaine que S. Auguſtin euſt parlé, n'euſt il pas eſté vn habile homme de renuerſer les actes du Concile de Carthage, ou luy meſme auoit aſſiſté, & empeſché de ſon pouuoir l'autorité pretendue par l'Eueſque de Romme

Romme ſur les Egliſes delà la mer? ne ſe condamneroit il pas ſoymeſme ou de treſgrande impieté, ou d'arrogãce precipitee? afin que ie me tienne a ſes propres paroles. ie m'aſſeure que par cecy toutes perſonnes de ſens raſſis & non paſſionnees connoiſtront en quelle foy ce paſſage a eſté allegué. Quant a moy, ie croiray touſiours plus toſt, qu'il y a impieté ou arrogance es perſonnes qui tirent ainſi les eſcrits de S. Auguſtin cõme par les cheueux, que d'en donner aucune faute a ce ſainct perſonnage en ceſt endroit. Pour le regard de l'autre paſſage, il eſt certain que non ſeulement Auguſtin, mais auſſi Tertullian, Hieroſme, Epiphanius, & autres ont pourſuiui le denõbrement des Eueſques de Romme iuſqu'a leur temps par vne ſucceſſion continue: mais ils n'ont rien moins penſé pourtant que de donner primauté ou a S. Pierre, ou a l'Egliſe Romaine, ou a la ſucceſſion pretendue. Pourquoy donc l'ont ils faict? dira quelcun. C'eſt pource que chacun cõnoiſſoit mieux la ſucceſſion d'icelle, que d'vn autre moins celebre, moins frequentee, & poſſible auſſi moins fournie de gens qualifiez a vne telle ſucceſſion Car qui eſt ce qui ne ſait que l'Egliſe de Rõme

ordinairement a esté mieux garnie de gens de sorte, que celle de Carthage ou d'Hippone en Afrique, celle de Stridone en Dalmacie, ou celle de Salamine en Cypre? Celle cy est la vraye raison pour laquelle on a plus tost mis en conte la succession des Eueſques de Romme, que d'Ostie ou d'Vlubres en Italie. Et pourtant qui ne riroit de ces belles conclusions qu'ils font a l'occasion de tels passages? Ils concluent que *la vraye foy & religion Chrestienne est tousiours demeuree en l'Eglise visible, voire sous l'vnité de l'Eglise Romaine*: qui est ce d'entre les Peres anciens qui parla iamais ainsi? Ils concluent qu'elle est demeuree telle *sans errer en aucun poinct de doctrine*: qui est ce d'entre eux qui le peut dire, ou penser en bonne cõscience? Car ils sauent bien que l'Eglise visible est toute composee de membres ignorãs, infirmes & imparfects: ils sauent quelle ne peut errer tant qu'elle se tiẽt a la clairté de son Soleil Iesus Christ; mais qu'elle est eclipsee, par maniere de dire, soudain qu'elle n'a plus son regard a la clairté d'iceluy. Pourquoy donc luy attribuent ils simplement vne telle perfection, contre le sentiment de leur propre conscience? Mais sur tout, quel aueuglement

ment est ce d'attribuer toutes ces choses a l'Eglise Romaine, qui luy cõpetent moins qu'a la visible? voire de recõmander l'vnité d'icelle cõme tenãt les autres en vnité, veu qu'elle a de long temps desuni les autres Egliſes, & esté desunie en soy par schismes pernicieux? Il ne faut point beaucoup fueilleter les histoires pour y trouuer ce que ie di: car on ne trouue depuis huit ou neuf cens ans en ça rien tãt par les histoires, que des guerres alumees entre les Princes & Royaumes, des schismes faicts entre les Egliſes, meſme d'Orient & d'Occidẽt, & des factiõs horribles excitees par ce fils de perdition: qui cependant nous voudroit bien faire croire, qu'il est le chef ministerial & l'instrument d'vnité en l'Egliſe de Dieu. Or sur ceste fausse suppositiõ, que nous reiectons constãment & selon verité (car ce qu'ils disent est faux, que *Caluin & les autres sont contraints de le confesser*) ils bastissent des argumens en l'air. *Pourquoy s'efforcent ils de retirer les hommes?* disent ils. Mais eux pourquoy les chassent ils? pourquoy font ils la rompure? pourquoy ne peuuẽt ils souffrir ceux qui se veulent conformer a la simplicité de Christ? pourquoy les persecutẽt ils, sinõ pource q̃ les loups ont cõmandement

entre eux, qui chargent les poures brebiettes d'auoir troublé l'eau ? Si seulement ils nous veulent souffrir, nous sommes prests de mõstrer par effect, que nous ne voulons point nous retirer d'eux en tout ce qui est de Christ : mais s'ils ne veulent point, quel remede ? Apres, disent ils, *Pourquoy appellent ils Rõme le siege de l'Antechrist ?* pource
2 Thess. 2,7. que S. Paul l'a dict. *abominable paillarde ? la*
Apoc. 17. *maison du diable ?* pource que S. Iean l'a dict, & est vray. Car comment peut on autrement appeller celle qui de faict d'auis contreuient a son contract, a ses promesses, a la pieté & a l'honnesteté publique, q̃ Christ l'espoux cõmande, & qu'elle auoit promise ? cõmẽt peut on appeller maison de Dieu, celle qui ne fait point les œuures de Dieu, mais dont le chef mesme se dõne au diable a tous propos, & les membres luy seruent a l'enui ? Croyez, Chrestiens, croyez ceste pucelle Romaine, si vous ne sauez mieux : qui tous les iours empire le schisme de l'Eglise qu'elle a si desloyaument commancé ; qui tous les iours d'vn cœur sanglant ensanglante ses mains du sang des poures fideles pource qu'ils sont fideles a Christ ; qui tous les iours persecute, despouille, meurtrit, rauage iusqu'aux poures vefues & or-

& orphelins, que Dieu a recommandez par ſa ſaincte parole; qui tous les iours auãce la ruine & confuſion du monde ſe maſquant du titre d'Egliſe; brief qui ſe vante effronteement de la doctrine de Chriſt, des Apoſtres, & des Peres, quand elle tue ceux qui la ſuiuẽt & qui cerchent Dieu en ſimplicité de leur cœur. Car ce n'eſt pour autre choſe qu'on nous meurtrit, & que l'on nous tient comme brebis deſtinees a l'occiſion. Le Seigneur eſt celuy qui le voit, & qui le requerra.

Or il dit de n'auoir point ſeulement apris des Peres ce que deſſus, mais vn autre poinct de tres grande importãce: a quoy ie ſupplie tout le monde vouloir prendre garde. C'eſt qu'examinant le fondement de la religion des Proteſtans auec les liures & Conciles des Peres, il trouuoit iceluy eſtre entierement tiré des anciennes hereſies refutees par la parole de Dieu & l'autorité de l'Egliſe: comme verrez par ce diſcours qui s'enſuit, lequel peut teſmoigner a plein combien eſt pernicieuſe, voire pleine de blaſphemes la doctrine des Proteſtans.

Iuſques icy Haren a cuidé mõſtrer, que la doctrine que nous combatons a eſté enſeignee telle par les anciens Peres, qu'elle eſt auiourd'huy en l'Egliſe Romaine: nous

auons prouué le cõtraire par leurs propres allegations. Maintenant il monte ſur ſes grands cheuaux (comme on dit) & afferme que noſtre doctrine eſt toute tiree des anciennes hereſies que les Peres & Conciles ont reboutees. Or combien que c'eſt autre choſe d'alleguer les eſcrits d'vn hõme, quelque ſauant qu'il ſoit, que de produire le conſentement des Egliſes, toutesfois nous ne laiſſerons point d'eſcouter ſes viues raiſons & les examiner en verité, pour guarentir de ſes faux blaſmes nos Egliſes, & meſme les bons perſonnages qui y ont ſerui a edification ſelon le talent que Dieu leur auoit dõné. Voicy donc le ſecond blaſme, q̃ Haren nous met ſus en la doctrine: c'eſt que nous reſuſcitons les anciẽnes hereſies en noſtre doctrine: nous diſons le contraire. Ie prie le Lecteur Chreſtien conſiderer en equité les obiections & defenſes de part & d'autre: & ſupplie Dieu le Pere & Ieſus Chriſt noſtre Sauueur donner a tous ſon ſainct Eſprit pour reconnoiſtre la verité & ſimplicité de la doctrine Chreſtienne ſans acception de perſonnes, ou autre affection particuliere quelcõque.

BLASPHE-

BLASPHEMES DES PROTESTANS Caluinistes contre les personnes de la Trinité.

Anciennement Arius Samosatenus, Machumed, & autres heretiques blasphemans contre les personnes du Fils de Dieu & du S. Esprit, nioyent que Iesus Christ euſt pris ſon eſſence du Pere, renuerſans la foy de l'Egliſe, qui croit que le Pere a engendré ſon Fils de ſa propre ſubſtãce, & eſt dict Dieu de Dieu. Autant en diſoyent ils du ſainct Eſprit, departiſſans l'eſſence diuine, qui eſt ſimple, en trois diuerſes eſſences. Feu Iean Caluin & autres Proteſtans en ces derniers temps ont renouuelé ceſte pernicieuſe doctrine, nians que Ieſus Chriſt noſtre Sauueur fut engendré de la ſubſtance du Pere, & qu'il euſt pris ſon eſſence de l'eſſence d'iceluy. Liſez l'Inſtitution de Caluin liure premier, chap. 13, ſections 2, 19, 23 & 24. item ſon liure contre Valentin Gentil, & en l'epiſtre aux freres Polonois. Il paſſe plus outre: car ſur le 14 chap. de Geneſe verſ. 18, a la facon d'Arius il appelle Ieſus Chriſt ſecond Roy apres Dieu. Et ſur le 6 de ſainct Iean verſ. 57, il l'appelle ſeconde cauſe de vie.

Combien q̃ Harẽ ayt eſté aſſez mal conduict de la main de ſes Peres, & ne diſtigue

pas comme il faudroit bien les anciennes heresies, toutesfois nous n'en ferons point plus expresse distinction n'en cest article, n'es articles suiuãs, pource qu'il ne touche rien a la cause: mais viendrõs a ioindre sans tournoyer çà ne là, afin que le Lecteur ne perde point son temps, & voye d'autant mieux l'equité de nostre cause. C'est vne pure calomnie contre Caluin de luy reprocher qu'il nie que Iesus Christ soit engendré de la substãce du Pere. *Mais ils se iouẽt ainsi du mõde par l'ambiguité du mot, substance. Car autresfois il signifie l'estre ou l'essence, autresfois le subsister, autresfois la personne subsistente, quand on parle de la saincte Trinité.* Or Caluin dit q̃ le Fils n'est *point essencié* du Pere, c'est a dire, que le Pere selon son essence n'a point engendré vne autre essence que nous appellons Fils: mais que pour bien & sainctement parler, le mot d'essence doit estre raporté a la deité ou a la nature diuine, qui ne peut estre qu'vne & indiuise, toute au Pere, toute au Fils, & toute au sainct Esprit. Et pourtant que c'est mieux parlé, si on dit que le Fils *est* engendré du Pere, ou mesme (si on veut parler cõmme sainct Hilaire) de la substance du Pere en vnité d'essence, que de dire qu'il

qu'il a pris son essence de l'essence du Pere, ou que l'essence du Pere a engendré l'essence du Fils: car l'essence de l'vn n'a pas engendré l'essence de l'autre, mais la personne du Pere a engendré la personne du Fils en vnité d'essence. Il ne faut que la definition de l'vn & de l'autre pour vuider toute la question: laquelle Damascene dõne en brief par ces paroles, *La deité incomprehẽsible c'est l'essence, & la nature, & la forme par dessus toutes essences: mais les subsistences & les personnes d'icelle sont le Pere, le Fils, & le sainct Esprit: car l'hypostase ou subsistence de chacun d'iceux est parfecte, & la personne parfecte.* Pourquoy veulent ils confondre ce que les saincts Peres ont si clairemẽt & cõmodement distingué, & nous faire dire que le Fils a pris son essence de l'essence du Pere? Nous ne condamnõs point ceux qui l'ont dict, quand ils se sont bien & saincte-ment exposez: mais nous, serons nous dõques a blasmer, si nous retenons le sainct langage de l'Escriture & des Peres pour mieux testifier nostre simplicité? Nous en laissons le iugement a Dieu, & a son Eglise, que nous appellons en tesmoin de nostre verité & simplicité en ceste cause. Ils reprochent que Caluin appelle Iesus Christ

en son introduction, chap. 1.

ſecond Roy apres Dieu, a la façon d'Arius. S'ils auoyent autant d'affection a profiter qu'a ronger, ils ne trouueroyẽt point ce lãgage ſi eſtrange. Car ils ſauẽt bien que premier, ſecond, dernier, ſe prenent a diuers regards. Chriſt n'eſt pas ſecond Roy apres Dieu ſon Pere au regard du tẽps, comme Arius penſoit, car il eſt coëternel: mais il eſt ſecond ſelon la cauſe, ſelon l'ordre, & ſelon l'adminiſtration, cõme eſtant vray Dieu & vray hõme en vnité de perſonne il a receu du Pere tout iugemẽt, & faict la volonté du Pere qui l'a enuoyé. Et pour meſme regard auſſi Caluin n'a point faict de doute de l'appeller ſeconde cauſe de vie. Pourquoy cela? pource que c'eſt autre choſe de conſiderer Dieu en ſoy, autre de le cõſiderer ſelon l'ordre enuers ſes creatures. Selõ ſoy Dieu Pere, Fils, & ſainct Eſprit eſt vne ſeule cauſe de vie, & n'y a premier deuant luy, ne ſecõd apres luy: mais ſelon l'ordre enuers les creatures (car ainſi l'appellent les Scholaſtiques) le Pere eſt la premiere cauſe, le Fils eſt la ſeconde: ainſi que luy meſme le mõſtre en ce verſet, diſant, *comme le Pere viuant m'a enuoyé, auſſi ie vi a cauſe de mon Pere: & celuy qui me mãgera, viura auſſi a cauſe de moy.* Haren ne s'eſt il pas bien reuengé en telles cho-

Iean 6,57.

choſes auec ſes peres Ieſuites ? Certes ils monſtrent tous enſemble par ces obiections, qu'ils ſont tranſportez du tout par malueillance, qui leur oſte iugement & raiſon.

BLASPHEME DE CALVIN contre le ſainct Eſprit.

Ne blaſpheme il point contre le ſainct Eſprit, enſeignant [a] qu'il ne prend ſon eſſence ny du Pere ny du Fils? [b] & que la puiſſance d'iceluy eſtoit aſtreinte d'enſeigner les Apoſtres les choſes ſeulement qu'ils auoyent ouyes de la bouche de leur maiſtre? lequel aſſeure tout le contraire en ſainct Iean 16 leur diſant, I'ay beaucoup de choſes encores a vous dire, mais vous ne les pouuez porter maintenant: or quand l'Eſprit de verité ſera venu, il vous enſeignera toute verité. N'eſt ce point vn autre blaſpheme proferé par Guillaume Farel en pleine diſpute, de dire que le ſainct Eſprit eſt vne emotion ou mouuement creé? Si le ſainct Eſprit eſt vn mouuement creé, il n'eſt point Dieu eternellement. Et ainſi c'eſt derechef renoueler la doctrine de Samoſatenus, Macedonius, & autres ſemblables anciennes hereſies, que toute l'Egliſe deteſte a bon eſcient, voire de cœur & d'affection.

[a] *Caluin Inſtitution li. 1 chap. 13, ſection 23.*

[b] *Calu. Inſtit. li. 4 chap. 8, ſect. 8.*

Cecy n'eſt qu'vne appendice de la precedente obiection. Car au premier poinct ils confondent le mot d'eſſence, & le prenent pour, eſtre ou ſubſiſter, tout ainſi qu'il leur viẽt a poinct; comme ils ont faict parauant traitans de la perſonne du Fils. Or combien que Caluin proprement ne parle point de cela au paſſage qu'ils alleguent: toutesfois pour eſclaircir ceſte matiere nous dirons comme deſſus: l'eſſence du ſainct Eſprit eſt l'eſſence du Pere & du Fils, toute en toute la deité, & toute en chacune perſonne. Quand donques l'Egliſe veut parler proprement, elle ne dit pas que le S. Eſprit prend ſon eſſence de l'eſſence du Pere & du Fils, mais que le ſainct Eſprit ou la perſonne d'iceluy procede du Pere & du Fils. Qu'eſt il beſoin d'ẽueloper ces formes de parler claires & vſitees, par formes de parler obſcures & dangereuſes? Mais ce q̃ s'enſuit qu'eſt ce ſinõ vne puãte & orde calomnie, de dire que la puiſſance du ſainct Eſprit ſoit aſtreinte d'enſeigner aux Apoſtres les choſes ſeulement qu'ils auoyent ouyes de la bouche de leur maiſtre? Car qu'eſt il plus libre que Dieu? Caluin ne dit en aucune part, que le ſainct Eſprit ſoit aſtreint: mais voila comme il dit, *Pource que*

les

les disciples a cause de leur rudesse ne pouuoyent comprendre les choses qu'ils auoyent ouyes & aprises de la bouche de leur maistre, l'Esprit de verité leur est promis, duquel ils soyent dressez en la vraye intelligence d'icelles toutes. Car il faut bien noter ceste restrictiõ, ou il attribue au sainct Esprit l'office de suggerer toutes les choses qu'il a parauant enseignees de sa bouche. Ces grands Docteurs pour auoir que mordre es escrits de Caluin, raportent ce mot de *restriction* au sainct Esprit comme s'il estoit là garotté. Il faut bien donques ou qu'ils ne sachent pas, ou qu'ils ne vueillent pas sauoir que le mot de *restrictiõ* se raporte aux propos precedens, & signifie autant que ce qu'on appelle es escoles, determination: & ceste determination n'est pas dõnee pour le sainct Esprit, qu'il ne puisse monstrer autre chose, mais pour nous, que nous de nostre part ne deuons d'or en auant attendre autre enseignemẽt du sainct Esprit, que suyuãt l'enseignement de Christ. Car aussi de faict n'est ce pas l'Esprit de Christ? Et quand ils veulent estre si bons aduocats du sainct Esprit (puis qu'ils se veulent fonder en telles comparaisons) ne voyent ils point, qu'on leur pourroit reprocher de mesme pour le regard de Christ? a sauoir, que selõ leur di-

re Christ auroit moins enſeigné que sõ Eſprit? Or quant a nous, nous en parlõs bien autrement: c'eſt que Christ a enſeigné toute verité en perfectiõ, & le ſainct Eſprit auſſi, tous deux vne meſme verité. Nous reconnoiſſons l'vn & l'autre pour parfect & ſouuerain Docteur: & ne pouuons entendre la ſubtilité de ces Docteurs, commẽt il ſoit poſſible que nous reſtreigniõs vne doctrine que nous confeſſons eſtre treſparfecte & accomplie en tout & par tout, ſoit du Fils, ſoit du ſainct Eſprit procedant du Pere & du Fils. Voire, mais, diſent ils, n'eſt il pas eſcript, *I ay beaucoup de choſes encores a vous dire, &c?* Nous le confeſſons: mais de quelles choſes le Seigneur Ieſus parle, eſcoutons le de luy meſme en ce meſme cha-

Iean. 16, 6. pitre, *Pource que ie vous ay dict ces choſes, triſteſſe a rempli voſtre cœur. Mais ie vous di la verité, il vous eſt expedient que ie m'en aille: car ſi ie ne m'en vai point, le conſolateur ne viendra point a vous: mais quand ie m'en ſeray allé, ie le vous enuoyeray: &* ce qui s'enſuit. c'eſt dõc comme s'il diſoit; Vous auez maintenant voſtre eſprit ſi chargé de triſteſſe, que vous ne pouuez apprehender a profit les choſes que i'ay a vous dire: & encores demeurerez vous tous eſperdus, & ne ſerez diſpos a re-

à receuoir la commiſſion que ie vueil vous donner, iuſqu'a ce que le ſainct Eſprit (qui eſt le Conſolateur) ayt eſſuyé les larmes de vos yeux, & fortifié vos entendemens, pour apprehender tout le conſeil de Dieu, la doctrine, la commiſſion, & la promeſſe du Pere: maintenãt que vous eſtes ſi troublez, vous ne ſauriez porter cela, mais bien le porterez vous quand vous aurez receu l'Eſprit de promeſſe & de verité en vos cœurs. Il s'enſuit dõques, que Ieſus Chriſt voirement auoit enſeigné toute verité a ſes diſciples: mais pource que les diſciples a raiſon de leur rudeſſe ordinaire & de leur triſteſſe preſente n'eſtoyent pas capables pour la porter, que le Conſolateur leur eſt promis, pour eſcrire en leur cœurs & appliquer la meſme verité, dont ils auoyent ia eſté amonneſtez par la bouche de Chriſt. N'y a il pas là a voſtre auis, Meſſieurs, vne belle campaigne & fertile des traditions humaines, que l'Egliſe pretendue Romaine a ſi long temps ſemees & moiſſonnees a la ruine des poures conſciences? N'a elle pas faict de ce paſſage comme vn gouffre, duquel elle a puiſé & puiſe iournellement toutes les impietez qu'elle vomit, les trafiqs qu'elle demene, & les fanfreluches

quelle fait blueter deuant les yeux des simples, comme si c'estoyent des mysteres de saincteté? Vrayement ils peuuent bien cercher vn autre fondemẽt que cestuy-là: car le Seigneur Iesus, la sagesse de Dieu, s'est si bien exposee, qu'ils ne peuuẽt ainsi abuser de ces paroles sans impieté & confusion horrible: de laquelle ie le prie qu'il les deliure gracieusemẽt pour l'amour de son nõ. Du dire de Farel qu'ils reprochent, ils deuoyent biẽ mettre le passage: car autremẽt ils sauẽt bien que le mot d'esprit, & mesme de sainct Esprit, se prend tantost pour ceste troisiesme personne subsistente en la saincte Trinité, & procedẽte du Pere & du Fils, tantost pour le don & grace spirituelle d'iceluy, tantost pour le mouuement de grace. C'est donc mal faict a eux de reprocher cela audict Farel: comme si en amenãt l'vne a quelque propos on renuersoit toutes les autres interpretations qui apartienent les vnes icy, les autres là selon l'exigẽce des passages & l'analogie de la foy. Dequoy ie remets le iugement aux personnes fideles, modestes, & craignans Dieu.

DE LA TRINITE'.

A la facon d'Arius, de Marcion, Cerdõ, & leurs compaignons ledict Caluin parlant de la Tri-

la Trinité enſeigne en ſon Inſtitution liure premier, chap. 13, ſection 6; que les trois perſonnes dicelle ne ſont autre choſe que trois reſidences miſes par ordre en l'eſſence de Dieu.

Il n'y a icy pas vn brin de verité, ne de charité: faute de laquelle a tranſporté Haren & ſes Peres trop lourdemẽt, a ce qu'ils couchaſſent ces choſes par eſcript. Premierement d'ou ils ont apris que ceſte doctrine qu'ils reprochent ſoit d'Arius, ie ne ſay: ſi ce n'eſt qu'ils ont trouué bon de le dire ainſi. Apres, Caluin ne dit point que les trois perſonnes ne ſont autre choſe que trois reſidences, &c. mais il dit bien plus: aſauoir qu'il appelle perſonne *ſubſiſtentiam*, vne ſubſiſtence en l'eſſence de Dieu qui eſt diſtinguee des autres par proprieté incommunicable; quand on fait relation de l'vne a l'autre. Finalement ils font mal de ronger ce mot, *reſidence*, dont il a vſé en François. Car ne ſauent ils pas bien qu'en ſon Inſtitutiõ Latine il a mis *ſubſiſtentiam*? dont ils pouuoyent aſſez recueillir ſon intention ſaincte & conforme aux ſainctes Eſcritures, ſi l'enuie de conteſter ne les euſt faict chicaner ſur le mot. Et puis ils ſauent bien ce que les Dialecticiens diſent ordinairement, *prædicata ſecundum naturam ſub-*

iectorum accipi oportere, que les choſes qu'on dit doiuent eſtre entendues & priſes ſelon la nature & condition du ſuiect duquel on les dit. Quand donques Caluin a dict, que *perſonne eſt vne reſidence, &c.* il n'entendoit pas vne qualité reſidente, mais vne ſubſiſtence, ou vn indiuidu reſident, c'eſt a dire, ſubſiſtent en l'eſſence de Dieu, qui eſt vne en trois ſubſiſtences ou perſonnes. Mais comme a vn mauuais eſtomach toute viãde, tant ſoit elle bonne, ſemble eſtre contraire, ainſi en prend il aux paroles tresbien dictes vers des cœurs malaffectionnez.

BLASPHEME DE CALuin contre la perſonne du Pere.

Ne blaſpheme il pas contre la perſonne du Pere, quand il nie la puiſſance infinie d'iceluy? eſcriuant en ſon Inſtitution liure 2 chapitre 7, ſection 5. item au 4 liure, chapitre 17, ſection 24: & ſur le Pſalme 37 verſ. 4; que Dieu ne peut faire aucune choſe outre l'ordre eſtabli en ce monde, & qu'il ne peut faire que ce qu'il a promis par ſa parole. Laquelle doctrine eſt non ſeulement contraire au premier article de la foy, mais auſſi a toute la ſaincte Eſcriture, Iſaie 50, 2. &

2. & 59, 4. Ieremie 18, 6. c. Les Protestans disent, qu'ils se sont retirez des Catholiques pour les abus: mais trouueront ils tels & si infames abus que les susdicts & ceux qui s'ensuiuent?

Si tels blaphemes qu'ils mettent icy en auant estoyent prononcez de qui que ce fust, ce seroyent blasphemes contre l'essence de Dieu, c'est a dire, non seulement cõtre la personne du Pere, mais aussi du Fils, & du sainct Esprit ensemble. Mais ce sont choses faussement imposees a Caluin, & contre toute raison. Il n'y a pas vn seul passage en Caluin ou ces propos se trouuent: & faut bien que ceux là soyent impudens menteurs, qui osent alleguer a tors & a trauers des passages qui ne sont point, quand les liures de Caluin sõt a la main & a la veue de tous. Que di-ie, de tous? ie me trompe: car c'est pour cela mesme que l'Eglise Romaine defend au peuple la vẽte & la lecture d'iceux, afin qu'il luy soit d'autant plus aisé de mentir cõme elle voudra. Or cõtre cela ie prie le Lecteur Chrestiẽ auoir vn salutaire contrepoison, que l'equité & la raison cõmandent: c'est qu'il ne vueille point croire a telles allegations. Car que sert il d'alleguer des liures, s'il n'est pas loisible

d'y voir? & quelle asseurance y ait, quand on les allegue? A tout le moins, qui est ce qui ne gaignera sa cause sur le champ, s'il peut disputer a tel marché?

LES CALVINISTES FONT Dieu auteur du peché.

Caluin & ses disciples a la facon des Pelagiẽs & Manicheens, font Dieu auteur du peché, enseignans que Dieu endurcit le cœur des hommes afin qu'ils ne soyent sauuez: & que par son decret & vouloir ils sont aueuglis pour tost apres les ruiner & perdre: & ce pour nulle autre cause sinon qu'il l'auoit ainsi ordonné en son conseil auant qu'ils fussent creez. Item, qu'Adam a esté tellement predestiné a peché, qu'il luy estoit impossible de l'euiter. Lisez l'Institution de Caluin liure 3 chapitre 21. item liure 1 chapitre 17: & par tout au liure qu'il a faict de la predestination, & sur le 3 chapitre de Genese. Item que tout ce qui se fait en ce monde, soit bien, soit mal, auient par la prouidence & vouloir de Dieu. Que nuls larcins, paillardises, ou homicides ne se commettent, que la volonté de Dieu n'y entreuienne. Que les larrons, meurtriers, & autres malfaicteurs sont instrumens de la prouidence de Dieu, desquels il se sert.

Cal. Inst. liure 1 chap. 17 sect. 8. & au liure de l'eternelle predestination.

Qu'il

Qu'il pousse & incite le cœur de l'homme a mal-faire, & que l'inceste d Absalom a vrayement esté vne œuure de Dieu. Cal. Instit. li. 1 chapit. 18, sect. 1.

Il n'y a pas vn seul poinct en la doctrine Chrestienne plus combatu que cestuy cy, pource qu'il est mal entendu: & n'y en a point de plus aisé, s'il estoit bien pris & entendu, comme il faut. Nous en mettrons donc quelques fondemens en brief, qui seruiront d'esclaircissement (comme nous esperons) a ceste cause. Pour le premier, c'est vn poinct arresté que rien de ce qui se fait ne se fait sans la prouidence de Dieu, ny en general ny en particulier: selon que dit le Seigneur Iesus, qu'*vn passereau mesme ne chet point en terre sans la volonté du Pere.* Matt. 10, 29.

En ceste prouidence Dieu monstre & desploye ses œuures de deux sortes: car les vnes sont de bienueillance & grace singuliere, les autres sont de sustentation, comme les anciens Peres l'ont nommee. Nous appellons œuures de bienueillance les bõnes œuures que Dieu fait en ses creatures, conduit, & ordonne a bien, en y prenant plaisir a cause qu'elles sont bonnes. Ainsi besoigne il en ses eleus par l'Esprit de sanctification, es autres hommes par la lumiere de leurs consciences, quoy qu'ils ayent

rebouſché le ſentimẽt d'icelles. Mais pource qu'õ n'eſt point en diſpute ſur ceſte partie de la prouidence de Dieu, nous paſſerõs a l'autre dont il eſt queſtion. Nous appellons donc œuures de ſuſtentation, les œuures que Dieu fait en ſes creatures, cõduit, & ordonne a bien, entant qu'elles ſont ſes creatures. Or cõme les creatures de Dieu ſont diſpoſees des le commancement, les vnes ſont capables de biẽ & de mal, les autres ne le ſont point: mais toutes ſont tellement ſuſtentees de Dieu ſelon l'ordre de nature qu'elles ont de luy leur eſtre, leurs forces, leurs actions & paſſions naturelles, & ne les ont pas vne minute ſans luy. Ainſi la terre, l'eau, l'air, le feu, la pierre, le bois, les beſtes de la terre, les oiſeaux de l'air, &c. tous ont leur eſtre de Dieu, n'ont force que de Dieu, ne font & ne ſouffrent rien que de par Dieu, duquel la prouidence eſt infinie enuers to°, & infinie enuers chacune creature. De cela encores ſerõs nous facilemẽt d'acord, au regard des creatures qui n'ont pas diſcretion de bien & de mal, & qui ne ſont pas capables de raiſon. Mais en matiere de celles qui ont iugement & raiſon, l'on trouue plus de difficulté. Pourquoy cela? pource qu'il ſemble que Dieu ayt reſigné

(par

(par maniere de dire) quelq̃ partie de son gouuernement au iugemẽt & election d'icelles. Et c'est en cela singulierement, que la philosophie ancienne s'est equiuoquee & trompee bien lourdement, pour plusieurs causes & considerations humaines. Toutesfois le dire de S. Paul ne laisse point d'estre certain, que *Dieu n'est pas loin de chacun de nous: car nous viuons, & mouuons, & sommes en luy*, c'est a dire, nous auõs en luy nos forces, actions, souffrances, & nostre estre, & non ailleurs, ne riẽ du tout sans luy. C'est de luy que nos corps & nos ames subsistẽt: c'est de luy que nos entẽdemens, volõtez, & les mẽbres de nostre corps ont leurs forces de vie, agissent, & souffrent chacũ selon leur cõditiõ: brief c'est de luy q̃ sont en no⁹ toutes choses qui sont selõ la loy de la creatiõ & l'ordre de nature, nõ seulemẽt es choses generales, mais aussi en toutes particulieres. Cõmẽt donq̃s? Dieu est il auteur du mal? nullemẽt: car le mal n'est poĩt de nature ou de la creatiõ: or Dieu est auteur de nature en la creatiõ. Cela donq̃s q̃ l'hõme entẽd, qu'il veut, qu'il peut, qu'il fait, qu'il souffre, il ne le peut entendre, vouloir, pouuoir, faire, souffrir, si Dieu ne le sustente: voire ne le peut vne seule minute particulierement, Act. 17, 27.

ſi Dieu ne le ſuſtente particulierement: en cela eſt la ſubſtentation de la prouidence admirable de Dieu: car meſme celuy qui fait mal ne peut eſtre, ſi ſon eſtre n'eſt ſuſtẽté de Dieu. Mais pour cela Dieu n'eſt point auteur de mal: car il ſuſtente ſa creature, pource que c'eſt ſa creature, diſſimulant au reſte & ſupportant le mal de ſa creature, autant & ſi long temps qu'il luy plaiſt de le ſupporter, encores que nul ne ſoit l'auteur de ce mal que la creature meſme qui s'eſt retiree de Dieu, & eſt decheute de luy. Et par ainſi Dieu ne fait pas de ſoy & n'ordonne le mal, a parler proprement, mais met ordre a la creature qui fait le mal, par ſa prouidence & ſageſſe admirable. Voyons donc maintenant, comment Dieu par ſadicte prouidence diſpoſe le mal ſans eſtre coulpable de mal. Il y a vn ſeul moyen a brief parler: c'eſt que Dieu par ſa prouidence diſpoſe de celuy qui fait le mal, tellement que Dieu faict bien par luy ce que luy faict mal, eſtant rengé ſous le gouuernail de la prouidence de Dieu, & retenu par les cordeaux de ſa puiſſance infinie. Ainſi le meſchant fait le mal de par ſoy, Dieu fait le bien meſme par le mal du meſchant. Et quand l'Eſcriture dit que le

meſchant

meschant fait le mal, cela est dict fort proprement: mais quand elle dit que Dieu fait le mal, cela est dict par figure, pource que le mal viēt d'ailleurs, mais le gouuernemēt de la prouidence est de luy. Or ce gouuernement de la prouidēce diuine au mal, selon les sainctes Escritures se demonstre en trois diuerses manieres. Car premieremēt il sustente celuy qui fait mal, comme il fait toutes autres creatures: s'il ne le sustentoit selon ce que dessus, il ne seroit plus du tout, beaucoup moins pourroit il faire bien ne mal. *Si Cain fust mort parauant, il n'eust pas tué son frere. si Iudas n'eust esté sustenté en vie & vigueur si long temps, il n'eust sceu trahir le sang innocent.* Mais Dieu pour cela n'a esté coulpable ne du meurtre de l'vn, ny de la trahison de l'autre. Secondemēt il permet & laisse faire le mal qu'il pourroit empescher, comme s'il laschoit la bride a vn cheual impetueux, ou deslioit le bras d'vn malfaicteur qu'il tient lié en sa suiection par sa puissance infinie. Car il delaisse la personne & l'abandonne a soymesme selon ses affections, soit par dispensation, comme il a delaissé Dauid en quelques affaires: soit par delaissement & abandon total, comme il a faict a Cai-

Iudas, Iulian l'apostat, & autres desesperez. Tiercement non seulement il permet, mais aussi il agit par sa saincte prouidence ce qu'il voit estre a faire selon sa iustice infinie & incomprehensible : soit qu'il endurcisse le malfaicteur, & pousse, eschauffe, & irrite encores plus a mal celuy qui y est abandonné de soy, comme si on donnoit vn coup de fouët au cheual impetueux, ou donnoit le branfle au malfaicteur afin d'auancer sa ruine : soit qu'il regisse les mauuais mouuemens d'iceluy, afin qu'ils tombent deçà ou delà, ainsi que sa prouidence l'ordonne pour sa gloire, pour l'exercice des siens a salut, & pour la ruine mesme des meschans. Car Dieu non seulement retient les meschans coups d'iceux & en lasche les autres, mais aussi fait tomber ceux qu'il lasche, là ou il luy plaist, & met ordre que rien ne se face que de sa volonté en l'execution d'iceux. Encores passeroit on bien tous les autres poincts a mon auis, & reconnoistroit on d'vn acord la prouidence de Dieu, n'estoit la premiere sorte d'action que nous venons de dire, a sauoir que Dieu endurcit le pecheur, & l'irrite a son peché. Ce qui fait que l'on trouue ce poinct estrange, est que l'on ne con-

consídere pas assez, ne l'estat de ceux que le iugement de Dieu endurcit, ne le moyen & la fin qu'il y tient par sa prouidence. Or il faut considerer ceux que Dieu endurcit, cõme gens q̃ Dieu a desia abandonnez, puis qu'eux mesmes se sont abandonnez a mal pour despiter Dieu. A telles gens Dieu ne se contente point d'oster les arrests qui les empeschent de malfaire, mais aussi leur presente ses biens qui leur sont autant d'amorses a malfaire. Comme le peché a pris occasion des commandemens de Dieu pour estre excessiuement pechant, ou comme l'incredulité des Iuifs a esté prouoquee & endurcie par les doctrines Euangeliques & œuures gracieuses de Christ, iusques là qu'ils l'ont voulu lapider, & finalement l'ont attaché a la croix par les mains des meschans; combien que de cela eux mesmes estoyẽt en faute, & nõ point le Seigneur Iesus. La fin de ce gouuernement est que le mal des pecheurs soit ou manifesté, ou puni: comme si vn maistre vouloit descouurir la mauuaise conscięce d'vn seruiteur par quelque occasion, ou vn Magistrat conduisoit tellement ses afaires par sagesse, que les malfaicteurs euxmesmes se prinsent a la pipee.

Rom. 7, 8.

Ainſi Dieu a endurci Pharaon a force de luy bien faire, & de luy cõmander ſa ſaincte volonté, le delaiſſant de plus en plus a ſon mal, & le prouoquant a deſpit & reniement de Dieu par tant de biens & d'honneur qu'il luy faiſoit, s'il l'euſt ſceu reconnoiſtre. Ainſi fait il encores auiourd'huy aux meſchans qui rebutent cõtre ſa grace, & ne tienent conte de ſes aiournemens. Qu'y a il plus clair, plus conforme a la parole de Dieu, plus conſentant a ſa gloire, plus expedient a noſtre conſolation, que ceſte doctrine de la prouidence de Dieu, ſi elle eſt bien entendue? Or c'eſt contre ceſte doctrine que Haren s'eſcarmouche en ceſt endroit par l'auis de ſes Peres, & met des blaſmes ſus a Caluin, les vns entierement faux, les autres qui peuuent eſtre rabatus ſans difficulté par les choſes q̃ nous venons de dire. Premierement ils reprochent a Caluin d'auoir dict que Dieu endurcit le cœur des hommes afin qu'ils ne ſoyẽt ſauuez, & que par ſon decret & vouloir ils sõt aueuglez pour toſt apres les ruiner & perdre. Il dit cela voirement des pecheurs incredules, & reprouuez: mais S. Iean dit le meſme & quaſi en meſmes paroles, ſelon le ſens que nous auons maintenant

Iean 12,40.

nant exposé. Ce qu'ils aioustẽt apres, est de leur gloſe, que Dieu ne faict cela pour autre cauſe, ſinon qu'il l'auoit ainſi ordonné en ſon cõſeil auant qu'ils fuſſent creez. Iamais Caluin ne dit cela: car il ſauoit fort biẽ que la cauſe de l'aueuglemẽt, endurciſſement, & perdition des hommes eſt leur peché, & que la cauſe du peché c'eſt l'hõme, qui s'eſt reuolté de Dieu. D'vne meſme boutique eſt ce qui s'enſuit, qu'Adam a eſté tellemẽt predeſtiné a peché, qu'il luy eſtoit impoſſible de l'euiter. Iamais auſſi on ne prouuera ce langage des eſcrits de Caluin. Car il ſauoit bien que la prouidence regarde toutes creatures & toute la conduite generale & ſpeciale d'icelles: mais que la predeſtination regarde ſeulement aux creatures que Dieu a crees a ſon image, non point a toute la conduite d'icelles, ains ſeulement a la fin pour laquelle elles ſont ordonnees. Pourtant n'euſt il point voulu dire, que Dieu l'auoit predeſtiné a peché. encores moins a il dit qu'il luy eſtoit impoſſible d'euiter le peché: car l'vn & l'autre eſtoit libre, & remis a la diſcretiõ d'Adam, de faire le bien ou le mal: ſelõ que Dieu le luy auoit propoſé, & declaré par les ſignes viſibles qu'il auoit mis au iardin d'Eden a ceſt effect. Et luy

meſmes allegue en quelques paſſages ce dire notable de ſainct Auguſtin, que le premier Adam auoit puiſſance de ne pecher point. *La liberté du vouloir*, dit il, *eſtoit au premier homme, qu'il auoit puiſſance de ne pecher point: la derniere ſera beaucoup plus grande, qu'il n'ayt pas puiſſance de pecher. La premiere immortalité eſtoit qu'il pouuoit ne point mourir: la ſeconde ſera, qu'il ne puiſſe mourir. La premiere puiſſance de perſeuerãce eſtoit pouuoir faire qu'il ne delaiſſaſt le bien: la derniere felicité de perſeuerance ſera qu'il ne pourra delaiſſer le bien.* Somme, par tout ou Caluin parle de ces choſes, il reconnoiſt tout franchement, que l'homme deuant ſa cheute, auoit election du bien & du mal, & le pouuoir auſſi, mais muable en ſoy: qu'apres la cheute il n'a electiõ ne pouuoir qu'a peché, auquel il s'eſt aſſerui: mais qu'apres la regeneration en Ieſus Chriſt, il n'a election ne pouuoir es choſes qui attouchẽt le Royaume de Dieu, qu'a iuſtice & a vie eternelle en iceluy. Les choſes qu'ils alleguẽt apres, combien q̃ Caluin ne les diſe point de mot a mot, & qu'eux par leur artifice les exprimẽt le plus cruemẽt qu'il eſt poſſible pour les rendre odieuſes, ce-neãtmoins ne ſont point a reiecter ſi elles ſont bien priſes: aſauoir

Lib. de corrept. & gratia, cap. 11.

uoir que bien & mal auiennent par la prouidence & volõté de Dieu, cõme larrecins, paillardiſes, homicides, &c. & q̃ ceux qui les font ſont inſtrumẽs de la prouidẽce de Dieu, deſquels il ſe ſert. Car qu'ils diſent en bõne cõſcience, le mal ſe fait il cõtre la volõté de Dieu, ou non? S'ils diſent qu'il ſe fait contre la volõté de Dieu (ie parle de la volonté de Dieu gouuernante les œuures de chacun, & non pas de celle qui les aprouue ou reprouue pour bõnes ou mauuaiſes) ou ſera ce q̃ dit le Prophete, *Noſtre Dieu eſt au ciel qui fait tout ce qu'il veut?* Si ce n'eſt point cõtre ſa volõté, il reſte donc q̃ ceux qui font mal, le facẽt ou ſans la volõté, ou par la volõté d'iceluy. Diſent ils qu'il ſe fait ſans la volonté? ou ſera la prouidẽce d'iceluy? ou ſera la ſuſtẽtation, & la permiſſion dont nous auons parlé? ou en ſera l'ordonnance & diſpoſitiõ, en laquelle ſingulieremẽt reluit la ſageſſe diuerſe de la prouidẽce de Dieu? Diſent ils qu'il ſe fait par la volonté, mais non point cõme cauſe qu'ils appellẽt efficiẽte? Donq̃s nous sõmes d'acord qu'il ſe fait par la volõté de Dieu, cõme eſtãt la cauſe qu'ils appellent *ſine qua non*, veu qu'il donne la matiere a cela, le lieu, le temps, veu qu'il laſche, qu'il retient, qu'il regit & adreſſ- Pſal. 115.

là ou il luy plaiſt le malfaicteur, & le mal dont l'hõme eſt l'auteur & la cauſe. Autrement ſi ſa prouidence ne vouloit point, il ne ſe feroit point. L'exemple des diables eſt ſi familier, que c'eſt merueille qu'on peut douter de ceſte choſe. Le diable eſt touſiours mauuais, touſiours adõné a mal & y trauaillant de ſon pouuoir. Or cõbien que Dieu n'aprouue point le mal, ſi eſt ce que le diable ne fait rien contre la volonté ou ſans la volonté d'iceluy en effect: car ſa prouidence le ſouſtient, luy permet, voire meſme luy donne bien & ſainctement cõmiſſion de faire mal, comme les exemples de l'Eſcriture monſtrent. Le diable donc faiſant ſa volonté mauuaiſe ne fait rien que auec la volonté de Dieu, qui eſt ſaincte & bonne. Pourquoy ne reconnoiſtrons nous le meſme es hommes, voire les plus meſchans? car ils ne ſont qu'eſclaues d'iceluy; & ne ſont point a cõparer aux principautez, puiſſances, ſeigneuries du mõde & des tenebres d'iceluy, n'aux malices ſpirituelles qui ſont es lieux celeſtes (cõme S. Paul les nõme eſcriuant aux Epheſiens) auſquelles ils ſe ſont vendus & aſſeruis. Il s'enſuit donques que la volõté de Dieu ne cauſe pas le mal au diable, n'es meſchans, mais elle l'y trou-

Epheſ. 6, 12.

trouue: & pourtant elle ne le fait pas, mais elle fait tresbien seruir le mal & les meschans a sa saincte volonté, comme instrumens de sa prouidẽce eternelle. Quant au dernier poinct qu'ils trouuent si estrange, il n'en peut autrement prẽdre aux personnes qui ne peuuẽt connoistre, ne combien est admirable la prouidence de Dieu, ne combien miserable la volõté de l'homme sous la seruitude de peché. Nous disons donc q̃ Dieu pousse a mal faire & incite le cœur, non pas de tout hõme, mais du meschãt, cõme il feit Absalom: selon ce q̃ Dieu auoit dict a Dauid, *Tu las faict en cachette: mais moy, ie le feray ouuertement & deuant ce Soleil.* Et commẽt est-ce que Dieu fait cela? certes il l'a faict, non seulemẽt en souffrant & permettant qu'Absalom le feist, mais aussi en presentant a Absalom les occasiõs pour l'eschauffer & irriter en sa meschanceté: non seulemẽt en luy ostant les arrests de mal faire, mais aussi luy fournissant les amorses & alumettes de son mal, & regissant le mal d'iceluy a ce qu'il tombast là & non ailleurs qu'ou il auoit ordonné & predict, pour l'execution de ses iugemens tendans au chastiment de Dauid & a la ruine d'Absalom: cõme si quelqu'vn a vne grosse 2. Sam. 12, 12.

pierre tombante faisoit vallee, pour la faire cheoir a son droict poinct, & preuenir tout autre mal qu'elle pourroit ailleurs faire par sa cheute. Mais quoy? ceste doctrine, tant claire qu'elle soit, est fierement repoussee de plusieurs, pource que l'administration d'icelle est admirable. Combien meilleur seroit il a tous de dire auec le S. Apostre,

Rom. 11, 33. *O profondes richesses de la sapience & de la connoissance de Dieu! car de luy, & par luy, & en luy sont toutes choses, a luy donques soit gloire eternellement.* Amen.

DV FRANC ARBITRE.

Simon Magus, les Manicheens ostoyent au Chrestiẽ le liberal arbitre, comme si par la grace & le benefice de Iesus Christ il n'eust receu ce que le peché d'Adam luy auoit osté: mais tous les Peres anciens leur ont viuement resisté par la parole de Dieu, & les ont condamnez. De nostre temps les Protestans ont aussi nié le franc arbitre; & excedans par trop exorbitamment les bornes de pieté & modestie quelques vns ont enseigné que Dieu n'est point moins auteur de la trahison de Iudas, que de la conuersion de sainct Paul. Or si l'homme Chrestien n'a son franc arbitre, necessairement s'ensuiuroyent ces absurditez. Premieremẽt, que Iesus Christ venãt au monde

Philippe Melanthon en ses premiers commẽtaires sur l'epist. aux Romains.

au monde ne nous auroit rendu par ſon benefice ce que le peché d'Adam nous auoit oſté. Secondement, ſi l'homme n'a ſon franc arbitre, ce ſeroit en vain qu'on vſeroit d'exhortation, admonition, & reprehẽſion en ſon endroit, s'il n'eſtoit en ſa puiſſance, fortifié de Dieu, d'y obtemperer. Tiercement, il s'enſuiuroit que le peché ſeroit de neceſsité. En quatrieſme lieu, ſi les vices & les bien-faicts ne procedent du libre arbitre, il ne ſeroit cõuenable de les punir ou remunerer. En cinquieſme lieu, s'il n'eſtoit en la liberté de l'homme d'eſlire le bien ou le mal, il faudroit que tous hommes fuſſent bons ou meſchans. 2 3 4 5

Il eſt a pardonner a Haren qu'il allegue fauſſement les noms de quelques heretiques, & leur atribue choſes qu'ils n'ont iamais dictes: car il ne s'eſt pas fort rompu la teſte en la lecture des anciens. Mais ou eſt ce qu'ils ont trouué ce qu'ils alleguent des eſcrits de Melanchthon? c'eſt vne pure calomnie & malicieuſement controuuee. Quant au liberal arbitre, nous en auons parlé cy deſſus, & nous garderons icy de redire. En ſomme nous nyons que l'homme Chreſtien ayt vn tel franc arbitre qu'ils imaginent. Ils le veulent prouuer par quelques inconueniens & abſurditez qu'ils

ont enrolees icy. Or combien que les absurditez ne sont pas solutions, ne preuues suffisantes, comme tous sauans hommes & letrez entendent fort bien, toutes fois nous examinerons les absurditez susdites, selon l'ordre qu'ils nous ont proposé, afin que chacũ puisse aperceuoir ou gist la faute. La premiere absurdité est compriſe en ceſt argument: Ce seroit vne choſe absurde, si Ieſus Chriſt par ſon benefice ne nous auoit rendu ce que le peché d'Adã nous a osté: or le peché d'Adam nous a osté le frãc arbitre: il nous eſt donc rendu par Chriſt. A cela ie reſpon doublement. Car d'vn coſté la premiere propoſition eſt fauſſe: Adã par le peché a perdu le iardin d'Eden, la demeure, la plaiſance, les arbres, & les fruits d'iceluy: eſt il donc abſurde que Chriſt ne nous a point rendu ces meſmes choſes? D'autre coſté elle dit moins qu'il ne faut: car au contraire, veu la perſonne & benefice de Chriſt, il faut dire ainſi pour dire verité, Ce ſeroit vne choſe abſurde, ſi Ieſus Chriſt ne nous rendoit choſes meilleures, que le peché d'Adam ne nous a osté: le peché d'Adam nous a il osté le franc arbitre? Chriſt donc nous a rendu choſe meilleure que n'eſtoit le franc arbitre d'A-

d'Adam. Que nous ayons choſe meilleure que cela, nous l'auons deſia declaré cy deuant, & encores n'agueres l'auons ouy par les paroles de ſainct Auguſtin diſant, *La liberté du vouloir eſtoit au premier homme, qu'il auoit puiſſance de ne pecher point: La derniere ſera beaucoup plus grande, qu'il n'ayt pas puiſſance de pecher.* *Lib. de corrept. & grat. cap. 11.* L'argument de la ſeconde abſurdité eſt tel: C'eſt vne choſe vaine d'vſer d'exhortation, admonition, & reprehenſion enuers l'hõme s'il n'a ſon franc arbitre, & s'il n'eſt en ſa puiſſance d'y obtemperer eſtant fortifié de Dieu. Or Dieu commande d'vſer d'exhortation, &c. Nous concluons donques, que l'homme a franc arbitre, & qu'il eſt en ſa puiſſance d'obtemperer. Ie prie le Lecteur, qu'il ſoit touſiours recors de ce que nous diſions par-auant, que l'homme fidele a ſon arbitre ou ſa volonté franche, entant qu'il eſt deſia affranchi de peché par Chriſt: que du reſte il eſt au combat tout le cours de ceſte vie. Mais quant a l'argument des aduerſaires, il eſt entierement faux: la premiere propoſition (ſur laquelle tout eſt baſti) n'eſt pas veritable, & ſi eſt ambigüe en ce qui y eſt de verité. Cela n'eſt pas veritable ſi ie di, c'eſt vne

choſe vaine de ſolliciter vn homme de ſa dette, s'il n'a franche volonté de payer, & puiſſance tout enſemble a ce faire. Or qui eſt le Chreſtien qui ne ſache que les exhortations, admonitions, & reprehẽſions ſont remõſtrances de la dette que nous deuons a Dieu, & que le peché eſt vne dette, que noſtre chair ne veut ny ne peut payer? Certes Chriſt meſme l'appelle ainſi, diſant, Matth. 6, 12. *Quitte nous nos dettes, cõme nous les quittons a nos detteurs.* Et toutesfois voila comment ce maiſtre Haren argumẽte: *ne ſachãt pas, qu'il eſt cent fois meilleur que nous ſoyons inſtruicts par exhortatiõs, & autres moyẽs, de noſtre deuoir enuers Dieu, qu'il n'eſt expedient a vn poure detteur d'eſtre ſommé de ſa dette par ſon creancier.* Car premierement ſi nous l'auons oubliee (cõme nous auons) on la nous fait ſauoir: nous la reiectons ſur autruy, on nous mõſtre que c'eſt noſtre faute & non pas faute d'autruy: nous ne connoiſſons pas la grãdeur d'icelle & noſtre impuiſsãce a payer, on les nous fait ſentir: nous n'auons pas dequoy payer, on nous monſtre que nous reuenions a celuy qui le peut & qui de faict a payé pour nous. Brief aux meſchans meſmes on fait ſauoir, qu'on ne leur fera point de tort en les

les chaſtiant, puis qu'ils ne veulẽt point payer, ne croire en celuy qui eſt preſt de payer pour tous: ſi que l'Euangile leur eſt odeur de mort a mort par le iugement de Dieu. 2 Cor. 2,16.

Tout cela dõques ſeroit il inutile, que Dieu a ſi bien proueu & commandé par ſa ſageſſe infinie? L'autre condition eſt vrayement captieuſe & ambiguë, quand ils diſent, s'il n'eſt en la puiſſance de l'homme d'y obtemperer eſtãt fortifié de Dieu, que ces choſes ſe font en vain. Car ceſte force que Dieu donne au fidele, ils la font ou preuenante, comme les Pelagiens, ou cooperante ſi foiblemẽt que Chriſt y eſt plus ſeruiteur que maiſtre, comme demy-pelagiens: mais quant a nous, au contraire nous attribuons a Chriſt ce que dit l'Apoſtre de ſoy, *Ie vi, non point moy, mais Chriſt vit en moy: &c. nous pouuons toutes choſes en celuy qui nous fortifie*, & autres ſemblables. Galat. 2,20. Philip. 4,13.

Qui plus eſt, encores eſt fauſſe ceſte ſeconde condition qu'ils mettent, *s'il n'eſt en la puiſſance de l'homme d'y obtemperer.* car en diſant cela, ils aboliſſent la lucte & le cõbat Chreſtien, que S. Paul ſentoit en ſoy, qu'il dit apartenir a toute ame Chreſtienne, & au regard duquel cõme il euſt prié trois fois le Seigneur, il luy fut reſpõdu Rom. 7,23. Galat. 5,17. 2 Cor. 13,8.

de Dieu, *ma grace te suffit, car ma vertu se parfera en ton infirmité.* Ou est donc ceste puissance qu'ils imaginẽt, & qu'ils prisent si hau temẽt, sinõ en la grace de Dieu & en la vertu de nostre Seigneur Iesus q̃ nous cõduit? O biẽheureux l'hõme, duquel l'Eternel est la cõfiance & le bras. S'ensuit le troisiesme argumẽt, Ce qui n'est point en nostre liberté, est de necessité: le peché n'est point en nostre liberté: il est dõc de necessité. Ostõs l'ambiguité de cest argumẽt, & nous serons d'acord. Nous reconnoissons dõques, que le peché est en nous par *necessité, non pas absolue, mais contingente* (cõme les Scholastiques appellẽt) *non pas forcee ou contrainte, mais volontaire.* Et d'autant plus sommes nous miserables, disoit sainct Bernard, pource que c'est vne volontaire necessité. Mais s'ils concluent de là, que ce n'est donc plus peché, s'il est de necessité: c'est tresmal ergoté: cõme si on disoit que ce n'est donc plus dette, quand elle n'est plus volontaire. Car celuy qui s'endette, s'endette de volonté: mais bien demeure il endetté puis apres contre sa volonté par necessité sans contrainte. La dette a esté faicte premierement de franche volonté sans contrainte: maintenant l'effect en de-

Sermo. 81 in cant.

en demeure par neceſſité, pource qu'en Adam tous ont peché. Or Haren deuroit bien auoir autant eſtudié, qu'il ſceuſt la regle cõmune des eſcoles, *poſito effectu cauſam eius vel adeſſe vel adfuiſſe oportere.* Le quatrieſme argument eſt encores pire: car premierement il confond deux choſes differentes, & entre leſquelles il n'y a point de proportion: contre la regle des Dialecticiens, qui reiectent en toute diſpute *plura interrogata*, c'eſt a dire, que l'on mette pluſieurs choſes diuerſes a la fois pour brouiller les matieres. Il n'y a point de proportion entre la punition des vices, & la remuneration des bien-faicts. Les vices ſont de nous, ſont infinis, & meritent pene infinie: les bien-faicts ne ſont point de nous, mais de Dieu, sõt peu & petis, ſont infectez par noſtre chair, & ne meritent rien. Quelle proportion pourroit on trouuer en ces choſes, ie vo⁹ prie, pour en faire vn meſme argument? Prenons donc la partie dõt il eſt queſtion, & laiſſons l'autre. Si les vices, diſent ils, ne procedent du liberal arbitre, il n'eſt point conuenable de les punir. C'eſt tout de meſme en ſubſtãce auec le ſecõd argumẽt: parquoy nous reſpõdrons en brief. Premieremẽt c'eſt aſſez a cõdãnation que Rom. 5, 12.

la cauſe ſoit procedee du liberal arbitre: or nul ne peut nier que la cauſe ne ſoit procedee du franc arbitre de noſtre premier pere, auquel tous ont peché: pourquoy donc
Rom.5,12, n'en ſeroyent les hommes iuſtement condamnez & punis? D'auantage non ſeulement ladicte cauſe, mais tous les effects & conſequences d'icelle ſont procedez, & procedent en l'homme naturel d'vn arbitre ou volonté franche & libre a peché: l'homme a ſa volonté frãche & libre a peché, & s'y adonne de franche volonté & y prend ſon plaiſir, comme s'il n'y auoit que toute douceur a ſeruir le peché. C'eſt donc comme ſi vn homme ayãt engagé vne fois pour dette qu'il ne peuſt payer ſoy & ſa poſterité, faiſoit tous les iours nouuelle dette & degaſt en la maiſon de ſon creancier: & les enfans ne penſaſſent point eſtre enfans de bon pere & de bõne mere (comme on dit en prouerbe) s'ils n'en faiſoyent tous les iours autant, ou pis, de frãche volõté, pour deſpiter leur creãcier; qui eſt ce qui diroit, que la condamnation & la pene de telles canailles ne fuſt iuſte? Le dernier argument ſent le Pelagien a pleine gorge, par maniere de dire: car il ſuppoſe vne choſe tresfauſſe, a ſauoir que le franc arbitre ou ele-

election de bien & de mal, fait que tous hõmes sont bõs ou meschans: ce qu'eux mesmes n'ont pas osé vomir en leur seconde absurdité si ouuertemẽt qu'ils le voudroyẽt bien dire icy. Or voila leur dire, Quãd vne mesme cause naturelle & necessaire se trouue en mesmes suiects, elle ne peut produire sinon mesmes effects: mais selon vostre dire l'arbitre ou volõté de l'homme n'est pas franche ou libre en l'election de bien & de mal: donques la volonté de l'hõme produit mesme effect en tous, c'est a sauoir, qu'ils sont abandonnez & asseruis a peché. Nous confessons tout l'argument de l'hõme naturel: mais la premiere proposition est imparfecte: car qu'est ce, si ceste cause naturelle, tant soit elle necessaire, est empeschee par quelque autre chose suruenante? Les yeux voyẽt, les oreilles oyent: mais cõbien y a il de choses qui les empeschẽt de voir & d'ouyr? Le palais gouste, le nez flaire: mais il n'y faut qu'vne malheureuse pituite pour empescher leur effect. Voila pourquoy en vne telle proposition ils deuoyent aiouster ce que l'on dit communement, *cæteris paribus*. Comme aussi les Logiciens disent cela d'vne cause naturelle & necessaire, si elle n'est empeschee d'ailleurs. Le Soleil cause

la lumiere de iour: mais si la Lune se met entre luy & la terre, n'auons nous pas tenebres? la Lune dõne clarté de nuit: mais ceste cause naturelle & necessaire est empeschee d'ailleurs a diuerses occasions. Ainsi donques nous consentons que le franc arbitre de l'hõme a mal, fait que tous hõmes sont mal, & que tous naturellement sont enclos sous peché & engagez par le venin du peché originel qui est espandu en tous. Mais loué soit Dieu, que ceste meschante cause naturelle & necessaire en ceste poure chair est empeschee par *sa grace, qui nous* a donné le sang de Christ pour nostre contrepoison, & *sa vie* pour nous estre vie desmaintenant & a iamais. Voila cõment tous leurs beaux argumẽs ne peuuẽt estre de valeur enuers ceux qui sont esclairez en verité par la parole de Dieu, affectionnez a pieté, & douez de iugement & raison pour esprouuer toutes choses & retenir ce qui est bon selon le commandement de Dieu.

1 Thess. 5, 21.

DE LA COMMVNION de la Cene.

Berengarius nioit anciennement la presence reale du corps & du sang de Iesus Christ en la Cene. Les Protestans Caluinistes n'ont point de honte d'enseigner que le vray corps & le vray

sang

sang de Iesus Christ sont autãt eloignez de nous en la communion, que le plus haut ciel est de la terre. Voyez qu'a faict Theodore de Beze au colloque de Poissy, tenu le 9 de Septembre 1561. Depuis le diuorce auenu en l'Eglise par les Protestans, l'on trouue plus de 85 ou 86 sortes d'expositions toutes diuerses sur ces mots, Hoc est corpus meum. *Gaspar Querchamer de Halle a ramassé 36 passages des seuls liures de Luther, par lesquels ledict Luther se contrarie 36 fois sur ces paroles. L'Eglise catholique croit simplemẽt ces mots selon que le Fils de Dieu nous les a dictez faisant son testament auec ses disciples la nuict qu'il fut liuré: auxquels il n'est loisible d'aiouster ou diminuer.*

On fait grãd tort a Berengaire & a nous, en nous imputant ceste doctrine, que nous nions la presence reale du corps & du sang de Christ. Car nous la confessons de bouche, croyons de cœur, & sentons en nos ames toutesfois & quantes que Dieu nous fait ce biẽ de nous assembler pour la communion de la Cene. Et aussi iamais Besze ne dit les propos qui luy sont icy imputez, que le corps & sang de Christ soyent tant absens de nous. Bien a il dit qu'ils sont absens du pain & du vin selõ la presence corporelle, afin que l'on n'imaginast point v-

ne preſence locale, & vne concomitance charnelle du ſigne & de la verité d'icelle. Mais c'eſt tout autre choſe parler de la preſence du corps & du sãg de Chriſt au pain, que ſi on parle de la preſence du corps & du ſang de Chriſt auec nous & en nous. Celle-là eſt ſacramentale: mais celle-cy eſt tellemẽt reale, que nous diſons que le vray corps & le vray ſang du Seigneur Ieſus, le meſme qui a eſté rompu & eſpandu en la croix, eſt en nous preſentement & de faict, quand nous communiquons a la ſaincte Cene: & que nous en auons & ſentons la verité en eſprit par foy, nõ par moyens corporels ou corporellement, mais ſpirituellement par l'operation de l'Eſprit de Dieu. Car ceſt Eſprit nous vniſſant a Chriſt, cõme noſtre ame tient vnis tous les membres au chef, nous inſpire, viuifie, & ſanctifie en luy, tellement que nous demeurõs en luy, & luy en nous a vie eternelle. Et cõbiẽ que luy corporellement ſoit au ciel & nous en terre, ſi eſt ce que pour cela l'vnion de noſtre chef & noſtre communion auec luy n'eſt empeſchee de riẽ: pource que l'Eſprit de Chriſt qui habite en nous entretient & parfait l'vnion auſſi certainement & plus vertueuſement, que l'ame humaine n'entre-

tretiẽt les autres mẽbres auec le chef, nonobſtant la diſtance du lieu ou de l'aſſiete d'iceux. Nos pieds ne ſont ils pas vnis a la teſte en l'vnité d'vn corps? Ouy, mais c'eſt par le moyen des membres qui ſont entre deux, & de l'ame qui eſt toute par tout le corps. Auſſi sõmes nous vnis a noſtre chef par le moyen de ſon Eſprit, qui eſt tout par tout le corps d'iceluy. Quant a ce qu'ils alleguent tant de diuerſes expoſitions des paroles de Chriſt, cela ne fait froid ne chaud a la vraye doctrine que nous enſeignons: car la verité ſurmonte toutes choſes. Toutesfois nous pouuõs bien dire en paſſant, qu'il n'eſt pas vray qu'il y ayt tant de diuerſes expoſitiõs, & qu'ils ne le ſauroyẽt prouuer: d'auãtage qu'ils en appellẽt beaucoup diuerſes pour la diuerſité qu'elles ont en forme d'expoſition, qui pourtãt en ſubſtãce ne ſont aucunement differentes: finalement que meſmes pluſieurs ſont en quelq̃ ſorte differẽtes, q̃ pour cela ne ſe cõtrariẽt pas: ce que Harẽ auec ſon euerchamer reproche ſi fort a Luther. Mais laiſſant cela, que reſte il, ſinõ que ie remercie les Ieſuites & Haren de la concluſiõ qu'ils mettent en ceſt article? Ils diſent que l'Egliſe catholique croit ſimplemẽt les paroles de Chriſt: cela faiſons nous: que ne croyẽt ils donc a-

uec nous, s'ils veulẽt eſtre de l'Egliſe catholique? D'auantage ils diſent qu'il n'eſt pas loiſible d'y aiouſter ou diminuer: pourquoy dõc aiouſtẽt ils aux paroles, a l'ordõnance, a la ſubſtance d'icelles toutes les traditions de la Meſſe? pourquoy en diminuẽt ils, aboliſſans les ſignes, oſtãs l'vſage du vin, & ſur tout en arrachans la parole d'edificatiõ, ſans laquelle il n'y a point de Sacremẽt en l'Egliſe de Dieu? Ie prie donc noſtre bõ Dieu qui a conduict leur main pour eſcrire cecy, qu'il ouure leurs entendemẽs, & diſpoſe leurs cœurs pour croire ce qu'ils diſẽt en verité, & le ſuiure en ſimplicité a ſa gloire eternellement.

DV PECHE' ORIGINEL.

Pelagius & Celeſtin heretiques nioyent anciennement le peché originel, diſans que le peché procedoit d'imitation, & non de generatiõ: & pourtant que le Bapteſme n'eſtoit neceſſaire, veu que par iceluy le Chreſtien n'eſtoit deliuré de peché. Caluin dit que le peché originel n'eſt point effacé par le Bapteſme, ny le Chreſtiẽ reſtitué en meſme iuſtice originelle & pureté de nature, qu'euſt eue Adã s'il fuſt demeuré en ſon integrité: mais il croit que ledict peché cõtinue & demeure en l'homme iuſques a la fin. Et pourtant il nie le Bapteſme eſtre neceſſaire a ſalut contre l'expreſſe pa-

se parole de Dieu, sainct Iean. Zuingle a nié tout a plat le peché originel estre és enfans des Chrestiens naissans au monde.

Si ceux de l'Eglise pretendue Romaine auoyent aussi peu d'acointance auec la doctrine de Pelagius & Celestin^{9} cõme nous, il y auroit moins de different entre eux & nous qu'il n'y a. Mais pour venir a la question presente, Caluin & nous tous disons conformement a la parole de Dieu que le vray Bapteſme de Christ nous sauue, & par consequent qu'il n'efface pas seulement le peché originel, ou restitue la iustice originelle & pureté d'Adam, mais qu'il efface tous nos pechez, & nous donne pleine iustice beaucoup plus richemẽt que s'il nous rendoit seulemẽt ce que le peché d'Adam nous a osté. Mais aureste, encores que de droit nous soyons affranchis de tout peché & ornez de iustice en Iesus Christ, si est ce que l'affranchissement n'est pas encores parfectement acompli en nous; mais nous portons la chair combatãte contre l'esprit, & le peché habite en no^{9}. Et pour dire clairement, nous auons vrayement le threſor acompli, qui est Iesus Christ auec la remission des pechez & la vie eternelle en luy: mais l'vsage & le fruict d'iceluy s'auãce

1 Pier. 3, 21.

nous de iour en iour. Et parainſi comme l'eſtabliſſement du nouuel homme eſt l'aboliſſement du vieil, auſſi l'acroiſſemẽt du nouuel homme eſt la diminution du vieil. Or puis que l'acroiſſement du nouueau ſe fait de iour en iour tout le temps de ceſte vie, commẽt ne ſe feroit la diminution du vieil tout le tẽps de ceſte vie? Le peché originel donques continue voirement, mais il s'en va vieilliſſant & declinant ſans ceſſe iuſques a la fin: & eſt vrayement effacé par le Bapteſme de droit deuant Dieu, mais traine encores par effect en nous deuant ce poure monde. Que ſi Meſſieurs de l'Egliſe pretẽdue Romaine veulent dire qu'il ſoit effacé du tout en tout, ie les prie qu'ils penſent s'ils ne ſeront pas en cela vrais Pelagiens. Car il faudra neceſſairement, qu'ils diſent que les fruits de peché ne ſont plus de generation, ains de pure imitation. Or quant a nous, l'Apoſtre a enſeigné nos conſciences trop mieux, ſi que nous ne crai-

Rom. 7, 22. gnons point de dire auec luy, *Ie pren plaiſir en la Loy de Dieu quant a l'homme du dedans: mais ie voi vne autre loy en mes membres rebellante a la Loy de mon entendement, & me menant captif a la loy de peché qui eſt en mes membres.* & ce qui s'enſuit. Or afin qu'vne

ne calomnie ne ſoit pas ſeule, Haren puis apres en aiouſte deux autres: l'vne contre Caluin, & l'autre cõtre Zuingle. Caluin nie le Bapteſme eſtre neceſſaire a ſalut, diſent ils. Mais ou eſt ce qu'il le dit? il n'y a point de preuue. Et puis, ce ſont toutes paroles a deux entẽtes pour mieux trõper les idiots. Car le nom ſignifie ou le ſigne elemẽtaire, ou la verité d'iceluy, ou to⁹les deux enſẽble ſelon l'ordõnance de Dieu. Quãt au ſigne elementaire, q eſt l'eau, il n'eſt pas neceſſaire a ſalut abſoluement ou de ſoy, mais pour le regard de la verité du Bapteſme, q nous ſauue auſſi bien ſans le ſigne, qu'auec le ſigne. Quãt a la verité, iamais Caluin ne nia qu'elle ſoit neceſſaire: car voila cõme il en parle ſur S. Iean, *Dieu ſous le ſigne viſible teſtifie & ſeelle la nouueauté de vie que luy ſeul fait en nous par ſon ſaict Eſprit. Il eſt bien vray que nous ſommes deboutez du ſalut ſi nous meſpriſons le Bapteſme: & en ce ſens ie confeſſe qu'il eſt neceſſaire. Mais c'eſt mal entendu la choſe, quãd on enclost ſous le ſigne la fiance de ſalut.* Car c'eſt cõme s'il diſoit, L'vn & l'autre eſt neceſſaire, la verité a cauſe de ſoy, le ſigne a cauſe de la verité, qu'il ſeelle, & teſtifie, & applique par l'inſtitution de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Zuingle

parla iamais le lãgage qu'ils luy reprochẽt, & ne leur eſt poſſible de le monſtrer par vne ſeule ſentence ou ligne de ſes eſcrits.

DE LA LOY.

Les Manicheens, teſmoin ſainct Auguſtin, diſoyent que la Loy n'eſtoit donnee aux hõmes pour la mettre en pratique & execution, & qu'icelle eſtoit impoſsible aux Chreſtiens. Les Proteſtans faiſans Dieu menteur, qui non ſeulement nous cõmande d'obeir a ſes cõmandemẽs, ains nous offre & preſente recompenſe & bien ample mercede ſi nous obeiſſons a iceux, font pire que les Manicheens: car affermans que la Loy ne ſe peut garder, ils oſent bien tãt preſumer d'eux meſmes, que de dire qu'ils sõt certains que la vie eternelle leur apartient.

Nous ne faiſons point Dieu menteur, quãd nous enſeignõs & maintenõs ſa verité en bõne cõſcience. Or la parole de verité nous enſeigne que Dieu n'eſt point mẽteur n'en commandant n'en promettant, que nous deuõs obeir a ſes cõmandemens, & ſouſpirer apres ſes ꝓmeſſes qu'il no⁹ fait de gracieuſeté: mais qu'il n'eſt pas en nous de par nous d'obeir a ſes cõmandemẽs, ne d'atteindre ſes ꝓmeſſes, nõ pl⁹ qu'il n'eſt en la puiſſance d'vn poure malautru de payer des dettes, & gaigner des biens infinis. Car nulle

nulle chair ne sera iustifiee deuant Dieu par les œuures de la Loy. Dieu donques est il menteur? ou se moque il de nous? nullement. Il n'est point menteur: car il demande vrayement ce que nous luy deuons, & promet ce qu'il veut vrayement tenir. Aussi n'est il point moqueur: car il nous fait cõnoistre dequoy nous luy sommes redeuables, dequoy nous deuons estre desireux, dequoy nous sommes vuides, & a quoy il nous faut adresser pour no⁹ aquiter enuers luy, & obtenir ioye & plenitude de vie eternelle. Cela certes n'est point se moquer de nous: mais au contraire quiconque ne recõnoist ce benefice de Dieu, il ne peut autrement qu'il ne se moque de Dieu. Cepẽdant voyez la modestie de Harẽ. Il dit que nous faisons pis que les Manicheens: pourquoy? pource que les Manicheens disoyẽt qu'il est impossible a l'homme de garder la Loy, mais ceux cy, dit il, osent bien tant presumer d'eux mesmes, que de dire qu'ils sõt certains que la vie eternelle leur apartient. Or premierement l'Apostre ne dit pas moins de la Loy parlant de *l'impuissance de la Loy en la chair*. Mais encores deuoyent ils donner mieux a entendre ceste ferialecõparaison qu'ils font entre nous & les Mani- Galat.2,16. Rom.8,3.

cheens. Car il n'y a point de proportion, si ce n'est qu'ils vueillẽt dire; Les Manicheẽs cõfessent que l'hõme ne peut garder la Loy pour en auoir vie: ceux cy presument d'eux mesmes qu'ils ont vie eternelle, encores qu'ils ne gardent pas la Loy, & le cõfessent. Mais cela est tresfaux, que nous presumõs de nous mesmes: c'est de la misericorde de Dieu que nous presumons tout. Car nous
Iean 3, 36. disõs, Qui croit au Fils, a vie eternelle: nous croyons au Fils, Dieu mercy: cõment donc n'aurions nous la vie? Et qui nous peut imputer a presomption, que nous croyons au Fils? Car au cõtraire il faudroit que ce fust vne merueilleuse humilité de n'y poĩt croire. Or Dieu par sa grace nous vueille preseruer d'vne telle Sataniq & peruerse humilité. C'est ceste maudicte humilité (si Haren & ses peres l'a trouuent si belle) de la-
Iean 16, 8. quelle nostre Seigneur Iesus parloit disant, *Quand le Consolateur sera venu, il reprendra le monde de peché, de iustice, & de iugement: de peché, pource qu'ils ne croyent point en moy*, & ce qui s'ensuit. Nous presumeriõs de nous-mesmes, si nous presumions en nous de garder la Loy: mais nous presumons de celuy qui l'a gardee & qui luy a satisfaict pour
1 Cor. 1, 30. nous, selon qu'il nous a esté faict de par

Dieu

Dieu nostre Pere sagesse, iustice, sanctification, & redemptiõ eternelle. Qui est ce qui peut auec raison blasmer ceste saincte presomption? qui nous peut empescher de reposer sur la croix de nostre Seigneur Iesus? qui est ce qui nous peut redarguër, si en viuant de la chair & du sang de l'Aigneau de Dieu, qui oste les pechez du monde, nous vsõs du benefice de la vie eternelle a sa gloire? Or loué soit Dieu de sõ dõ inenarrable.

DES BONNES OEVVRES, ET de la iustification.

Simõ Magus, cõme tesmoigne Theodoret liure premier chap. 1, enseignoit anciennemẽt que les bonnes œuures n'estoyent neccessaires a salut, & que c'estoit assez de croire. Eunomius heretique disoit le mesme, tesmoin sainct Augustin. Les Protestans Caluinistes, qui iniquement corrompent le poinct de la iustification, meslent le benefice de nostre Seigneur Iesus Christ auec l'obiect de la Foy qui est Dieu: & donent a entendre au peuple, qu'estre iustifié par foy n'est autre chose que de croire au Fils de Dieu, & en delaissant l'obeissance des commandemens n'entendent point ces paroles, Ie croi en Dieu le Pere toutpuissant, &c. L'on a remarqué 22 ou 23 sortes toutes diuerses d'opinions entre

les Protestans touchant le poinct de la iustification.

Il y a icy des mensonges entassez les vns sur les autres sans aucune discretion. Premierement c'est chose mensongiere de dire, que les Caluinistes corrompent iniquement le poinct de la iustificatiõ: & ce qui se dit sans preuue, peut estre nié auec mesme liberté qu'on l'afferme. D'auantage il n'est poĩt vray qu'ils meslẽt le benefice de Christ auec l'obiect de la foy, qui est Dieu. Car ils mõstrent en cela trois choses distinctemẽt: que Dieu le Pere est l'obiect a quoy la foy des fideles regarde: q̃ le Fils est l'image de Dieu inuisible, & s'est manifesté en chair, afin que nous trouuions & voyons Dieu en luy: & que le benefice de nostre redẽptiõ a en sa saison esté acõpli en luy & par luy. La foy donques tẽd a Dieu comme a son obiect, en Iesus Christ cõme en nostre Moyẽneur, auec cõfiãce certaine du benefice d'iceluy. En outre iamais ame de no⁹ n'a dict, qu'estre iustifié par foy, & croire au Fils de Dieu soit tout vn: car si nous cõfessons que nous sõmes iustifiez par foy (cõme de vray nous confessons) comment dirions nous que ces deux choses soyent vn, veu que nous disons au cõtraire que la foy & croire

au

au Fils de Dieu c'eſt tout vn ? Par la foy ou par le croire au Fils de Dieu nous ſommes iuſtifiez : eſtre iuſtifié c'eſt vn effect de la foy : ce ſeroit bien vrayement vne moquerie de confondre l'effect auec la cauſe, & dire que croire & eſtre iuſtifié ſoit tout vn. Ils ne ſauroyent monſtrer cela es eſcrits de perſonne qui ſoit. Item ils nous chargent de ces deux choſes a grand tort, que nous delaiſſons l'obeiſſance des commandemens de Dieu (ce que noſtre doctrine, vie, & profeſſion dementent aſſez, Dieu mercy) & que nous n'entendons point ces paroles, *Ie croy en Dieu le Pere toutpuiſſant.* Car qui eſt ce des deux qui les entend mieux ? celuy qui ſort de ſoy meſme pour ſe repoſer en Dieu ſeul par foy, comme a l'obiect d'icelle, ou celuy qui penſe voleter a Dieu auec des ailes de cire, & deſtremper ſes œuures auec ſa foy, comme font ces poures aueugles ? N'eſt il pas plus conforme a la parole de Dieu & au Symbole des Apoſtres de dire, Ie m'aſſeure de mon ſalut & vie eternelle par foy en Dieu le Pere, &c. ſans moy & ſans choſe quelconque qui ſoit en moy, que de dire, Ie m'aſſeure de tout cela en mõ Dieu & en moy, ou en mes bonnes œuures ? Et toutesfois telle eſt la

doctrine de l'Egliſe pretendue Romaine, ſi le poure monde l'entendoit bien. Finalement la difference qu'ils diſent auoir eſté remarquee ſi diuerſement au poinct de la iuſtificatiõ, ie croi qu'ils l'ont filee en quelque quenouille d'eſtoupes. Car nous ſommes bien aſſeurez par la grace de Dieu, qu'ils ne prouuerõt point tout ce qu'ils diſent par les liures des Proteſtans. Qui euſt iamais pensé, que meſme le pere de menſonge euſt peu amaſſer tant de menteries en ſi peu de paroles?

DE L'INVOCATION des Saincts.

Vigilantius anciennement propoſoit au peuple, qu'il ne falloit inuoquer les ſaincts qui ſont au ciel: mais auſſi toſt ceſte hereſie fut eſteincte, tant par l'autorité de la parole de Dieu & de l'Egliſe, que par vne infinité de miracles qui cõtinuellement ſe faiſoyent aux ſepulcres des Martyrs. Les Proteſtans deuroyent auoir honte d'auoir renouuelé ceſte pernicieuſe hereſie.

C'eſt hereſie, de maintenir opiniaſtrement vne doctrine erronee ſans parole de Dieu, & contre la parole de Dieu, apres auoir eſté legitimement conuincu par icelle. Or la doctrine de l'inuocatiõ des ſaincts qui

qui sont au ciel est sans la parole, voire mesme contre la parole de Dieu; qui a dict, Inuoque moy, & non pas Thibaud ou Gautier, & qui mesme ordinairement cõprend tout son seruice sous le nom d'inuocation. Et qui nous auroit cõuincus d'heresie pour auoir nié l'inuocation des saincts trepassez? Quant a l'autorité de l'Eglise, ele se perd autant de fois qu'elle pense parler plus auant que son espoux, & ne nous oblige point en choses de telle consequence. Les miracles sont seaux de la verité, & n'ont point de force contre la verité, comme Moyse mesme tesmoigne. Pourtant nous laissons volontiers l'inuocation des saincts a ceux qui ne se peuuent contenter d'inuoquer vn seul Dieu comme il a commandé, & de n'auoir autre Dieu que luy. Deut. 13, 2.

DES IMAGES.

Felicianus, Iulian l'Apostat, les Iconomachiens, & autres ennemis du repos de l'Eglise accusoyent anciennemẽt les Chrestiens d'idolatrie, pource qu'ils auoyẽt des images dans leurs temples. Les Protestãs font le mesme, & disent en se moquant qu'il n'y a point de difference entre les images de Iesus Christ, des Saincts

Martyrs, & celles des idoles Payens, de Iupiter, Iuno, Mars, Pallas, & autres semblables. Voyez le traicté qu'a faict Serranus Ministre de Nymes contre les Peres de Tournon, page 52. Or eux mesmes en blasmant les Catholiques de ce qu'ils ont les images de Iesus Christ & des Saincts, ne veulent estre blasmez d'auoir chez eux vne infinité d'images de leurs Ministres & autres. Vous ne trouuerez en Hollande & Zelande, voire dans Geneue maison ny chambre, qui ne soit ornee de vilaines & lasciues pintures.

Ceſt choſe controuuee de dire que Felician & Iulian l'Apoſtat accuſoyēt les Chreſtiens d'idolatrie: car les Chreſtiens n'vſoyent point encores d'images en leurs temples cōme nous auōs cy deſſus ſuffiſamment prouué. Et auſſi Nicephore meſme & Cedrenus teſmoignent, q̄ le premier qui a defendu d'adorer les images de Chriſt, apres qu'on eut commancé de les aſſeoir es temples, fut vn certain Xenaias ou Philoxenus Eueſque d'Hierapolis, au tēps de l'Empereur Anaſtaſe. Mais pour venir au poinct, nous auōs deſia cy deſſus monſtré cōbien ſont legieres toutes les allegatiōs de Haren pour la defenſe & cōfirmation des images. Or il ſeroit a deſirer, qu'ils donnaſſent bien

lib. 16, c. 27.

a en-

a entendre, en quoy ils mettent la difference entre leurs images & celles des Payens. Elle n'eſt pas en la ſubſtance d'icelles, ne ſelon la matiere, car les Payens en auoyent auſſi bien d'or & d'argent comme eux; ne ſelon la forme, car auſſi ne ſont ce qu'images. Auſſi n'eſt pas ceſte difference en quantité, ou qualité, ou action, ou paſſion, ou aſſiete, ou habit: car il y en a eu des grandes & des petites comme a preſent, des belles, des laides, & des moyennes: toutes ne faiſans rien qui ſoit, toutes ſouffrans toutes choſes, voire que les oiſeaux nichaſſent, & feiſſent plus ſur leurs teſtes: toutes aſſiſes haut & bas ainſi comme on a voulu, toutes veſtues & figurees ſelon que la nauette ou le pinceau leur a eſté gracieux. S'il y a difference, elle ſera en ſignification; laquelle ſignificatiõ elles ont non point de leur force & vertu, mais de l'inſtitution des hommes. Or poſé qu'vne image ſignifie Pallas, & l'autre ſaincte Catherine, Dieu n'a point ordonné l'vn plus que l'autre. les hommes en ſont auteurs: & qui a donné ie vous prie, ceſte autorité aux hommes? C'eſtoit aux Dieux Romains, diſoit Tertullian, de remercier le Senat qu'il les auoit faicts Dieux: n'eſt *en l'Apologetic.*

ce pas auſſi aux images de la Papauté de remercier les Preſtres de la grace qu'ils en ont receue, puis qu'ils les ont faicts ſaincts? Autãt certes pouuoit en cecy le Senat d'alors, comme les Preſtres d'auiourd'huy, & autãt les Preſtres auiourd'huy que le Senat. Or quãt a nous, qui ne voyõs rien plus en l'vn qu'ẽ l'autre par ordõnãce de Dieu, nous ne pouuõs eſtimer que nos conſciences ſoyent plus obligees a l'vn qu'a l'autre: & en lieu de tout cela nous nous eſtudions
Iean 4, 24. a adorer vn ſeul Dieu en eſprit & verité, comme il le demande par ſa parole. Mais voyez la fineſſe. il a eſté queſtion des images a adorer: & ils ſautent incontinent de là a l'vſage particulier des images hiſtoriques & vuides d'adoration. Ils n'ont que faire de reprendre telles images en nous, puis qu'ils en vſent entre eux en toute liberté. Les vns auront les images de leurs anceſtres, les autres de leurs amis: cela eſt en la liberté de chacun, d'auoir des images honneſtes ou pour memoire, ou pour doctrine, ou pour recreation. Mais des vilaines & laſciues ce qu'ils en diſent, nous ne le croyons point, nous ſauõs bien le cõtraire: & ſi meſme quelque particulier effronté le fait, nous ne l'aprouuons point. Que

pro-

profite il donc a ces grands discoureurs de blasmer vn corps & vn ordre public par quelque faute (si aucune se trouue) particuliere ? Il faut bien vrayement qu'ils ne sachent que dire, quand ils se ruent sur telles accusations pour en faire vn blasme commun.

DV PECHE' ACTVEL.

Les Protestãs ont renouuelé l'heresie des Nouatiens, quand ils disent que tous pechez actuels ne sont point pardonnez par le sacrement de penitence.

Il est vray que les Nouatiens & les Cathares disoyẽt que tous pechez actuels ne sont point pardõnez en l'Eglise aux repentans: mais nous disons bien autremẽt. Car nostre doctrine est, *qu'il n'y a plus de condemnation a ceux qui sont en Iesus Christ, & qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'esprit*: c'est a dire, que tous pechez, soyent actuels soyent autres, sont pardõnez a ceux qui se repẽtent & viennẽt a Christ par foy: & que par consequent l'Eglise ne peut ny ne doit estre plus rigoureuse contre eux, que n'est Iesus Christ son chef & son espoux. Les Nouatiẽs n'ont pas entẽdu cela. Quant a ce qu'ils appellent le sacrement de penitence, nous n'en disputerons point Rom. 8, 1

pour le preſent, nous remettans a ce que tant de gens ſauans en ont eſcript de noſtre temps pour cauſe de brieueté.

DES PELERINAGES.

Les Euſtachiens nioyent les pelerinages eſtre licites aux Chreſtiens. Les Proteſtans font le meſme, & s'en moquẽt: cõbien que tous les Peres anciens les ayẽt aprouuez, & qu'vne infinité de miracles s'y ſoyent faicts & s'y facent iournellement.

Iamais perſonne de nous n'a enſeigné q̃ le Chreſtiẽ doiue demeurer attaché en ſon pays n'en ſa maiſon: car il eſt loiſible de voyager pour voir, ou pour profiter en cõnoiſſance & ſauoir hõneſte, & meſme aucunes fois cõmandé de Dieu, cõme a Abrahã; ou neceſſaire pour la vocatiõ de chacun. Mais les voyages de ſuperſtition, deſquels la Papauté abonde, ne ſont receuables ny ſelon la parole de Dieu, dont Haren n'allegue pas vne letre pour preuue de ſon dire, ny ſelon le dire des Apoſtres & de l'Egliſe Apoſtolique, ne des ſaincts Peres qui ont eſté au commancemẽt d'icelle, ainſi que nous auons ia monſtré. Quant aux miracles, il y en a eu de faicts anciennement au cõmancement de l'Egliſe pour cõfirmation de la doctrine Euangelique: mais ceux q̃ l'õ no⁹ propo-

propose auiourd'huy sõt les vns faussemẽt controuuez, les autres contrefaicts, bien peu faicts veritablement, mais tous ensemble miracles de mensonge. Ce que nous prouuons par leur dire mesme, veu qu'au commancement du liure en la chaleur de leur dispute ils ont accordé *qu'on n'a besoin de miracles auiourd'huy pour authentiquer l'Euangile & la doctrine des Apostres, & confessé qu'elle a esté assez autorizee par signes & miracles.* Et de là chacun peut conclurre, si les voyages & pelerinages sont de la doctrine Euãgelique, ils n'ont plus besoin de miracles pour estre confermez; car la doctrine Euãgelique est assez confermee par miracles vrais & legitimes. Mais si les pelerinages ne sont point de la doctrine Euangelique, les miracles ne leur peuuent donner autorité, veu qu'ils sont seaux de la doctrine saincte: ains au contraire font la chose suspecte, qu'il y a de l'intelligence de Satan & du mystere d'iniquité. Car le maistre de ce mystere (comme dit S. Paul) *doit venir selon l'efficace de Satan auec toute puissance, & signes, & miracles de mensonge, & toute fraude d'iniustice en ceux qui perissent, pource qu'ils n'auront point receu l'amour de la verité afin d'estre sauuez.* 2 Thess 2,6.

DE LA VIOLENTE REFORmation des heretiques.

Les Donatistes anciennement s'eleuerent a l'encõtre de l'Egliſe catholique, & la vouloyent reformer, cõme ils diſoyent. Ils ruinerẽt les temples & les autels ſacrez ou l'on diſoit la meſſe, & dechaſſerent tumultuairemẽt les Preſtres & les Eccleſiaſtiques, & feirent durant certaines annees vn treſgrand deſordre en l'Egliſe: Mais, cõme recite Optatus Mileuitanus eſcriuãt ad Parmeniam liure 6, du temps de Conſtãtin le grand, ils furent iugez & condamnez comme gens impies & execrables. Les Proteſtans ont faict pire en nos iours, ruinant les ſaincts temples & les autels. Ils ont raclé les ſepultures de leurs Rois & de leurs Princes, & ont iecté les corps ſaincts & les reliques des Martyrs de Ieſus Chriſt au feu. Ils ont cruellement tyrannizé les gens d'Egliſe, & ont donné leurs corps aux animaux des champs: ils ont expoſé la pudicité des vierges ſacrees aux iniures des ſoldats, & ont faict poures & miſerables vne infinité d'honneſtes familles, ſe monſtrans en cela plus barbares & cruels que les Payens infideles. Voila la belle execution & l'effect de la ſolennelle proteſtation qu'ils ont faicte, promettans que la reformation eſtoit point pour offenſer les Rois, Princes,

ces & Magistrats. Et ce pendant ils les ont publiquement faict abiurer au peuple, & en ont creez d'autres a leur poste auec force & violence.

Iusques icy Haren s'est efforcé de faire veoir la verité de la doctrine que l'on enseigne en l'Eglise pretendue Romaine, & la fausseté de la nostre. En quoy il a tellement besoigné & ses peres auec luy, que chacune personne de iugement peut aiseement connoistre qu'il y a entre eux es vns de l'ignorance grossiere, es autres de la malice abandonnee contre la verité: tant ils sont impudens a se defendre par mensonges & faussetez. Maintenant par occasion pour charger d'auantage la saincte doctrine dont nous faisons profession, il brouille parmy la doctrine des reproches de la violence, audace, & temerité des Protestans contre le gouuernement public, & contre la doctrine saincte. En ce chapitre donc il obiecte en matiere de gouuernement quelques scandales pris & donnez; & les reproche a nos Eglises, cõme s'ils estoyent partis d'icelles, ou des Ministres qui y ont enseigné. Ce sont scandales pris, quand ils reprochẽt les choses saincteemẽt, iustemẽt

& legitimement faictes, comme si elles estoyẽt detestables a cause qu'il leur semble ainsi. Comme quoy? qu'on a ruiné des autels, & bruslé des reliquaires auec autorité publique & connoissance du Magistrat selon l'ordonnance de Dieu. Car ou trouueront ils que Dieu ayt rien commandé de ces choses en la saincte Escriture? ou trouueront ils que iamais autel ayt esté sanctifié en l'Eglise de Dieu a son seruice sans expres commandement & particulier d'iceluy? ou trouuerõt ils que iamais il ayt commandé la deuotion des reliquaires? Quant a nous, nous viuons selon le commandement de Dieu, & non point selõ les exemples des hõmes: & puis que Dieu a si estroitement commandé que l'on destruise les autels qu'il n'a point ordonnez, & que le peuple de Dieu mesme a esté sur le poinct d'entreprendre vne grosse guerre cõtre ses freres pour vn autel dressé sans ordõnance de Dieu, nous ne pouuõs faire autrement en bonne cõscience que de proposer a tous la volõté de Dieu, & exhorter chacun qu'il auise qu'elle soit legitimement suiuie. Que si quelque chose se fait illegitimement par ceux q doiuẽt executer la volõté de Dieu, qu'en peuuent les Eglises ou les Ministres d'icel-

Deut. 12, 4. Iosue 22.

d'icelles? De telle sorte sont les scandales donnez temerairemẽt & sans iugemẽt, ou mesmes cõtre pieté, humanité, & hõneste-té, par des soldats & autres pẽrsonnes indis-cretes. S'il y a eu des sepultures honorables gastees, des personnes viues tyrannizees, mortes exposees aux bestes, des vierges & femmes violees, le Seigneur sait combien cela desplaist aux Eglises & aux Ministres d'icelles: cõbien pour telles causes les gens de bien s'humilient deuant Dieu, & le sup-plient qu'il ne vueille point imputer a son peuple ce que le gendarme licencieux fait en desordre, ou que les autres sous couleur des armes vsurpẽt: voire cõbien moy mes-mes (qui en ay tousiours esté loin iusqu'a ceste heure par la grace de Dieu) ay senti de regret & d'horreur en mon cœur d'ouyr des choses qui y ont esté perpetrees. Mais si nous venions a faire comparaison de ce que leurs soldats ont fait, & font iournelle-ment ou ils ont la main dessus, que pour-ront ils dire, sinon que les leurs ont esté maistres passez en toutes choses inhumai-nes, impies, & diaboliques? Que diront ils de ceux qui apres auoir raui, forcé, a-busé par tour & par bandes des ieunes fil-les honorables a Malines, ont apres la pu-

dicité ostee butiné les vestemens d'icelles iusques a la chemise, les ont mises toutes nues sur le marché, & proclamees & vendues au plus offrant? Ces bestes fieres ne se pouuoyent ils contenter de leur auoir faict force & honte a leur plaisir, s'ils ne publioyent la honte d'icelles, & leur peché execrable deuant le ciel & deuant tout le monde? Iusques a quand Seigneur, te courrouceras tu, & fumera ton ire contre tes seruiteurs? Toy qui es iuge de toute la terre, ne ferois tu point iugement? Leue toy Seigneur, que l'homme mortel ne se fortifie plus, & que les gens soyent iugees deuant ta face. Quant a ce qu'ils alleguent sur la fin, des changemens ciuils; la conscience mesme de Haren est conuincue, que cela n'est point le faict des Eglises, ne des Ministres d'icelles: car pour vn ou deux qui s'y sont ingerez, qu'a a faire tout le corps d'estre blasmé? D'auantage il sait bien que mesme plusieurs ont assez tesmoigné, combien leur iugement estoit contraire a plusieurs choses qui se passoyent: brief que non seulement la Loy de nature donne des droicts communs au peuple du pays bas, mais aussi que les Princes dudict pays iurent des droits ciuils

uils, & font ſerment au peuple d'iceluy par conuentions reciproques, deſquelles i'ay moymeſme autres fois veu copie: ſelon leſquelles conuentions ſi les choſes eſtoyent a demeſler, eux meſmes ſeroyent contraints de iuger autrement en leurs conſciences, que maintenant ils n'en parlent eſtans pouſſez de leurs affections, ou aſſeruis par l'autorité d'autruy. Mais pource que ce n'eſt point mon deuoir, ne mon intention d'entrer plus auant en la connoiſſance de ceſte cauſe, qui eſt ſimplemẽt & purement ciuile, ie paſſeray a ce qui reſte du diſcours que Haren a faict des cauſes de ſon deſuoyement.

LA HARDIESSE ET TEMERITÉ des Proteſtans a meſdire de toutes choſes.

La hardieſſe & temerité inſupportable des Proteſtans a meſdire & iuger temerairement de toutes choſes ſainctes & honneſtes, corrompre les ſainctes Eſcritures, & les falſifier impudemment, m'a grandemẽt degouſté de leurs iniques eſcoles. N'eſt ce point vn blaſpheme contre noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, que Caluin profere en ſon Harmonie ſur le 24 chapitre de ſainct Matth. verſet 36, enſeignant qu'il a I

eſté ignorant de telle maniere qu'il ne connoiſ-
2 ſoit pas vn figuier? Item que le Fils de Dieu
ſe ſeroit retracté, priant ſon pere au iardin d'o-
3 liuet? Item que Ieſus Chriſt n'auroit prouué par aucune raiſon ferme & bien fondee, qu'il ne chaſſoit point les malins eſprits par la puiſſance de Beel-Zebub? Liſez Caluin en ſon Harmonie au verſet 25 du chapitre ſusdict.
4 Item de dire, que la paſſion d'iceluy nous euſt eſté inutile, ſi ſon ame n'euſt enduré les terribles tourmens des damnez? Caluin In-
5 ſtitut. liure 2, chapitre 16, ſect. 10. N'eſt ce point vn autre blaſpheme de dire, que noſtre Sauueur ſe ſeroit deſeſperé en l'arbre de la croix? liſez Caluin en ſon Harmonie ſur le 27
6 de ſainct Matth. verſet 46. Item que Ieſus Chriſt ne ſeroit deſcendu aux enfers contre l'article de noſtre foy? Caluin Inſt. liure 2, chap.
7 16, verſet 9. Que meſme apres ſa reſurrection il auroit eu faute de quelque choſe neceſſaire a la parfaicte gloire de reſurrection? Cal. Harmonie ſur le 24 de ſainct Luc verſet 39.
8 Item que le Fils de Dieu ne ſe ſeroit reſerué les cicatrices des cinq principales playes, ia ſoit que l'Eſcriture ſaincte & la doctrine des Peres les plus anciens diſent apertement le contraire? Zacharie 12. Act. 1, verſu 11. S. Auguſtin liure 2 de ſymbolo aux Catechumenes, chap. 8.

Cyrille

Cyrille lib. 12 sur sainct Iean, chap. 58. Or qui est l'homme de bien, qui n'auroit horreur de telles & semblables hardiesses & presumptiõs, proferees par vn homme contre le Fils de Dieu?

Ledict Caluin a esté si presumptueux, que d'oser attaquer mesme les Anges. Car au premier liure de ses Institutions cha. 14 sect. 4, il escrit que les trois Hierarchies, & les neuf ordres ne sont que choses vanies. Item que lesdicts bien heureux Anges ne seruent a Dieu syncerement & sans peché. Caluin sur le 1 chap. au Colosſ. verſ. 20. Item que tous fideles n'ont point vn bon Ange pour leur garde. Caluin sur le Psal. 90, & ailleurs.

Caluin mesdit des Anges.

9 10 11

S'ensuit maintenant la seconde espece d'audace & temerité, que Iean Haren blasme fort, & (s'il dit vray) n'a peu supporter es Protestans: c'est qu'ils mesdisent, iugent temerairement, corrõpent & falsifient les saincte Escritures & tout. Or combiẽ que Haren se deuroit prendre soy mesme (cõme on dit) par le nez, & sentir qu'il y est maistre du mestier, & que nous pourrions nier en verité les choses qu'il afferme par fraude, toutesfois nous laisserons toutes autres choses pour venir aux preuues qu'il pense produire. Nous prions donques le Lecteur Chrestien qu'il confere le dire d'vne part

& d'autre en equité, poise le tout en verité, & assee son iugemẽt en saincteté & charité sur toutes les allegatiõs & defenses qui sont icy couchees. Le premier blaspheme qu'ils obiectent du figuier ne se trouue en passage que ce soit: car voila les paroles de Caluin sur Marc 16, 18. *Il n'y aura point d'absurdité, quãd nous dirons que selon l'hõme il n'a pas conneu de loin la sorte de l'arbre: toutesfois il se peut faire que de propos deliberé il s'en est aproché, sachant bien l'issue.* Il n'afferme dõc poĩt ceste opiniõ là, mais il la remet au iugemẽt du Lecteur Chrestiẽ. Harẽ n'est il pas plus hardi q̃ cela, quãd il l'afferme de luy? Mais si Haren trouue si estrange & appelle blaspheme ce que Caluin concede de l'ignorance de Christ selon l'humanité, que dira il des anciens Peres qui en ont ainsi parlé? Irenee, *veu que le Seigneur mesme Fils de Dieu a cõcedé que le Pere seul sauoit le iour & l'heure du iugemẽt, disant ouuertemẽt, De ce iour là & de l'heure nul ne le sait, non pas mesme le Fils, sinon le Pere seul: Si donc le Fils n'a point eu de honte de raporter la science de ce iour là au Pere, &c.* S. Ambroise, *Iesus profitoit en sagesse & en grace. Comment profitoit la sagesse de Dieu? Que l'ordre des paroles te l'aprenne. Il y a auancement d'eage, & auancement de sagesse, mais humaine. Pourtant il a mis l'eage deuant, afin*

lib. 2. c. 48.

lib. de incarnationis sacramento, cap. 7.

que tu croyes que cela eſt dict ſelõ l'hõme: car l'eage eſt du corps, non de la diuinité. Donc s'il auancoit en eage d'homme, il auancoit en ſageſſe d'hõme, & ce q̃ s'enſuit. S. Auguſtin: *Et ſans point de faute ſelon ce que Ieſus Chriſt eſt homme, on lit de luy, Et Ieſus profitoit en ſageſſe, & en eage, & en grace enuers Dieu & les hõmes.* Au moĩs que la reuerẽce de ces bõs Peres, q̃ ont affermé cela ſans blaſpheme, face q̃ Caluin ſoit excuſé & traité plus doucemẽt par iuges equitables, & mieux raſſis q̃ ceſtuy-cy. Le ſecond qu'ils appellẽt blaſpheme, ne ſe trouue poĩt en Caluĩ. Il n'a poĩt dit q̃ Chriſt ſe retracte, mais qu'il vſe de correctiõ en ſa priere: mais Harẽ ſelon ſa charité l'appelle retractatiõ. S'il auoit vn peu eſtudié en l'art de Rhetoriq̃, il ſauroit biẽ q̃ l'on faict correctiõ en parlãt nõ ſeulemẽt des choſes maldictes, mais auſſi de celles là meſmes q̃ ſont biẽ dictes pour les dire encores mieux. Ceſtoit vne choſe biẽ dicte ſelõ l'ĩfirmité de la chair sãs peché, *Pere, s'il eſt poſſible, que ce calice paſſe arriere de moy*: mais ceſte meſme choſe, q̃ auoit eſté biẽ dicte & auec vne ſaincte ſubmiſſiõ a la volõté de Dieu le Pere, a puis apres eſté faicte encores meilleure par ceſte ſaĩcte correctiõ, quãd il a dict, *toutesfois non point ce que ie vueil, mais ce que tu veus.* Si Harẽ n'a poĩt encores apris ce bel vſage de

Tract. 82 in Ioannem.

2 *Harmõ. ſur Matt. 26 39.*

correctiõ, ie ne me trauailleray pas icy a en amener des exẽples (ce qui ſeroit trop lõg & faſcheux au Lecteur) mais ie luy conſeilleray, ſauf correctiõ, qu'il s'en aille a l'eſcole derechef. Le troiſieſme eſt vne demõſtrance manifeſte de l'iniquité de Haren & ſes peres Ieſuites enuers Caluin. car ils falſifient doublemẽt les paroles d'iceluy. Premierement Caluin parle du premier argument a part, ceſtuy cy le prend de toute la defenſe de Chriſt: voire meſme Caluin dit qu'il ſemble de prime face, ceſtuy-cy dit qu'il afferme reſoluement ce blaſpheme, que Chriſt ne prouue par aucune raiſon ferme & bien fondee en ſon diſcours, qu'il ne chaſſoit point les malĩs eſprits de par Beelzebub. Eſt ce là marcher en bonne foy? Secondement Caluin met ce propos en auãt, pour anticiper vne obiectiõ que l'on pouuoit faire cõtre la premiere raiſon amenee par Chriſt, & luy meſmes y reſpõd fort pertinemmẽt puis apres. Haren paſſe tout cela ſans ſonner mot. Le Lecteur, s'il luy plaiſt prẽdre la pene d'y regarder, trouuera qu'il en eſt ainſi. Parquoy ie prie les gens de biẽ, qu'ils auiſent eux-meſmes quel titre meritent les perſonnes qui ſe meſlẽt de calomnier en ceſte ſorte, & tromper le mõde par

3

telles

telles fausſetez. Le quatrieſme ſemble a- 4
uoir plus d'apparence que les autres: mais nous depeſcherons le tout en brief. Nous ſommes enſemble d'acord que tout l'hõme eſtoit peri, & q̃ Chriſt a pris a ſoy toute la nature qui eſtoit perie pour la racheter en ſoy, a ſauoir corps & ame humaine, par leſquels l'homme auoit peché. Or ie demãde, comment nous a il rachetez, ſinon en s'appropriant ce qui eſt noſtre, & nous appropriant ce qui eſt ſien? Qu'eſt ce qui eſt noſtre, ſinon le peché, & la pene d'iceluy? Quant au peché, il ſe l'eſt approprié par application: car luy qui ne ſauoit point de peché a eſté faict peché pour nous, afin q̃ nous fuſſions iuſtice de Dieu. Mais pour le regard de la pene, il en a biẽ pris autremẽt: car il l'a ſouſtenue realement & de faict en ceſte nature, en laquelle il nous eſt totalement ſemblable excepté peché: tout ainſi comme vn fidele reſpondãt, qui s'applique la faute ou la dette d'vn autre, & en porte la pene. A raiſon dequoy dit le Prophete Iſaie, que *la correction de noſtre paix a eſté miſe ſur luy*. Quelle donc eſt ceſte pene? la mort du corps, que le corps eſt abãdonné de l'ame, & la mort de l'ame, que l'homme eſt abandonné de Dieu. Selon l'vne Chriſt a

2. Cor. 5, 21.

Iſai. 53, 5.

Luc 23, 46. Matth. 27, 46. dict, *Pere, ie recõmande mõ esprit en tes mains:* selon l'autre il a dict, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu abandouné?* Et d'ou luy est venue ceste pene? de la sentence de Dieu le Pere, que Pilate a prononcé selõ l'homme, mais que la Loy iadis auoit prononcee selon Dieu: cõme S. Paul l'interprete fort bien disant, *Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy, quand il a esté faict malediction pour nous: car il est escript, Maudict est quiconque pend au bois.* Vray est qu'icy ils diront, que l'ame a souffert par sympathie ou cõpassiõ du corps qui souffroit en la croix, en vertu de l'vniõ personnelle qui est entre le corps & l'ame. Mais si ainsi est, il s'ensuit deux incõueniens que l'on ne peut eschapper. L'vn est, que par cõsequent la diuinité (q vrayemẽt ne peut souffrir) aura souffert en la cõmunion du corps, car aussi luy est elle vnie personnellemẽt: l'autre est, que l'ame humaine de Christ n'aura esté nõ plus passible q̃ sa diuinité: ce qui est du tout cõtraire a la parole de Christ disant *Maintenãt mon ame est troublee*: & ailleurs, *mon ame est troublee iusques a la mort.* Et a la verité, s'il n'y a point de raison que le corps, qui a moins receu & est brutal de soy, soit chastié sans l'ame, mais faut que l'ame soit d'autãt plus cha-

Galat. 3, 13. Deut. 21, 23. Iean 12, 27. Matt. 26, 38.

chastiee, pour ce qu'elle a pl⁹ receu de Dieu & est la dame du corps: comment n'auroit point esté tenue la mesme proportion au payement de nostre Redempteur? Nous concluons donques que nostre Seigneur Iesus a souffert realemẽt en son ame, aussi bien qu'en son corps, les penes auxquelles nous eussions esté dãnez, s'il ne se fust constitué plege pour nous enuers Dieu nostre Pere: & que la passiõ nous eust esté inutile, s'il eust souffert la mort seulement en son corps: mais qu'il y a eu ceste d ffer ẽce, que nous eussiõs esté detenus des douleurs de la mort, luy n'en a point esté detenu, ains la mort a esté engloutie en victoire par la puissance diuine d'icelluy. Le cinquiesme est vne pure calõnie, de mesme façon que nous auons veu en la troisiesme obiection. Car iamais Caluin n'a dict q̃ Christ ayt esté desesperé, mais bien qu'il luy est eschappee vne voix de desespoir, c'est a dire, telle q̃ les personnes ont acoustumé de ꝓnõcer quãd elles sõt en extremes angoisses. D'auãtage il ne dit pas cela cõme de soy, mais comme formãt vne obiectiõ en la ꝑsõne des aduersaires, a laq̃lle il dõne respõse & solutiõ puis aps. Il ne faut q̃ ces bõs peres iuriscõsultes, pour dõner ces sẽtẽces & paroles douteuses

des benignes & gracieuſes interpretations.
6 Le ſixieſme n'eſt qu'vne pure lourderie: car Caluin ne nie pas que Chriſt ſoit deſcẽdu aux enfers: mais il dit que c'eſt vne façon de parler figuree, & diſpute de la droite intelligẽce d'icelle. C'eſt vn abus que les Logiciens appellent *petitionem principij*. Mais qu'euſſent donc dict ces bonnes gẽs, s'il euſt du tout mis en arriere ceſt article, comme les Peres de Nicee & autres l'ont
7.8 laiſsé en leur ſymbole? Le ſeptieſme & huittieſme ſont de meſme argument, & artifice. Caluin parlant de la grace de Chriſt, qui auoit encores retenu ſes playes apres ſa reſurrection pour cõfermer la foy des fiẽs, vſe de ces paroles: *Certes en cela il s'eſt accõmodé a ſes diſciples d'vne merueilleuſe douceur & bõté, quand il a mieux aimé que quelque choſe luy defailliſt de la gloire parfecte de la reſurrection, que non pas que leur foy fuſt deſpourueue d'vne telle aide & apuy.* Comme s'il diſoit, la perfection & integrité d'vn corps eſt vne partie de la gloire parfecte de la reſurrectiõ, cõme S. Auguſtin es derniers liures de la cité de Dieu & tous les autres enſeignẽt. Cela donques que Chriſt n'a point eu ſes playes refaictes, a eſté cõme vn aneantiſſement volõtaire pour l'inſtruction des fiẽs.

Or

Or que dit Caluin en cela que les anciens n'ayent enſeigné, & que chacun ne puiſſe entẽdre, ſi la malice ne luy oſte le sẽs? Mais encores eſt cela plus graue & hardi, qu'ils condamnent cõme heretiq̃ ce dire de Caluin, qu'il ne faut point imaginer q̃ Chriſt aura encores les playes en ſon corps, quãd il viẽdra iuger le mõde. A voſtre auis, Meſſieurs, n'eſt ce pas cela vn article de foy, pour lequel il faille que nous entre-accuſiõs d'hereſie les vns les autres? Certes l'Eſcriture ne le dit point, non pas meſmes es paſſages qu'ils allegent. Car q̃ eſt ce qui iamais argumenta ainſi en bon ſens? *Ils verront celuy qu'ils ont percé*, donques ils le verront tout percé encores alors qu'ils le verront. Que ne diſent ils par meſme raiſon, ils verront celuy qu'ils ont tué, donc ils le verront tout tué? Quant a S. Auguſtin & Cyrille, il faut bien dire qu'ils ne les ayent poĩt leus, ou dire qu'ils penſoyent ailleurs en les liſant. Car Cyrille n'en parle pas vn mot: S. Auguſtin n'en veut rien affermer, combiẽ qu'il encline plus toſt a l'autre opiniõ; mais expreſſement ſelon ſa modeſtie il vſe par deux fois de ce mot, *fortaſſe*, parauenture, pour ne ſe preferer en iugement a perſonne qui fuſt. Pourquoy n'imitẽt ils plus toſt Zachar. 12.

la modestie singuliere de ce sainct personnage, que d'en decider arrogamment, & mentir si impudemment tout ensemble?

9 Le neuuiesme est de mesme grace & efficace. Il n'est pas vray que Caluin dise rien contre les Anges, ne l'ordre d'iceux: mais bien dit que ce n'est que vain babil au liure de Denys ce qu'il en a escript. Donc il ne mesdit pas des Anges, mais il reprend la vanité de ce Denys, qui en parle cõme s'il auoit crocheté toutes les chambrettes des cieux, & en auoit faict inuentaire a bon loisir. 10 Le dixiesme, s'il estoit vray, seroit de plus grande importance: mais Haren selon sa coustume a emprunté de l'ancre de ce poisson que no⁹ appellõs Seche pour tout brouiller. Caluin ne dit point que les Anges ne peuuent seruir a Dieu syncerement & sans peché: mais bien dit il auec S. Augustin, qu'en comparaison de la maiesté de Dieu l'obeissance des Anges n'est point si parfecte qu'elle puisse contenter Dieu, & qu'elle n'ayt besoin de support gracieux, qu'il appelle *indulgentia*. Car de faict que Haren me responde, s'il y a bien autant de proportiõ entre Dieu & les hommes, qu'il y a entre vn pere & son petit enfant. Que si l'obeissance d'vn enfant ne peut respondre

Augustin. lib. ad Orosium contra Prisc. & Origenistas, ca. 10.

a la

a la condition du pere, mais eſt ſupportee & excuſee du pere ſelon la condition de l'enfant: d'ou vient, que nous ne pouuons imaginer le meſme au ſeruice des ſaincts Anges enuers la maieſté infinie de Dieu? Le dernier eſt vn pur badinage. Platon a dict que chacun a vn Ange particulier: l'Eſcriture dit que chacun fidele a des Anges campez a l'entour de ſoy, que Dieu donne commandement a ſes Anges en faueur d'iceux; &c. quel malheureux degouſtement eſt ce, qu'auiourd'huy on ſe combat pour auoir plus toſt vn ſeul Ange pour garde a la Platonique, que cent, mille, dix mille (ſi beſoin eſt) a la Chreſtienne? C'eſt vn abyſme de la vanité & preſomption des eſprits, qui ne ſe contentent point des clairs ruiſſeaux de l'Eſcriture ſaincte: car apres auoir erré par les deſerts çà & là ils deuiennent beaucoup pires, & pour couurir leur ordure ne ceſſent de crier apres les gens de bien, comme ſi c'eſtoyent enragez. Le Seigneur qui a iadis chaſsé les diables hors des corps des poures demoniaques, deliure les ames de ceux-cy, s'il luy plaiſt, de la tyrannie de Satan & les ramene a la bergerie de Chriſt en la cõpaignie des enfans de Dieu.

11

Pſal. 34, 8.
Pſal. 91, 11.

Cal. Inst. l. 4. chapit. 8. sect. 8.

Le meſme parlant des Apoſtres eſt tant temeraire, que d'eſcrire qu'iceux ont eu commandemẽt expres de n'ẽſeigner aucune choſe laquelle premierement ils n'euſſent apriſe de la bouche du Seigneur: & neantmoins il eſt certain qu'ils en ont enſeigné pluſieurs autres, Actes 15, 1. & 1 Cor. 7, 12.

Il eſt certain que la doctrine des Apoſtres a eſté limitee de Chriſt: mais qu'ils en ayent enſeigné ſans qu'ils l'euſſent receue de Chriſt, c'eſt vne choſe fauſſe. Haren allegue deux paſſages pour preuue: mais ils ne font riẽ a ſon propos. Car en l'exemple des Apoſtres Act. 15, il n'y a rien qui ſoit cõclu par eux ny eſcript a l'Egliſe d'Antioche, que Chriſt n'euſt ſerieuſement cõmandé, ſuiuant meſme les ſainctes ordõnances de la Loy morale. Car ce qu'ils defẽdẽt la pollution des idoles concerne la premiere table: le reſte concerne la ſeconde, c'eſt a ſauoir que nul ne face contre le bien & edificatiõ de ſon prochain, n'en choſes expreſſement cõmãdees ou defendues, comme eſt la paillardiſe, n'en choſes indifferentes, cõme eſt de manger du ſang, ou de la chair eſtouffee. Il faut biẽ que Harẽ ayt peu eſtudié es Euangiles de Chriſt, s'il n'entẽd que

Act. 15, 20.

Chriſt

Christ auoit instruict ses Apostres de ces choses. Le seul cinquiesme chapitre de S. Matthieu, & le dixhuictiesme tesmoignerõt a iamais son ignorãce: car en iceux no⁹ est manifestemẽt monstré, quel cõmandement les Apostres ont receu de la bouche de Christ sur la matiere dõt il estoit q̃stion. Quant a l'autre passage de S. Paul, c'est vne chose lourde de l'appliquer a ce ꝓpos, cõme si les Apostres auoyẽt enseigné outre ce qu'ils eussent parauant receu du Seigneur. Car cõbien qu'il semble que l'Apostre face oppositiõ du Seigneur & de soy, si estce que pour cela il ne s'ensuit point que l'Apostre ait parlé choses que le Seigneur ne luy eust point dictes. Cela est monstré par l'autre verset parauant, quand S. Paul parle ainsi, *ie denonce non point moy, mais le Seigneur.* car qui est l'homme si beste, qui entẽde par cela, que S. Paul ayt a dire autre chose, que ce que le Seigneur denoncoit par luy? Cõme donques ce que le Seigneur denonce, l'Apostre aussi le denonce de par le Seigneur, & non point autre chose: ainsi aussi ce que l'Apostre dit, le Seigneur l'a dict a son Apostre, & le dit a son Eglise par iceluy, sãs que l'Apostre y ayt rien aiousté du sien, ne couru deuant son Seigneur. Que veut dõc dire 1 Cor. 7, 10.

ceſte oppoſition ? L'Apoſtre s'expoſe ſoy
verſ. 6. meſme en deux paſſages de ce meſme cha
verſ. 25. pitre, quād il dit, *Or ie di cecy par conceſſion, non par cōmandemēt:* & puis apres, *Quāt aux vierges, ie n'ay point de cōmandement du Seigneur, mais ie donne mon auis, comme ayant receu miſericorde de Dieu pour eſtre fidele.* C'eſt donc cōme ſi l'Apoſtre diſoit, Vous deuez bien eſtre aſſeurez de moy, que ie ne vueil point amener choſe q̄ ſoit, en ceſte matiere, que ie n'aye receue de la miſericorde de Dieu, & que ie ne vous baille en toute fidelité. Mais cependant, pource que la nature des afaires qui ſe preſente en ceſte cauſe eſt fort diuerſe, entant qu'es vnes le cōſeil eſt tout pris, les autres ſont encores pēdantes du cōſeil & deliberation des hōmes, il faut neceſſairement que ie traicte ceſte queſtiō en deux ſortes. Car es choſes dont le cōſeil eſt tout pris, & qui ne ſont plus remiſes a la
verſ. 24. deliberation humaine, il faut qu'vn chacū demeure deuāt Dieu en ce a quoy il eſt appellé: de telles choſes ce ne ſuis ie point qui parle, mais le Seigneur q̄ en a porté ſentēce expreſſe & abſolue, ſoit par ſa Loy, ſoit de ſa propre bouche. Telle eſt l'ordōnāce des fideles conioincts par mariage ſelon Dieu, verſet 10. Mais en celles qui dependent ou du propre auis & Cōſeil des fideles, ou du

faict d'autruy, en telles choſes moy ie di, nõ pas le Seigneur, c'eſt a dire, de telles choſes ie parle conditionnellemẽt & conſeille fraternellement, puis q̃ le Seigneur n'en porte point outre ſa ſentence diffinitiue & abſolue, mais les ſubmet encores a la deliberation des ſiens. Cõme quoy! ſi vne vefue ou vne vierge ſe doit marier, cela depẽd du don de Dieu, de leur volonté, & du conſeil d'autruy: le Seigneur en cela ne dõne poĩt de cõmandement par moy, qui les oblige. Semblablement ſi vne perſonne a eſpouſé parti infidele, la choſe depend du parti infidele, s'il conſent de demeurer ou non: le Seigneur ne donne point en cela de commandement ſimple & abſolu, pource qu'il faut prendre en cecy conſeil ſelon le faict d'autruy. Voila comment, dit l'Apoſtre, ie vueil que mes paroles ſoyẽt priſes & entẽdues ſur ce que vous auez mis en queſtion. Ceſte interpretation eſt de S. Paul meſme, cõme nous venons de monſtrer, & a eſté ſuiuie de S. Auguſtin & d'autres anciens. Que ſert donc ce paſſage a monſtrer, q̃ les ſaincts Apoſtres ayẽt enſeigné autre choſe? car meſmes no⁹ sõmes preſts de mõſtrer q̃ S. Paul ne dit riẽ en ce chapitre là, qui n'ayt parauant eſté dict au vieil Teſtament, &

lib. 1. de ſermone Domini in mõte.

qui ne soit aussi es Euangiles de Christ. Si donques le Seigneur a dict tout cela, mais n'a pas donné commandement expres & resolu en vn cas cõme en l'autre, dequoy S. Paul a voulu biẽ auertir ceux a qui il escriuoit; chacun peut voir a l'œil combien mal peut seruir ce passage de fondement pour y bastir dessus les traditions des hommes.

CALVIN MESDIT des Euangelistes.

Et ne se contentãt ledict Caluin d'auoir faict tort aux Apostres, il vse de mesme audace parlant des Euangelistes. Car en son Harmonie sur le premier de S. Matthieu il les accuse de n'auoir assez clairement & asseureement monstré, que nostre Seigneur Iesus Christ soit descendu de la race de Dauid.

Cela est faux, & est vn vray traict de la charité & verité des peres de Haren. Car Caluin allegue là ce que les autres en pensent & disent impudẽment, & y respõd solidement puis apres. Quelle raison donc y a il d'imputer cela a Caluin, sinon la malueillance?

CALVIN MESDIT DES Patriarches.

Il mesdit de mesme des Patriarches: car parlant d'Abraham sur le 16 de Genese, il l'ac-

il l'accuse d'auoir violé la Loy du mariage contre la volonté de Dieu & l'ordre de nature: & que le lignage de Iacob ne viēt que d'vne puante ordure. Que l'vne des deux filles de Laban qu'espousa Iacob, n'estoit sa femme legitime, & que ledict Iacob s'estoit meslé auec ses femmes d'vne facon brutale. Il censure Moyse, escriuant sur le 32 d'Exode, verset 32. Tous leurs commentaires sont presque farcis de telles effrenees hardiesses & temeritez, par lesquelles corrompans toute la saincte Escriture ils l'ont appropriee a leurs pernicieuses erreurs & heresies. Quel mal plus grand eust peu arriuer a l'Eglise Chrestienne, que ceste playe que luy ont faicte les Protestās, non seulement d'auoir reuoqué en doute la plus part des liures de la saincte Escriture, ains de les tenir pour suspects & reiectez? L'epistre catholique de sainct Iaques, qui presse les hommes a exercer bonnes œuures, Luther l'appelle epistre de paille. L'epistre aux Hebrieux est pleine de nœuds, ce dit il, & contreuenante a l'Euangile: & pourtant elle ne doit estre tenue proceder ny de S. Paul, ny de quelque autre Apostre. Autant en dit il de l'Apocalypse. D'autres n'ont eu honte de dire, que la seconde epistre de sainct Pierre estoit faussement attribuee a sainct Pierre, & qu'elle estoit fausse. Les liures des Machabees sont ap-

cryphes, ce disent ils: aussi font ils contre eux. Plusieurs d'entre eux tiennent la plus part des liures du vieil Testament, non pour vrais, ains comme histoires morales representees aux yeux des hommes pour reformer leurs vies a iustice & vertu. Vn des premiers Ministres d'entre eux m'a souuent dict, qu'il n'y auoit iamais eu de Iob, & que les histoires d'Adam, Noe, Samson, & autres ne sont veritables. Il y a quelque temps, qu'estant en Hollande vn Docteur de la maison de charité en ma presence se moquoit de la saincte Escriture: & estant serieusement repris disoit auoir apris des Commentaires de Caluin & d'autres Protestans, qu'il n'y auoit nulle certitude de qui nous tenions lesdictes Escritures, & s'il les falloit tenir pour vrayes, ou point. Ie connoi certains Ministres audict pays de Hollande, qui publiquement autorizez mesme des Magistrats font profession de ceste inique & diabolique religion des Libertins, & en ont faict imprimer des gros liures.

I'eusse vrayement pensé que les peres Iesuites eussent basti tout cecy & donné a Haren sa leçon, si ie ne voyoye qu'en ceste fin il parle tousiours comme de sa personne. Et certes c'est vne piece digne de Iean Haren, pleine de vanité, pleine de men-

menſonge, & pleine d'impieté. Premierement il reprend Caluin de ce qu'il n'a prouue pas le faict des Patriarches Abrahã & Iacob : poſſible ne trouueroit il point mauuais, s'il luy eſtoit loyſible de faire de meſme auiourd'huy. Mais eſt il ſi nouueau es ſainctes Eſcritures, qu'il n'entende pas que les exemples des ſaincts nous y ſont propoſez, les vns a ſuiure & imiter, les autres a fuir & euiter ? Voudroit il donc aprouuer & enſuiure l'yurognerie de Noë ? l'inceſte de Lot ? l'idolatrie d'Aaron ? l'homicide de Dauid ? & autres choſes ſemblables, puis que l'Eſcriture les recite de ces ſaincts perſonnages ? Combien mieux dit ſainct Auguſtin ? *Quand nous liſons telles choſes*, dit il, *es ſainctes Eſcritures, il ne nous faut pas pourtant croire qu'il les nous faille auſſi faire, pource que nous croyons qu'elles ont eſté faictes, de peur que nous ne violions les commandemens, quand nous ſuiuons les exemples par tout.* Il a falu que Caluin eſcriuant ſon Cõmentaire diſt ſon auis, s'il trouuoit le faict d'Abraham & de Iacob bon ou mauuais. Il dit qu'il le trouue mauuais, & eſt aiſé a monſtrer pourquoy. Et vous Haren le trouuez vous bon, en bonne conſcience ? Vrayement telle

Contra mẽdacium ad Cõſent. c. 2.

qu'elle eſt, ſi m'aſſeure ie qu'elle ne le troue pas bon. Pourquoy donc blaſmez vous en Caluin le iugement que vous meſmes en feriez, s'il le vous falloit faire ſur voſtre conſcience? Si vous dites qu'il en iuge trop aſprement & rigoureuſement, poſſible y a il trouué la faute plus grande que vous ne faites. Et vous auſſi d'autrepart, raportez ſes paroles d'vne façon plus atroce qu'il ne les a pas dictes: qui eſt vne charité que vos peres Ieſuites nous preſtent treſuolontiers. Car autremẽt il n'eſt rien plus certain que cela, que l'vn & l'autre ont *faict contre la* Loy de Dieu & de nature, concernante le mariage; de laquelle dit le Seigneur Ieſus, Matth. 19. *du commancement il n'eſtoit pas ainſi.* Quant au faict de Moyſe, les iugemẽs ſont vn peu plus diuers, meſme entre les anciens. Mais qui ouyt iamais dire, que pour cela ils s'attachaſſent les vns contre les autres, & ſe prinſent par les cheueux? Ils eſtoyent plus ſages, modeſtes, & charitables que cela. Louez ceſte vertu des Peres, & la ſuiuez: & vous ne combatrez plus, pour iuſtifier les ſaincts en leurs infirmitez. Mais c'eſt aſſez debatu la cauſe de Caluin, que vous auez tant iniuſtement aſſailli en ce diſcours. Son ame vit es cieux, & ſes eſcrits en terre,

qui

qui se defendent assez d'eux mesmes sans moy, contre les abois & morsures des mastins que Satan excite de iour en iour.
Mais afin que Caluin ne fust point tout seul mis es rens, Iean Haren vient a parler de ceux qui reuoquent en doute l'autorité de quelques liures: & combien qu'elle soit fort differente entre les vns & les autres, toutesfois il enuelope tout ensemble de faict d'auis, afin qu'il puisse mieux sauuer ce que ses peres Iesuites pretendent, par les marests. Ainsi il reproche premierement a Luther les iugemens, qu'il a dõnez du commancement trop a la chaude contre les Epistres de sainct Iaque, & aux Hebrieux, & contre l'Apocalypse de S. Iean: & dissimule malicieusemẽt que le mesme a tenu tout autre langage, quand il a puis apres esté mieux instruict, & s'est modestement deporté de son audacieuse censure. En quelle foy a peu Haren parler des premieres fautes trop hardies de Luther, & laisser les amendemens en arriere, sinon qu'il a pensé qu'il en ayt pris a Luther comme a luy, & qu'il soit allé de mal en pis?
Apres il se scandalize de ceux qui tienent la seconde Epistre sainct Pierre pour suppossee, & les Machabees pour Apocryphes.

Quant a l'epiſtre S. Pierre, ce ne ſeroit rien de nouueau, veu qu'ãciennemẽt pluſieurs Egliſes & gens de bien en ont ainſi iugé, comme nous liſons en Euſebe quaſi par tous les liures de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique. Pour le regard des Machabees, ceux qui les appellẽt Apocryphes que diſent ils autre choſe, que cõme l'Egliſe ancienne a dict? car c'eſt auſſi a bon droict que nous deuons en cecy preferer le iugement d'icelle a vn Concile de Carthage apoſté, veu que ces liures n'ont pas vne telle correſpõdance qu'il apartient auec la doctrine des liures Canoniques, cõme S. Auguſtin meſme a fort bien obſerué ſur l'hiſtoire de Rezaia, qui eſt au 14 chap. du ſecõd liure. Que ces liures là facent contre nous tant qu'ils voudront, ils ne peuuẽt rien du tout a l'encontre de nous: tout ainſi comme ny ces liures là, ny ſemblablement nous ne pouuons rien contre la verité. Quant aux calomnies qui s'enſuyuent puis apres, la reſponce eſt aiſee. Nous ne croyõs point, Haren, qu'il y ayt de tels Miniſtres cõme vous dites, qui ne reputent non plus les hiſtoires ſainctes que des moralitez, & qui ſoyẽt Libertins de doctrine & de profeſſiõ auec le bon gré & aueu de leur Magiſtrat. S'il y en a,

en a, ils sont hypocrites cõme vous: & sommes asseurez que Dieu les descouurira, & que l'Eglise en son temps n'oubliera point de faire son deuoir contre tels garnemens. Le mesme disons nous du Magistrat Chrestien qui est en Hollande: & en general ie vous remercie au nom de tous, que l'inimitié que vous portez a la verité & vos reproches leur seruiront d'aiguillon a mieux faire que iamais, & s'abstenir de chose reprochable: qui est vn des profits (comme dit Plutarch) que les gens sages & bien-auisez doiuent recueillir de leurs ennemis. Mais vrayement c'est vn plaisant discours, & vne preuue non reprochable que fait Haren, quand il prend a tesmoin vn Docteur de la chambre de charité Quand ainsi seroit, Haren ne veit il iamais vne araigne qui sucçast son venin d'vne bonne fleur? ou vne charoigne qui tirast des rayons du Soleil sa punaisie? c'est ainsi que Dieu endurcit les cœurs des meschãs, Haren, & qu'il fera du vostre, si vous ne vous repentez bien tost, & vous conuertissez a luy. Mais ce Docteur la mẽtoit a plaisir, & y prenoit d'autant plus de plaisir, pource qu'il pẽsoit vo⁹ faire desplaisir: car il iugeoit

alors de vous a tort, que vous eſtiez meilleur Caluiniſte que vous n'eſtes Chreſtiẽ. Et puis, qui eſt ce qui ne ſache qu'vn tel ne peut dire vray, qui impute a Caluin & aux Proteſtans ces blaſphemes contre la ſaincte Eſcriture? Nous qui expoſons ſans crainte noſtre vie pour le teſmoignage de la verité que nous auons apriſe des ſainctes Eſcritures, nous qui ſouffrons tous les iours pour icelles, nous qui appellons au teſmoignage d'icelles contre toutes les fraudes de Satan dont Haren eſt miſerablement enlacé, ne monſtrons nous pas deuant Dieu & ſes Anges, deuant les hommes & toutes creatures, voire meſme deuãt tous les diables d'enfer (qui en creuent de deſpit) que nous ſommes plus certains des ſainctes Eſcritures, & reconnoiſſons mieux la verité d'icelles, & l'aimons plus, que noſtre propre vie? Il faudroit des petis enfans, a qui l'on taſchaſt de perſuader ces contes: encores ne les croiroyent ils point: tant eſt puiſſante la verité que nous auons connue & embraſſee par la grace de Dieu, & la profeſſion que nous en faiſons manifeſte.

DES

DES ANCIENS SAINCTS Peres.

La temerité & hardiesse insupportable des Protestans est trop grande, d'oser ainsi mesdire des anciens Peres & Docteurs de l'Eglise: la plus part desquels ont enduré le martyre pour le nom de Iesus Christ. Sainct denys Areopagite disciple de sainct Paul, & duquel l'Escriture saincte fait mention, est appellé vieil resueur. S. Cypriam martyr & excellent Docteur est tenu pour stupide & delaissé de Dieu, & depravateur de la penitence. Sainct Iean Chrysostome est vn obscurcisseur de nostre iustification. Nazianzenus est vn causeur. S. Ambroise estoit ensorcelé du diable. Sainct Hieroſme estoit conduict par vn esprit diabolic, homme iniurieux, blasphemateur, meschant, corrompeur de la saincte Escriture, vn vray moine. Nicephorus est rempli de blasphemes & d'inepties. Et ainsi ont ils parlé presque de tous les anciens Peres. Chose pour auoir horreur & vergoigne: Et neantmoins tous leurs escrits sont farcis de tels blasmes & paroles iniurieuses. Voyez Besze sur les Actes chapitre 23. item 2 Timot. 3, annot. 8. 1 Corinth. 7, annot. 1, 9 & 28. &c.

Ceste accusation ne merite pas respõse: car il y a beaucoup de choses fausses & sup-

poſees, beaucoup de falſifiees, & quaſi toutes ſans allegatiõ d'auteur ne de paſſage: ce qui ſe deuoit bien faire en teſmoignage de verité. Parquoy nous viendrons aux paſſages alleguez. Le premier paſſage allegué de Beſze eſt touchant Nicephore, lequel fait mention ſeulement de ſeptante hõmes a cheual & deux cens piquiers, qui furent ordõnez pour conduire ſainct Paul en Ceſaree: en lieu que S. Luc faict mention de deux cens gardes par deſſus. Beſze remarque ſeulement ceſte diuerſité, ſans en dire ne bien ne mal en ce paſſage. Ne voila pas vne grãde occaſion pour luy faire ſon proces? Et quand il remonſtreroit ſa faute & la nommeroit par ſon nom, ſeroit ce donc vn peché mortel? Il y a tantoſt quatre ans qu'vn certain Buſæus a Mayence a deſdict Nicephore en l'origine des Themiſtiens heretiques, & a prouué la vraye origine d'iceux contre l'auis dudict Nicephore. D'ou vient, qu'il faut que Beſze en porte la paſte au four, cõme on dit? & q̃ ce que Buſæus a bien dict eſt trouué bon, ce que Beſze a dict eſt mauuais? N'eſt ce pas la ſuffuſion d'enuie & de maluueillance, qui fait que les iugemens ſont ſi iniques? n'eſt ce pas acception de perſonnes, qui dõne grace ou

lib. 2. c. 28.

Act. 23, 23.

ce ou disgrace a la doctrine presentee? De mesme va il aux autres passages qui sont puis apres alleguez: tellement que ce seroit temps perdu de nous amuser d'auantage a ces allegations. Sur la seconde a Timothee Beze reprend ces beaux Euangiles d'Abdie, de Nicodeme, & autres. O le grand crime! Et pourquoy ne reiecteroit il ces liures, veu que S. Hieroſme auſſi l'a faict, Gratian l'a faict en ſon Decret, & autres ſemblablement, ſur tout cõſiderans les ſottiſes & menſonges qui y ſont redigez? Sur la premiere aux Corinthiens il reprend S. Hieroſme. Ouy, mais il le faict modeſtemẽt, & le fait non pour enuie qu'il luy porte, comme ceux cy, mais pour l'amour qu'il porte a la verité & ſainɛteté, comme nous deuons tous. La verité de Dieu, Clement Alexandrin, ſainɛt Auguſtin, & autres luy en ont donné autorité en la matiere qui y eſt deduiɛte: pource que ſainɛt Hieroſme s'y eſtoit fort eſtrangement abusé. Et vne ame vrayemẽt Chreſtienne trouueroit elle meilleur d'eſpargner & adorer le nom de ſainɛt Hieroſme, que d'expoſer & maintenir la verité de la doctrine diuine contre l'abus d'iceluy?

DES HORRIBLES IVGEMENS de Dieu tombez ſur les principaux chefs des heretiques.

Les iugemens de Dieu terribles & eſpouentables, tombez ſur les principaux Docteurs des Proteſtans l'ont ſouuẽt rendu perplex & eſtonné. Car ce qu'on dit couſtumierement leur arriue preſque a tous, telle vie telle fin. Ceux qui ont conneu la vie & les geſtes de feu Martin Luther meſme de ſa ieuneſſe ont touſiours predict qu'il ſeroit vne meſchante fin. Il eſtoit ambitieux & ſuperbe, autant que perſonne qui fut de ſon temps, n'appetant que les honneurs de ce monde, & n'eſtoit iamais contẽt de ſa vocation. Et cõme il auoit l'eſprit ſubtil & curieux, il ne s'eſtudioit qu'a ſauoir les ars & ſciences defendues de Dieu: eſquelles il profita ſi bien, qu'il s'eſtoit rendu les diables ſi familiers (comme luymeſme le teſmoigne par tous ſes eſcripts) que continuellement il conferoit & traictoit auec eux, voire des principaux poincts de la religion. Ses œuures & ſes geſtes, que luymeſme & ſes diſciples ont faict mettre en lumiere, teſmoignent a plein que ce n'eſtoit qu'vn ventre execrable, farci de brocards & de ſcurrilitez, qui auoit enſorcellé les eſprits des hommes. Liſez les liures imprimez contre le Pa-

le Pape, & Iean Farcimen, item Sermones conuiuales, & autres semblables ordures: y a il chose au monde plus orde & vilaine, que le suiect desdicts liures? Sa fin a bien monstré le courroux de Dieu sur luy. Car vn homme de bien non menteur, qui pour lors estoit au lieu ou il mourut, m'a affermé en conscience, qu'auant sa mort le diable se presenta a luy en forme horrible & espouuentable, qui l'intimida de telle sorte, que s'estant mis au lict dispos, il fut trouué mort 4 heures apres. Voila le salaire ordinaire des seditieux & perturbateurs du repos de l'Eglise.

Les principaux Docteurs des Protestãs sont le Seigneur Iesus, ses Apostres & Euãgelistes: desquels la croix & la mort violente pour la plus part est exposee en l'histoire de l'Euãgile, & autres discours Ecclesiastiques. Or si Haren a esté perplex & espouuanté en cõsiderant la pesanteur de la croix, ce n'est point de merueille: car il n'a onques bien sceu que c'est, ny de l'honneur que Christ fait aux siens, s'ils souffrent pour son nom, ny de l'esperance qui leur est gardee es cieux en la communion d'iceluy. Iamais il ne porta engraué en son cœur ce beau dire de Christ, *Vous auez tribulation au monde, mais ayez* Iean 16,23.

bon courage: i'ay vincu le monde: ne semblablement celuy de sainct Paul, *Si nous sommes morts auec luy, aussi viurons nous auec luy: si nous souffrons, aussi regnerons nous auec luy: si nous le renions, luy aussi nous reniera: si nous sommes desloyaux, luy demeure fidele, il ne se peut renier soymesme.* Combien qu'au reste ce n'est pas vn iugement d'vn homme sage, comme Haren veut estre, de iuger par les euenemens: & nous voyons que le liure de Iob est plein de ces enseignemens. Mais sur tout, c'est vne chose ridicule de s'aller attacher contre la vie & la mort des personnes, pour monstrer que la doctrine est bonne ou mauuaise, quand nous auons vne espreuue certaine, qui est la parole de Dieu, pour en donner sain iugement. Encores si c'estoit verité ce qu'il amene, possible trouueroit il gens qui luy presteroyent audience. Mais quand il se sert des armes de fausseté pour batre deçà delà, comme vn aueugle, sans aucune discretion: qui est l'homme sage d'entre nous qui n'en rira? qui est l'homme auisé en l'Eglise Romaine qui n'en pleurera, de ce que leur cause est non defendue, mais trahie, non soustenue, mais renuersee par tels appuis de vanité? Ie laisse ce

2 Tim. 2, 11.

qu'il

qu'il dit de l'ambitiõ & orgueil de Luther: car a vn furon qui se fourre par tout, cõme a faict Haren, tous esprits sont ambitieux, s'ils n'applaudissent a ses intentions. Mais ce qu'il dit des ars diaboliques est vne chose tresfausse, que l'on ne sauroit prouuer ne par tesmoins suffisans, ne par escript: car au contraire Luther auoit l'esprit si net, qu'il n'eust pas voulu souffrir mesme d'vn diable: combien moins de toutes les legions qui seruent a la Magie & aux ars de Tolede? Mais quoy? ce mesme blasme a iadis esté imposé a Christ & aux Chrestiens. Il ne faloit pas que Luther eust meilleur marché que son Seigneur. Quant au mestier de brocarder & larder les personnes sans lardoire, ce n'est pas vne chose nouuelle qu'õ le blasme en Luther. Cõbien que souuẽtesfois on appelle brocards & repute on pour façons vicieuses, les paroles courtoises qui sont cõfites en sel auec grace sans venin: en quoy Luther a singulieremẽt esté riche en son lãgage maternel. Mais posé qu'il y ayt du vice, pourquoy est ce q̃ Harẽ luy reproche ce q̃ il auoit apris au cloistre, ou il auoit esté mis tout ieune? les liures des Moines, *Quadragesimalia*, *Dormi securè*, *Quodlibeta*, *Menot*, & autres sẽblables ne sõt ce pas

les threſors de ſornettes & quolibets, ou les cloiſtres eſtudient toute l'annee, & qu'ils pratiquent ſoigneuſement en la ſemaine de deuant Paſque, qu'ils appellent ſemaine blanche? Si Luther s'eſtoit reueſtu de ces armes au monaſtere, & ne s'en eſt peu deſfaire auſſi toſt qu'il en eſtſorti, que pouuõs nous de cela? Que ne commancent ils de bonne heure a aprendre autre modeſtie & grauité a leurs nouices? S'ils le faiſoyent, ils feroyent profit non ſeulement a eux-meſmes, ains auſſi a nous. Car nous de noſtre coſté nous aurions moins de pene a deſmoiner ceux qui en vienent: & eux du leur en ſentiroyent moins les aiguillons. Mais ie voy bien que c'eſt: pource que Haren n'a point apris ceſte belle ſcience quand il fut ieune, maintenant il ſe fait entree a quelque cloiſtre, afin qu'il aprene le meſtier, & qu'il le puiſſe exercer contre ſes meilleurs amis & anciennes connoiſſances. Et certes il monſtre bien qu'il y a apris deſia quelque choſe, par le dernier diſcours qu'il fait cõtre Luther: car iamais Staphylus ne les autres n'auoyẽt eſté ſi ſubtils, de deſcouurir le myſtere que Haren vient a pronõcer touchant la mort de Luther, qu'vn diable ſoit venu, ayt intimidé

Luther,

Luther,&c. Or contons vn peu ensemble, Haren, afin que nous entendions la verité du faict. Ceſt hõme de bien, non menteur, dont vous parlez, Haren, ce n'eſtes vous pas: car iuſqu'icy vous ne vous eſtes pas monſtré homme de bien, & non mẽteur: & puis auſſi Luther eſt mort a Iſleben l'an 1546. auquel an vous eſtes né, ou enuiron, ſi i'ay bonne ſouuenãce de vos propos que i'ay ouys de voſtre bouche. C'eſt homme de bien là, qui qu'il ſoit, ou eſtoit il quand Luther mourut, en ceſte meſme nuit? Eſtoit il en la chambre ou il mourut? car s'il eſtoit dehors, il n'a peu teſmoigner de ce qui ſe feit dedans: veu meſmemẽt que Luther mourut ceſte nuict la, & n'en conta les nouuelles a perſonne. S'il en teſmoigne, c'eſt par opinion, ou par ouyr dire: l'autre qui luy a dict teſmoigne auſſi par ouyr dire, & ainſi infiniement. Qui en ſera donc le teſmoin, ſinõ le diable? Or ne ce teſmoin là, n'autre teſmoin qui fuſt abſent, ou qui ſoit ennemy, n'eſt receuable en teſmoignage ſelon le droit de nature. Et puis, qu'a fait ce teſmoin depuis ce temps là? car les autres grands ennemis de Luther n'en ont riẽ ſceu, vous en eſtes le premier porte-nouuelles. Eſt il poſſible qu'vn homme de biẽ,

& non menteur, ayt si long temps tenu la langue quoy, sans dire vne telle chose, iusqu'a ce qu'il trouuast vos oreilles dignes d'vn tel message? A il tenu sa langue si long temps serree? a il cuict cela si lõg temps en son estomach? n'a il peu vomir son ordure, sinon en vos oreilles? Cest homme là meriteroit d'auoir charges grãdes & secretes, puis qu'il a tenu si lõg temps secret ce qu'il a sceu, n'estoit qu'il s'est monstré indiscret en vne chose, d'auoir descouuert son secret a vn tel depositaire cõme vous. Mais ce n'est point cela: vous n'estes point si cõsciencieux, que vous ne forgiez telles choses du vostre, pour gratifier a l'Eglise Romaine pretendue, car elle reçoit volõtiers telle ordure en son giron, pour en infecter la doctrine des Protestans. Si quelcun le vous a dict, auez vous eu si peu de ceruelle, que vous n'ayez point conneu la ruse de ce personnage? Il a cerché de vous gratter là ou il vous demangeoit, pour vous faire rire. Cela n'est pas estre menteur simplement, mais bien estre menteur & baueur tout ensemble. Mais ie ne doute point de ma part q̃ vous ne prestiez ce plaisir a Luther, cõme vous faites le suiuãt a Caluin, & que ce ne soit ouurage de vostre forge.

LA

LA MORT DE CALVIN.

Caluin eſt mort deſeſperé, eſtant tourmenté d'vne infinité de ſales & ordes maladies, deſquelles Dieu menace en ſa Loy les enfans rebelles & obſtinez. Ce que ie peus affermer eſtre vray, pour auoir eſté lors preſent & teſmoin oculaire de ſa mort. Sa vie n'auoit iamais eſté qu'vn pur chagrin, eſtant d'vn naturel ambitieux, malin, enuieux, colere a outrance, meſdiſant de tout le monde, hardi menteur & ſoupſonneux. Combien de fois a il mis la ville de Geneue en armes, les bourgeois naturels contre les eſtrangers, preſts a ſe couper la gorge les vns aux autres? & n'a ceſſé apres le retour de ſon bãniſſement, tant qu'il ayt faict chaſſer d'illec les meilleurs familles, & faict publiquement mourir les gens de vertu & d'honneur. Carloſtadius, vn des premiers perturbateurs de l'Allemaigne, ſelon qu'eſcriuent meſme les Lutheriẽs, a eu le col rompu du diable. Zuingle eſt mort miſerablement a la guerre, & d'autres ſe ſont pendus & deſeſperez: les autres ſont morts portans les armes entre les ſoldats a la guerre: d'autres ſe font iournellement Turcs & Mahometiſtes, comme il eſt auenu a Paul Alciat, a Adamus Miniſtre de Heidelberg que i'ay conneu, & ſon cõpaignon Syluanus, que

de Catholic deuint Lutherien, puis Caluiniſte, de Caluiniſte Arrien, & d'Arrien Turc: lequel eſtant accuſé par l'Empereur a la iournee Imperiale de Spire, Friderich Electeur Palatin luy feit trencher la teſte. Vne infinité d'autres ſortans de l'eſcole de Geneue & de Heydelberg ſe ſont faicts Arriens, comme Valentin Gentil, Blandrata, Bernardin Ochin, & autres ſemblables. Si l'on euſt examiné tous les Miniſtres du Palatinat, lors que Syluanus & Adamus furent pris & conuincus de leurs erreurs, certainement l'on euſt deſcouuert que beaucoup d'autres eſtoyent ſemblables a eux. Bucerus apres auoir par eſcript public enſeigné la pluralité des femmes eſtre permiſe aux Chreſtiens, eſt mort auec Munſterus comme Iuif.

Comme ce n'eſt pas vn teſmoignage de la grace eternelle de Dieu s'il n'y a point de nœuds & de liens en la mort, veu qu'il y a des meſchans qui meurẽt fort alaigremẽt: auſſi n'eſt ce pas vn teſmoignage de ſa malediction eternelle, ſi quelquesfois les gens de bien ſont exercez de grandes deſtreſſes & pouretez au dernier de leur vie. Car la patience de ceux-cy glorifié la puiſſance de Dieu, & l'alaigreſſe de ceux là eſt vne demonſtrance manifeſte qu'il y a vn autre iugemẽt auenir, comme l'Apoſtre meſme enſei-

Pſal. 73, 4.

enſeigne aux Theſſaloniciens. Si donques la fin Chreſtiēne de Caluin acompaignee d'vne ſaincte patience iuſques a la mort en ſes angoiſſes, a ſerui a la gloire de Dieu (cōme certainement elle a) en preſence de pluſieurs perſonnes honorables & craignans Dieu: comment s'eleuent auiourd'huy des grenoilles qui a force de crier coax penſent tant gaigner ſur le monde, que les gens de bien ne puiſſent auoir a iamais audience. Meſmemēt vn tel grenoillat comme Haren, qui ne pourroit leuer le muſeau hors de l'eau, ſi les leſuites ne luy preſtoyent le dos pour l'eleuer, & qui ne ſait pas encores ſi Dieu luy redemandera ſa vie entre les roſes, ou entre les eſpines. Il dit que Caluin eſt mort deſeſperé, c'eſt mēſonge: il dit qu'il le peut affermer pour auoir eſté preſent & teſmoin oculaire de ſa mort: c'eſt encor vn autre menſonge, mais qu'il n'en deſplaiſe a ſes yeux voltigeans, qui ſont teſmoins conſtans & eternels de ſon inconſtance eternelle. Car pour dire vray, il ſe deuoit nommer teſmoin auriculaire, & non point oculaire. Caluin n'eſtoit pas ſi affamé de viſites, ne ſi deſtitué de bōs & amiables viſiteurs qu'il falluſt aller querir vers la porte de riue vn nouueau-venu

2 Theſſ. 1, 6.

pour l'aller garder en ſon extremité, & l'amener iuſqu'a l'autre coſté de la ville de Geneue. Et vous auſſi, Haren, n'eſtiez pas ſi habile, que pour vos beaux yeux on vouluſt importuner Caluin contre ſa propre volonté de vous preſenter deuant luy, puis qu'il auoit requis qu'on priaſt Dieu pour luy & qu'on le laiſſaſt en repos. I'eſtoye de ce temps en compaignie de gens qui ordinairement auoyent nouuelles de luy, & auoyẽt bõ acces a luy: mais iamais il ne me print enuie de luy eſtre importun, entendant ſon indiſpoſition & ſon affectiõ. Mais voyez encores vne autre habilité de Haren. Luy qui eſtoit tout fres-venu, & qui n'a veu Caluin (s'il l'a veu) que vers la fin de ſa vie, lors que ſon poure corps eſtoit extenué a merueilles, luy, di-ie, a eſté ſi induſtrieux & ſi bõ Phyſiologic, qu'a la veue de quelques iours il a reconneu tout le naturel, & apris toute la vie de Caluin ſur le doigt. Voila comment incontinent il vient a deſchiffrer le naturel, les mœurs, la vie, & les faicts de Caluin, comme s'il euſt veu a l'œil toutes choſes paſſer: & en ſomme faict Caluin auteur de tout le mal qui fut a Geneue de ſon temps. Mais quoy?

ce

ce n'eſt pas la verité, c'eſt l'affection & la maluueillance qui parle : a laquelle quiconque aiouſte foy, monſtrera auſſi qu'il a faute ou de iugement, ou d'affection bõne, humant plus toſt la baue d'vn menteur a louage, que de receuoir le teſmoignage public d'vne ville & de tant de gens de bien qui alors y ont conuerſé. Autant en fait il des autres qu'il denomme apres, Zuingle, Bucer, Munſter (qu'il charge de fauſſe doctrine contre toute verité) & d'autres, qu'il dit en gros eſtre morts miſerablement, s'eſtre pendus, & auoir eſté deſeſperez: deſquels il n'a eu ne la veue, ne le teſmoignage, pour en parler ainſi. Or qu'eſt il beſoin de s'arreſter a tous ces mẽſonges qu'il produit ſans teſmoignage? Nous viendrons aux choſes ſpeciales. Il reproche ceux qui ſe ſont faicts Turcs & Mahumetiſtes, Paul Alciat, Adamus, Syluanus. Quant a Paul Alciat, il deuoit bien autant ſauoir, q̃ ce miſerable eſtoit ſorti de l'eſcole Romaine. Quant a Adamus & Syluanus, luy meſme reſpõd pour nous. Car il dit, Syluanus de Catholic deuint Lutherĩe, puis Caluiniſte, &c. Il eſtoit donc ſorti de l'Egliſe pretẽdue Romaine, mais il n'eſtoit

pas ſorti de toutes les corruptions d'icelle: il eſt paſsé par le mylieu de nous auec ſes corruptions, & s'eſt allé rendre aux Arriēs, Par-ainſi il auoit ſi mal profité en l'Egliſe Romaine, qu'il ne ſe peut amender en noſtre compaignie: & pourtant a changé de maiſtre. Cela ne nous eſt pas blaſme, qu'il n'a poīt faict ſa demeure entre nous: c'euſt eſté blaſme, s'il y fuſt volontiers demeuré. Mais Adamus, q eſtoit la legereté meſme, poſſible a ſerui d'exemple a Haren (qui dit l'auoir conneu) afin qu'il bondiſt & ſautelaſt cà & là comme luy. D'autre-part que reproche il a nos Egliſes? *Il reproche des miſerables que l'Electeur Friderich Prince de grande pieté n'a peu ſouffrir, & a l'vn deſquels il feit trencher la teſte.* Quelle follie eſt ce de reprocher & nous blaſmer d'vne choſe, qui a eſté condamnee & chaſtiee par ſentēce publiq de nos Seigneurs, Iuges, & Magiſtrats, auec approbation de nos Egliſes? Mais voicy bien encores vne autre ſubtilité. Si on euſt lors examiné, dit il, tous les Miniſtres du Palatinat, on euſt bien deſcouuert d'autres myſteres. Voire, mais Haren (qui a touſiours eu ceſte bonne grace de ſe fourrer es Cours, & ſe meſler d'afaires pour tout gaſter) deuoit venir a Hey-

Heydelberg, & se mettre en siege de l'Electeur, ou obtenir commission tendante a ces fins, que luy mesme en personne feist l'examen des Ministres. Il eust donné là vne belle espreuue de son habilité. Mais ce miserable sait-il bien ce qu'on y a faict? sait-il bien les diligences que ce vertueux Prince en a faictes & de iour, & de nuict? Ie m'asseure qu'il n'en sait rien du tout, non plus qu'vn enfant. Cependant il n'est pas enfant a mesdire d'vn tel Prince, duquel la pieté, cõstance, & syncerité a esté telle, que ses propres ennemis l'ont eue en admiration, comme s'il auoit oublié son deuoir en choses de telle cõsequence. Toutesfois encores ne luy est-ce point assez, s'il n'attache les Escoles de Geneue & Heydelberg, comme si elles auoyẽt enfanté des Arriens par maniere de dire. Comme qui? Il nomme trois Italiens, desquels nul, a mon auis, ne veit iamais Heydelberg, & tous ont veu Geneue quasi seulemẽt en passant. Celuy qui y a demeuré le plus, n'y a pas esté vn demy an; & quãd il pensa vomir le venin qu'il auoit apris & aporté d'ailleurs, fut empesché de ce faire par voyes amiables premierement, puis par autorité publique, qui luy feit abandonner le lieu. I'ay veu & conneu

de long temps, helas, tant d'Atheiſtes & Libertins en la Papauté: quelle occaſion auoye ie pourtant de reprocher ceſte odure a la Papauté, ſinon au regard de la negligence de ſes Docteurs? Les noſtres ont eſté diligens a reprimer ces choſes par la parole de Dieu, nous eſt ce blaſme? les voſtres ont eſté negligens a ce faire: leur eſt ce vertu? Or ſi ie vouloye dreſſer vn catalogue de ceux qui ſont ſortis de l'Egliſe Romaine & ſe ſont precipitez en meſmes & ſemblables abyſmes, ie n'auroye iamais faict. Mais que ne iugeõs nous plus toſt de la doctrine par la regle de la foy, q̃ eſt en la parole, que de releuer des ſcãdales des perſonnes pour deſtruire la foy? Ne vous en mal viuant, Haren, ne ferez iamais qu'vne mauuaiſe doctrine ſoit bonne, ne nous en bien viuãt. Reuenons a la bouche de noſtre bon Dieu pour aprendre & reconnoiſtre la doctrine ſalutaire & bõne, & laiſſans en arriere tous les ſcandales des hommes: tendõs a la perfection, ſi nous voulons eſtre enfans de Dieu. Ceſte perfection eſt en la parole d'iceluy: car elle eſt parfecte, ſuffiſante pour rendre tout homme parfect & appareillé a toute bonne œuure. Dieu donc vueille nous y diſpoſer en corps, en ame, & en eſprit,

prit, par sa grace & bonté paternelle.

Il dit d'auoir quitté volontiers & sans regret les escoles des Protestans, pource qu'on voit que finalement ils deuiennent Epicuriens, Libertins, Atheistes, & sans religion. Et non sans cause: car l'iniuste, ce dit S. Iean, sera encor iniuste, & le sale se salira d'auantage. Et pour dire vray, il n'y a parmy eux aucune forme de religion & pieté, qui puisse ioindre l'homme auec son Dieu & son prochain par charité.

Maintenant le Iesuite reprend la parole, & fait la conclusion du liure. Or ie croi tresbien que Iean Haren a quitté nos Escoles, pource qu'il a touſiours cuydé estre plus sage que ses maistres: laquelle presumption est la mere & compaigne ordinaire d'ignorance. Mais quant aux causes qui sont icy alleguees pour sa defense, elles sont si fausses & controuuees, que le monde, voire mesme les aduersaires, nous rendront tesmoignage du contraire. Sont ce Epicuriens, qui de si long temps ont souste nu la croix des persecutions? sont ce Libertins, qui plus toſt abandõnent toutes choses que la pureté du seruice de Dieu? sont ce Atheistes & sans religion, qui exposent hardiment leur vie pour l'hõneur de Dieu

& la religion qu'ils ont apriſe de ſa parole? Que ſ'il nous falloit faire comparaiſon des membres qui ſont en l'Egliſe pretẽdue Romaine, ce ſeroit vne longue legende: mais nous ne voulons point en ſouiller le papier & perdre le temps a telles choſes. Et auſſi (comme nous diſions n'a gueres) ce n'eſt point aux hommes, ains a la Loy, aux Prophetes, a l'Euangile que nous regardõs, & ſelon quoy nous auons faict comparaiſon de noſtre doctrine auec celle de l'Egliſe Romaine iuſques icy. Nous auons en nos conſciences par la grace de Dieu vn meilleur teſmoignage: & ſommes aſſeurez qu'il fera ceſte grace au Lecteur equitable de sẽ tir en ſa conſcience, & recognoiſtre par la conference de ceſt eſcrit, quel parti a pour ſoy la vraye forme de religion, & pieté, qui ioind l'homme a Dieu par foy, & a ſon prochain par charité.

Dieu large en miſericorde vueille faire la meſme grace a tant de poures brebis eſgarees & les reioindre en la bergerie de ſon Fils biẽ aimé, hors laquelle il n'y a ſalut ne vie. Ce qu'infalliblement arriuera a tous ceux qui en humilité chercheront la paix & le repos de la Chreſtienté, & ſi vn chacun s'efforce de faire ſon deuoir en l'eſtat ou il eſt appellé, donnant lieu & autorité a

l'Escriture exposee selon les sens & cõsentemẽt de l'Eglise catholique, sans vouloir estre sage en soy-mesme, ains en Dieu: auquel soit louange, hõneur, & gloire eternellement. Ainsi soit-il.

I'ay maintenant bõne confiance au Seigneur, que nous auons en la poursuite de ce discours surmonté l'erreur qui fait separation entre nous a nostre grand regret: & m'asseure que les vrais fideles le sentiront auec nous s'ils veulent prendre la peine de poiser le tout selon Dieu. Ie supplie donc Dieu le Pere & nostre Seigneur Iesus, qu'il face ceste grace aux poures ignorants, que le diable soit aussi surmõté en leurs cœurs, & a tous ce bien qu'il soit repoussé & s'enfuye de tous: brief que Christ soit & demeure propice a son troupeau l'ayant recuellli en vne bergerie & appaisé en soy à tousiours mais. Amen.

FIN.


KORNICKA
BIBLIOTEKA





BIBLJOTEKA KÓRNICKA
14033
14034

Brutum ful-
men Sixti st.
du jon respon-
ce contre Ha-
ren.

4

Z 56